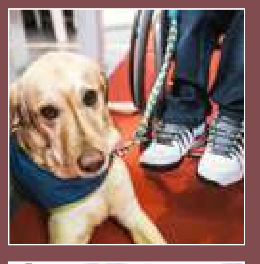
Rapport d'activités 2014

Conseil départemental
de la Haute-Garonne












Rapport d'activités 2014

Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Rapport d'activités 2014
du Conseil départemental de la Haute-Garonne

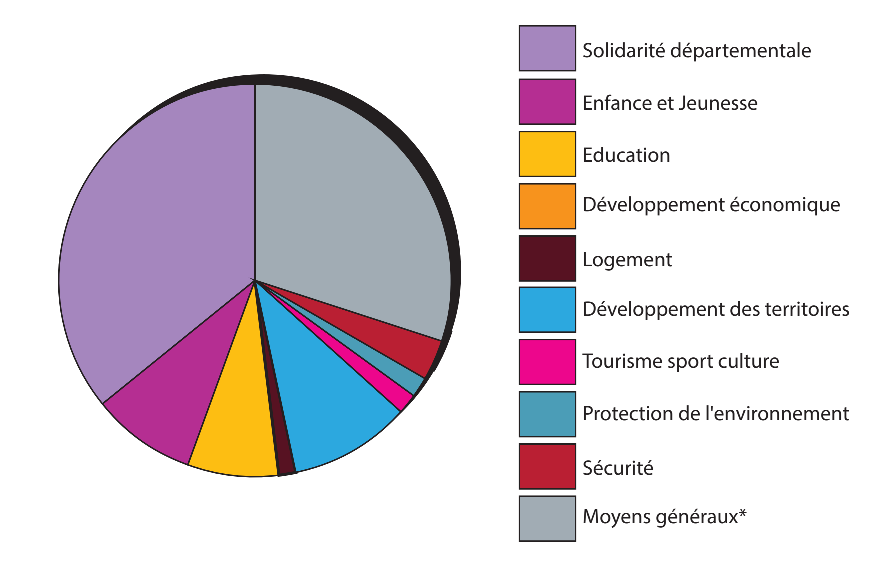
Directeur de la publication
Georges Méric
Finances/Organisation et Méthode/Contrôle Interne et Externe
Bruno Ollier
Direction Contrôle et Évaluation
Laurent Djezzar
Service Pilotage
Philippe Boisard
Photographies
(CD31)
Impression
Création & impression CD31/15/04/0506-1346

sommaire

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Domaine	Montants Réalisés
Solidarité départementale	538 792 K€
Enfance et Jeunesse	131 618 K€
Éducation	110 365 K€
Développement économique	1 947 K€
Logement	19 951 K€
Développement des territoire	149 920 K€
Tourisme, sport, culture	27 943 K€
Protection de l'environnement	23 808 K€
Sécurité	49 619 K€
Moyens généraux*	456 699 K€
Total	*1 510 596 K€*

*Dont : Finances 191 M€
Personnel 245 M€



NB : Les données affichées dans l'ensemble de ce document sont arrondis au millier le plus proche.

ÉDITORIAL

Toutes les politiques départementales sont guidées par la double volonté de faciliter la vie quotidienne des Haut-garonnais et de corriger les inégalités sociales et territoriales. Ce rapport d'activités permet de découvrir l'ampleur de travail d'une année.

Collectivité à l'écoute des Haut-Garonnais et proche des réalités, le Conseil départemental fonde son action sur les valeurs de solidarité, de proximité et de citoyenneté.

Dans cette perspective, conseillers et agents départementaux font preuve d'assiduité et de détermination pour servir au mieux l'intérêt général et celui des générations futures dans des domaines particulièrement variés.

C'est un défi chaque jour renouvelé que de proposer un service public départemental de qualité toujours plus proche des réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales pour lesquelles nous nous mobilisons, élus et administration, dans une parfaite complémentarité.

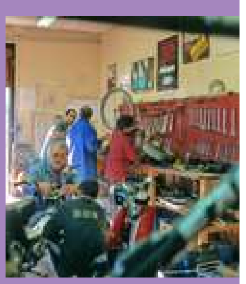
En ces temps de difficultés économiques et sociales, le Conseil départemental demeure un repère, une référence, un élément de stabilité pour nos concitoyens, pour les communes et les intercommunalités, pour les milieux associatifs.

L'engagement, le sens des responsabilités et le professionnalisme sont trois qualités qui, tout au long de la lecture de ce rapport, transparaissent au service de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et de la promotion de nos territoires.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Solidarité départementale

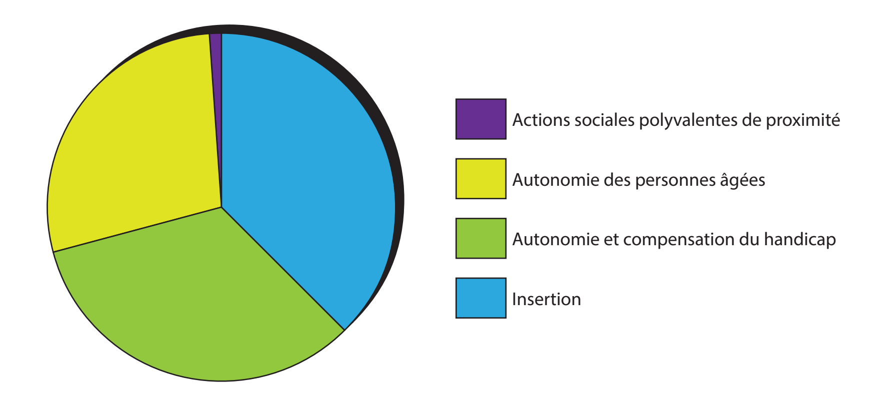


Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Actions sociales polyvalentes de proximité	**5 322 K€**
Autonomie des personnes âgées	**151 824 K€**
Autonomie et compensation du handicap	**178 267 K€**
Insertion	**203 379 K€**
Total - Solidarité départementale	**538 792 K€**



Solidarité départementale

Actions sociales polyvalentes de proximité

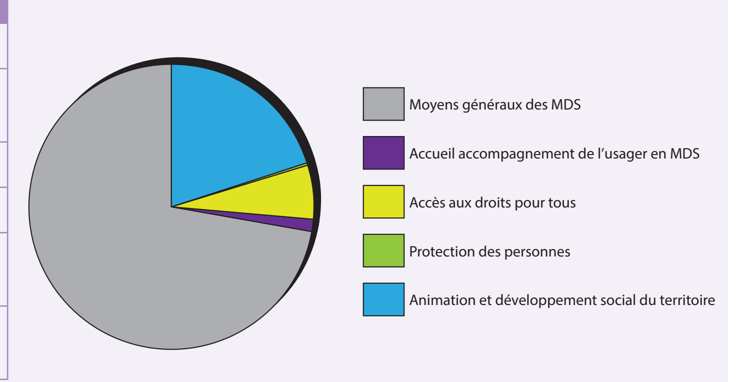
La mise en œuvre des compétences départementales

Le Département est le « Chef de file » de l'Action Sociale et Médico-Sociale. Cette compétence au service des populations s'exerce en particulier au sein des Maisons des Solidarités (MDS). Ces 23 structures sont implantées sur des territoires où est mis en œuvre un service social polyvalent s'adressant à toute personne en difficulté économique ou sociale, et où se déclinent les différentes politiques sociales du Conseil Général à tous les âges de la vie.

Les actions volontaristes

Au-delà des prestations et dispositifs prévus par la loi, le Conseil Général met en œuvre une action de lutte contre les différentes formes d'exclusion, en particulier par le partenariat avec les associations qui bénéficient de subventions départementales.

Leviers	Montants Réalisés
Moyens généraux MDS	3 833 K€
Accueil accompagnement de l'usager en MDS	74 K€
Accès aux droits pour tous	331 K€
Protection des personnes	13 K€
Animation et développement social du territoire	1 071 K€
Total - Actions sociales polyvalentes de proximité	**5 322 K€**



MOYENS GÉNÉRAUX MDS

■ Le maillage territorial des Maisons Des Solidarités

L'objectif de ce maillage territorial est de développer un accueil du public à la fois de proximité et de qualité. Au total, ce sont plus de 95 lieux d'accueil qui sont mis à disposition du public dans le département.

Ces points d'accueil sont organisés en 4 niveaux en fonction de leur usage :

1- Les sièges de MDS. 23 lieux ouverts au public en semaine. L'ensemble des missions médico-sociales y sont dispensées.

2- Les pôles médico-sociaux. Ces 4 pôles, antennes principales de siège de MDS, couvrent un vaste territoire rural, afin de rapprocher le service de l'usager. Le pôle dispense la plupart des services médico-sociaux, et est ouvert au public sauf exception en semaine.

3- Les 63 Centres annexes sont des antennes secondaires des sièges de MDS au cœur des territoires, qui permettent d'organiser des permanences sociales et des consultations de Protection Maternelle et Infantile (PMI) selon un planning diffusé auprès du public.

4- Les 5 permanences sociales. Il s'agit de lieux permettant l'accueil périodique de la population d'une ou de plusieurs communes excentrées.





■ L'équipement informatique

Après la modernisation des postes de travail des MDS, l'ensemble des postes a été remplacé dans les centres annexes. En parallèle, la fonction accueil a été mise en place dans certaines MDS pilotes ; la généralisation de cette fonction est prévue pour 2015. Les MDS ont également bénéficié du renouvellement des serveurs.

■ Le mobilier

En 2014, les acquisitions de mobilier et matériel (hors matériel informatique) sont réparties comme suit :

- 62 % pour les compléments d'équipements (chaises d'évacuation, matériel d'entretien pour les clubs de prévention…) et pour des équipements nouveaux (MDS de Bourassol),
- 19 % pour la MDPH et notamment l'aménagement du pôle médical (ces dépenses font l'objet d'une récupération financière selon la convention constitutive),
- 19 % pour les agents sur prescriptions médicales.



■ Les bâtiments

- Lancement des travaux de reconstruction de la MDS CASTANET (578 K€ en 2014). Le bâtiment d'environ 1 000 m² comportera un espace d'accueil, des bureaux (permanence, PMI, assistantes sociales, psychologues, équipe médicale et équipe de direction), 2 salles de réunion, des locaux pour le personnel et des locaux techniques. En attendant cette livraison, cette MDS fonctionne dans des bâtiments provisoires en location (120 K€ par an).
- Installation d'une ligne de vie, réaménagement de l'accueil et sécurisation du jardin de la MDS Pont Vieux de Toulouse (36 K€).
- Mise aux normes du système de rafraichissement des locaux de la MDS de Bouloc/Villemur (33,7 K€).
- Peinture des menuiseries et brise soleil bois de la MDS de Balma (14 K€) et l'Isle en Dodon (14 K€).
- Remplacement des sols PVC de la MDS de Montréjeau (20 K€).
- Réfection des parkings de la MDS de Revel (30 K€).
- Rafraichissement des sols, peintures et éclairage de la MDS de Villemur (52 K€).

En 2014, le bail des locaux de la Maison des Solidarités annexe de la rue de l'Ourc a été résilié ce qui représente une économie de loyer et de charges de 11,5 K€.
Deux prises à bail ont été effectuées pour la Maison des Solidarités annexe « Vignemale » à Colomiers pour un montant total loyer et charges de 12,5 K€, et pour la Maison des Solidarités annexe « Fontaines » à Toulouse pour un montant total loyer et charges qui s'élève à 46,3 K€.

Locaux des MDS
1 162 K€
Équipements des MDS
99 K€
Fonctionnement des MDS
2 572 K€

Total - Moyens généraux des MDS
3 833 K€

ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT DE L'USAGER EN MAISONS DES SOLIDARITÉS

■ Accueil de l'usager

Les missions :

- accueillir, informer et orienter,
- aider l'usager à accéder aux droits,
- aider dans la vie de famille (contraception, conseils et suivi des grossesses, aide pour trouver un mode de garde, faire le point sur la santé des enfants),
- accompagner dans les démarches d'adoption d'enfants,
- aider en cas de difficultés dans la vie familiale (obtenir une aide à domicile, accueillir provisoirement les enfants, signaler les mauvais traitements sur mineurs),



- soutenir dans les démarches d'insertion (ouverture des droits au Revenu de Solidarité Active (RSA), accès à la gratuité des transports et de la cantine scolaire pour les enfants scolarisés en collège, aide à la recherche ou au maintien dans un logement, aide à la réalisation d'un projet professionnel),
- permettre de surmonter les difficultés liées à l'âge (bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, proposition d'accompagnement à domicile, aide à la recherche d'un établissement ou d'une famille d'accueil),
- permettre de surmonter les difficultés liées au handicap (faire bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap, proposer l'accompagnement à domicile, aider à rechercher un établissement ou une famille d'accueil),
- aider à rester en bonne santé (vaccination des enfants à l'école, vaccination des adultes et enfants).

Le travail médico-social en MDS est assuré par les puéricultrices, infirmières, sages-femmes, psychologues, médecins de PMI et médico-sociaux.

Le service social polyvalent offre aux habitants de la Haute-Garonne la possibilité :
- d'être écoutés pour des besoins à caractère social et/ou économique,
- d'accéder aux dispositifs de droit commun (emploi, logement...),
- de bénéficier de l'expertise d'une plateforme de professionnels mobilisant l'ensemble des compétences de la collectivité pour une réponse globale et adaptée à leurs besoins.

■ Aides financières aux personnes précaires

Cet accompagnement se traduit par l'animation du dispositif CORAFIN (Coordination des aides financières) qui réunit une trentaine de partenaires institutionnels (CAF, CCAS, CARSAT, etc.) et associatifs (caritatifs) avec l'objectif essentiel d'apporter une réponse financière coordonnée et globale aux requêtes des usagers en difficulté.
Ce dispositif vise quatre objectifs majeurs :
- un meilleur accès aux droits des usagers,
- la synergie des aides octroyées par les organismes partenaires pour une réponse plus rapide et globale,
- un accompagnement des bénéficiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle,
- une amélioration de la connaissance de la précarité à l'échelle du département.

Il s'agit d'améliorer le service rendu à l'usager en renforçant la coordination partenariale.

Accueil de l'usager en MDS
11 K€
Aides financières aux personnes précaires
2 K€
Secours d'Urgence
61 K€

Total - Accueil accompagnement de l'usager en MDS
74 K€

ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS

Les MDS sont des acteurs-clés du réseau organisant l'accès aux droits sociaux et à la santé.
Le Département favorise l'accès aux droits par ses financements alloués à différentes structures. De plus, un travail est conduit en lien avec les associations en charge des droits des femmes et/ou des familles pour construire ou consolider une mise en réseau permettant de renforcer la prévention et d'apporter des réponses globales et articulées.
Le Département, dans le cadre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, poursuit son soutien à la justice de proximité pour favoriser l'accueil et l'information des publics en précarité.

Justice de proximité
331 K€

PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE ET SANTÉ

Le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (ARS) a été

adopté en 2012. Il fixe les engagements en matière de politique de la santé sur une période de cinq ans. Il comprend plusieurs documents.

Le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) fixe les orientations majeures de la politique de l'ARS. Ces axes sont déclinés à travers 3 schémas régionaux : le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), le Schéma Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SROMS), le Schéma Régional de Prévention et de Promotion de la Santé, documents eux-mêmes déclinés au sein de divers programmes locaux.

La programmation qu'élabore l'ARS doit tenir compte des autres politiques de santé, particulièrement sur des champs de compétences partagés avec le Conseil Général dans les domaines de la protection maternelle et infantile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le suivi des relations entre le Conseil Général, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé est assuré par la Direction des Politiques Territoriales et Infrastructures Personnes Agées, Personnes Handicapées (DPTIPAPH).

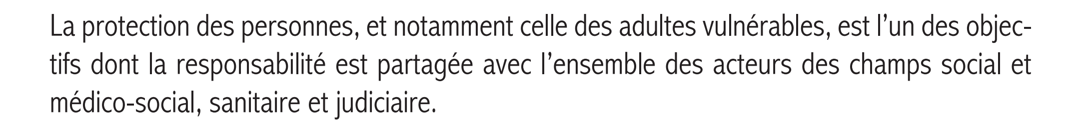
Ainsi, le Conseil Général est impliqué dans les différents plans de prévention des risques et notamment le plan « Canicule » et le plan « Grand Froid ». Il participe à l'élaboration du plan départemental de gestion d'une canicule et organise en interne sa mise en œuvre. En 2014, 13 404 plaquettes ont été distribuées sur demande des services ou dans le cadre de campagnes de prévention (canicule, grand froid).

Par ailleurs, il finance les associations (14) ayant une mission sociale et de santé publique, œuvrant en direction des populations en situation de précarité ainsi que des populations âgées ou handicapées.
Les subventions concernent principalement quatre axes :

- la lutte contre la précarité,
- la lutte contre les discriminations,
- la protection des adultes,
- la promotion de la santé publique.

PROTECTION DES PERSONNES





La protection des personnes, et notamment celle des adultes vulnérables, est l'un des objectifs dont la responsabilité est partagée avec l'ensemble des acteurs des champs social et médico-social, sanitaire et judiciaire.

Le Département, pour sa part, décline cette mission générale en trois axes :

- la mise en œuvre d'une procédure interne visant à garantir l'obligation de moyens de la collectivité en termes de protection des personnes adultes vulnérables en danger ;
- la collaboration avec le réseau PREVIOS autour du traitement des situations de violences intra-familiales, notamment des violences conjugales, et le développement d'actions de formation en direction des professionnels des MDS sur ces problématiques ;
- la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) qui s'adressent à des personnes bénéficiaires de prestations sociales, en risque pour leur santé et/ou leur sécurité du fait de difficultés de gestion budgétaire. L'échec de la mesure peut amener la saisine de l'autorité judiciaire aux fins d'une mesure d'accompagnement (MAJ).

Au cours de l'année 2014, le Conseil Général a formalisé la mise en œuvre spécifique des mesures d'aide éducative sociale et familiale (AESF), au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. En 2014, 229 MASP ont été réalisées et 2 AESF ont débuté.

Personnes adultes vulnérables
13 K€

ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE

Tout au long de l'année 2014, les équipes des Maisons des Solidarités se sont engagées dans une réflexion sur le thème « Du diagnostic au projet social de territoire ».
La livraison par l'Observatoire social et immobilier, fin 2013, de données statistiques rapportées au territoire de chaque MDS a servi de point de départ à cette réflexion.
Elle a permis une prise de recul de chacun dans ses pratiques professionnelles et un regard plus global sur les faits sociaux à l'œuvre sur chaque territoire :

- vieillissement de la population et prévention de la dépendance,
- nouveaux arrivants et lien social,
- exercice de la parentalité face aux évolutions de la famille traditionnelle,
- précarité énergétique,
- isolement géographique et/ou social,
- non recours aux services sociaux du Conseil Général des habitants des quartiers classés « zones urbaines sensibles »…

Quotidiennement, le Conseil Général s'engage auprès des habitants de la Haute- Garonne les plus démunis, à travers une action très importante d'accès aux droits sociaux et un accompagnement individualisé.
En complément à ce type d'action, des actions collectives ont été mises en œuvre avec le concours de partenaires locaux, visant à mobiliser des usagers sur un mode d'intervention sociale collectif, faisant appel à leur motivation et potentialités et valorisant le lien social.
Dans ce cadre, divers projets ont été réalisés en 2014 : parcours culturel adultes, lien social, jardinage et cuisine, Forum Vacances, Économies d'énergies et budget, prévention précoce et éveil culturel, semaine de la parentalité, prévention de la maltraitance, rencontres gérontologiques, forum des quartiers nord, atelier musical dans le cadre de l'ASE.

Le Conseil Général a attribué une aide financière pour le fonctionnement de 8 associations qui œuvrent en faveur des personnes âgées ou qui souhaitent rendre accessibles leurs activités ou leurs équipements aux personnes âgées.

Développement social du territoire
25 K€
Aides financières aux projets associatifs
455 K€
Activités amicalistes et sociales
591 K€

Total - Animation et développement social du territoire
1 071 K€

Autonomie des personnes âgées

La mise en œuvre des compétences départementales

Depuis 2004, le Conseil Général est « chef de file » de la politique sociale en faveur des personnes âgées. Il assure un rôle essentiel en matière de planification des établissements et services d'accueil. Il en autorise notamment (conjointement avec l'État) la création ou la transformation. Il régule aussi les budgets et tarifs « hébergement » et « dépendance » des établissements (le budget « soin » dépendant de l'État).
Un outil devenu essentiel de la politique d'accueil est la « convention tripartite » signée par l'établissement, le Président du Conseil Général et la directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La convention tripartite permet d'allouer les moyens en fonction d'objectifs de qualité pluriannuels et en fonction de la dépendance réelle des résidents.
Ce rôle de planification s'étend également aux services d'aide à domicile intervenant en qualité de prestataire auprès d'un public dépendant (personnes âgées et/ou handicapées). Le Président du Conseil Général est compétent pour l'autorisation de création ou de régularisation de ces services ainsi que pour arrêter la tarification propre à chacun (articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles). Il émet un avis sur les demandes d'agrément qualité qui lui sont soumises par les services de l'État.
Par ailleurs, depuis 2004, la responsabilité du COmité DÉpartemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) a été transférée aux Départements, en les plaçant dorénavant auprès de chaque Président du Conseil Général.
Le Département assume la charge d'aides sociales individuelles dispensées tant à domicile qu'en structure d'accueil.
Ainsi, la personne âgée peut bénéficier d'aide pour les services ménagers, les repas, l'hébergement en établissement ou en famille, et d'aide à l'autonomie. La personne âgée peut également être accueillie chez un particulier, dont le statut d'accueillant et le pouvoir d'agrément et de contrôle du Conseil Général ont été rénovés en 2002.
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée en établissement ou à domicile, est un élément déterminant permettant de prendre en compte la dépendance des personnes et de faire face aux besoins afférents. Le Conseil Général évalue la dépendance, les besoins d'aide, attribue et verse cette allocation qu'il cofinance avec l'État (75 % - 25 %). Par ailleurs, il assume pleinement le contrôle de l'effectivité de l'aide sur l'intégralité des bénéficiaires de l'APA à domicile.

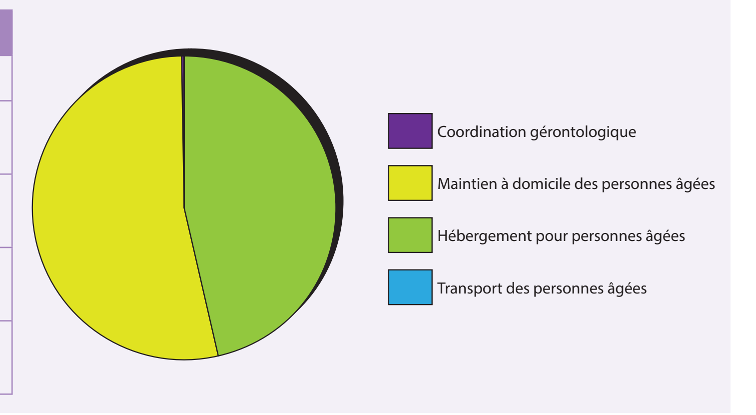
Les actions volontaristes

Dans l'objectif de moderniser le versement et le suivi des prestations pour les personnes âgées, le Conseil Général a mis en place de nouveaux dispositifs complémentaires.

- Le dispositif « Chèque Solidarité 31 » permet de verser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sous forme de chéquiers CESU (Chèque Emploi Service Universel) envoyés au domicile des bénéficiaires particuliers employeurs.
- Le dispositif « Télégestion Solidarité 31 » permet de suivre les interventions faites au domicile par les services à domicile, et a été précédé de la mise en œuvre du paiement sur factures des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le Conseil Général propose un service de Télé-Assistance pour sécuriser les personnes âgées et handicapées. Ce service est entièrement gratuit.
Le Département soutient et gère également le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées rassemblant plus de la moitié des communes de la Haute-Garonne (421).
Enfin, il met en œuvre une politique de soutien financier auprès des associations agissant auprès du public des personnes âgées et de leur famille.

Leviers	Montants Réalisés
Coordination gérontologique	47 K€
Maintien à domicile des personnes âgées	81 181 K€
Hébergement pour personnes âgées	70 562 K€
Transport des personnes âgées	34 K€
Total - Autonomie des personnes âgées	**151 824 K€**



COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE

Le Département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées et, à ce titre, assure l'accueil, l'information et l'orientation de celles-ci, ainsi que la coordination des actions menées par les différents intervenants dans les secteurs géographiques définis par lui.
Le schéma départemental gérontologique 2010-2015 de la Haute-Garonne a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante de la Collectivité le 25 juin 2010, après avoir reçu l'avis favorable unanime du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) le 22 avril 2010.
Établi pour 5 ans, il définit les perspectives de l'intervention du Conseil Général en direction des personnes âgées autour de 4 axes principaux :

- la coordination des acteurs et des interventions autour de la personne âgée,
- la prise en charge en établissement pour les cinq prochaines années,
- la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des pathologies apparentées,
- la prise en charge de publics spécifiques.

La déclinaison opérationnelle du schéma gérontologique départemental en 13 fiches actions est en cours.



Le territoire de la Haute-Garonne comporte 7 réseaux de coordination gérontologique concernant 14 MDS.
Un service spécifiquement dédié à la coordination des actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées a été créé en 2011. Ses objectifs opérationnels visent principalement à harmoniser sur le territoire les réponses apportées à la population âgée et/ou handicapée, et à développer les réseaux de partenaires.
L'activité de ce service s'appuie sur une interaction avec les 23 MDS positionnées en Haute-Garonne comme portes d'entrée de la coordination gérontologique.

Ses activités marquantes pour l'année 2014 sont les suivantes :

- Consolidation et enrichissement de son activité :
  - Le travail de réflexion amorcé en 2013 a permis la consolidation du réseau gérontologique de Toulouse sud et le démarrage de celui du territoire de la MDS de Saint-Jean (canton XV : commune de Castelmaurou, l'Union, Rouffiac et Saint-Jean).
  - Le développement de réseaux sur les territoires des MDS de Bouloc Castanet et Saint-Gaudens a fait l'objet de travaux préparatoires.
  - De même, la réflexion sur le développement d'une coordination gérontologique sur le territoire de la MDS de Castanet (SICOVAL et Villefranche-de-Lauragais/Nailloux) s'est poursuivie durant l'année 2014, compte tenu notamment du changement de l'équipe dirigeante du SICOVAL.

- Préparation, participation et co-animation de 45 rencontres des réseaux de coordination gérontologique.

- Participation, entre autres :
  - aux différentes instances des dispositifs de coordination relevant des services de l'État : MAIA, plateforme diverses ;
  - au programme territorial de santé du Comminges avec les services de l'ARS ;
  - à la construction avec les services de l'ARS d'outils communs, dont un annuaire de la coordination, et un référentiel des partenaires de la gérontologie, avec la collaboration du CHU ;
  - à l'organisation de visites d'organismes sur le département : ODAS.

Aide aux associations en faveur des personnes âgées
47 K€

MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Conseil Général intervient pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de demeurer chez elles le plus longtemps possible, conformément à leurs souhaits, grâce aux prestations qu'il finance et à son soutien aux services à domicile.
Au-delà de la couverture des besoins liés à la dépendance, cela suppose de prendre en considération l'environnement de la personne âgée qui conditionne largement le maintien dans l'habitat. Le Conseil Général s'attache aussi à agir sur la prévention et la vie quotidienne de la personne âgée, et à maintenir sa mobilité par des transports adaptés, facteur d'autonomie et de lutte contre l'isolement.



Les objectifs généraux du service « Maintien à domicile » s'organisent autour de ses missions spécifiques :

- de création, extension, modification des services d'aide à domicile pour assurer un maillage territorial,
- d'évaluation de l'offre des services autorisés sur le département au plus près des usagers,
- de tarification des services d'aide à domicile en mode prestataire intégrant les contraintes budgétaires,
- de suivi de l'évaluation interne et externe,
- de contrôle et suivi de la qualité de la prestation délivrée aux usagers bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale.



■ APA à domicile

Cette prestation a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à des pertes d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.
Les équipes médico-sociales (composées de médecins, d'infirmières, et d'agents administratifs) sont mobilisées autour du maintien de l'autonomie de la personne âgée et proposent des plans d'aides adaptés, revus régulièrement (révision périodique tous les 2 ans).
Au 31 décembre 2014, le département de la Haute-Garonne comptait 19 631 bénéficiaires de la prestation d'APA à domicile (soit 70,4 % des bénéficiaires de l'APA), en progression de 3,8 % depuis 2013. Depuis 2006, la part des bénéficiaires de l'APA à domicile est constante (69,06 % en 2006, 70,4 % en 2014).
62,14 % de ces bénéficiaires ont été classés en GIR4.

La commission de recours gracieux s'est réunie 12 fois en 2014 pour examiner 38 dossiers qui ont fait l'objet d'un rapport médical du médecin gérontologue du service du conseil médical.

En 2014, le Conseil Général a mis en œuvre le paiement sur facture des services à domicile. Cette mesure couplée à la mise en place du CESU préfinancé pour les bénéficiaires de l'APA, a permis pour la première fois, et sans diminuer les droits des bénéficiaires, une baisse du budget consacré à l'APA. Le paiement sur facture des services à domicile et le CESU préfinancé présentent aussi le grand intérêt d'éviter aux bénéficiaires et aux services d'avoir des indus importants à rembourser au Conseil Général. C'est ainsi une amélioration importante dans la qualité du service rendu.

■ Services à domicile

Le Conseil Général s'attache à poursuivre un maillage territorial des services au plus près des usagers, en termes d'accessibilité et de temporalité, à apporter un soutien aux services autorisés par le Conseil Général, à s'assurer de la qualité de la prestation délivrée au domicile de la personne, et à suivre les démarches d'évaluation interne et externe mises en œuvre.

Téléassistance

Le Département de la Haute-Garonne a fait le choix volontariste de proposer une prestation de téléassistance, gratuite pour l'usager, en assurant le financement intégral du dispositif. La Téléassistance s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux bénéficiaires de l'APA ainsi qu'aux titulaires d'une carte d'invalidité à hauteur de 80 %. Grâce à ce dispositif, un simple geste permet d'être écouté, réconforté ou secouru. Ce dispositif fait l'objet d'un marché public entre le Conseil Général de la Haute-Garonne et la Société prestataire, VITARIS.



Adaptation du logement

Le Conseil Général participe au financement des travaux d'adaptation du logement. Le dispositif s'adresse aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA, propriétaires ou locataires du secteur privé, pour des travaux d'adaptation du logement à la dépendance, comme par exemple la transformation de la baignoire en douche. En 2014, le Conseil Général a subventionné, à hauteur de 183 K€, 122 bénéficiaires de l'APA pour adapter leur logement.

Aide ménagère

Le Conseil Général prend en charge, au titre de l'aide sociale, les services ménagers effectués chez les personnes âgées dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse. Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère passe de 105 à 92.

Aide aux repas

Le Conseil Général prend en charge, également au titre de l'aide sociale, les frais de restauration délivrés par des foyers agréés aux personnes âgées dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse.
En 2014, le nombre de bénéficiaires de l'aide aux repas au titre de l'aide sociale reste stable, soit 2 bénéficiaires.

Aide ménagère aux personnes âgées
Bénéficiaires 92
229 K€
Aide aux repas pour les personnes âgées
Bénéficiaires 2
5 K€
Téléassistance
1 966 K€
APA à domicile
Bénéficiaires 22 171
78 798 K€
Adaptation du logement des personnes âgées
183 K€

Total - Maintien à domicile des personnes âgées
Bénéficiaires 22 271
81 181 K€

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

Selon le choix de la personne, ou si son état ne lui permet plus de rester chez elle dans de bonnes conditions, elle peut être hébergée dans un établissement ou une famille d'accueil, dûment autorisés. Le Conseil Général intervient avec deux prestations :

- l'aide individuelle (APA, aide sociale à l'hébergement),
- l'organisation et le suivi des établissements d'accueil, la tarification.

Le Conseil Général, confronté à une conjoncture budgétaire difficile, s'est engagé dans une maîtrise de l'évolution du coût de l'accueil en établissement rejoignant ainsi les préoccupations des usagers et de leurs familles.

L'aide individuelle

APA en établissement:

L'objectif de l'APA en établissement est d'aider les personnes âgées à financer le coût lié à la partie dépendance (le coût d'un établissement pour le résident se divise en tarif hébergement et tarif dépendance).

Au 31 décembre 2014, le département de la Haute-Garonne comptait 8 264 bénéficiaires de la prestation APA en établissement (soit 29,6 % des bénéficiaires de l'APA) en progression de 3,4 % par rapport à 2013.
52 % de ces bénéficiaires ont été classés en GIR 2 et 24,6 % en GIR 4.
La commission de recours gracieux s'est réunie 12 fois en 2014 pour examiner 5 recours APA en établissement qui ont fait l'objet d'un rapport médical du médecin gérontologue du service du conseil médical.

■ Aide sociale en établissement :

Elle permet, pour les personnes dont les ressources sont insuffisantes, la prise en charge de leurs frais d'hébergement dans les établissements habilités à l'aide sociale.
Au 31 décembre 2014, le nombre de bénéficiaires (1 153) de l'aide sociale à l'hébergement en établissement reste stable, alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pour un accueil en famille agréée a sensiblement augmenté (soit de 10 à 13).

■ L'organisation et le suivi des établissements d'accueil

■ Suivi des établissements

Le Conseil Général intervient pour assurer le suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements à travers :

- la lutte contre la maltraitance et le contrôle de la prise en charge des résidents,
- l'accompagnement de la démarche qualité avec la procédure de conventionnement,
- le suivi des travaux de rénovation,
- la tarification hébergement et dépendance des établissements,
- le suivi des évaluations internes et externes.

Le territoire compte 170 établissements :

- 25 logements-foyers,
- 132 maisons de retraite,
- 7 unités de soins de longue durée,
- 2 centres d'hébergement temporaire,
- 4 services d'accueil de jour.

Ce qui représente 11 754 lits ou places sous statuts juridiques divers :

- 35 % en établissement public,
- 36 % en établissement commercial,
- 29 % en établissement associatif.

L'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale a été donnée pour 6 044 lits, répartis sur tout le territoire départemental, afin d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés financières pour payer leur hébergement.

■ Accueil familial pour personnes âgées

Le Conseil Général agrée les accueillants familiaux et organise le suivi médico-social des personnes accueillies en garantissant la continuité de l'accueil, la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des accueillis ainsi que le contrôle des accueillants familiaux et de leurs remplaçants.

Établissements pour personnes âgées
Bénéficiaires 1 490
32 017 K€
Accueil familial pour personnes âgées
Bénéficiaires 15
110 K€
APA en établissement
Bénéficiaires 10 010
38 435 K€

Total - Hébergement pour personnes âgées
Bénéficiaires 11 515
70 562 K€

TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de faciliter la mobilité des personnes âgées, le Conseil Général, à travers le Syndicat Intercommunal des Transports de Personnes Âgées (SITPA), prend en charge la moitié des déplacements à titre gratuit décidés par chacune des communes adhérentes (maximum 24 trajets / an / personne). Pour les cars et trains régionaux, le Département finance à 32,5 % le prix du voyage. Les bons délivrés par les communes sont utilisés à quasi-part égale sur le réseau SNCF (54 %) et sur le réseau des autocars « Arc-en-Ciel ».

SITPA
34 K€

Autonomie et compensation du handicap

La mise en œuvre des compétences départementales

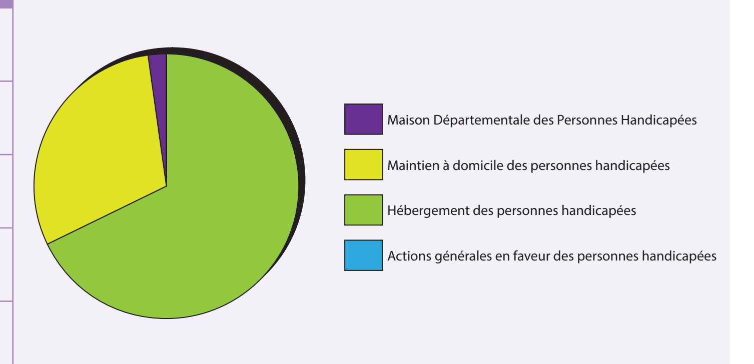
Le Conseil Général est compétent, aux côtés de l'État, en matière de planification des établissements et services destinés à l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées.
Le Conseil Général intervient traditionnellement en tant que financeur en matière d'aide sociale. Toute personne handicapée adulte, privée de ressources suffisantes et remplissant des conditions d'incapacité reconnues par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut bénéficier d'une aide à domicile ou de la prise en charge des frais d'hébergement en famille d'accueil ou en établissement spécialisé.
Le Conseil Général a la responsabilité administrative et financière de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Depuis sa création en 2006, ce groupement d'intérêt public (GIP), associant le Conseil Général, l'État, les associations et les organismes de protection sociale, est un « guichet unique ».
Depuis 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) est versée par le Conseil Général.

Les actions volontaristes

Dans l'objectif de moderniser le versement et le suivi des prestations pour les personnes en situation de handicap, le Conseil Général a mis en place de nouveaux dispositifs complémentaires.

- Le dispositif « Chèque Solidarité 31 » permet de verser la prestation de compensation du handicap (PCH) sous forme de chéquiers CESU (Chèque Emploi Service Universel) envoyés au domicile des bénéficiaires particuliers employeurs. Le e-CESU, autre mode de versement dématérialisé, est également proposé aux bénéficiaires. La PCH est alors versée sur un compte personnel à partir duquel le paiement des heures d'intervention de leurs employés est fait par virement bancaire. Avec le e-CESU, les démarches administratives sont simplifiées et les bénéficiaires ont tous les avantages du CESU.
- Le dispositif « Télégestion Solidarité 31 » permet de suivre les interventions faites au domicile par les services à domicile, et a été précédé de la mise en œuvre du paiement sur factures des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Leviers	Montants Réalisés
Maison Départementale des Personnes Handicapées	3 726 K€
Maintien à domicile des personnes handicapées	53 543 K€
Hébergement des personnes handicapées	120 551 K€
Actions générales en faveur des personnes handicapées	447 K€
Total - Autonomie et compensation du handicap	**178 267 K€**



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La loi du 11 février 2005 a instauré les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) placées sous la tutelle administrative et financière des Conseils Généraux. La MDPH de la Haute-Garonne, assure depuis 2006, le rôle de guichet unique départemental pour l'accès aux droits et aux prestations. Elle a pour objectif de permettre aux usagers de concilier simplicité et efficacité dans leurs démarches administratives tout en permettant une évaluation approfondie de leur situation.

Dans cette perspective, la MDPH s'attache à accompagner les personnes, notamment dans l'accès à la scolarisation, à l'emploi, aux transports, au logement, à l'insertion sociale et plus généralement aux droits, à l'égalité et à la citoyenneté.

La MDPH comprend :

- la Commission Exécutive qui a pour rôle l'administration de la MDPH,
- la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui statue toutes les semaines,
- l'équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée en tenant compte de son projet de vie, de sa situation, et de son environnement et de la règlementation en vigueur,
- le Fonds Départemental de Compensation qui accorde des aides financières destinées à permettre aux personnes de faire face aux frais de compensation restant à leur charge.

Les missions de la MDPH s'inscrivent en pleine complémentarité avec les actions de proximité menées en faveur des personnes en situation de handicap par le Conseil Général de la Haute-Garonne.



Au 31 décembre 2014, la MDPH recense 11 563 enfants et 113 551 adultes qui ont un dossier à la MDPH de la Haute-Garonne, et ce sont plus de 85 000 personnes qui bénéficient d'un droit en cours.

La MDPH, avec l'appui du Conseil Général, est toujours à la recherche d'un service rendu de qualité. Cette recherche d'amélioration continue a permis une réduction des délais (divisés par 2) tout en conservant une évaluation personnalisée, malgré la hausse très forte des demandes de l'ordre de plus de 8 % chaque année (+ 8,6 % en 2013/2012).

En 2014, la MDPH a mis en place une banque d'accueil et a poursuivi les travaux d'aménagement de ses locaux.

Le fonds de compensation

Le Fonds départemental de compensation financé par le Conseil Général, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) permet d'accorder des aides financières, en complément de la PCH et des aides légales ou extra-légales, afin que la personne handicapée puisse faire face aux différents frais restant à sa charge lors de l'acquisition d'aides techniques, de l'aménagement du logement ou de l'adaptation du véhicule.

En 2014, le Fonds départemental de compensation a accordé 486 K€ d'aides financières à 293 personnes (enfants ou adultes) pour la réalisation de leur projet.
Le montant moyen des aides accordées est de 1 461 euros, et le reste à charge est de 547 euros.

Fonctionnement MDPH
3 621 K€
Dotation au fonds de compensation
57 K€
Locaux MDPH
48 K€

Total - Maison Départementale des Personnes Handicapées
3 726 K€

MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil Général est engagé dans le maintien à domicile des personnes handicapées, notamment par l'attribution de l'allocation compensatrice et de la prestation de compensation du handicap (PCH), pour compenser la perte d'autonomie, mais également par la prise en charge, pour les personnes en difficultés financières, des frais d'aide ménagère, de repas fournis par un foyer restaurant ou portés à domicile.

Pour les usagers à domicile, en situation de handicap, le Conseil Général a décidé de procéder à la mise en place du CESU Préfinancé.
Ainsi, les bénéficiaires de la PCH utilisent ce dispositif afin d'assurer le paiement de la partie du salaire net pour les intervenants qu'ils emploient directement (mode gré à gré et mandataire).
Ce procédé s'inscrit dans la volonté du Conseil Général d'accompagner ces bénéficiaires vers une simplification du contrôle d'effectivité de la PCH.
Les bénéficiaires n'ont plus à transmettre systématiquement les justificatifs pour le contrôle de l'effectivité de l'aide. De plus, ce dispositif évite des indus importants à rembourser pour les usagers.

Dans le cadre du maintien à domicile, le Conseil Général a mis en place le paiement sur factures auprès des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intervenant en prestataire tiers payant au domicile.
Ce dispositif permet d'effectuer un contrôle mensuel du nombre d'heures réellement effectuées. Ainsi, le paiement sur facture a pour objectif de réduire le montant des indus à recouvrer auprès des Services à Domicile.

■ Prestation de Compensation du Handicap à domicile



La loi confirme le Conseil Général comme garant du droit à compensation sur l'ensemble de son territoire. La PCH est une prestation en nature. Elle a pour objet de financer des dépenses d'aides préalablement définies, en fonction des besoins et du projet de vie de la personne handicapée. Elle prend ainsi en charge les dépenses liées à un besoin d'aides humaines ou techniques, d'aménagement du logement ou du véhicule, d'aides spécifiques ou animalières. Toute personne peut y prétendre dès lors qu'elle justifie d'une difficulté absolue ou d'au moins deux difficultés graves dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Elle peut être demandée jusqu'à 60 ans et 75 ans sous certaines conditions.



Les demandes sont instruites par la MDPH. Le Conseil Général verse la prestation sur la base de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

En 2014, 4 076 bénéficiaires de 20 ans et plus ont perçu la prestation de compensation du handicap (PCH), et 392 bénéficiaires de moins de 20 ans.
79 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié d'une évaluation par le médecin référent des personnes handicapées du conseil médical.

■ Aide ménagère

Cette aide est destinée aux personnes handicapées à domicile, dont les ressources ne dépassent pas le minimum vieillesse, pour les services ménagers.
Au titre de l'année 2014, le nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère a baissé pour s'établir à 156.

■ Allocations compensatrices

Cette allocation, accordée sous conditions à toute personne adulte handicapée de moins de 60 ans, ne peut plus être attribuée pour de nouveaux bénéficiaires. Elle est destinée à s'éteindre progressivement pour être remplacée par la Prestation de Compensation du Handicap. Cependant, le nombre de bénéficiaires de cette prestation diminue relativement peu (près de 1 200 allocataires).

Aide ménagère
Bénéficiaires **156**
379 K€
Adaptation du logement
74 K€
Allocations compensatrices
Bénéficiaires **1 205**
7 867 K€
Prestation de Compensation du Handicap à domicile
Bénéficiaires **5 153**
45 223 K€

Total - Maintien à domicile des personnes handicapées
Bénéficiaires 6 514
53 543 K€

HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Conseil Général s'attache à couvrir les besoins des personnes handicapées en cohérence avec les services de l'État. Il intervient au titre de l'aide individuelle (aide sociale à l'hébergement), de l'aide aux services adaptés type Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), de l'organisation et de la tarification des structures d'hébergement ou familles d'accueil.

■ Aide sociale en établissement

Pour faire face aux frais d'hébergement et d'entretien, la personne handicapée peut bénéficier de cette aide qui intervient en complément des ressources de la personne. Fin 2014, le nombre de personnes handicapées bénéficiant de l'aide sociale s'établit à 2 427 contre 2 500 en 2013.

■ Accueil familial des personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent être hébergées en accueil familial.
Le Conseil Général dispose du pouvoir, rénové en 2002, d'agrément du statut d'accueillant. Il est le garant de la qualité de l'accueil et organise également le suivi médico-social des personnes accueillies.
Elles peuvent alors bénéficier de l'aide sociale pour leurs frais de séjour. La personne handicapée est l'employeur de la personne accueillante. Les rapports employeur/employé sont fixés par un contrat de gré à gré.
Fin 2014, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pour un accueil en famille agréée a sensiblement diminué.
Le service du conseil médical émet un avis technique sur l'indication de l'accueil en famille pour toute personne handicapée. Il participe aux équipes techniques d'agrément, est membre de la commission de retrait et contribue à la formation des accueillants organisée par le Conseil Général.

■ Suivi des établissements et services

Le Conseil Général intervient pour assurer le suivi de l'organisation et du fonctionnement des établissements à travers :

- le contrôle de la prise en charge des résidents,
- le suivi des travaux de rénovation,
- la tarification des structures d'accueil,
- le suivi des évaluations internes et externes.

Plusieurs types d'accueil en établissement à la charge du Conseil Général sont proposés :

■ **Les Foyers d'Hébergement (FH)** pour les travailleurs des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) dont la compétence tarifaire relève de l'État. Ces foyers assurent la prise en charge des travailleurs hors journée de travail, le week-end et si besoin, organisent les périodes de vacances.

■ **Les Foyers de Vie (FV) occupationnels** s'adressent à un public relativement autonome sans pour autant relever du milieu du travail protégé (ESAT). Ces établissements se déclinent sous trois possibilités de prise en charge :

- en internat,
- en accueil à la journée,
- en accueil temporaire (souvent en alternance avec un autre type de structure).

L'activité est organisée sous forme d'ateliers (jardinerie, animaux, bois, couture, etc.).
L'encadrement est assuré pour partie par des éducateurs spécialisés.

■ **Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)** s'adressent à un public dont le handicap nécessite une prise en charge médicale plus importante. Le tarif global comprend un forfait de soins à la charge de l'assurance maladie. Les offres d'accueil sont les mêmes que les foyers de vie occupationnels.
Les Foyers d'Accueil Médicalisé pour handicapés vieillissants s'adressent aux personnes handicapées dont les pathologies aggravées par l'âge nécessitent une prise en charge spécifique.

■ **Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), les Sections de Temps Libéré (STL)** sont financés par le biais de dotations globales de fonctionnement.

- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) a pour mission de soutenir la démarche d'autonomie des personnes adultes handicapées. Sa vocation est de contribuer à la réalisation de leurs projets de vie et il représente une alternative d'accompagnement social à l'hébergement institutionnel en foyer.

- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) s'adresse aux personnes handicapées qui ont besoin, en plus de l'assistance et de l'accompagnement délivrés par les SAVS, de soins réguliers et coordonnés, ainsi que d'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

- La Section de Temps Libéré (STL) s'adresse aux travailleurs d'ESAT qui ne sont plus en mesure d'exercer un travail à temps complet pour des raisons telles que le vieillissement ou l'aggravation de leur état physique ou mental.
  Cette structure leur permet ainsi de réduire leur activité rémunérée de moitié tout en conservant partiellement leur cadre d'insertion.
  Le temps libéré sera consacré à des activités occupationnelles (exercice de mémoire, animation sociale...) permettant d'associer loisirs et lutte contre le vieillissement.

Le parc est composé de 66 établissements et services, ce qui représente 2 762 places installées, dont :
- 920 places en foyers de vies dont 141 en accueil de jour,
- 514 places en FAM dont 49 en accueil de jour,
- 636 places en FH (Foyers d'Hébergement) ou logement d'ESAT,
- 501 places en SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale),
- 126 places en SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés),
- 65 places (pour 130 personnes) de section de temps libéré.

Le médecin du conseil médical référent des PH a instruit 64 demandes de dérogations d'âges des personnes handicapées de moins de 60 ans, pour des entrées en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Établissements pour les personnes handicapées
Bénéficiaires **2 762**
114 231 K€
Accueil familial des personnes handicapées
Bénéficiaires **46**
486 K€
Services d'accompagnement à la vie sociale
Bénéficiaires **2**
5 834 K€

Total - Hébergement des personnes handicapées
Bénéficiaires 2 779
120 551 *K€*

ACTIONS GÉNÉRALES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

■ Subventions aux associations en faveur des personnes handicapées

Le Conseil Général a attribué une aide financière pour le fonctionnement de 12 associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap ou qui souhaitent rendre accessibles leurs activités et équipements aux personnes handicapées.

Subventions aux associations en faveur des personnes handicapées

72 K€

Accessibilité des points d'arrêts des transports interurbains

375 K€

Total - Actions générales en faveur des personnes handicapées

447 K€

■ La mise en accessibilité des points d'arrêts des transports interurbains

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports, adopté par l'Assemblée Départementale en 2010, se poursuit avec la mise à disposition, en septembre 2014, du service Autonobus sur une dizaine de lignes du réseau « Arc-en-Ciel », le réaménagement du bureau d'accueil des gratuités sociales à la gare routière et la poursuite de l'aménagement des points d'arrêts.

Insertion

La mise en œuvre des compétences départementales

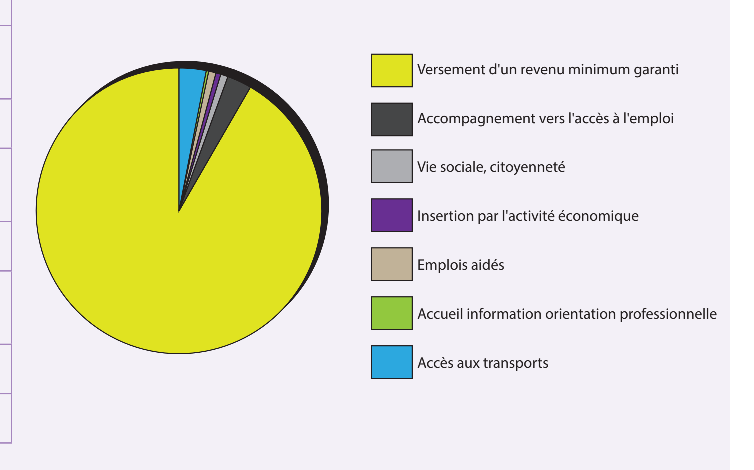
Le Conseil Général conduit, dans le cadre de ses compétences, une politique volontariste d'Insertion pour les personnes qui sont confrontées à la précarité, au chômage de longue durée, à l'exclusion économique ou sociale.
Depuis 2009, il assure le pilotage et la responsabilité du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la même volonté d'articuler l'allocation et l'offre d'insertion.
Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) réaffirme des orientations prioritaires :
- un accueil et un accompagnement social de proximité,
- un maillage dense de l'offre d'accompagnement professionnel qui donne la priorité aux personnes les plus en difficulté,
- des actions d'insertion diversifiées pour chaque allocataire du RSA et les membres de sa famille,
- des actions favorisant l'accès aux droits,
- des actions destinées à favoriser le lien social et la citoyenneté, les activités socioculturelles.

Toutes ces actions sont réalisées en articulation avec les dispositifs et services de droit commun.
Tout en soutenant cette politique globale d'insertion, le Conseil Général revendique un égal accès aux droits pour tous. Dans cet objectif, il s'articule avec les collectivités locales, les services publics, le secteur associatif et l'ensemble des intervenants dans le champ de la lutte contre l'exclusion.

La Gratuité des transports : une politique volontariste

En 1995, le Conseil Général de la Haute-Garonne a été le premier Département en France à assurer, en faveur des bénéficiaires des minima sociaux et des demandeurs d'emploi, la gratuité des transports publics départementaux.
En effet, afin de soutenir la mobilité dans les démarches professionnelles, il finance les déplacements réalisés sur l'ensemble du réseau urbain pour les allocataires du RSA socle et pour tous les demandeurs d'emploi situés hors périmètre des transports urbains.

Leviers	Montants Réalisés
Versement d'un revenu minimum garanti	186 356 K€
Accompagnement vers l'accès à l'emploi	5 650 K€
Vie sociale, citoyenneté	1 699 K€
Insertion par l'activité économique	1 140 K€
Emplois aidés	1 366 K€
Accueil information orientation professionnelle	482 K€
Accès aux transports	6 686 K€
Total - Insertion	**203 379 K€**



VERSEMENT D'UN REVENU MINIMUM GARANTI

Le RSA constitue un double droit : un droit à l'allocation et un droit à l'insertion.
Cette allocation peut être :
- un minima social : le RSA Socle pour les personnes sans ressource,
- un complément de revenu : le RSA Activité pour les publics en situation d'emploi.



RMI
Bénéficiaires **754**
184 K€
RSA
Bénéficiaires **50 207**
186 172 K€

Total - Versement d'un revenu minimum garanti
Bénéficiaires **50 961**
186 356 K€

Les bénéficiaires dont les revenus d'activité sont inférieurs au minima social peuvent prétendre au RSA dit « Mixte ». Ces personnes perçoivent alors une part de RSA socle et une part de RSA activité.

Le Conseil Général assure le pilotage et la gestion de l'allocation RSA dans son ensemble. Il assure le financement du RSA socle, le RSA activité restant à la charge de l'État.

Au 31 décembre, le département de la Haute-Garonne compte 50 207 allocataires du RSA dont 36 700 bénéficiaires du RSA socle financé par le Conseil Général, soit + 8 % en un an. Les dépenses d'allocation, pour leur part, ont augmenté de 12 %, la compensation de l'Etat restant relativement stable et bien en deçà du montant total des dépenses.
Si l'augmentation des bénéficiaires s'est poursuivie en 2014 dans un contexte de crise économique et de croissance du chômage, elle s'est cependant légèrement ralentie en fin d'année.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACCÈS À L'EMPLOI

Prestations d'accompagnement professionnel
4 562 K€
Dispositifs d'accès à l'emploi
694 K€
Dispositifs jeunes diplômés
224 K€
Création d'activités
133 K€
Aides financières à la concrétisation de projets liés à l'emploi
37 K€

Total - Accompagnement vers l'accès à l'emploi
5 650 K€

Afin de permettre aux allocataires du RSA une sortie pérenne du dispositif, le Conseil Général met en œuvre une offre spécifique complémentaire aux prestations du Service Public de l'Emploi sur l'ensemble du département.
Cet accompagnement pour les plus éloignés de l'emploi, est mis en œuvre par 33 « dispositifs d'insertion professionnelle », animés par des professionnels du secteur de l'emploi dans le cadre de marchés publics.
En application d'un cahier des charges précis, les référents désignés reçoivent en moyenne 2 fois par mois les bénéficiaires dans le cadre d'un accompagnement individualisé, qui se décline selon le parcours professionnel de l'allocataire, son niveau de qualification et son projet. En lien avec les différents acteurs socio-économiques du territoire, ils valident un projet d'accès à l'emploi, aident à sa mise en œuvre et consolident la reprise d'activité.
En période de chômage massif, le Conseil Général s'adresse aux publics les plus vulnérables et met en œuvre une offre spécifique complémentaire aux prestations de Pôle emploi. Ces prestations d'accompagnement font l'objet d'un cofinancement du Fonds Social Européen, pour les publics les plus anciens dans le dispositif.

Le Conseil Général a renouvelé l'offre d'insertion dans le champ professionnel avec la conclusion de marchés publics pour une période de 1 an, cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE).

Près de 8 000 bénéficiaires ont été accompagnés dans ce cadre.

VIE SOCIALE, CITOYENNETÉ

Prendre part à la vie sociale et citoyenne constitue un enjeu fondamental de la lutte contre les exclusions.
C'est pourquoi, le Conseil Général soutient l'action associative de proximité sur l'ensemble du département en donnant pour objectifs :

- d'informer les publics en difficulté et de les orienter vers les institutions et acteurs concernés,
- d'accompagner les personnes dans des démarches citoyennes,
- de soutenir la participation active des usagers en difficulté aux actions proposées et de promouvoir ainsi leur autonomie,
- de recréer des liens sociaux, de proposer des ateliers, des activités socio-culturelles, sportives, conviviales, familiales et de loisirs, dans lesquelles les usagers peuvent s'impliquer.

Les associations qui œuvrent pour l'insertion sociale rencontrent des personnes dont l'exclusion économique se double d'une exclusion sociale. Grâce à leurs multiples activités et supports, les acteurs associatifs en lien avec les travailleurs sociaux contribuent à l'implication des usagers et leur participation aux activités proposées.
Les activités socioculturelles sont également un moyen efficace de re-dynamisation : elles s'appuient sur des pratiques collectives créatrices de lien social. Le Département conduit une politique visant à faciliter l'accès des personnes en situation de précarité à ces actions.

Lieux d'accueil
1 699 K€

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'Insertion par l'Activité Economique « IAE » est un des outils de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre, en parallèle à la situation de travail, d'un accompagnement socioprofessionnel destiné à lever les obstacles à l'emploi, permet de réintégrer le monde du travail « ordinaire ».
L'insertion par l'activité économique propose des solutions différentes, mais toutes adaptées, à des publics en difficulté ayant un faible niveau de qualification, et inscrits dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi. Les entreprises d'insertion permettent l'accès ou le retour à l'emploi dans le cadre de contrats de travail de droit commun appelés « contrat à durée déterminée d'insertion » d'une durée de 2 ans.



Les associations intermédiaires proposent à des publics en difficulté, au regard de l'emploi, des missions de travail en proximité, principalement dans le secteur des services à la personne. Les ateliers et chantiers d'insertion s'adressent aux publics les moins qualifiés, les plus éloignés de l'emploi traditionnel. L'intervention du Conseil Général est complémentaire de celle de l'État qui agrée et finance ces différentes structures. En 2014, la réforme par l'Etat est intervenue avec pour objectifs une simplification, une harmonisation des financements Etat et une valorisation des structures de l'IAE sur la qualité de l'accompagnement des salariés et sur les résultats. Pour le Conseil Général, cette réforme a concerné les ateliers chantiers d'insertion (ACI) qui embauchent des salariés en emplois aidés - Contrats d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) devenus Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) à compter de juillet 2014. La conclusion d'emplois aidés fait l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'Etat qui fixe annuellement le nombre d'emplois aidés.

La transformation de CAE en CDDI n'a pas eu d'impact financier supplémentaire pour le Conseil Général. L'engagement restant identique avec un objectif maximum de 200 emplois aidés prévus au sein des ACI.
Il finance désormais une aide forfaitaire à hauteur de 88 % du montant du RSA socle pour une personne seule. Le bénéficiaire du RSA est embauché pour 26 heures hebdomadaires minimum et pour une durée de 4 mois minimum renouvelable jusqu'à 24 mois. En ce qui concerne le soutien financier des autres Structures IAE associations intermédiaires et entreprises d'insertion, têtes de réseau, le Conseil Général a poursuivi son soutien dans le cadre d'une politique volontariste.

Chantiers et ateliers d'insertion
915 K€
Régies de quartier
225 K€

Total - Insertion par l'activité économique
1 140 K€

EMPLOIS AIDÉS

Le Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.),
Entré en vigueur en 2010, il se présente sous forme de deux types de contrats :
- le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) réservé au secteur public et associatif,
- le Contrat Initiative Emploi (CIE) réservé aux entreprises du secteur privé.

Le Conseil Général a compétence et est responsable des CAE et CIE conclus pour des allocataires du RSA socle et mixte.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi
Bénéficiaires **400**
1 035 K€
Contrat initiative emploi
Bénéficiaires **110**
201 K€
Emplois d'avenir
130 K€

Total - Emplois aidés
Bénéficiaires 510
1 366 K€

La politique volontariste et qualitative menée depuis plusieurs années par le Conseil Général, fait du CUI (Contrat Unique d'Insertion) un véritable outil d'insertion pour des allocataires du RSA anciens dans le dispositif et éloignés de l'emploi pour diverses raisons.

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans-emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.
Le Conseil Général finance les Emplois d'Avenir s'adressant à des jeunes bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans si travailleur handicapé). D'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois, ils sont conclus en CDI ou CDD dans le secteur non marchand majoritairement et secteur marchand.

50 Emplois d'Avenir ont été financés en 2014 pour des jeunes allocataires du RSA, 48 allocataires du RSA ont bénéficié de ce dispositif et travaillent au sein d'entreprises, collectivités locales ou associations.

Le Conseil Général a de plus décidé l'embauche de 60 Emplois d'Avenir pour des jeunes en difficulté, essentiellement dans les collèges, à la marge au sein des services techniques, après désignation d'un tuteur identifié, et élaboration d'un parcours de formation.

ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit de subventions aux associations dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), sur le volet professionnel.
Ces associations développent des actions visant l'accès ou le maintien dans l'emploi. Elles se mobilisent pour proposer des solutions locales adaptées, dans des quartiers urbains ou en milieu rural pour constituer un maillage territorial et mettre des ressources en réseau. Elles mettent en œuvre des initiatives permettant la rencontre entre les artisans, les chefs d'entreprises et les demandeurs d'emploi.
L'accompagnement à l'emploi sur les différents bassins du territoire s'effectue en lien avec les référents et le service public de l'Emploi.
Des actions de parrainage interviennent pour la consolidation des emplois. Ces actions de proximité sont, en milieu rural, associées à une fonction lieu ressource regroupant plusieurs services ou plusieurs actions, portées par différents acteurs associatifs ou institutionnels afin de proposer en un lieu unique, l'ensemble des ressources d'un territoire en matière d'insertion professionnelle.
Dans un contexte de dégradation économique et de forte inquiétude du secteur associatif, le Conseil Général a poursuivi son engagement en direction de ces initiatives locales. Cela marque sa volonté de conserver une approche, qui tout en étant adaptée au territoire, s'inscrit dans la politique de solidarité départementale.

Subventions aux associations
482 K€

ACCÈS AUX TRANSPORTS

Le Conseil Général aide les personnes en difficulté (bénéficiaires haut-garonnais du RSA et demandeurs d'emploi domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain) dans leurs démarches d'insertion ou de recherche d'emploi. Ainsi, elles peuvent se déplacer gratuitement sur le réseau métro-bus-tramway de l'agglomération toulousaine, sur le réseau interurbain et sur le réseau ferroviaire.

Gratuité des transports
6 686 K€

Enfance et Jeunesse

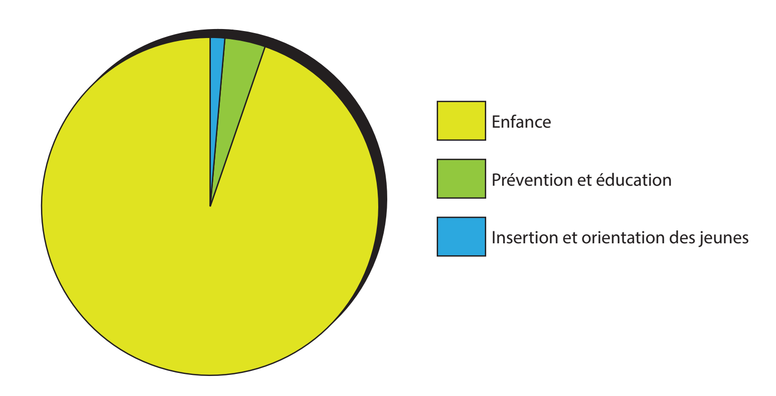





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

ENFANCE ET JEUNESSE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Enfance	**124 5178 K€**
Prévention et éducation	**4 948 K€**
Insertion et orientation des jeunes	**2 153 K€**
Total - Enfance et Jeunesse	**131 618 K€**



Enfance

La mise en œuvre des compétences départementales

La loi du 5 mars 2007 confie directement l'organisation des missions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) au Président du Conseil Général et fait de la prévention, un axe majeur de la protection de l'enfance. Par ailleurs, il est chargé de mettre en œuvre l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'ASE s'adresse aux mineurs, à leurs familles ainsi qu'aux mineurs émancipés, aux majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Elle consiste à proposer un soutien matériel, éducatif, psychologique, en cas de « difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre » y compris par une prise en charge hors du milieu de vie habituel si nécessaire. La prévention des mauvais traitements s'inscrit dans ce cadre global.

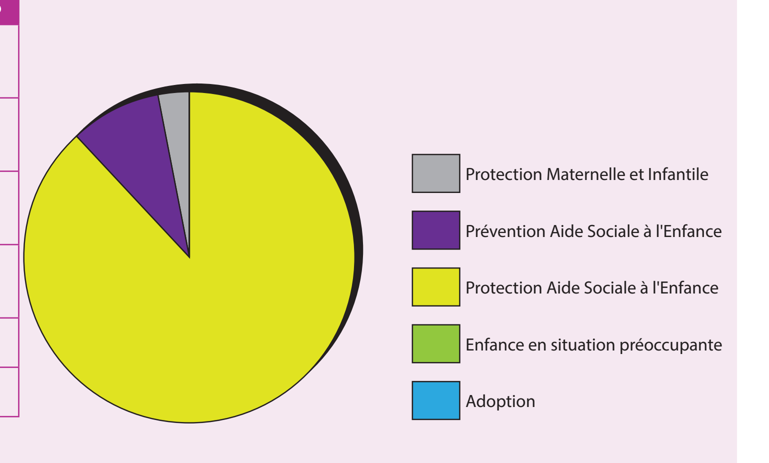
En 2013, le Conseil Général a réactualisé son Schéma Départemental de l'Enfance qui définit, pour les 5 années à venir, les axes forts de la politique publique en la matière. Le nouveau Schéma Départemental de l'Enfance a permis de mettre en exergue la nécessité de mieux aider les familles au moment de l'arrivée de l'enfant, de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs de l'enfant, de développer un partenariat interinstitutionnel plus fort autour des questions de santé des enfants, de créer de nouvelles modalités de réponse aux besoins des enfants et des familles, mais aussi de réaffirmer la place de l'enfant handicapé au sein des dispositifs départementaux.

Le Conseil Général a souhaité que ce Schéma permette à tous les professionnels de l'enfance, de partager les mêmes valeurs et de posséder un cadre de travail commun afin de favoriser la prévention et l'accompagnement des familles, dans l'intérêt de l'enfant.

Les actions volontaristes du Département

Le Conseil Général de la Haute-Garonne met en œuvre une politique de soutien à l'investissement en faveur de la construction, de l'extension et de l'aménagement de structures d'accueil de la petite enfance, et participe aux frais de fonctionnement des crèches et des haltes-garderies depuis janvier 2013.

Leviers	Montants Réalisés
Protection Maternelle et Infantile	3 654 K€
Prévention Aide Sociale à l'Enfance	11 131 K€
Protection Aide Sociale à l'Enfance	109 518 K€
Enfance en situation préoccupante	46 K€
Adoption	168 K€
Total - Enfance	**124 517 K€**



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le Conseil Général est compétent pour l'organisation et la mise en œuvre des missions de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) sur le territoire départemental définies par le Code de la Santé Publique et reprises par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le service départemental et les professionnels de P.M.I. concourent à la promotion de la santé maternelle et infantile au plus près des familles par :

- la planification et l'éducation familiale ;

- l'instruction des projets de structures et de dossiers de candidats assistants maternels et leur suivi ;
- l'organisation, le soutien et le suivi des modes d'accueil de jour du petit enfant, par le biais d'attribution d'aides au fonctionnement ou à l'investissement des structures collectives ;
- des actions de consultation, d'éducation et de prévention en MDS en faveur des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 6 ans, et des bilans de santé en faveur des enfants de 3-4 ans.

■ Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF)



Le CDPEF intervient essentiellement auprès d'un public d'adultes et d'adolescents en consultations sur 28 antennes réparties sur les 23 MDS, sur les hôpitaux de La Grave, Joseph Ducuing, Saint-Gaudens, Paule de Viguier, sur trois facultés de Toulouse ainsi qu'à la Maison des Adolescents.
Ses missions sont exercées par des médecins et des sages-femmes lors de consultations, d'entretiens de conseil conjugal et familial et concernent le domaine de la contraception (prescription, délivrance des différents moyens de contraception et suivi biologique), l'éducation à la vie sexuelle, les entretiens « pré et post » Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), et lors de séances d'informations de prévention dans les collèges et autres structures spécialisées.

■ Modes d'accueil collectifs et individuels

Le Conseil Général est compétent en matière d'organisation et de contrôle de l'accueil de jour de l'enfant de moins de 6 ans, qu'il soit individuel chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou familial(e) ou collectif géré par un service communal, associatif ou privé.
Concernant les modes d'accueil collectifs, les médecins de PMI sont chargés, en lien avec le service des établissements d'accueil, d'assurer le contrôle et la surveillance de ces structures.
Le Conseil Général aide financièrement les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans :

- 44 subventions ont été attribuées aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes pour la construction, la rénovation, l'équipement des crèches et des relais assistantes maternelles ;
- 69 subventions d'investissement et de fonctionnement (aide aux loyers) ont été attribuées aux associations loi 1901.

Le Conseil Général est sollicité pour avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans en accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et en accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) ; cet avis est donné après visite du médecin PMI de la MDS concernée.
Concernant l'accueil individuel, les puéricultrices de PMI assurent l'évaluation des demandes d'agréments, le contrôle et la surveillance en lien avec le service des assistants maternels et des assistants familiaux chargé de l'instruction administrative.



Pour les assistants maternels, le service administratif assure l'organisation et la formation obligatoire : 1 093 assistant(e)s maternel(le)s ont bénéficié de la formation.

■ Actions en faveur de la Petite Enfance

Les médecins pédiatres ou diplômés en santé publique, les puéricultrices et les sages-femmes, exercent ces missions au sein des MDS.
Il s'agit d'actions de prévention médico-sociale et de suivi, en faveur des femmes enceintes, futurs parents, parents et enfants de moins de six ans, y compris à domicile, menées avec l'accord ou à la demande des intéressés et en lien avec les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers, notamment pour les femmes enceintes et les enfants de moins de six ans requérant une attention particulière (en situation de vulnérabilité sociale, psychologique, médicale…). Aide, conseil, écoute et suivi à domicile, surtout avant et après la naissance de leur enfant, leur sont accordés.

Il s'agit de soutenir les parents dans leur rôle, de surveiller le développement, la santé et les vaccinations de l'enfant âgé de 0 à 6 ans ou d'effectuer des bilans de santé pour les enfants de 3-4 ans, notamment en école maternelle.
La PMI contribue au dépistage des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et des troubles de l'apprentissage. Elle oriente, si besoin, les familles vers des structures adaptées.
Pour optimiser la couverture vaccinale de la population du département, une mise à jour gratuite des vaccinations est proposée dans les centres fixes de consultations PMI des MDS.
En outre, la PMI a recours aux Techniciens en Intervention Sociale et Familiale (TISF). Leur intervention s'inscrit dans un cadre préventif d'accompagnement et de soutien des familles dans leur fonction parentale, dès la grossesse, et après la naissance de l'enfant. La PMI accorde 50 heures d'intervention par famille, en ayant recours à deux associations : l'Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes à Domicile (AMFPAD) et Solidarité Familiale.
Le Conseil Général participe financièrement au fonctionnement du Centre d'Action Médico-sociale Précoce qui assure le dépistage précoce, le diagnostic, la prise en charge et l'orientation des enfants de moins de 6 ans présentant des troubles associés sensoriel, moteur et/ou psychique.
De plus, le Conseil Général soutient financièrement des associations œuvrant dans le champ de la prévention, en particulier dans le cadre d'actions collectives petite enfance et de soutien à la parentalité en partenariat avec les professionnels PMI sur l'ensemble du territoire (Animations de salles d'attente des consultations de PMI, lieux d'accueil parents enfants,…).

Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale
37 K€
Modes d'accueil collectifs et individuels
2 985 K€
Actions en faveur de la petite enfance
632 K€

Total - Protection Maternelle et Infantile
3 654 K€

PRÉVENTION AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Il s'agit de soutenir les familles en difficulté, par des aides financières et des aides éducatives, pour permettre à leur enfant de se développer normalement, en évitant une séparation chaque fois que possible.
La mise en œuvre de cette politique publique permet de répondre en partie à l'obligation de prévention, réaffirmée dans la loi de mars 2007, puisqu'elle offre à tous des aides dans leur rôle de parents et aux travailleurs médico-sociaux des outils complémentaires aux prises en charge légales. Cette politique est construite en partenariat avec les autres institutions ou collectivités locales : Préfecture, Justice, CAF, CUTM, SICOVAL, CAM, Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, MSA.

■ Mesures éducatives

L'aide éducative à domicile (AED) est une prestation assurée par les éducateurs du Conseil Général, permettant d'apporter un soutien éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.
En 2014, 1 415 AED ont été délivrées par le Conseil Général.

■ Aides financières ASE

Afin de prévenir les difficultés familiales, la première des interventions possibles est une aide financière. Cette aide doit rester ponctuelle et ne peut se confondre avec des prestations familiales. Elle est étudiée en fonction de chaque situation.

De plus, le Conseil Général a créé un fonds d'aide exceptionnelle, destiné à aider les familles en situation irrégulière, en grande précarité sur le département.

■ TISF et conseiller en économie sociale et familiale (CESF)

L'ASE, comme la PMI, a la possibilité de faire appel à des TISF afin d'aider les familles. Cette action de prévention permet d'intervenir, le plus précocement possible, auprès des femmes

enceintes et des familles afin de leur apporter, au travers des gestes de la vie quotidienne, un soutien à la parentalité.
Dans le cadre de ses missions, chaque MDS dispose d'un TISF.
Le TISF - ASE vient en aide aux familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales. Les domaines d'intervention sont diversifiés : aide budgétaire, organisation de la vie quotidienne, démarches administratives, aide à l'autonomie, préparation au retour des enfants, aide à la mise en place de soins.

■ Aides aux associations et actions collectives en faveur de l'enfance

Dans le cadre de la prévention Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil Général intervient particulièrement dans le champ d'action du soutien à la parentalité. Il subventionne 35 associations réparties sur le territoire départemental qui proposent différents types d'actions ayant pour objectifs d'aider les parents dans leur fonction parentale.
Il est signataire du protocole départemental de médiation familiale. Il participe aux comités techniques de ce dispositif, piloté par la CAF, et subventionne les 5 associations habilitées à ce titre en Haute-Garonne.
Il participe également au Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dont il finance certaines associations et est membre du comité technique.
Il est membre actif du groupe de pilotage de l'expérimentation sur le département de la Garantie des Impayés de Pension Alimentaire (GIPA) adossé au dispositif de médiation familiale.

Le Conseil Général siège au Comité Départemental de Soutien à la Parentalité qui constitue désormais l'instance de validation relative aux 4 dispositifs que sont le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le REAAP, la médiation familiale et les espaces de rencontre.

Par ailleurs, le Conseil Général soutient des actions de prévention des risques (maltraitance, pédo-criminalité, vie sexuelle et affective, accès aux droits) en direction principalement des collégiens et subventionne, en ce sens, 10 associations.

Enfin, il participe avec l'Académie de Toulouse, à la lutte contre le décrochage scolaire au travers de sa représentation dans les instances relatives aux dispositifs relais.

■ L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Les actions éducatives, décidées dans un cadre judiciaire, sont financées et confiées par le Conseil Général à des associations habilitées à cet effet.
Le contenu de l'AEMO est variable et évolutif : contacts individuels, consultations ou entretiens spécialisés, activités éducatives avec les enfants. L'enfant reste dans son milieu et y exerce ses activités habituelles. C'est l'intervenant social qui lui rend visite et répond à ses demandes et à celles de ses parents.

Mesures éducatives
Bénéficiaires.................. **544**
1 275 K€
Aides financières ASE
Bénéficiaires............. **12 216**
1 909 K€
Techniciens en intervention sociale et familiale et CESF
Bénéficiaires.................. **260**
450 K€
Aides aux associations et actions collectives en faveur de l'enfance
502 K€
L'action éducative en milieu ouvert
Bénéficiaires............... **2 488**
6 995 K€

Total - Prévention Aide Sociale à l'Enfance
Bénéficiaires............. 15 508
11 131 K€

PROTECTION AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Pour accueillir temporairement les enfants et aider les familles en grande difficulté, deux types d'accueil sont possibles :

- l'un dans le cadre administratif, à la demande des parents ou d'un jeune majeur avec signature d'un contrat entre le Président du Conseil Général ou son délégataire et la famille ou le jeune majeur,
- l'autre dans un cadre judiciaire après décision du juge pour enfants qui recherchera systématiquement l'adhésion de la famille.

La famille conserve, en général, l'autorité parentale sur les enfants. S'il s'agit d'une décision judiciaire, les droits de visites et d'hébergement lors de week-ends ou de vacances, sont déterminés par le juge.

Ces mesures, toujours temporaires, ont pour objectif premier de protéger l'enfant, mais aussi de favoriser le maintien et l'amélioration des relations parents-enfants (sauf cas de maltraitance grave).
En effet, la séparation doit être utilisée positivement, comme un temps permettant aux familles de se mobiliser avec l'aide de professionnels, pour dépasser leurs difficultés et permettre le retour en famille.
En 2014, 1 476 enfants ont été accueillis à l'ASE sur placement du juge des enfants pour un accueil individuel.

■ Accueil individuel

Le Conseil Général emploie directement des assistants familiaux qu'il agrée pour accueillir à temps plein ou partiel des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qui lui sont confiés.

■ Accueil collectif

Pour accueillir les enfants, le Conseil Général a recours à plusieurs types d'hébergement :

■ Le Centre Départemental Enfance et Famille :

Le CDEF est un instrument essentiel de la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est entièrement financé par le Conseil Général. Il a pour mission l'accueil d'urgence, ainsi que l'observation et l'orientation de l'enfant en vue d'un bilan de situation. Il dispose en outre d'un centre maternel.
Ces locaux bénéficient d'un programme de rénovation annuel :
En 2014, les travaux suivants ont été financés pour les locaux du siège :

- Réaménagement des sanitaires du bâtiment « Les Églantiers » (111 K€),
- Réfection des étanchéités des toitures (24 K€),
- Mise en conformité des accès et clôtures des piscines (39 K€), de la chaufferie (37 K€) et travaux sur les groupes froids (66 K€).

Pour le Service d'Action Préventive pour Adolescents (SAPA) filles de Saint-Alban : divers travaux sur la chaufferie (6 K€) et création d'une aire de stationnement pour les véhicules du personnel (14 K€).

■ Les autres types d'hébergement :

- des foyers habilités justice et Conseil Général qui peuvent accueillir les mineurs,
- des lieux de vie (structures d'accueil non traditionnelles) plus adaptés dans la prise en charge des adolescents en difficulté,
- des maisons d'enfants à caractère social (MECS).

■ Accueil mères enfants

Le rôle des centres maternels consiste à apporter à la mère isolée une aide matérielle, médicale, éducative et psychologique, lorsque l'évaluation fait apparaître des risques pouvant compromettre gravement le lien mère/enfant. Certaines structures du département ont la possibilité d'accueillir des pères dans les mêmes conditions. 219 familles ont été prises en charge en 2014.

Accueil individuel
Bénéficiaires............... **1 925**
36 591 K€
Accueil collectif
Bénéficiaires............... **1 355**
65 697 K€
Accueil mères enfants
Bénéficiaires................. **691**
7 230 K€

Total - Protection Aide Sociale à l'Enfance
Bénéficiaires............... 3 971
109 518 K€

ENFANCE EN SITUATION PRÉOCCUPANTE

Le service Enfance en Danger est composé de deux pôles :

- le pôle traitement des informations préoccupantes,
- le pôle observatoire.

La mission première du pôle traitement des informations préoccupantes est de recueillir à l'échelle départementale toutes les informations relatives à des enfants en danger ou en risque de l'être.
Il est doté d'un numéro vert (0 800 31 08 08) à destination des usagers et des profes-

sionnels. Ces derniers peuvent également appeler pour avis et conseils. Il centralise les informations préoccupantes.
Les éléments contenus dans le recueil d'information préoccupante peuvent conduire à une évaluation de la situation. Cette évaluation, réalisée par les travailleurs médico-psycho-sociaux des Maisons des Solidarités, a pour finalité de déterminer si l'enfant ou l'adolescent est en danger ou en risque de danger, de privilégier dans la mesure du possible la mise en place d'une mesure de protection administrative avec l'accord et la participation des détenteurs de l'autorité parentale.
En 2014, le pôle Informations Préoccupantes du service Enfance en Danger a été destinataire de 2 443 informations préoccupantes.

Le pôle Observatoire est chargé de recueillir des données statistiques et de mener des études. Il alimente les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance composé d'une vingtaine de membres.
L'objectif de cet observatoire est de collecter les ressources disponibles sur la protection de l'enfance dans le département afin de :

- constituer un socle de données statistiques,
- mettre en commun ou développer des études qualitatives,
- organiser des temps d'échanges sur les enjeux en matière de protection de l'enfance…

En outre, le pôle Observatoire du service Enfance en Danger mène chaque année des actions de formation à destination de professionnels, futurs professionnels ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Il rencontre également, dans le cadre d'actions de prévention, des élèves de classes primaires ou de collèges de la Haute-Garonne.

Dans ce cadre, 781 professionnels ou futurs professionnels et 4 286 élèves ont été rencontrés.

Les informations préoccupantes
46 K€

ADOPTION

Les 4 missions du Service Adoption :

- de l'agrément au suivi post-adoption des familles adoptantes,
- l'admission et l'accompagnement des Pupilles de l'État en lien avec le Préfet, tuteur de ces enfants,
- l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher sous le secret,
- l'accompagnement des Pupilles et anciens Pupilles de l'État dans le cadre de la consultation de leur dossier ou de l'accès à leurs origines.

Agréments en vue de l'adoption
Bénéficiaires.....................**67**
54 K€
Suivis de l'adoption
114 K€

Total - Adoption
Bénéficiaires.................... 67
168 K€

RELATIONS AVEC LES USAGERS

Depuis la loi du 17 juillet 1978, tout particulier peut avoir accès aux documents administratifs qui le concerne. Ainsi, le Service Adoption organise la consultation des dossiers des Pupilles et anciens Pupilles de l'État.

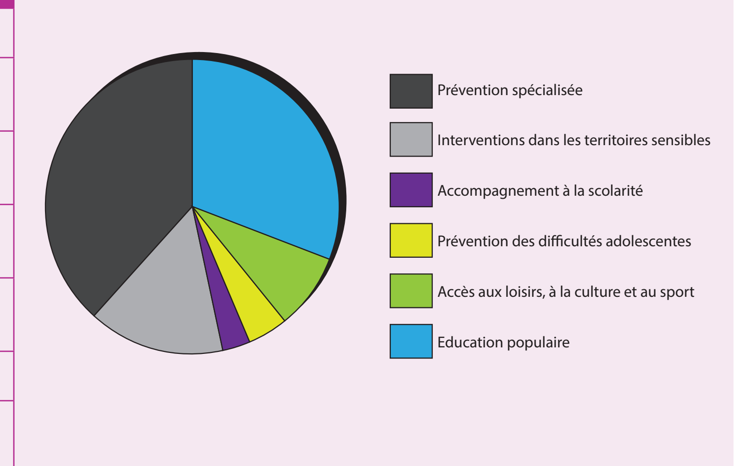
Prévention et éducation

L'Assemblée Départementale a adopté un rapport-cadre définissant les modalités d'intervention et d'organisation des services de la jeunesse. Il s'appuie sur les compétences obligatoires (le fonds d'aide aux jeunes et la prévention spécialisée), mais également sur les politiques et dispositifs volontaristes développés par le Département pour favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et au sport ainsi que sur la Maison Départementale des Adolescents (MDA).
Au-delà du simple soutien financier, la politique départementale de la jeunesse s'articule autour de grands principes :
- l'accès au droit commun,
- la prévention et la réduction des inégalités.

Elle vise un certain nombre d'objectifs dont la continuité éducative et la mise en réseau des acteurs.

Pour ce faire, 4 axes stratégiques ont été retenus :
- la prévention des difficultés adolescentes et parentales,
- le renforcement des actions en direction du public collégien,
- le recentrage des dispositifs autour des MDS, et le soutien de ses professionnels,
- la lisibilité de l'intervention du Conseil Général.

Leviers	Montants Réalisés
Prévention spécialisée	1 891 K€
Interventions dans les territoires sensibles	742 K€
Accompagnement à la scolarité	154 K€
Prévention des difficultés adolescentes	220 K€
Accès aux loisirs, à la culture et au sport	406 K€
Éducation populaire	1 535 K€
Total - Prévention et éducation	**4 948 K€**



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



La prévention spécialisée consiste au développement d'actions visant à prévenir la marginalisation, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles (telles que définies notamment dans les articles L.121-2 et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
La compétence du Département en matière de prévention spécialisée s'exerce pour l'essentiel en direction des 10-21 ans avec une attention particulière pour les publics d'âge collège, à savoir les 10-16 ans. La priorité est donnée aux jeunes suivis et repérés par les travailleurs sociaux du Département (MDS, MDA, Clubs et Équipes de Prévention). De plus, des indicateurs tels que la non adhésion à des structures de droit commun, le déroulement de la scolarité, la situation sociale et familiale, permettent d'apprécier le profil des jeunes prioritairement destinataires des mesures d'accompagnement du Conseil Général dans le domaine de la jeunesse.

En 2013 l'Assemblée Départementale a acté l'intégration en régie directe de cette mission obligatoire, confiée jusqu'alors à huit clubs associatifs (4 clubs au 1er janvier 2014 puis 4 autres au 1er janvier 2015).
Cette reprise en régie directe traduit la volonté du Conseil Général d'accompagner et de renforcer la réalisation de cette mission de service public sur l'ensemble du territoire départemental.
Par cet acte, l'institution s'inscrit dans le respect et la continuité de l'histoire de la prévention spécialisée telle quelle s'est construite depuis des décennies, sur la base de sa Charte Départementale coproduite en 1999.
Cette intégration s'effectue alors même que la crise économique répercute ses effets sur la jeunesse, et ce quelle que soit la nature de son territoire, urbain, périurbain ou rural, renforçant le besoin en prévention spécialisée.

La Prévention Spécialisée est désormais organisée au sein de la Direction Adjointe Prévention Jeunesse, en 10 services, composés des Clubs de Prévention et de Référents Jeunesse positionnés au sein de MDS.
Les actions concrètes sont menées sur les territoires de Bagatelle, Mirail, Toulouse Sud-Est, Bonnefoy, Soupetard, Pont-Vieux, Minimes, Faourette, Empalot, Reynerie, Castanet, Colomiers, Saint-Gaudens.

Cette intégration se fait à budget constant.

Clubs et associations
1 862 K€
Activités préventives menées par les référents jeunesse auprès des MDS
29 K€

Total - Prévention spécialisée
1 891 K€

■ Actions collectives
Les actions collectives peuvent revêtir différentes formes : séjours, actions dans les établissements scolaires, ateliers, qui, à travers une animation, permettent d'enclencher un travail éducatif. Sur l'ensemble de ces actions, un positionnement des publics connus des MDS est recherché.

INTERVENTIONS DANS LES TERRITOIRES SENSIBLES

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action en Faveur des Quartiers Urbains (PDAU), le Conseil Général soutient les initiatives associatives et citoyennes et encourage l'accès pour tous aux offres culturelles, sportives et de loisirs. Il privilégie les territoires les plus en difficulté, prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil Général alloue également des subventions pour soutenir des structures qui favorisent l'accès des jeunes à l'autonomie en leur fournissant des informations et des services utiles dans leur vie quotidienne. En 2014, le Conseil Général a poursuivi son soutien au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de 3 Points Information Jeunesse associatifs sur la ville de Toulouse (PIJ).

En 2014, c'est plus de 41 associations qui ont été soutenues et subventionnées au titre du PDAU pour favoriser des actions de lien social à destination des jeunes et de leur familles (accès à la culture, sports et aux loisirs, vie de quartier, justice de proximité, information jeunesse…). Certaines d'entre elles ont été rencontrées sur sites et ont fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil Général.

■ Quelques actions marquantes en 2014
L'Association Rebonds a été créée en mars 2004 par des joueurs de rugby professionnels, qui ont eu par leurs formations et leurs expériences du terrain, un lien avec la problématique de l'insertion des jeunes en difficulté sociale. Le projet phare « insertion rugby » porté par Rebonds est un projet qui utilise le rugby comme un outil d'éducation

et d'insertion sociale et professionnelle. Il est mené en Midi-Pyrénées et principalement sur l'agglomération toulousaine en ciblant les quartiers prioritaires et les structures spécialisées. Il s'adresse à des jeunes âgés de 6 à 17 ans en décrochage scolaire, en situation de risque de rupture familiale, relevant de troubles du comportement, et présentant des problèmes d'accessibilité à la pratique sportive. 58 jeunes environ ont été suivis sur l'année 2014 : 12 jeunes de moins de 10 ans, 33 jeunes de 11 à 15 ans et 13 jeunes de plus de 16 ans. Un travail de collaboration est également engagé avec les assistants sociaux des MDS situées sur les quartiers politique de la ville, permettant ainsi à travers ces échanges avec les professionnels des services sociaux de croiser les regards sur les situations des familles et de faciliter leur prise en charge.

L'Association Kirikou Evènements (AKE), créée en 2002, a pour vocation de valoriser toutes les formes d'expression artistique (musique, danse, peinture, sculpture, littérature…) à travers différents projets culturels prônant la diversité et la mixité socioculturelles. Depuis 2007, AKE réalise et coordonne « Festi'Couleurs », festival de la mixité, qui se déroule principalement au Parc des Expositions de Toulouse. Cet évènement offre au public un éventail de la richesse des peuples et des cultures dans un esprit d'amitié, de convivialité et de partage. Festi'Couleurs met en lumière la réussite des jeunes issus des minorités, assure la promotion des arts et cultures de pays méconnus. Le but de ce festival étant de sensibiliser les plus jeunes à la mixité culturelle, sociale et économique à travers l'art et la diffusion d'animation adapté à tout public. L'édition 2014 a connu principalement des temps forts à Toulouse, des animations ont été organisées, des ateliers ont été mis en place en amont du festival, afin de faire participer les plus jeunes. Le festival a reçu environ 1 900 personnes (familles, enfants, adultes – majoritairement des adolescents). Il a également attiré un public régional et hors région.

L'Association ARTIVITY, créée en 1995, œuvre sur le champ de la médiation culturelle. Elle programme tout au long de l'année des ateliers pluridisciplinaires et a pour but de rassembler les associations des quartiers nord de Toulouse, de favoriser l'échange entre les habitants et de permettre à des groupes Auteurs Compositeurs de la Région de s'exprimer sur un podium de plein air. Elle tente de sensibiliser le public au monde du handicap. Elle organise depuis plus de 20 ans le Festival « Moove les Minimes », entièrement gratuit. Elle permet également à toutes les structures partenaires de travailler autour d'un projet commun, de mutualiser les moyens et de faire ainsi appel aux compétences de chacun. Cette manifestation regroupe tous les ateliers mis en place durant l'année. En 2014, le programme de ce festival a comporté une valorisation des structures ayant mis en place des ateliers culturels pluridisciplinaires avec un public de personnes en situation de handicap. 7 concerts ont été organisés et 2 500 personnes ont participé à cette édition.



Aides aux actions socio-éducatives
742 K€

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le Conseil Général de la Haute-Garonne contribue à lutter contre l'échec scolaire en soutenant les actions qui visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. Elle soutient les initiatives d'associations, de fédérations d'éducation populaire et de collectivités territoriales qui mettent en œuvre des actions d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du département. Afin d'assurer une bonne complémentarité des acteurs et la plus grande cohérence éducative, le Conseil Général a fait le choix d'inscrire son intervention dans un cadre partenarial en intégrant, dès l'origine, le comité départemental d'accompagnement à la scolarité dont il est un membre très actif.

Le Conseil Général a soutenu 76 projets concernant près de 2 400 collégiens sur l'ensemble du département dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Pour la sixième année consécutive, le dispositif « Théâtre en Pages », mené en partenariat avec le Théâtre National de Toulouse et le monde associatif, a permis à une centaine de jeunes collégiens de Haute-Garonne de se familiariser avec le théâtre, de découvrir des auteurs contemporains et de décerner un Prix de littérature dramatique jeunesse. La remise de ce Prix a eu lieu le 18 juin 2014 au TNT en présence du lauréat, Stéphane JAUBERTIE, pour sa pièce « Un chien dans la tête ».

Le Conseil Général poursuit son soutien au dispositif « La Manufacture des Sons » mené par la Compagnie Nelson Dumont. Initié en 2001, il a pour ambition de sensibiliser le jeune public aux pratiques théâtrales, instrumentales et de chorale par une démarche de création de spectacles musicaux produits par et pour les jeunes. Il est construit en partenariat avec des collèges, des lycées et des écoles, des écoles de musique et des bibliothèques du département.

Aides aux actions éducatives locales
154 K€

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS ADOLESCENTES

Le Conseil Général contribue à la prévention et à la prise en charge des difficultés adolescentes et parentales en pilotant et gérant une Maison Départementale des Adolescents (MDA), ouverte au public depuis 2011.
Ses locaux se situent en plein cœur de Toulouse, 16 rue Riquet ; ils sont facilement accessibles en transports en commun et se trouvent à proximité de nombreux équipements fréquentés par les jeunes et leurs familles.
15 professionnels y travaillent, dont 4 mis à disposition par le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent) : pédopsychiatre, pédiatre et infirmière.
La MDA collabore avec des partenaires conventionnés : le Réseau Adolescence Partenariat (RAP 31), les associations Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) et École des Parents et des Éducateurs (EPE). Elle mobilise également, selon les demandes et les besoins, le réseau de professionnels de l'adolescence.
Ses missions s'inscrivent dans le cadre préventif de l'Aide Sociale à l'Enfance.



La MDA est un lieu ressource généraliste pour les adolescents, leurs parents et les professionnels œuvrant auprès d'adolescents.

L'équipe de la MDA reçoit individuellement et/ou en famille (physiquement ou par téléphone) des adolescents de 11 à 21 ans, leurs familles et des professionnels pour des sollicitations et des besoins très variés allant de questions sociales, éducatives, de droit, de santé à des problématiques psychiques importantes ; les informe, les accompagne vers des prises en charges adéquates et coordonne, si nécessaire, l'action des différents intervenants.
Tout parent, adolescent, professionnel est accueilli dans un premier temps par un agent administratif puis orienté à sa demande vers un travailleur médico-social (assistant de service social, éducateur spécialisé ou infirmier). Des consultations médicales ou psychologiques peuvent être proposées dans un deuxième temps.
Ce sont ainsi 2 883 entretiens qui ont été menés en 2014 dont 793 nouvelles situations accueillies.
Des consultations spécifiques complètent cette offre individuelle : consultations autour des addictions avec une psychologue de l'association Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) et entretiens avec des sages-femmes du Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF) du Conseil Général pour toute question relevant des rapports filles-garçons et de la sexualité notamment.

Outre les accueils individuels et familiaux, la MDA propose des accueils en groupe destinés aux parents : les « P'tits déj' des parents » (100 participants en 2014) et aux professionnels :

les « Quid'Ados » (91 professionnels reçus en 2014, année de démarrage).
Un atelier thématique pour les adolescents : « Viens te poser », aborde les questions du sommeil, du stress, de la préparation des examens et de la confiance en soi au travers des techniques de sophrologie. Il a été fréquenté par 211 jeunes en 2014 et développé cette année en raison de son succès.
Enfin, un programme de prévention de la dépression « Un temps pour la confiance », organisé en 3 modules de 6 séances, a accueilli, sur orientation interne, 9 jeunes en moyenne depuis sa mise en place en 2014.

Des actions et projets spécifiques sont construits à la demande de professionnels. Leurs formes sont multiples : de l'intervention simple auprès d'un groupe d'adolescent(e)s au projet plus élaboré nécessitant plusieurs actions et s'inscrivant dans la durée. En 2014, pas moins de 20 projets partenariaux ont ainsi été élaborés en faveur de 450 participants.

La documentation

- Outre les bibliographies élaborées par le service de documentation sociale du Conseil Général et remises aux parents et aux professionnels lors des accueils collectifs Quid'Ados et P'tits déj' des parents, 6 dossiers documentaires ont été diffusés au terme d'actions partenariales.

La communication
Le service de la MDA étant un service récent (ouverture au public en février 2011), un important travail de présentation du service a été réalisé en direction :

- d'adolescents : 9 présentations à destination de 185 adolescents,
- de professionnels : 50 présentations à destination de 600 professionnels.

Par ailleurs :

- 5 articles destinés au site du Conseil Général,
- 2 articles destinés au Magazine Reflets 31.

Maison départementale des adolescents
220 K€

ACCÈS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU SPORT

Ces dispositifs ont pour objectif général de faciliter l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs aux jeunes les plus éloignés de cette offre, dans un souci de prévention et de socialisation.

En 2014, dans le cadre des dispositifs départementaux Ville Vie Vacances (VVV) et Temps Libre Prévention Jeunes (TLPJ), le Conseil Général a poursuivi son soutien aux projets revêtant un caractère éducatif, valorisant la citoyenneté, le lien social et le rapprochement intergénérationnel.

Comme chaque année, des temps d'animation territoriale ont été organisés réunissant les opérateurs du territoire et les équipes éducatives des MDS. Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur les différents projets et répondre aux questions des opérateurs sur les dispositifs TLPJ et VVV.

Un bilan positif de l'animation mené sur les territoires, permet chaque année d'ajuster ces dispositifs aux exigences de l'action territoriale départementale et permet ainsi d'offrir un service de qualité au public jeune du Département.

Dispositif Temps Libre Prévention Jeunes
300 K€
Dispositif VVV
106 K€

Total - Accès aux loisirs, à la culture et au sport
406 K€



ÉDUCATION POPULAIRE

L'articulation entre les politiques départementales de la jeunesse et de l'insertion et les actions menées aux mouvements d'éducation populaire est une priorité.

1- Dans le cadre du travail entamé avec la Jeunesse au Plein Air (JPA) depuis 2 ans, deux points sont à relever : la mise en route d'un travail de communication/valorisation sur les séjours et l'intérêt du départ en vacances à destination des partenaires de la JPA dont les services du Conseil Général. À partir d'exemples récoltés par les organisateurs sur leurs séjours, il s'agit d'apporter des témoignages à la fois sur le vécu des enfants ayant participé à un séjour collectif et également de mettre en lumière les aspects éducatifs de ces formes de séjours.

2- Suite au travail entamé au sein de la Commission Droit aux Vacances et aux Loisirs (CDVL) de la JPA, autour du lien nécessaire et primordial à établir avec les MDS, une journée organisée par la MDS de Bagatelle sur la thématique des loisirs de proximité et les départs en vacances a permis de faire se rencontrer les TMS, les organisateurs de séjours de la JPA et les familles de ce territoire.

3- L'action des mercredis scientifiques menée par la Ligue de l'Enseignement en lien avec les collèges G. Sand et N. Vauquelin a permis aux collégiens impliqués de mettre en œuvre un projet collectif autour de deux thématiques : les drones et l'image.

4- Le travail partenarial avec la MJC Roguet autour de la nouvelle action jeune et de la redéfinition de sa place dans le quartier Saint-Cyprien et plus largement sur le territoire de la MDS Pont-Vieux s'est poursuivi.

5- Dans le cadre du soutien du Conseil Général au réseau des MJC sur les expressions culturelles des jeunes, le groupe de travail initié en 2013, mêlant MJC, Fédération Départementale des MJC 31 (FDMJC) et Conseil Général, a mis en œuvre un travail pour l'organisation d'une journée de valorisation de ce partenariat à destination des jeunes adhérents des MJC et des autres jeunes.

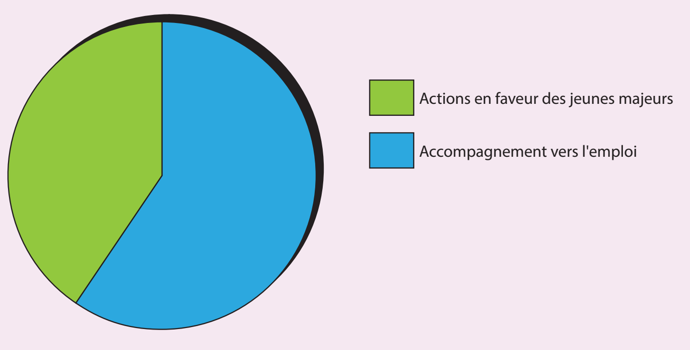
6- Le travail entamé avec la FDMJC et la MDA visant à mettre en lien les animateurs des accueils jeunes des MJC avec les professionnels de la MDA et les associations partenaires afin de leur permettre de repérer le lieu ressource que constitue la Maison départementale des adolescents, s'est poursuivi et amplifié.

Aides aux actions des organisations et fédérations d'éducation populaire
1 535 K€

Insertion et orientation des jeunes

Le Conseil Général intervient à travers le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le financement apporté au fonctionnement des missions locales, du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et de 3 Points Information Jeunesse (PIJ).

Leviers	Montants Réalisés
Accompagnement vers l'emploi	**1 285 K€**
Actions en faveur des jeunes majeurs	**868 K€**
Total - Insertion et orientation des jeunes	**2 153 K€**



ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI



Par son soutien financier aux Missions locales de Toulouse et de la Haute-Garonne, le Conseil Général développe une politique visant à favoriser l'accompagnement social et professionnel des jeunes, et notamment ceux suivis par les MDS, Clubs de Prévention et associations spécialisées. Ce partenariat concourt ainsi à la mise en réseau et à la mise en synergie, sur l'ensemble du territoire, des moyens et des acteurs publics et associatifs œuvrant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.
La tendance entamée en 2010 relative à la baisse des financements de l'État pour les missions locales génère une forte sollicitation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), qui a vocation à intervenir lorsque tous les dispositifs de droit commun sont épuisés.

Missions locales
1 285 K€

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES MAJEURS

Le Conseil Général est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le règlement intérieur du FAJ prévoit deux types d'aides :

- Le FAJ individuel qui consiste, après examen d'un dossier social préparé par un référent, à accorder une aide financière ponctuelle venant répondre à un besoin identifié (allant de la subsistance, à l'insertion, en passant par le logement, la mobilité...) et absolument nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle d'un jeune âgé entre 18 et 25 ans (dérogation possible dès 16 ans), auquel tous les autres dispositifs d'aides existants n'ont pu répondre (caractère subsidiaire du FAJ). Sur l'année, les aides sont

cumulables dans la limite d'un montant total de 1 000 € (dérogation possible jusqu'à 1 800 €).

- Les mesures d'accompagnement du FAJ (dites FAJ collectifs) sont destinées aux jeunes qui ne peuvent pas tirer réellement profit des dispositifs classiques d'insertion d'une part, et d'aides financières brutes, d'autre part. Sur la base d'un diagnostic, le Conseil Général dédie une partie de l'enveloppe budgétaire du FAJ, au financement de parcours vers l'insertion sociale et professionnelle, imaginés par des partenaires associatifs, à destination de groupes de jeunes identifiés. Nées en 2008, ces mesures, autour de l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), premier tremplin pour intégrer une vie professionnelle, du permis de conduire (frein majeur à l'obtention d'emplois), de la découverte de métiers méconnus et pourtant porteurs, montrent des résultats très encourageants.

L'impact des mesures d'accompagnement (FAJ Collectif) sur les jeunes bénéficiaires, est positif dans 95 % des cas, allant de la redynamisation d'un parcours individuel, à l'entrée en formation, en passant par l'accès au soin, et allant parfois même jusqu'à l'issue emploi. Dans le cadre de la préparation à l'autonomie, le Département propose deux dispositifs alternatifs au droit commun de soutien aux jeunes majeurs :

- un dans le cadre d'une convention avec les Foyers de Jeunes Travailleurs,
- l'autre par une subvention à l'association des Anciens Pupilles pour une aide ponctuelle aux plus de 21 ans ayant bénéficié d'une prise en charge ASE durant leur minorité.

Concernant le FAJ, une objectivation du traitement des demandes, notamment par la mise en place d'une procédure visant à organiser un regard croisé dans l'instruction des dossiers a permis d'améliorer cette procédure de conduite d'instruction.

Fonds d'Aides aux Jeunes
Bénéficiaires................**1 191**
517 K€
De l'ASE à l'autonomie
Bénéficiaires.....................**71**
351 K€

Total - Actions en faveur des jeunes majeurs
Bénéficiaires 1 262
868 K€

Education

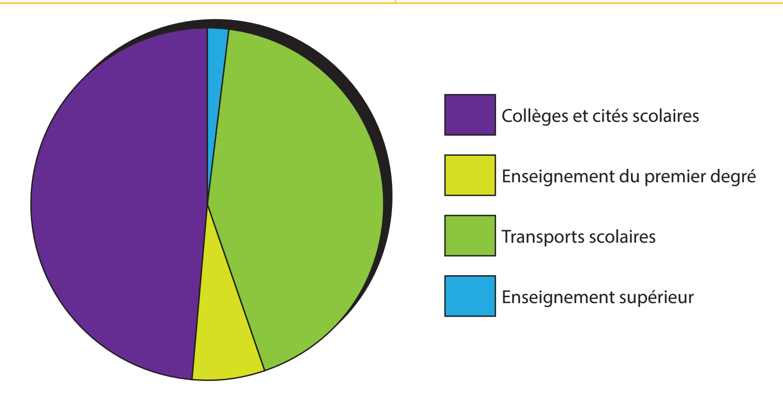





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

ÉDUCATION

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Collèges et cités scolaires	53 602 K€
Enseignement du premier degré	7 224 K€
Transports scolaires	47 114 K€
Enseignement supérieur	2 425 K€
Total - Éducation	**110 365 K€**



Collèges et cités scolaires

La mise en œuvre des compétences départementales

Le Département a la charge des collèges. A ce titre, il finance la construction ou la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception d'une part de certaines dépenses pédagogiques qui restent à la charge de l'État et, d'autre part, des dépenses de personnel prévues à l'article L.211-8 du code de l'Éducation.

De plus, le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des collégiens.

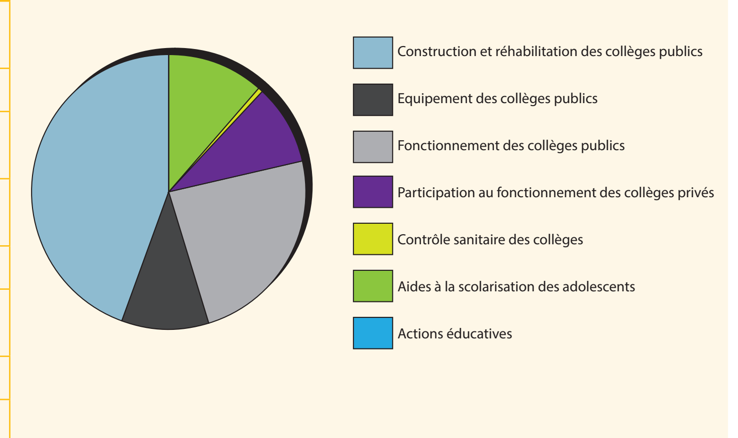
Il contribue aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'externat des collèges privés sous contrat d'association avec l'État.

En outre, depuis le 1er janvier 2005, le Département est compétent pour définir le secteur de recrutement des collèges (article L.213-1 du code de l'Éducation) après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Les actions volontaristes

- Le Département favorise la réalisation de projets pédagogiques tels que les projets artistiques et culturels des collèges, les ateliers artistiques ou scientifiques et techniques, les voyages linguistiques, les actions conduites dans le cadre des crédits péri et post scolaires.
- Le Département propose, en outre, aux collèges de nombreuses actions éducatives et périscolaires :
  - au travers de son implication dans le Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement, le Département favorise l'éducation à l'environnement et au développement durable en mettant gratuitement à la disposition des établissements scolaires des supports pédagogiques,
  - en développant des actions de sensibilisation à la sécurité routière,
  - en favorisant l'accès à la culture : concours de la résistance avec le musée de la Résistance et de la Déportation, action éducative des Archives Départementales (voir chapitre correspondant), par une sensibilisation auprès du jeune public, programmes « Danse en Haute-Garonne » et « Jazz en Haute-Garonne » proposés par l'ADDA (cf chapitre culture).
- Le Département assure l'égalité d'accès à la restauration scolaire grâce à l'aide à la demi-pension pour les familles en difficulté.
- Le Département a mis en œuvre l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges publics de la Haute-Garonne en partenariat avec l'Académie de Toulouse : eCollège31 est désormais déployé dans tous les établissements. La fourniture de lignes à haut débit garanti et les dotations en matériels informatiques du Plan des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) accompagnent ce déploiement.
- Le premier Conseil Général des Collégiens (54 jeunes élus issus des 27 collèges volontaires) a terminé son mandat en juin 2014 – Le deuxième mandat a démarré dès la rentrée 2014 : 68 jeunes issus de 34 collèges ont été élus en novembre 2014 pour 2 années.

Leviers	Montants Réalisés
Construction et réhabilitation des collèges publics	23 782 K€
Équipement des collèges publics	5 503 K€
Fonctionnement des collèges publics	12 742 K€
Participation au fonctionnement des collèges privés	5 038 K€
Contrôle sanitaire des collèges	428 K€
Aides à la scolarisation des adolescents	6 095 K€
Actions éducatives	14 K€
Total - Collèges et cités scolaires	**53 602 K€**



CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES COLLÈGES PUBLICS

En 1988, 3 ans après le transfert de la compétence « collège », la Haute-Garonne comptait 75 collèges publics qui accueillaient 38 000 élèves. Depuis, le Conseil Général a construit 21 collèges, soit près d'un par an et les 96 collèges publics scolarisent désormais près de 51 000 élèves.

Il a également dans le même temps, reconstruit totalement 17 collèges et mené à terme plus de 50 opérations lourdes de restructurations ou réhabilitations de collèges, augmentant la capacité d'accueil des collèges de près de 17 000 places.

Pour construire, moderniser, équiper, entretenir les collèges et leur donner les moyens de leur fonctionnement général et éducatif, le Conseil Général a ainsi consacré 1,3 milliards d'euros sur cette période.

Le 4e schéma prévisionnel d'investissement dans les collèges, pour la période 2007-2012, est arrivé à son terme. Il a notamment permis l'ouverture de six collèges à Fontenilles, Quint-Fonsegrives, Bessieres, Labarthe-sur-Lèze, Saint-Jory et Noé. Deux autres collèges sont également prévus à Cintegabelle et Escalquens.

■ L'année 2014 a ainsi vu

■ Le lancement d'études :

- Restructuration du collège de Pibrac et de l'Isle-en-Dodon,
- Construction d'un collège neuf à Escalquens.

■ La poursuite d'études :

- Restructuration du collège Louisa Paulin de Muret,
- divers travaux au collège JP Laurens d'Ayguesvives.

■ Le lancement de travaux :

- Restructuration de la demi-pension du collège Jean Jaurès de Colomiers,
- Reconstruction des logements de fonction du collège Georges Chaumeton de l'Union,
- Amélioration de l'accessibilité et installation d'un ascenseur au collège Guillaumet de Blagnac,
- Reconstruction de la cuisine du collège Grand Selve de Grenade.



■ Des livraisons :

- Extension du collège Condorcet de Nailloux pour lui permettre d'accueillir 600 élèves,
- Logements de fonction et bâtiment du collège Antonin Perbosc d'Auterive pour une capacité d'accueil de 800 élèves + 64 au pôle des métiers,
- Réfection des salles de Technologie du collège René Cassin de Saint-Orens,
- Réfection de faux plafonds, peintures et électricité au collège Voltaire de Colomiers,
- Protection des vitrages du mur rideau du collège Montesquieu de Cugnaux,
- Remplacement des sols du collège Léo Ferré de Saint-Lys et de Launaguet,
- Création d'une issue de secours et d'un escalier au collège Jean Moulin de Toulouse,
- Travaux d'amélioration de l'accessibilité au collège Bellevue de Toulouse.

Constructions, réhabilitations
23 782 K€

Enfin, des travaux d'entretien courant pour 2 527 K€ dont 430 K€ ont été réalisés pour la mise en conformité et le remplacement de matériel de cuisine.

ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

Le Département équipe les collèges soit par une dotation financière, soit par la fourniture directe de mobiliers et équipements informatiques.

■ Dotation financière

Cette dotation permet de renouveler et compléter les équipements matériels (casiers à cartables, appareils audiovisuels, machine à laver les sols, tondeuse, etc.). Il s'agit d'un forfait de 9 € par élève et un minimum de 3 700 € par collège, avec un forfait supplémentaire de 610 € pour les collèges ambition réussite, ou possédant une SEGPA, ou une annexe.
En 2014, le Département a consacré 164 K€ au renouvellement de mobiliers scolaires, administratifs et techniques.

■ Équipement en fournitures

- Suite à des opérations de construction, reconstruction ou restructuration, la dotation est calculée proportionnellement à la capacité d'accueil de l'établissement. La somme globale consacrée en 2014 est de 639 K€.
- Suite à de grosses réparations réalisées dans le cadre d'opérations architecturales de moindre importance : 159 K€ concernant 7 collèges.

■ Informatisation - Câblage - Téléphonie

La politique de déploiement du plan TICE se matérialise par plus de 16 000 postes informatiques dans 96 collèges. En 2014, le Conseil Général a poursuivi le programme d'équipement à hauteur de 1,75 M€ pour 20 collèges, soit 1 700 postes de travail, 63 serveurs, 182 vidéo projecteurs.

■ eCollège31

Finalisation du déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT / eCollège31) : la phase 3 concernant 27 collèges supplémentaires a pu être menée à bien grâce aux 324 K€ alloués au financement du logiciel de gestion. Parallèlement, l'hébergement et la maintenance de la solution informatique prend de l'importance (412 K€).
Dans ce contexte, eCollège31, développé en partenariat avec l'Académie de Toulouse est l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges publics du département. Cet outil constitue un prolongement numérique du collège accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. À terme, eCollège31 pourrait permettre la dématérialisation des échanges entre le Département et les collèges ou les familles : télé-procédure des transports scolaires, etc.

Une version mobile (pour smartphone) a été mise en œuvre permettant d'accéder aux informations suivantes :

- Actualités du Conseil Général, de l'Académie ou du collège
- Cahier de texte et travail à faire de l'élève
- Notes et Absences

Il est à noter que 2014 connaît le fonctionnement en année pleine en matière de lien internet 8 Méga et d'hébergement et maintenance de la solution ENT.



Équipement des Collèges
1 820 K€
Informatisation - Câblage - Téléphonie
3 683 K€

Total - Équipement des collèges publics
5 503 K€

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

■ Dotations de fonctionnement des collèges publics

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage, le Département attribue aux 96 collèges publics du département les moyens financiers permettant d'assurer leurs charges de fonctionnement tant concernant l'entretien général et technique du bâti-

ment, la viabilisation (eau, gaz, électricité) que le fonctionnement éducatif et administratif.

Activités sportives

Le Conseil Général alloue aussi aux collèges les moyens nécessaires aux activités physiques et sportives en prenant en charge l'intégralité des déplacements des élèves vers les installations sportives.
Par ailleurs, il prend en charge directement auprès des collectivités propriétaires des installations sportives concernées, les droits d'entrée dans les piscines et les patinoires et à Toulouse, la participation aux dépenses de fonctionnement des stades et gymnases.

Personnel Territorial des Collèges

1 073 personnels territoriaux des collèges (PTC), au 31 décembre 2014, assurent les missions d'accueil, la maintenance des équipements et des bâtiments, l'entretien des espaces verts extérieurs et la mise en propreté, ainsi que le fonctionnement des services de restauration des 95 collèges (pas de PTC à la cité scolaire de Colomiers).
Un pool d'agents polyvalents remplaçants a été créé en 2014 (4 agents au 31 décembre 2014).
Par ailleurs, 43 emplois d'avenir sont affectés dans les collèges du département au 31 décembre 2014.

Services de restauration des collèges

Le Département assure la responsabilité des services de restauration scolaire et d'hébergement des collèges publics. Plus de 90 % des collégiens sont demi-pensionnaires, ce qui représente plus de 6 500 000 repas préparés par les personnels territoriaux des collèges en 2014.
Un plan de formation portant sur les règles de l'hygiène alimentaire et la qualité nutritionnelle adaptée au public adolescent a été mis en place pour les personnels intervenant dans les services de restauration afin de préserver tout au long de l'année la qualité et l'équilibre diététique des repas servis.

Par ailleurs en 2014, l'action « Miam31 » encourageant l'utilisation de produits locaux de qualité dans l'élaboration des menus est désormais suivie par tous les collèges disposant d'une cuisine de fabrication. Cette approche qualitative de la restauration scolaire est également l'un des fondements de la Charte d'engagement pour une restauration de qualité à laquelle les collèges sont invités à adhérer depuis la rentrée scolaire 2014.



Le Département fixe la tarification des repas en tenant compte de l'évolution prévisionnelle des prix des matières premières ou produits alimentaires, mais aussi de l'évolution constatée des prix des fluides tels que le gaz, le fuel ou encore l'électricité. De plus, un règlement départemental approuvé le 26 juin 2014, harmonise les grands principes de gestion des services de restauration sur tout le territoire départemental.
Les études portant sur la tarification des services de restauration et la mutualisation des achats de denrées ont été poursuivies avec un groupe de collèges en 2014 dans un objectif de rationalisation et d'amélioration de la qualité alimentaire.

Entretien des collèges

Les ateliers de l'équipe mobile départementale chargée de l'entretien des collèges a répondu à 546 demandes d'intervention en 2014.
La mission d'agent de maintenance mobile s'est développée courant 2014 pour pallier les absences ponctuelles des agents de maintenance titulaires dans les collèges.

Sectorisation des collèges

En 2014, la carte de sectorisation du nord du département a été modifiée pour assurer un rééquilibrage des effectifs des collèges de Fonsorbes, Fontenilles et Saint-Lys.

D'autres mesures ont également été préparées afin de répondre aux objectifs prioritaires du travail de sectorisation :

- limiter les effectifs au niveau de la capacité optimum du collège pour offrir aux élèves des conditions de scolarité et de vie (accueil au service de restauration, permanences, lieux de détente) correctes,
- tendre à la correction des déséquilibres sociaux et scolaires constatés notamment dans les zones urbaines pour améliorer les chances de réussites de tous les élèves,
- rechercher autant que possible la proximité géographique notamment en zone rurale pour limiter les temps de parcours.

Dotations des collèges publics
10 836 K€
Projets éducatifs
145 K€
Activités sportives
1 566 K€
Services de restauration des collèges
51 K€
Entretien des collèges
144 K€

Total - Fonctionnement des collèges publics
12 742 K€

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

En application des dispositions réglementaires, le Conseil Général verse aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État, une participation financière au titre d'une part, du forfait d'externat représentatif des dépenses de fonctionnement matériel ; d'autre part, une contribution représentative des dépenses de personnels techniques des services d'externat. Cette participation est versée aux 19 collèges privés de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, le Conseil Général verse une participation aux Départements du Tarn, de l'Ariège et du Gers, au titre des collèges privés de leur territoire accueillant plus de 10 % de collégiens haut-garonnais.

Dotations aux collèges privés
5 038 K€

CONTRÔLE SANITAIRE DES COLLÈGES

S'agissant de la sécurité alimentaire et sanitaire, le Conseil Général met à la disposition du service de restauration des collèges, le Laboratoire Départemental 31 - Eau - Vétérinaire - Air qui assure des missions de contrôle sanitaire, mais aussi de conseil, de formation et d'audit.

■ Contrôle sanitaire des services de restauration

- 30 jours de formation « hygiène » pour 158 chefs et seconds,
- 5 jours de formation « nutrition » pour 32 chefs et seconds,
- 96 audits ont été réalisés en hygiène et 5 en nutrition ainsi que des contrôles en bactériologie et chimie,
- 2 715 contrôles de surfaces.

Les résultats sont conformes à la règlementation.

■ Contrôle sanitaire de l'eau :

Le Laboratoire a participé à la prévention de la légionellose dans les collèges, sur l'Hôtel du Département et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Il effectue, régulièrement, des contrôles sur tous les réseaux d'eau chaude sanitaire. Il surveille également l'eau potable distribuée dans les cantines.

- 92 établissements (collèges) contrôlés en 2014,
- 622 analyses de légionelles,
- 195 analyses de potabilité.

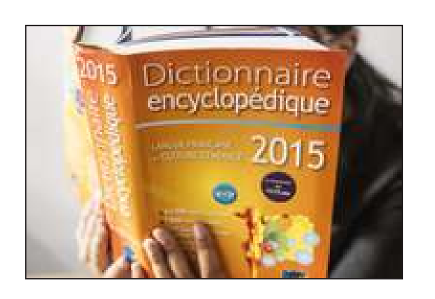
Contrôle sanitaire des services de restauration
331 K€
Contrôle sanitaire de l'eau
97 K€

Total - Contrôle sanitaire des collèges
428 K€

AIDES À LA SCOLARISATION DES ADOLESCENTS

Le Conseil Général poursuit ses efforts à destination du public collégien en favorisant l'accès aux services de restauration.
L'aide à la restauration scolaire concerne les collégiens scolarisés dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État. Elle est attribuée en fonction des ressources du foyer, évaluées depuis 2011, sur la base du quotient familial fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et peut ouvrir droit à une prise en charge des frais de demi-pension, soit à 50 %, soit en intégralité.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aide à la Restauration Scolaire des collégiens est de 20 444 élèves pour 2013/2014 dont 8 482 aidés à 100 % et 11 962 aidés à 50 %.
La proportion des collégiens demi-pensionnaires bénéficiaires s'élève à 38 %.



Gratuité de la demi-pension
Bénéficiaires............. **26 348**
6 095 K€

D'autre part, le Conseil Général offre un dictionnaire à tous les collégiens entrant en 6ème. Plus de 16 000 dictionnaires ont été distribués à la rentrée scolaire 2014.
Le Conseil Général souhaite ainsi mettre à la portée de tous les élèves un outil efficace d'aide à la rédaction et à la préparation des devoirs qui pourra être utilisé tout au long du cursus scolaire.

Enfin, le Conseil Général finance la gratuité du transport scolaire sur l'ensemble du territoire départemental aux élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.

ACTIONS ÉDUCATIVES

Projets éducatifs

Le Conseil Général, pour favoriser la réalisation de projets pédagogiques, a prévu les aides suivantes :

- une allocation d'un forfait de 460 € par atelier est attribuée aux Ateliers de Pratiques Artistiques et Scientifiques (APAS),
- les Projets d'Actions Culturelles (PAC) ou projets à ouverture culturelle bénéficient d'un financement à parité avec l'État dans la limite de 920 € par collège,
- le Département alloue un forfait de 3 € par élève (avec un minimum de 1 000 € par collège). Ces crédits sont destinés à financer des sorties pédagogiques : cinéma, musée…,
- pour les voyages linguistiques, il attribue un « prix du Conseil Général » (forfait de 1 000 € par projet et par collège dans la limite de 35 dossiers au total par an).



Conseil Général des collégiens

Le Département intervient directement en matière d'apprentissage de la Citoyenneté. En 2012, il a mis en place un Conseil Général des collégiens. Renouvelée fin 2014, cette instance démocratique dédiée compte désormais 68 élus (36 filles / 32 garçons) issus des classes de 4ème et 5ème. Le Département offre à ces élèves l'opportunité de vivre pleinement l'expérience d'un mandat électif et de s'impliquer durant 2 ans au service de l'ensemble des collégiens de la Haute-Garonne.

Éducation à l'environnement

Au travers de son implication, au sein du Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne (SMEPE), le Conseil Général met gratuitement à disposition une large gamme de supports pédagogiques d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (mallettes expérimentales, expositions, supports multimédias,

sur des thèmes aussi variés que les déchets, la rivière, l'air, les déplacements, la biodiversité, le bruit, l'énergie, l'écocitoyenneté, le développement durable…). Sur simple demande, ces supports sont gracieusement mis à la disposition des acteurs d'éducation à l'environnement du département (établissements scolaires, collectivités, associations).

Dans le cadre de demandes d'animations ponctuelles de sensibilisation, d'éducation et de protection à l'environnement, le Conseil Général mobilise des animateurs en éducation en environnement pour intervenir auprès des collégiens du département et également auprès du grand public lors de salons, fêtes à thème, (…).
Ainsi au cours de l'année 2014, le Conseil Général a assuré de multiples animations d'information et sensibilisation relatives à la thématique des déchets, du gaspillage alimentaire, des métiers de l'environnement, du réchauffement climatique auprès des collégiens.
Il a également proposé des animations spécifiques aux problématiques environnementales sur le temps de restauration dans les cantines scolaires, en réponse à des appels à projets (journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine européenne de la réduction des déchets…), ceci en lien avec le personnel de restauration scolaire. Ces animations ont pour objectif de faire prendre conscience aux jeunes générations des bonnes pratiques et de comportements plus respectueux.
Cette volonté départementale s'est notamment traduite par la mise en place, début 2014, du tri et de la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration dans 10 collèges. Près de 95 tonnes de biodéchets ont été collectées puis valorisées sous forme de compost à l'issue de la première année de fonctionnement. Plus de 6 200 collégiens ont directement contribué au succès de cette opération.



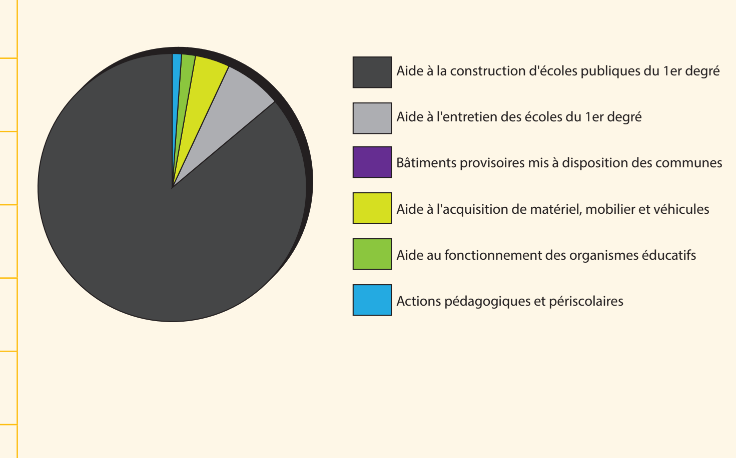
Conseil Général des Collégiens
14 K€

Enseignement du premier degré

Les actions volontaristes

Le Département aide les communes et les EPCI et les Syndicats Mixtes pour la construction, les travaux de grosses réparations ou rénovations et l'équipement en matériels et mobiliers, y compris informatiques, des écoles maternelles et élémentaires, dans le cadre du règlement départemental adopté en 2013.
Il subventionne également, sous certaines conditions, les premiers travaux d'implantation et d'aménagement des classes mobiles pour aider les EPCI à faire face à l'accueil des enfants scolarisés dans le 1er degré, lorsqu'il y a insuffisance de locaux « en dur » suite à des ouvertures de classe.
Enfin, il aide également au fonctionnement d'organismes départementaux et d'associations intervenant dans le domaine éducatif.

Leviers	Montants Réalisés
Aide à la construction d'écoles publiques du 1er degré	6 213 K€
Aide à l'entretien des écoles du 1er degré	491 K€
Bâtiments provisoires mis à disposition des communes	7 K€
Aide à l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules	308 K€
Aide au fonctionnement des organismes éducatifs	118 K€
Actions pédagogiques et périscolaires	87 K€
Total - Enseignement du premier degré	**7 224 K€**





AIDE À LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES PUBLIQUES DU 1er DEGRÉ

Le Département attribue des subventions pour les travaux d'un coût supérieur à 70 000 €, relatifs à des constructions neuves, rénovations et aménagement de locaux scolaires, y compris les services de restauration scolaire, aux communes et aux EPCI, quelle que soit la strate de population.

Aide à l'entretien des écoles du 1er degré
491 K€

AIDE À L'ENTRETIEN DES ÉCOLES DU 1er DEGRÉ

Pour les travaux d'entretien et de grosses réparations des locaux scolaires d'un coût inférieur à 70 000 €, les aides sont réservées aux communes de moins de 5 000 habitants et aux EPCI de moins de 20 000 habitants.
Une aide est également prévue pour ces mêmes collectivités locales pour les premiers travaux d'implantation et d'aménagement de classes préfabriquées, faisant suite à une décision d'ouverture de poste par les services académiques.

En 2014, le Département a retenu 52 opérations de construction, agrandissement ou remise aux normes au titre de la programmation scolaire.

Programme annuel (construction des écoles)
6 213 K€

BÂTIMENTS PROVISOIRES MIS À DISPOSITION DES COMMUNES

Le Conseil Général a financé l'acquisition de bâtiments préfabriqués mis à disposition des communes qui le souhaitent. Ces bâtiments peuvent leur être cédés dès qu'ils ont atteint 10 ans d'âge suite à la décision de l'Assemblée Départementale en 2013.
Il assure également les travaux d'installation et de mise à disposition des bâtiments préfabriqués sur les sites d'accueil.
En 2014, un bâtiment provisoire a été mis en place à l'école Alain Savary de Colomiers (7,2 K€).

Transferts et réparations de bâtiments provisoires
7,2 K€

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL, MOBILIER ET VÉHICULES

Le Conseil Général octroie des subventions pour l'équipement des écoles de communes de moins de 5 000 habitants ou des EPCI de moins de 20 000 habitants portant sur l'acquisition de mobiliers et matériels scolaires, y compris des services de restauration, ainsi que pour l'informatisation dans les conditions prévues par le règlement départemental.
En 2014, 21 projets d'équipements ont été subventionnés et 8 dossiers en informatique.

Subventions (matériel des écoles)
308 K€

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES ÉDUCATIFS

Le Conseil Général aide au fonctionnement des organismes éducatifs à travers les Centres d'Animation et de Documentation Pédagogique (CADP).
Les CADP de Rieux-Volvestre, Saint-Gaudens et Villefranche-de-Lauragais créés à l'initiative du Conseil Général proposent un relai d'animation et de documentation aux enseignants du 1er degré des zones rurales du département.

Un partenariat avec la Médiathèque Départementale a été mis en place courant 2014 autour d'une exposition sur le thème de l'habitat.

CADP, CIO
118 K€

ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET PÉRISCOLAIRES

Le Département soutient au titre de ses politiques volontaristes certaines actions pédagogiques et périscolaires dans les écoles et les collèges du département.
Il aide en particulier les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) fonctionnant dans les écoles du premier degré.
Il alloue des subventions pour le fonctionnement d'associations et organismes éducatifs, notamment l'Union Nationale du Sport Scolaire 31 (UNSS 31), les associations sportives des collèges, l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour le 1er degré.
Concernant les RASED, 14 dossiers ont été financés durant l'année 2014.

Aides aux actions pédagogiques et périscolaires
87 K€

Transports scolaires

La mise en œuvre des compétences départementales

Au titre de ses compétences propres, le Conseil Général est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors du périmètre des transports urbains.
Il assure la prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Les actions volontaristes

Depuis 1983, le Conseil Général a décidé d'organiser et de gérer également le transport scolaire à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains de l'agglomération toulousaine.
Il a instauré en 1984, la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves domiciliés en Haute-Garonne de la maternelle au lycée sous réserve qu'ils fréquentent l'école de proximité ou qu'ils respectent la carte scolaire (collège ou lycée) et demeurent à plus de 1 km en ligne droite de l'établissement.

Leviers	Montants Réalisés
Transports scolaires	47 114 K€



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont transportés soit par les 1 021 services spéciaux de transport scolaire qui assurent quotidiennement la desserte des établissements scolaires, soit par les lignes régulières du réseau « Arc-en-Ciel », le train ou le réseau Tisséo de transport urbain.
En 2014, ce sont 75 000 élèves qui étaient pris en charge gratuitement.

La sécurité dans les transports scolaires

Le Conseil Général assure des actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires en direction des collégiens.
Des actions de contrôle, de médiation et de formation sont également assurées par les services du Conseil Général en direction des transporteurs.
Par ailleurs, la mise aux normes de la sécurité des autocars s'est poursuivie en 2014, grâce à une politique d'achat favorisant le renouvellement du parc de véhicules. L'ensemble des autocars de transports scolaires et des cars « Arc-en-Ciel » sont équipés de ceintures de sécurité.

Gratuité des transports scolaires
Bénéficiaires............. 85 901
47 114 K€

Enseignement supérieur

Leviers	Montants Réalisés
Participation à la construction de structures universitaires d'enseignement et de recherche	2 425 K€

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES UNIVERSITAIRES D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE



En matière de rénovation immobilière universitaire, le Département apporte son soutien technique et financier dans le cadre de deux dispositifs contractuels.
Dans le projet 2 du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, consacré « au renforcement de la recherche et à la modernisation des structures d'enseignement supérieur (bâtiments universitaires et amélioration de la vie étudiante) », le Conseil Général, en 2009, a décidé de consacrer 31,55 M€ à la rénovation des bâtiments universitaires et à l'amélioration du logement étudiant pour :

- la construction de locaux pour l'École d'Économie de Toulouse, la construction d'un restaurant universitaire à l'Université du Mirail, et des travaux de rénovation à l'École d'Ingénieurs de Purpan,
- le financement des surcoûts de l'université ouverte du Mirail et opération qui relevait du précédent CPER,
- une enveloppe spécifique au logement étudiant.

Le Conseil Général a également été sollicité pour financer de nouvelles opérations de rénovation immobilière dans le cadre de l'Opération Campus. Il a affirmé son soutien technique et financier à cette opération en mars 2010 pour un montant de 25 M€ en définissant les critères d'intervention : maîtrise d'ouvrage publique sur des opérations de rénovation et son association au montage des Partenariats Privés Publics.

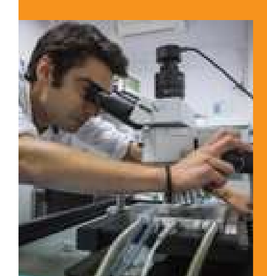
Ces actions ont été maintenues en 2014 avec :

- la poursuite des études pour la construction du bâtiment de l'Université ouverte du Mirail (67 K€),
- le lancement d'études préliminaires pour le projet de rénovation du bâtiment de géotechnique à Rangueil, dans le cadre de l'opération Campus,
- le Plan U3M - Université ouverte du Mirail et la poursuite des études pour la construction d'un bâtiment comprenant des bureaux et des espaces d'enseignement sur une surface de 4 600 m²,
- le CPER 2007/2013 et la réalisation du programme de rénovation du restaurant universitaire RU2 à Rangueil.

Programme U 3M
100 K€
Subventions à l'enseignement supérieur
2 325 K€

Total - Participation à la construction de structures universitaires d'enseignement et de recherche
2 425 K€

Développement économique

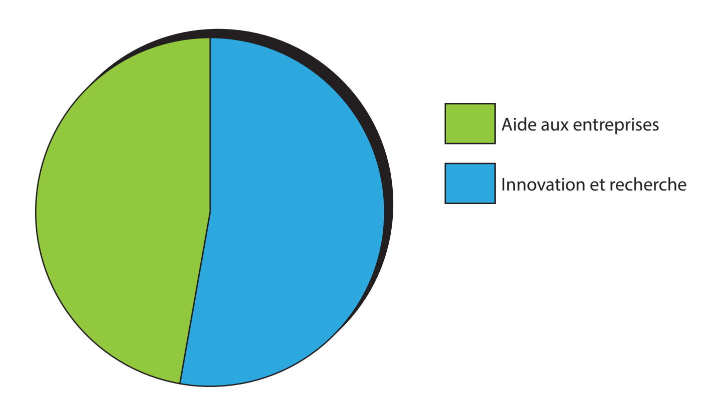





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aide aux entreprises	**916 K€**
Innovation et recherche	**1 031 K€**
Total - Développement économique	**1 947 K€**



Aide aux entreprises

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié au Conseil Régional la coordination des actions de développement économique. Il a ainsi adopté son 2ème Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) en 2011.

Les actions volontaristes

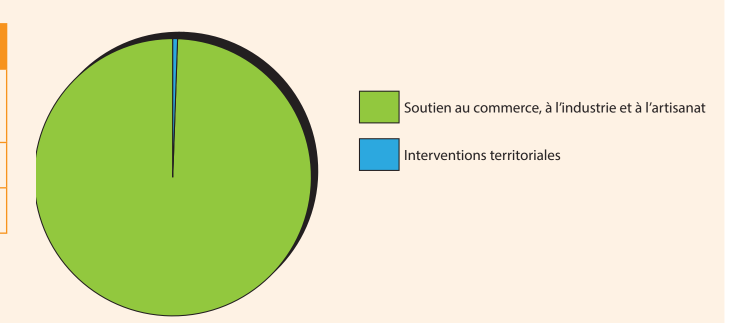
En complément, le Département a revu son dispositif d'interventions, voté en août 2014.
Le Fonds Départemental d'Aide à l'Économie (FDAE) intervient essentiellement hors SCOT de la grande agglomération toulousaine, afin de favoriser le maintien et le développement des activités économiques de proximité, par le biais d'aides :

- directes ou indirectes à l'immobilier d'entreprise,
- aux intercommunalités pour la création, l'extension ou la requalification de zones d'activités,
- à la création d'entreprises artisanales ou commerciales,
- directes destinées à financer l'investissement en matériel de production.

Les instruments financiers spécifiques :

- participation de Midi-Pyrénées Croissance (MP Croissance), qui intervient dans le capital des entreprises en création, en développement ou en reprise,
- soutien à la Plate-forme d'initiative locale «Initiative Comminges», qui accorde des prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Leviers	Montants Réalisés
Soutien au commerce, à l'industrie et à l'artisanat	910 K€
Interventions territoriales	6 K€
Total - Aide aux entreprises	**916 K€**



Eurocentre

Géré par un syndicat mixte, la ZAC EUROCENTRE, reconnue parmi les 12 grands sites logistiques français d'envergure internationale, répond aux attentes et besoins exprimés par les professionnels du transport. Doté d'infrastructures lourdes (routières, autoroutières, ferroviaires...), ce site de 300 ha regroupe une part importante du frêt de marchandises et permet d'obtenir ainsi des gains de productivité grâce à une réduction du coût des transports. La ZAC est desservie par l'autoroute A62 et reliée au réseau ferroviaire via un embranchement à Castelnau-d'Estrétefonds.
Le syndicat mixte réunit la Région, le Département de la Haute-Garonne et les 2 communes d'implantation : Castelnau-d'Estrétefonds et Villeneuve-lès-Bouloc.
La présidence alterne tous les 3 ans entre le Département de la Haute-Garonne et la Région Midi-Pyrénées. Le Département a repris la présidence du syndicat mixte le 10 décembre 2014.

A la fin de l'année 2014, sur 200 hectares de terrains commercialisables, 193 hectares ont été commercialisés. On y compte 130 sociétés en activité dans le domaine du transport, logistique et services, générant 3 500 emplois.

En 2014, 76 630 m^2 de terrain ont été vendus sur la zone Eurocentre :

- La société BIONEST, spécialisée en conception et installation de stations d'assainissement, a acheté un terrain de 6 230 m^2 pour la construction d'un entrepôt de 1 500 m^2 avec bureaux.
- La SCI EUROPOLE a signé un compromis de vente pour l'acquisition de 3 000 m^2 de terrain en vue de la construction de 1 800 m^2 de bureaux locatifs.
- Consorci Parc Logistics (CPL) a obtenu un permis de construire en septembre 2014 pour la réalisation d'un entrepôt de stockage de 30 000 m^2 sur un terrain de 7 ha. Ce projet sera également destiné à la location.
- La société ARNAL, spécialisée en gestion de containers maritimes, s'est installée avec sa filiale RESOTAINER sur un terrain de 26 000 m^2 acheté à la société CPL.
- Le groupe TROUILLET implante une agence sur Eurocentre pour son activité de construction de carrosseries industrielles et de semi-remorques sur un terrain de 11 400 m^2.
- La société GEMFI, contractant général, a signé une promesse de vente pour l'acquisition d'un terrain de 6 ha afin de réaliser un bâtiment de 23 500 m^2, dont 21 400 m^2 en 4 cellules, à usage d'entrepôt locatif.



En fonction des ventes de terrains, des travaux de viabilisation et d'aménagement ont été réalisés pour un montant de 330 K€, dont notamment :

- la viabilisation des parcelles vendues et le suivi des travaux des installations des sociétés,
- la poursuite du programme d'aménagement paysager,
- la reprise des trottoirs de la zone avec amélioration des accès aux arrêts de bus des lignes HOP,
- la réalisation du raccordement de l'avenue de la Canelle à l'avenue du Girou.

2014 est marquée par la fin de la commercialisation puisque la quasi totalité des terrains est vendue.
Le potentiel d'offres locatives en entrepôts a atteint fin 2014, 90 000 m^2 pour les activités de transport et logistique :

- CPL : 20 000 m^2 et 30 000 m^2,
- Groupe 3 R : 20 000 m^2,
- GEMFI : 23 500 m^2.

SOUTIEN AU COMMERCE, À L'INDUSTRIE ET À L'ARTISANAT

■ Le Fonds Départemental d'Aide à l'Économie (FDAE)

Il permet d'aider les chefs d'entreprise dans leur démarche de création, essentiellement pour des activités artisanales ou commerciales, ou de développement pour la construction ou la rénovation de bâtiments industriels ou commerciaux, en les guidant dans la constitution de dossiers nécessitant une approche globale et multipartenariale. L'intervention du Département a pour objectif de rééquilibrer le territoire haut-garonnais en soutenant le milieu rural. Placées désormais sous le régime d'exemption de la règle européenne « de minimis », qui permet d'accorder des aides à une entreprise sous réserve que le total des aides publiques ne dépasse pas 200 K€ sur 3 ans, les subventions attribuées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales en milieu rural ont été maintenues dans le cadre du Schéma Régional pour le Développement économique (SRDE), soit une aide de :

- 20 % de l'investissement matériel, plafonnée à 3 811 € dans la moitié nord du département,
- 25 % de l'investissement matériel, plafonnée à 4 573 € dans la moitié sud du département, pour un montant d'investissement minimum de 7 000 €.

Les entreprises hébergées en pépinières peuvent également bénéficier de ce type d'aide, mais à un taux et à un plafond minorés.

Le FDAE aide également à la construction ou la rénovation de bâtiments industriels ou commerciaux. Ce fonds soutient aussi l'économie locale en accordant dorénavant des subventions aux collectivités qui souhaitent créer, agrandir ou requalifier une zone d'activité. Par ailleurs, les communes de moins de 1 000 habitants, qui envisagent de louer un bien immobilier à une entreprise en milieu rural, peuvent également bénéficier d'une aide départementale.

En 2014, 80 entreprises commerciales et artisanales ont bénéficié de l'aide du Département. 29 commerçants et 51 artisans ont été aidés. Près de 294 K€ ont été mobilisés pour ce type d'aide.
L'aide au maintien des services en milieu rural du FDAE soutient ces artisans et commerçants qui en créant ou reprenant une activité, créent ainsi leur propre emploi, soit un volant de 107 emplois par an, auxquels s'ajoutent des intentions d'embauches dans la phase de démarrage : environ 33. Ainsi, cette aide économique permet de faciliter la création de 140 emplois en moyenne par an.

■ Aides aux organismes économiques

Le Département intervient pour soutenir le fonctionnement d'organismes qui participent au développement économique des territoires, tels les Comités de Bassin pour l'Emploi (CBE). En 2014, il a maintenu son soutien aux 3 Comités de Bassin pour l'Emploi du département (81,4 K€).

De plus, il a aidé des associations œuvrant dans le développement économique pour 26 K€.

Fonds Départemental d'Aide à l'Économie
384 K€
Aides aux organismes économiques
111 K€
Syndicats et organismes associatifs
26 K€
Fonds industrialisation
389 K€

Total - Soutien au commerce, à l'industrie et à l'artisanat
910 K€

INTERVENTIONS TERRITORIALES

■ Soutien aux PME/PMI dans le Comminges

L'objectif du Fonds d'Industrialisation du Comminges (FIC) est de contribuer au renforcement et au développement du tissu économique des cantons sud du département. Il s'adresse à la fois aux PME/PMI (hors SCI et professions libérales), aux entreprises et groupements d'entreprises, aux sociétés de crédit-bail immobilier et aux collectivités locales ou à leurs groupements. Il concerne les investissements immobiliers et matériels (acquisition, aménagement, rénovation ou construction de bâtiments pour y installer une ou plusieurs activités), la création, la requalification ou l'extension des zones d'activités initiées dans le cadre d'un projet intercommunal, les investissements matériels des entreprises, conformément à la réglementation en vigueur. L'aide est octroyée sous forme de subventions ou de prêts sans intérêt.

En 2014, sur 5 dossiers suivis par le Département de la Haute-Garonne, un a fait l'objet du versement de la subvention et un d'une décision favorable de la Commission Permanente.

Initiative Comminges a été créée en juillet 1998 sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'une petite entreprise.
L'association apporte son soutien par l'octroi d'un prêt d'honneur à 0 % et un suivi technique. Pour cela, elle dispose d'un fonds d'intervention composé de dons privés (entreprises et banques) et de subventions publiques (Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations, Fonds Européens).

La totalité de ces apports est redistribué aux entreprises sous forme de prêts.
Depuis 2000, le Département participe, par convention, aux missions d'Initiative Comminges par un appui technique (instruction des dossiers et gestion administrative de l'association).

L'appui technique du Département est valorisé pour 2014 à hauteur de 48 K€.
En 2014, Initiative Comminges a accordé 32 prêts d'honneur représentant 212 K€, qui ont permis de lever 1,4 M€ de prêts bancaires.

- 9 emplois ont été maintenus et 35 ont été créés.
- 72 % des créateurs aidés étaient demandeurs d'emploi, dont 6 % depuis plus d'un an.
- 78 % des fonds alloués en 2014 ont été accordés à des entreprises artisanales.
- 35 % des prêts accordés concernent des projets de reprise.

■ Midi-Pyrénées Croissance (MPCroissance)

Le Département de la Haute-Garonne accompagne les PME/PMI dans leur phase de création, de transmission et de développement. Les entreprises de moins de trois ans doivent être situées hors agglomération toulousaine.
Il participe activement au fonctionnement de MPcroissance, société de capital à risque locale dont l'action permet d'augmenter significativement les fonds propres des entreprises.

Le volume d'activité de Midi-Pyrénées Croissance continue d'être impacté par la conjoncture économique, et même si l'année 2013 semblait amorcer une tendance plus favorable, le deuxième semestre 2014 a connu un déclin de l'activité.
En 2014, 21 dossiers ont fait l'objet d'une instruction ou d'une pré-étude sur un total de 35 nouveaux contacts d'entreprises et de candidats à la reprise. Une société haut-garonnaise est entrée au portefeuille de MPcroissance en 2014 portant le nombre total d'affiliés du département à 23. Ce nouvel affilié est une entreprise en quasi-création - EXEM à Toulouse.
Il a également été procédé à l'instruction et la présentation, devant le comité d'engagement, de 4 dossiers de réinvestissement pour des entreprises déjà affiliées.
Le montant total de ces investissements et réinvestissements est de 178 K€, 2 de ces opérations étant toujours en cours de concrétisation.
Au cours de l'année 2014, 23 entreprises haut-garonnaises ont été ou sont toujours en portefeuille et font l'objet d'un suivi régulier, et 2 d'entre elles ont fait l'objet d'une sortie partielle.
Depuis sa création en 1996, MPcroissance a investi plus de 21 M€ dont 29 % en Haute-Garonne. 213 entreprises ont ainsi été financées en Midi-Pyrénées dont 45 pour la Haute-Garonne, soit 21 %.

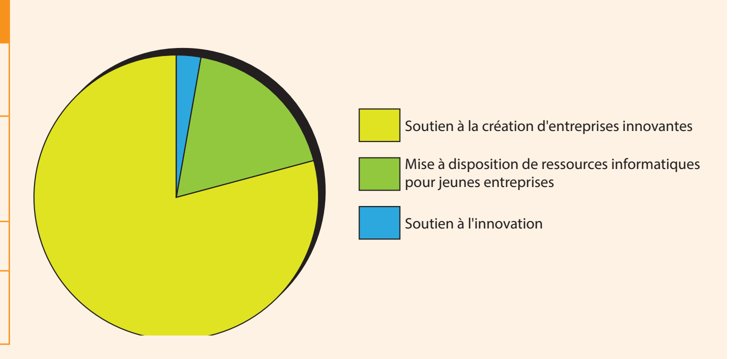
Soutien aux PME/PMI dans le Comminges
6 K€

Innovation et recherche

Les actions volontaristes

Fédérateur d'énergies, le Département de la Haute-Garonne s'est donné pour mission de valoriser le potentiel que représentent pour la Haute-Garonne, les universités, les laboratoires de recherche et le développement de nouvelles filières technologiques pour renforcer leur complémentarité et pour veiller à la diffusion de ce savoir-faire dans le tissu économique et social.

Leviers	Montants Réalisés
Soutien à la création d'entreprises innovantes	816 K€
Mise à disposition de ressources informatiques pour jeunes entreprises	186 K€
Soutien à l'innovation	29 K€
Total - Innovation et recherche	**1 031 K€**



SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES



Dans le cadre de sa politique de développement endogène, le Département de la Haute-Garonne a créé deux pépinières d'entreprises (l'une située à Martres-Tolosane, l'autre à Ramonville Saint-Agne), afin de permettre le développement de jeunes entreprises innovantes potentiellement créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée.
Ces pépinières d'entreprises ont rejoint le réseau européen des Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation, soutenu et labellisé par l'Union Européenne en 1994.
Elles ont été certifiées marque NF « Activités de pépinières d'entreprises » par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) en 2004, certificat renouvelé en 2013.
L'objectif du C.E.E.I. Théogone (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) est de contribuer à la création d'entreprises à caractère innovant, pérennes, en s'appuyant sur le fort potentiel scientifique et technologique de Toulouse et de son environnement.
Afin d'augmenter le taux de réussite, les projets doivent être appréciés très en amont de l'acte de création proprement dit, aussi les moyens mis en œuvre permettent de maîtriser cette phase d'incubation.
L'ensemble des services matériels et prestations intellectuelles, offert à des conditions financières avantageuses au porteur de projet, doit lui permettre de se concentrer sur son idée.
Une équipe polyvalente, sous la conduite d'un responsable de projet, aide à valider l'idée et à la transformer en projet matérialisé par le plan d'affaire. Elle s'entoure, si nécessaire, de conseillers spécialisés (souvent des responsables d'entreprises ayant débuté à Théogone) dans toutes les disciplines utiles.
L'accueil personnalisé au sein des pépinières d'entreprises permet au créateur de s'intégrer rapidement et de démarrer son activité sans délai. Le C.E.E.I. Théogone met à sa disposition des contacts et réseaux utiles à son développement aussi bien sur le marché domestique qu'international.

Grâce à une équipe composée de 8,7 équivalents temps plein, le C.E.E.I. Théogone apporte un accompagnement individualisé à chaque créateur d'entreprises notamment pour :

- évaluer la faisabilité de leur projet,
- élaborer un business-plan,
- s'intégrer dans l'environnement économique et institutionnel,
- chercher un financement,
- se former au métier de dirigeant,
- démarrer leur entreprise.



Le C.E.E.I. Théogone, dans ses pépinières de Ramonville Saint-Agne et de Martres-Tolosane, met à disposition des entreprises des services mutualisés (bureau meublé, téléphonie, accueil et standard personnalisés, salles de réunion équipées ...). Les pépinières ont ainsi bénéficié de l'équipement et de la mise en service du nouvel autocommutateur favorisant la notion de guichet unique offert aux entreprises hébergées.
L'équipe du C.E.E.I. accompagne le chef d'entreprise tout au long de son développement notamment par une réunion trimestrielle. Elle est l'occasion de faire le point sur l'activité de l'entreprise.
Par ailleurs, les entreprises accompagnées peuvent être mises en relation avec des experts évalués par le C.E.E.I. « talent-pool ». Ces spécialistes exercent dans des domaines d'activités stratégiques tels qu'experts-comptables, avocats, consultants...

Une fois créées, les entreprises bénéficient des services de la pépinière d'entreprises pendant quatre ans maximum.

Chiffres d'activités
Depuis 1989, 264 entreprises ont été accompagnées par le C.E.E.I. Théogone. Le taux de pérennité est supérieur à 80 % trois ans après la création (pour une moyenne nationale de 65,9 %).
L'année 2014 a été particulièrement difficile pour les entreprises implantées dans les pépinières d'entreprises avec des difficultés de trésorerie et l'enregistrement de trois cessations d'activités.

Activité du C.E.E.I. Théogone en 2014 :

- nombre de 1ers contacts : 44
- nombre de projets accompagnés : 4
- nombre d'entreprises créées : 9
- nombre d'entreprises hébergées : 39
- nombre d'emplois total (E.T.P.) : 149
- nombre d'entreprises sorties : 10 entreprises soit 38 emplois sur le nombre total d'emplois
- nombre d'entreprises extérieures bénéficiant des services de la pépinière : 6

9 projets ont été accueillis

■ Au CEEI de Martres-Tolosane

■ PCL Ingénierie : bureau d'études électricité.

■ Au CEEI de Ramonville Saint-Agne

■ ATTERRA :
Devenir l'accélérateur commercial et le partenaire des TPE et proposer un modèle économique reproductible de développement commercial externalisé ou sous-traité pour s'adapter au contexte actuel et donner accès à des compétences spécifiques.

■ ASSURSOLUTIONS :
Cabinet de courtage d'assurances orienté vers les TPE et PME du BTP et de la construction.

- Les innovations : vente à distance pour les PME et par Internet pour les TPE (< 20

salariés) - les assurances techniques (RC décennale, DO, etc.) issues des LLoyds.

■ ELEMENTS :
La société développe et intègre des briques technologiques qualifiées pour l'exploitation en environnements hostiles et vise plus particulièrement un marché qui reste très spécialisé : celui du démantèlement de sites radioactifs.

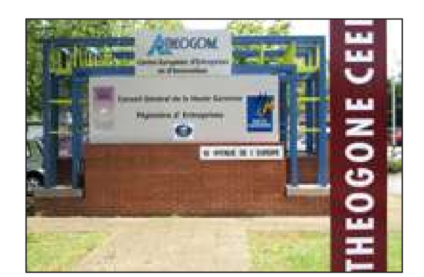
■ INNVERSENSE :
Construire un ensemble d'outils immersifs qui permettront de visualiser un meuble virtuel (en 3D) dans son environnement réel.

■ MY FAMILY UP :
Service internet de conseil éducatif aux parents d'enfants de 0 à 18 ans.

■ SOFRINNOV :
Création de dispositifs innovants et leur commercialisation, la réalisation de prestation de conseil et d'expertise, la distribution de produits et la représentation de sociétés étrangères.

■ SOLTILES :
Conception, fabrication et commercialisation de tuiles photovoltaïques.

■ TERRANIS :
Développement de services de «géo-information» relatifs à l'utilisation du territoire et de ses ressources naturelles, basés sur l'observation spatiale et aérienne.



10 entreprises sont sorties

■ ADAPTIVE CHANNEL :
Implantation à Ramonville Saint-Agne - 13 emplois

■ ABANKOS ROBOTIC :
Cessation d'activité - 3 emplois

■ ATTERRA :
Implantation à Toulouse - 1 emploi

■ FORCOLAB CONSEILS :
Implantation à Toulouse - 1 emploi

■ ID TOUCH :
Cessation d'activité - 4 emplois

■ LED ENGINEERING :
Implantation à Montauban - 7 emplois

■ LUDISCIENCES :
Implantation à Ramonville Saint-Agne - 2 emplois

■ NUTSPARK FRANCE:
Cessation d'activité - 4 emplois

■ SABCHRO MAINTENANCE :
Implantation à Martres-Tolosane - 1 emploi

■ SAFE STEP AND WALK MOVEMENT :
Implantation à Toulouse - 2 emplois

Participation à des salons professionnels

Le C.E.E.I. Théogone permet aux entreprises accompagnées de participer à des salons professionnels au moyen de stand mutualisé.
En 2014, il était présent sur les salons suivants :

■ AEROMART - Toulouse - 3 au 4 décembre 2014 - (Nanolike)

■ ICS (Innovation Connecting Show) - Toulouse - 16 au 18 septembre 2014

■ Mêlée Numérique - Toulouse - 27 au 28 Mai 2014 - (Abankos Robotic - Smart Kiwi - Intactile Ingenuity - Soft System Group - Push Leads - Nutspark France - Padways)

■ Le SIANE (Salon des Partenaires de l'Industrie du Grand Sud) - Toulouse - 23 octobre 2014 - (Nanolike, Push Leads - Smart Kiwi)

En 2013, le Département de la Haute-Garonne au travers du CEEI Théogone, avait participé à la création de l'incubateur d'entreprises, European Space Agency Business Innovation Center

(ESA BIC) SUD FRANCE, 8ème ESA BIC en Europe et 1er en France. L'objectif de cet incubateur spatial est de favoriser la création d'entreprises dans les domaines des applications spatiales. Ce dispositif associe les 8 membres fondateurs suivants :

- le Pôle Aerospace Valley (porteur du projet, Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine),
- le Pôle Pégase (région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), pour le lien avec Thales Sophia Antipolis),
- le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales - Toulouse et Paris), pour un support technique et financier national),
- ainsi que des structures d'accompagnement d'entreprises identifiées comme acteurs majeurs :
- l'Incubateur Midi-Pyrénées (incubateur de la Région Midi-Pyrénées),
- le CEEI THEOGONE (incubateur et pépinière d'entreprises du Département de la Haute-Garonne),
- le CEEI / Technopole Bordeaux Technowest (Incubateur et pépinière d'entreprises de la Communauté Urbaine de Bordeaux),
- l'Incubateur ESTIA (Incubateur d'école d'ingénieurs, Pays Basque),
- l'Incubateur PACA-Est (Incubateur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Pépinières d'entreprises
725 K€
Équipements des pépinières
90 K€
Locaux des pépinières
1 K€

Total - Soutien à la création d'entreprises innovantes
816 K€

Afin de mettre en place un ESA BIC attractif et original, les 8 partenaires ont décidé de mettre en commun leurs compétences, permettant de proposer aux entreprises incubées une offre complète.
En 2014, quatre projets ont été sélectionnés dont deux pour le territoire de la Haute-Garonne accompagnés par le CEEI Theogone : Terranis (analyse d'images satellites pour l'agriculture raisonnée), Elements (robotique de décontamination pour environnements hostiles à l'Homme).

MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES INFORMATIQUES POUR JEUNES ENTREPRISES

Créé en 2004, le centre de Bio-Informatique a pour missions d'assister et de soutenir les jeunes sociétés :

- dans leur choix en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées à leur corps de métier et notamment en biotechnologie,
- par l'accès au calcul numérique intensif parallèle,
- par le conseil en développement logiciel,
- par la mise en réseau des acteurs des TIC et des biotechnologies.

Son activité est ouverte aux porteurs de projets établis ou désireux de s'établir en Haute-Garonne ainsi qu'à ceux des autres régions par le biais de collaborations.
Impliqué dans la valorisation des projets de recherche, le centre de Bio-informatique est aussi accessible aux laboratoires publics. Il est notamment capable de réaliser des études à façon sur des candidats médicaments (modélisation moléculaire, criblage virtuel haut-débit, prédictions ADMETox).
Le centre de Bio-informatique continue d'entretenir et de sécuriser le réseau informatique du C.E.E.I. Théogone. Cette solution de connexion sécurisée a remporté le concours européen « uroleader Awards » lors du 18e congrès de l'association européenne des C.E.E.I.
En 2014, le Centre a continué d'apporter son soutien logistique à l'ensemble des projets et entreprises accompagnées par le C.E.E.I. Théogone sur des thématiques informatiques « pures », mais aussi en développement d'activités de R&D.

- La société ADAPTIVE CHANNEL a utilisé le centre pour diffuser sa solution de streaming multimedia innovante à destination d'abonnés sur tablettes et smartphone.
- La société UPETEC (startup en intelligence artificielle) poursuit sa collaboration avec l'activité « bio-informatique » du centre sur un contrat avec un semencier français, afin

de concevoir et déployer une plate-forme informatique de sélection naturelle des plants de maïs à croiser pour l'obtention de nouvelles variétés. Cet outil sous-traité au centre de calcul permet d'éviter d'avoir recours aux plants transgéniques. Courant 2014, cet outil est entré en phase de production.

- La présence du Centre de calcul a été un facteur décisif pour l'implantation de la société IMAVITA – CRO pharmaceutique qui utilise l'imagerie. La société est en train de mettre au point deux logiciels qui lui donneront un avantage concurrentiel. Le premier concerne le traitement d'image et à ce jour des tests sont en cours avec le centre de ressources informatiques qui donne d'excellents résultats (accélération des calculs d'un facteur 5).
- L'offre de calcul et de stockage informatique fait désormais partie des services apportés par le C.E.E.I. Théogone à l'Incubateur spatial ESA-BIC créé en 2013 sous le label de l'Agence Spatiale Européenne.

La société Terranis (services à l'agriculture raisonnée sur base d'imagerie spatiale) s'est installée à Théogone Ramonville et s'appuie sur le Centre de Ressources informatiques pour développer son offre « Software As A Service » (SaaS).

Le C.E.E.I. a vu le renouvellement du centre de calcul grâce au remplacement de l'ensemble des serveurs et des baies de disque. La finalisation de la mise en œuvre a été programmée pour début 2015.

Cluster
186 K€

SOUTIEN À L'INNOVATION

Pôles de compétitivité

Le Département de la Haute-Garonne participe au développement des pôles de compétitivité et assume un rôle d'interface entre les pôles et les entreprises innovantes en les conseillant dans leur démarche.

En 2014, les relations nouées avec le pôle Aerospace Valley ont été développées, notamment pour l'accompagnement du financement des jeunes sociétés. La nouvelle feuille de route de ce pôle comporte une composante d'appui à la création et au développement de jeunes entreprises.

Incubateur Midi-Pyrénées

Le Département de la Haute-Garonne est un des membres fondateurs et financeurs de l'Incubateur Midi-Pyrénées depuis sa création en 2001. Outre le financement, le Département consacre du temps d'expertise lors des comités de sélection de cet outil régional.



Accueil de startups étrangères

En 2014, le réseau RETIS (1er réseau français à l'innovation) auquel le C.E.E.I. Théogone adhère, a donné accès via l'opération YEi (Young Entrepreneur initiative) à des startups américaines et italiennes désireuses de tester le marché français et de s'implanter sur le territoire haut-garonnais.

En 2014, quatre startups ont été concernées :

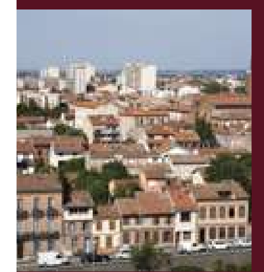
- deux startups américaines : Soltiles (tuiles photovoltaïques) et Rubitection (appareil biomédical de détection des escarres),
- deux startups italiennes : Tensive (gel de reconstruction osseuse et mammaire) et Wise (nanofil conducteur pour la neurochirurgie).

Sur l'ensemble des sociétés reçues, Soltiles a créé une entité française implantée en Haute-Garonne, Tensive et Wise ont passé des contrats de recherche et sous-traitance avec des startups françaises (Nanolike et Imavita).

Lors de ses visites, l'équipe en charge du soutien à l'innovation, détecte les besoins des sociétés et fait le lien avec les pôles de compétitivité, les laboratoires publics et les PME du territoire haut-garonnais.

Incubateur Midi-Pyrénées
29 K€

Logement



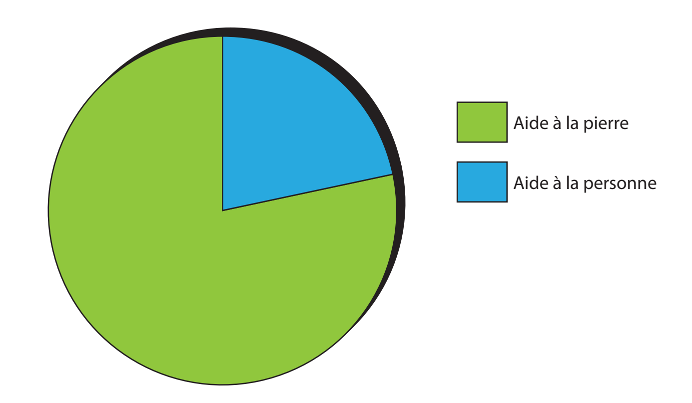



Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

LOGEMENT

Dans un contexte de très forte tension du marché du logement en Haute-Garonne et de pénurie de logement social consécutives à l'augmentation conjuguée de la démographie, du coût du foncier et de la construction, le Conseil Général a souhaité prendre la délégation de compétence relative aux aides à la pierre allouées par l'État pour répondre au mieux au besoin de logement de ses administrés. De plus, il finance sur ses fonds propres les opérations de constructions et de rénovations.

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aide à la pierre	**15 605 K€**
Aide à la personne	**4 346 K€**
Total - Logement	**19 951 K€**



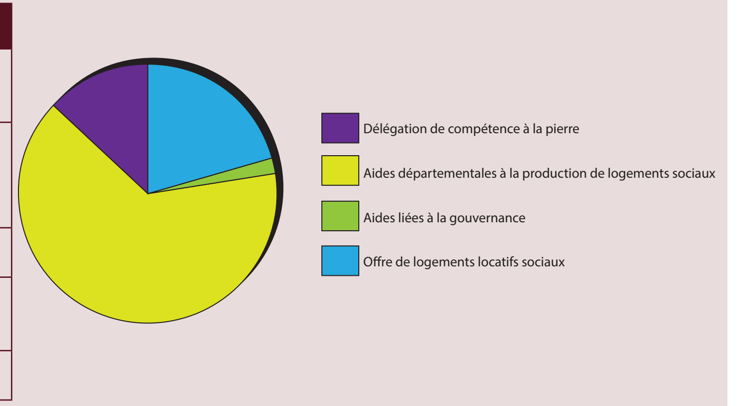
Aide à la pierre

Le Département contribue au développement de l'offre de logement social dans le parc public en finançant notamment des opérations de constructions neuves.
Il intervient également dans le parc privé en favorisant :

- la remise sur le marché de logements décents, grâce à des aides aux propriétaires privés sous réserve d'engagements à louer dans des conditions de loyer maîtrisé,
- la rénovation thermique de l'habitat des propriétaires les plus modestes,
- l'adaptation des logements des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

Afin d'assurer la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires ayant approuvé un Programme Local de l'Habitat (PLH) et le reste du département, le Conseil Général a élaboré, conjointement avec l'État, son Plan Départemental de l'Habitat (PDH), en cohérence avec le PDALPD et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Leviers	Montants Réalisés
Délégation de compétence à la pierre	2 029 K€
Aides départementales à la production de logements sociaux	10 062 K€
Aides liées à la gouvernance	273 K€
Offre de logements locatifs sociaux	3 241 K€
Total - Aide à la pierre	**15 605 K€**



DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA GESTION DES AIDES À LA PIERRE



En ce qui concerne les aides à la production et à la réhabilitation des logements, le Conseil Général assure la gestion des aides directes pour le compte de l'État hors périmètre de la communauté urbaine de Toulouse Métropole, de la communauté d'agglomération Sicoval et de la communauté d'agglomération du Muretain (CAM).

En 2014, le nombre de logements sociaux programmés sur le territoire a dépassé les objectifs des SCoT.
Ainsi, 1301 logements sociaux ont été financés sur fonds délégués :

- 344 logements PLAI,
- 714 logements PLUS,
- 62 logements PLS,
- 180 logements en location-accession (PSLA),
- 1 PALULOS communale.

Plus de 69 % de cette programmation correspond à une offre nouvelle de logements sociaux dans les communes où le marché de l'immobilier est considéré comme tendu.

Attribution de subventions au parc public
1 382 K€
Attribution de subventions au parc HLM de statut privé
647 K€

Total - Délégation de la compétence des aides à la pierre
2 029 K€

HLM Aides à la production de logements sociaux
3 932 K€
HLM résidentialisations, réhabilitations, démolitions
1 498 K€
Subventions aux logements très sociaux
4 273 K€
Réhabilitation du parc privé
331 K€
Logement étudiant
20 K€
Amélioration de l'habitat rural
8 K€

Total - Aides départementales à la production de logements sociaux
10 062 K€

Aide à l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31)
250 K€
Aide à la SA HLM les Chalets
23 K€

Total - Aides liées à la gouvernance
273 K€

Cité Roguet
3 237 K€
Autres programmes de logements sociaux
4 K€

Total - Offre de logements locatifs sociaux
3 241 K€

De plus, le Conseil Général a contribué au financement de la programmation 2014 sur ses fonds propres, y compris sur les territoires des autres délégataires de la gestion des aides à la pierre (Toulouse Métropole, SICOVAL, CAM).
Ainsi, sur le territoire de la Haute-Garonne, 3 686 logements seront produits avec l'aide du Conseil Général, parmi lesquels 1 291 logements locatifs ou hébergements très sociaux financés en PLAI.

Concernant l'amélioration des logements privés, en 2014, 526 logements ont été financés sur fonds délégués : 506 logements de propriétaires occupants pauvres et 20 logements de propriétaires bailleurs de logements locatifs conventionnés sociaux dédiés à des locataires défavorisés. Les travaux réalisés ont permis de traiter des logements indignes ou très dégradés (34 logements), de lutter contre la précarité énergétique (404 logements), d'adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap (86 logements).

AIDES DÉPARTEMENTALES À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au-delà des crédits délégués, le Conseil Général soutient sur ses fonds propres les organismes HLM pour la réalisation de logements sociaux (PLUS) et de logements très sociaux (PLAI).

En 2014, le Conseil Général a subventionné :
- la production de 2 454 logements locatifs sociaux :
  - 659 sur son territoire de délégation,
  - 119 sur le territoire de la CAM,
  - 1 429 sur le territoire de Toulouse Métropole,
  - 247 sur le territoire du SICOVAL ;
- dans le cadre du Grand Projet de Ville de Toulouse, la réhabilitation de 208 logements locatifs sociaux ;
- l'amélioration de 459 logements privés sur son territoire de délégation.

AIDES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Certaines aides départementales à la pierre sont liées à la « gouvernance HLM » qui permet au Conseil Général d'exercer une action directe via les organismes HLM dont il est l'actionnaire majoritaire.
Le Conseil Général subventionne l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31) qui poursuit son programme de réhabilitation du patrimoine : 303 logements ont ainsi été rénovés.

OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Département est propriétaire de la cité Roguet à Toulouse qui permet d'offrir à des particuliers disposant de revenus modestes un parc de 420 logements.
Fin 2014, 438 demandes de logement sont en attente, 22 appartements ont été attribués, 6 mutations effectuées et 5 garages attribués dans l'année.

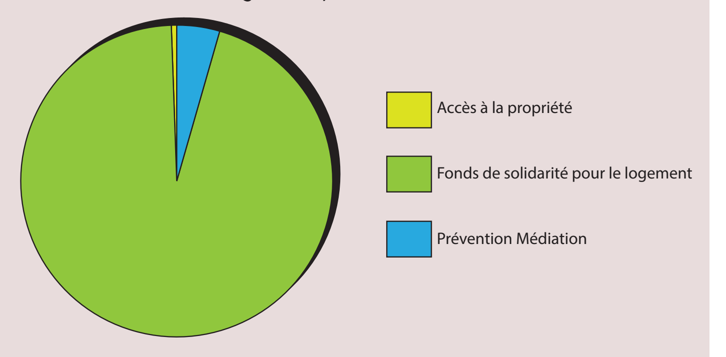
ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a été approuvée en 2013. Le Conseil Général assure avec l'État son suivi et son évaluation.

Aide à la personne

Le Conseil Général mène une politique d'aide au logement social qui se traduit par des aides à la personne (financement de services ou de prestations aidant les personnes modestes à bénéficier effectivement du droit au logement).

Leviers	Montants Réalisés
Accès à la propriété	24 K€
Fonds de solidarité logement	4 126 K€
Prévention Médiation	196 K€
Total - Aide à la personne	**4 346 K€**



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le 5e PDALPD signé en 2013, s'inscrit dans le cadre de nombreuses évolutions législatives :

- loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,
- loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
- loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004,
- loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006,
- loi sur la mise en place du Droit au Logement Opposable (DALO) du 5 mars 2007,
- loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 mars 2009.

Les orientations stratégiques du 5e PDALPD se déclinent en 4 niveaux :

- Loger les personnes défavorisées en amont de la saisine des dispositifs de relogements prioritaires,
- Mobiliser une fraction de l'offre HLM au bénéfice des ménages en cumul de difficultés,
- Organiser l'accès prioritaire au logement des personnes défavorisées,
- Limiter la perte du logement.

En 2014, le Conseil Général a mis en œuvre les dispositions du 5e plan relatives à la priorisation des publics dans le cadre de la commission sociale d'examen, visant à faciliter les articulations avec la commission DALO.
Ces dispositions ont permis à 1 000 ménages prioritaires d'accéder à un logement dans le parc public en 2014.
Au 31 décembre 2014, 2 556 ménages restent prioritaires dans le cadre du PDALPD.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Aide aux accédants à la propriété
24 K€

Le Conseil Général aide les ménages de condition modeste à accéder à la propriété, en leur accordant des prêts départementaux à 0 %.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT



Le Conseil Général mène, à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des actions qui concourent au droit au logement dû aux citoyens, particulièrement les plus modestes.
L'action du FSL concerne d'abord les aides financières directes aux particuliers pour les impayés de gaz, d'électricité et d'eau, les impayés de téléphone, et pour permettre l'accès et le maintien des personnes dans un logement.
Elle concerne aussi l'accompagnement des personnes ou des familles rencontrant des difficultés :

- dans la recherche ou l'appropriation de leur logement,
- dans la maîtrise des dépenses d'énergie à travers des actions de prévention.

Enfin, afin de favoriser le maintien des familles en difficulté dans leur logement et les relations entre les bailleurs et les locataires, le Conseil Général est amené à financer des associations œuvrant pour l'information et le conseil des locataires.

Le Conseil Général assure depuis le 1er janvier 2014 l'intégralité du pilotage du dispositif FSL, permettant de favoriser l'approche globale des situations de publics et de coordonner notamment les différentes interventions au titre de l'Action Sociale, de l'accès au logement et de l'insertion.
589 ménages ont bénéficié d'un accompagnement en 2014 dans le cadre du Suivi Social lié au Logement.
Près de 12 000 aides financières ont été attribuées au titre du FSL Accès/Maintien/Énergie.

Aides à l'accès et au maintien dans le logement
1 317 K€
Accompagnement social
Bénéficiares **1 125**
1 317 K€
Aide au maintien de la fourniture énergie
Bénéficiares **6 659**
1 492 K€

Total - Fonds de solidarité logement
Bénéficiaires............... 7 784
4 126 K€

PRÉVENTION MÉDIATION

Le Conseil Général agit en matière de médiation locative et de prévention des expulsions sur deux axes :

- par une aide aux associations de médiation entre locataires et propriétaires,
- par une participation à la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL), dispositif copiloté par l'État et le Département. Le rôle de cette commission est de formuler des avis ou des recommandations auprès des bailleurs, des organismes versant les aides au logement (CAF – MSA) ou du FSL afin d'envisager des solutions adaptées aux ménages menacés d'expulsion (maintien des aides au logement, accompagnement social, relogement...).

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), instance prévue par la loi MOLLE, co-présidée par le Préfet et par le Président du Conseil Général, a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant, le plus tôt possible, l'action des différents partenaires et en formulant auprès des instances décisionnelles des avis favorisant le maintien ou le relogement des locataires en impayés de loyer.

Aide aux associations de médiation entre locataires et propriétaires
196 K€

Développement des territoires





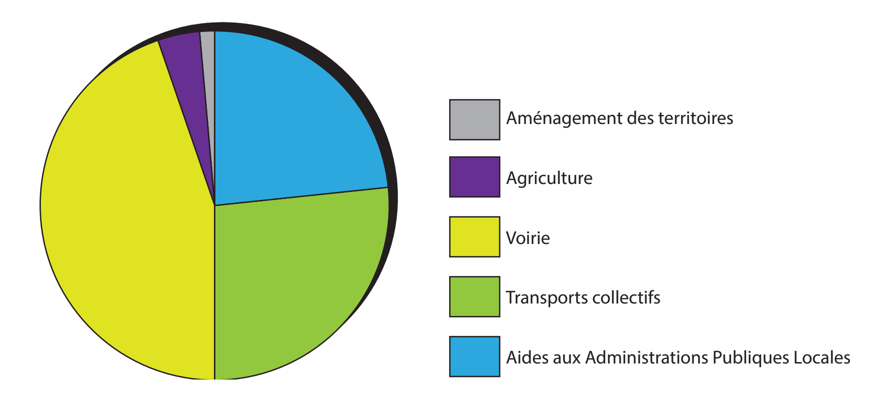




Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

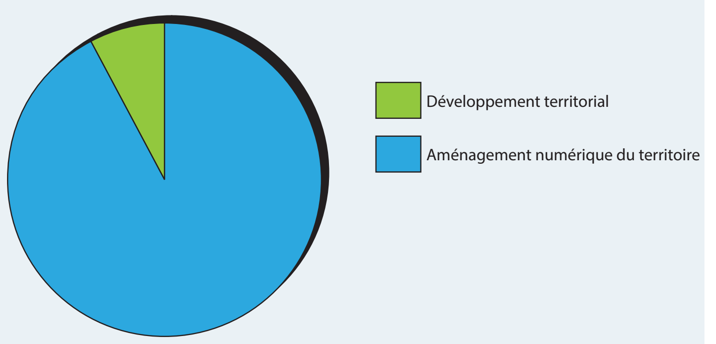
Politiques Publiques	Montants Réalisés
Aménagement des territoires	**1 889 K€**
Agriculture	**5 976 K€**
Voirie	**66 769 K€**
Transports collectifs	**40 114 K€**
Aides aux Administrations Publiques Locales	**35 172 K€**
Total - Développement des territoires	**149 920 K€**



Aménagement des territoires

Partenaire incontournable des politiques territoriales qui se décident dans le cadre des procédures contractuelles, le Département a la volonté de mettre en place les moyens d'une solidarité territoriale plus efficace et plus dynamique.
Consulté pour l'élaboration et l'approbation du Contrat de Projets Etat-Région (CPER), et sur les programmes opérationnels européens, le Département participe, en lien avec le Conseil Régional et l'État, à la programmation des politiques territoriales, telles qu'elles étaient prévues dans le volet territorial du CPER. L'intervention départementale revêt plusieurs formes selon le territoire concerné et la volonté de ces derniers : soutien au développement local, participation aux instances de pilotage en zone urbaine. Sa contribution peut également se traduire par un soutien financier aux opérations programmées.
Le Département participe également à des dispositifs contractuels initiés soit par l'Etat (comme le volet universitaire du CPER et l'Opération Toulouse Campus pour la rénovation de bâtiments universitaires), soit par la Région (dispositif de valorisation touristique des Grands Sites de Midi-Pyrénées).
Le Département participe aux réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des Schémas de COhérence Territoriale (SCOT).
Il déploie également une ingénierie auprès des territoires infra-départementaux qui souhaitent se transformer en PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et élaborer leur projet de territoire et leur candidature GAL LEADER (Groupe d'Action Locale - Liaisons Entre Action de Développement de l'Économie Rurale).
Il apporte aussi son concours à la réflexion générale du groupement d'intérêt public (GIP) de l'Interscot.
Enfin, il est associé à l'élaboration ou à la révision des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) du département, communaux et intercommunaux.

Leviers	Montants Réalisés
Développement territorial	142 K€
Aménagement numérique du territoire	1 747 K€
Aménagement des territoires	**1 889 K€**



POLITIQUES TERRITORIALES

Fonds européens

Le Département participe à l'ensemble des instances de programmation et de suivi du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).
Il mobilise ces financements pour des opérations qu'il réalise en maîtrise d'ouvrage (élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), expérimentation Très Haut Débit et eCollège notamment).
Par ailleurs, le Fonds Social Européen (FSE) permet de financer des projets portés par le Département.
La gestion d'une partie de ces fonds est assurée par le Département (subvention globale) et permet de cofinancer à hauteur de 50 % les actions d'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires du RSA les plus anciens dans le dispostif.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

■ Schéma Départemental d'Aménagement Durable du territoire « Haute-Garonne 2031 »

Il s'agit de produire un document de référence prospectif, pour les 20 prochaines années, sur l'aménagement du territoire permettant de :

- Définir un état des lieux de 30 ans d'actions du Département,
- Mettre en lumière les enjeux à venir,
- Réaffirmer le rôle de proximité du Département et sa stratégie d'aménagement durable du territoire.

■ Observatoire Territorial

L'Observatoire Territorial collecte, gère et valorise l'information socio-économique et touristique du département. Il s'appuie sur des données internes à la collectivité et des fournisseurs d'informations extérieurs (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, DIrection Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), Comité Départemental du Tourisme (CDT)...) ainsi que sur de l'interrogation directe auprès des acteurs du tourisme. Des éléments statistiques sont fournis à la demande pour d'autres directions du Département, des bureaux d'études ou des porteurs de projet.
L'Observatoire réalise chaque année des publications : résultats du recensement de la population, bilans de saison touristique, cartographie.

■ Commissions Départementales d'Aménagement Commercial

Le Département est consulté sur les dossiers qui sont examinés lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) et des Commissions Départementales d'Aménagement Cinématographique (CDACi).

■ Plans Locaux d'Urbanisme

Le Département est une personne publique associée aux procédures communales et intercommunales d'élaboration ou de révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.
Lors des différentes étapes préalables à l'approbation des documents d'urbanisme, il assure la prise en compte dans ceux-ci, des politiques et intérêts départementaux :

- protection réglementaire des voiries départementales par des prescriptions de reculs minima des constructions par rapport aux routes départementales, et de limitations des accès aux routes départementales hors agglomération dans un but de sécurité routière,
- réservation d'emplacements pour les projets routiers,
- adaptation des règlements (articles relatifs aux hauteurs maxima, aux exigences en matière de stationnement, d'emprise au sol...) pour permettre la réalisation des projets départementaux tels que les collèges.

Au 31 décembre 2014, 338 communes de Haute-Garonne (sur 589, soit 57 %) ont un POS ou un PLU approuvé et 66 (soit 11 %) ont initié une démarche d'élaboration d'un PLU.
242 emplacements réservés figurent dans les documents approuvés, au bénéfice du Département.

■ Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine

Le Département participe au financement du programme partenarial engagé par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (AUAT) qui est un outil technique d'étude.

Observatoire territorial
4 K€
AUAT
138 K€

Total - Développement territorial
142 K€

AMÉNAGEMENT SPATIAL ET URBAIN

En matière de politique de la ville, le Département a adopté un plan départemental d'action en faveur des quartiers urbains qui permet de soutenir des actions dans les domaines suivants : l'accès aux droits, la jeunesse, la prévention spécialisée, la prévention et la protection de l'enfance et l'adolescence, l'insertion, la prévention des exclusions, l'accès aux soins, le lien social, le handicap et la justice de proximité.
Dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV), le Département finance les projets de rénovation urbaine et d'accompagnement social des personnes qui résident dans les territoires sensibles.
Considérant qu'un projet de rénovation urbaine réussie est conditionné par sa capacité à intégrer le volet social, le Département a toujours favorisé la présence et l'implication de ses services au cœur des quartiers.
Il participe, dans le respect de ses compétences et de la règlementation relative au secret professionnel des travailleurs sociaux, aux politiques de sécurité et de prévention de la délinquance élaborées par les communes et les intercommunalités.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



L'aménagement numérique du territoire se décline aujourd'hui, pour le Département, en 3 axes :

- le Haut Débit Grand Public et les aides satellitaires,
- le Très Haut Débit,
- la mobilité (téléphonie mobile).

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Haute-Garonne (SDAN)

L'Assemblée Départementale a adopté le SDAN lors de la session du budget primitif de janvier 2014. Il pourra bénéficier d'un financement du Fonds de Solidarité Numérique ; le dépôt du dossier a eu lieu en septembre 2014 et la présentation a été faite devant la Mission Très Haut Débit le 17 décembre 2014.

L'amélioration du réseau haut débit grand public

Une expérimentation de très haut débit hertzien a été menée sur la commune de Montjoire et de nombreux travaux ont été réalisés pour optimiser l'architecture de collecte du réseau ou pour assurer une sécurisation.

Mobilité

Des tests de couverture ont été réalisés sur une dizaine de communes avec 4 opérateurs. De plus, des études ont été menées, en relation avec les opérateurs et la Préfecture, pour trouver une solution sur les communes de Latoue et Montberaud (zones blanches).

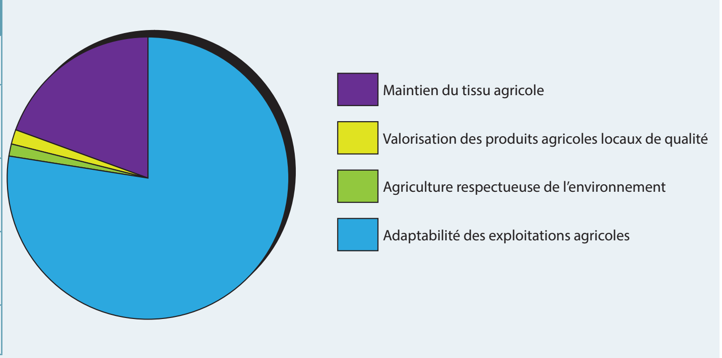
Études pour schéma directeur
12 K€
Travaux Réseau Haut Débit
881 K€
Maintenance Réseau Haut Débit
854 K€

Total - Aménagement numérique du territoire
1 747 K€

Agriculture

La politique agricole du Département de la Haute-Garonne est un axe structurant de l'action départementale dans les territoires ruraux. Étant donné l'importance de l'agriculture dans l'aménagement des territoires, il s'agit d'assurer le maintien de l'activité économique et du tissu social en milieu rural.
C'est au regard des nouvelles orientations données par la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020 et la loi d'avenir pour l'agriculture et pour la forêt que le Département a adopté le 27 janvier 2014 les cinq axes forts de sa politique agricole.
L'action volontaire du Département se traduit sous la forme de nombreux règlements d'aides agricoles, ainsi qu'au travers d'interventions sur le terrain des conseillers agricoles, des techniciens spécialisés et du LD31EVA - Pôle Biologie - Santé animale et végétale.
Les aides financières au monde agricole représentaient au budget primitif 2014 un peu plus de 2,5 millions d'euros.

Leviers	Montants Réalisés
Maintien du tissu agricole	1 147 K€
Valorisation des produits agricoles locaux de qualité	113 K€
Agriculture respectueuse de l'environnement	72 K€
Adaptabilité des exploitations agricoles	4 644 K€
Total - Agriculture	**5 976 K€**



CONSEIL AGRICOLE

Pour apporter un service public de proximité aux agriculteurs, le Département a mis en place un réseau de techniciens spécialisés, et depuis 2006, un réseau de 26 conseillers agricoles sur le terrain avec une animation territoriale sur 4 secteurs (Lauragais, Nord Toulousain, Volvestre-Vallées et Comminges). Il s'agit d'une spécificité du Département de la Haute-Garonne, témoignant d'une volonté politique forte.

Les conseillers agricoles assurent des permanences hebdomadaires sur 33 communes du département, au plus près des agriculteurs. Ils sont à leur écoute et répondent à leurs demandes ou les orientent vers les interlocuteurs pertinents. Ils les accompagnent, par leur expertise, leurs compétences techniques, réglementaires et économiques, dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les conseillers agricoles participent, avec les partenaires locaux, à des actions de développement rural (manifestations agricoles, projets collectifs portés par des agriculteurs…).
Ils sont les leviers, sur le terrain, de la mise en œuvre de la politique agricole du Département et assurent la remontée et l'analyse des problématiques agricoles.

Les actions des conseillers agricoles reposent sur les fondamentaux du développement durable des exploitations agricoles : aspects économiques, sociaux et environnementaux, en considérant la globalité du fonctionnement de l'exploitation, en prenant en compte les aspirations des agriculteurs.
Les conseillers agricoles interviennent pour :

- un appui technique à la production,
- un accompagnement des projets d'entreprises agricoles,
- une assistance réglementaire,
- un appui méthodologique ou une animation de projets collectifs.

Les conseillers agricoles sont reconnus par les agriculteurs, comme en témoigne le niveau de leur activité :

- 7 000 agriculteurs rencontrés en permanences ou lors de visites,
- 2 100 agriculteurs accompagnés dans la déclaration des surfaces PAC,
- 480 agriculteurs accompagnés dans l'optimisation des intrants (fumure, traitements phytosanitaires et irrigation),
- 900 dossiers liés à la PAC,
- 300 dossiers liés aux aides du Département et d'autres financeurs ont été montés.



Enfin, les conseillers sont également intervenus dans plus de 270 réunions sur le terrain.
Par ailleurs, leurs compétences sont reconnues par l'État via la certification au titre du Système de Conseil Agricole (chaque année depuis 2008) et en 2013 la certification du conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, qui sera reconduite début 2015.

MAINTIEN DU TISSU AGRICOLE

■ Protection du foncier – aide à l'installation

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique de l'installation des agriculteurs très active sur l'ensemble du département : aides à l'installation, à l'adhésion à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et à la décohabitation.
De plus, il participe au développement équilibré des territoires, en veillant au maintien des différents types d'agricultures y compris dans les territoires où elle est la plus fragile, en favorisant la création de valeur ajoutée sur les exploitations et en participant à la protection et à l'aménagement des terres agricoles.

Au-delà de l'objectif d'amélioration des conditions d'exploitations, l'aménagement foncier permet de satisfaire à la préservation, à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels. Il participe à la protection des risques naturels en intégrant des mesures spécifiques aux secteurs concernés (hydraulique, aménagement antiérosif…). Enfin, il permet de maîtriser l'urbanisation et de créer des réserves foncières pour des projets d'équipements publics, de protection de la biodiversité, de maillage de haies, d'itinéraires de promenades et de randonnées au regard des documents d'urbanisme existants (Scot, PLU…).

Les procédures d'aménagement foncier sont conduites par des commissions communales ou intercommunales et confiées à des techniciens rémunérés par le Département de la Haute-Garonne (géomètres agréés, bureau d'études environnementales). Le Département assure l'animation des commissions, coordonne les travaux des différents intervenants, veille au respect des procédures et finance à 100 % les frais liés à ces procédures.

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des travaux de remaniements parcellaires des territoires de deux communes, situées respectivement dans le Nord Toulousain et le Sud du département et la mise en œuvre d'une nouvelle opération sur une commune du Volvestre.
Ces aménagements représentent une superficie totale de plus de 2 100 ha de regroupement de parcelles agricoles.

Dans le cadre du projet de Ligne à Grande Vitesse – Grand Projet Sud-Ouest – une étude foncière confiée à un cabinet de géomètres a été réalisée pour permettre de définir la liste des communes concernées.



■ Durabilité des exploitations agricoles

Le Département apporte également un appui à l'agriculture de groupe via son action en faveur des CUMA, à travers son aide à la mécanisation : 71 CUMA aidées en 2014 pour près de 200 K€ de subventions.

Par ailleurs, les agriculteurs sont soutenus dans les différentes étapes de développement de leur exploitation par un accompagnement ciblé des projets d'investissement et de modernisation, et par la mise en œuvre de mesures visant à créer les conditions favorables à leur développement (aide aux bâtiments légers, à l'équipement horticole, plan de modernisation des bâtiments d'élevage).

L'agriculture s'appuie sur un tissu associatif dense et diversifié, porteur des dynamismes et des solidarités qui font sa force et sa richesse. Le Département accompagne les dynamiques agricoles et favorise l'existence de services de proximité performants auprès des agriculteurs à travers un soutien financier aux structures partenaires de l'agriculture départementale (Fédération Départementale des CUMA, Service de remplacement 31, etc.).

■ Soutien des territoires fragiles

La volonté du Département est, entre autres, de soutenir les territoires les plus fragiles, en particulier en zone de massif. En effet, l'élevage essentiellement présent dans le piémont et dans la zone de montagne pyrénéenne, joue un rôle important en termes d'activité et d'occupation des territoires dans ces zones rurales, contribuant à l'entretien de l'espace et des paysages, et à l'aménagement des territoires.

L'appui à la filière ovine, représentative de l'activité agricole du département, est mis en avant à travers 4 aides : aide aux agnelles de qualité, aide aux béliers de qualité, aide à la planification, aide à la création d'ateliers. De plus, le Département a participé au projet structurant du centre d'allotement ovin de Saint-Gaudens, adossé à l'abattoir municipal modernisé, qui ont tous les deux été inaugurés en 2014.

Parce que la problématique de la gestion foncière et de l'entretien de l'espace est cruciale pour le pastoralisme et l'avenir des territoires de montagne, le Département propose son expertise et ses compétences aux acteurs locaux (agriculteurs, ACVA, communes…). Cela se matérialise par l'accompagnement de projets structurants comme la mise en place (en cours) d'Associations Foncières Pastorales sur les communes de Saint Paul d'Oueil et de Malvezie, l'accompagnement technique et l'animation d'une opération collective de lutte contre la déprise agricole et de réouverture des milieux embroussaillés avec l'ACVA d'Aspet (Aide Complémentaire à la Vache Allaitante).

Le Département contribue également à la préservation des granges foraines de montagne et aux travaux d'amélioration pastorale.

Protection du foncier - aide à l'installation
323 K€
Durabilité des exploitations agricoles
705 K€
Soutien des territoires fragiles
119 K€

Total - Maintien du tissu agricole
1 147 K€

VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX DE QUALITÉ

■ Développement des circuits courts

D'avril à juin 2013, 12 collèges ont expérimenté l'introduction de produits locaux de qualité pour la restauration scolaire. Cette démarche « MIAM 31 » s'est étendue en 2014 à l'ensemble

des collèges haut-garonnais qui disposent d'une cuisine autonome. Cela représente 84 collèges et 47 000 collégiens demi-pensionnaires. La rencontre entre les producteurs locaux et les responsables d'approvisionnement des cuisines des collèges permet à chacun une meilleure connaissance des besoins et contraintes de l'autre. Les enjeux de cette démarche sont multiples : faire découvrir les produits de la Haute-Garonne aux élèves, améliorer la qualité et l'équilibre alimentaire dans les cantines, encourager l'agriculture locale et respectueuse de l'environnement, promouvoir les produits locaux de qualité et développer leurs débouchés.

■ Soutien des démarches qualité

En Haute-Garonne, les productions sont variées tant par les conditions naturelles que par l'héritage culturel des régions agricoles. Ainsi, on trouve des grandes cultures (céréales, oléagineux, maïs) dans le Volvestre, les coteaux de Gascogne, le Lauragais et les Vallées du Centre, la viticulture dans le Frontonnais, ou encore le maraîchage et l'horticulture dans le nord du département et le pourtour de l'agglomération toulousaine.
Le Département met en œuvre une politique dynamique de soutien aux producteurs, qui s'appuie sur des objectifs ciblés d'amélioration de la qualité et la valorisation des productions. Il apporte par exemple son soutien financier à l'encépagement du vignoble.

Le Département encourage et accompagne les initiatives des agriculteurs dans la recherche de débouchés locaux et dans la valorisation des produits au travers de filières de qualité : AOC Fronton, reconnaissance AOC de l'ail violet de Cadours (octobre 2014) et projet d'IGP agneau des Pyrénées.

Il est le partenaire technique et financier d'un certain nombre d'associations qui contribuent à ses objectifs de qualité (Commission ovine des Pyrénées centrales, Interprofession des vins du Sud-Ouest section Fronton, Unité pyrénéenne des races allaitantes ovines Pyrénée, etc.)

■ Soutien des manifestations agricoles

Afin de limiter de possibles conflits d'usage dans une vaste zone périurbaine et au-delà dans les espaces multifonctionnels de montagne, le Département œuvre pour développer un équilibre entre urbain et rural et améliorer la connaissance du monde agricole par le reste de la population. Cette action se traduit par la tenue des permanences des conseillers agricoles sur tout le territoire, mais aussi par la participation et le financement de manifestations agricoles d'intérêt départemental (« Journées Agricoles du Volvestre » organisées en 2014).

Soutien des démarches qualité
71 K€
Soutien des manifestations agricoles
42 K€

Total - Valorisation des produits agricoles locaux de qualité
113 K€

AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

■ Développement de l'agriculture biologique

La présence de conseillers agricoles du Département, référents en agriculture biologique sur les 4 secteurs agricoles, permet à la fois d'effectuer un accompagnement administratif et réglementaire des agriculteurs, d'apporter une aide à la conversion mais également de diffuser les pratiques des agriculteurs bio auprès des conventionnels.



Par ailleurs, le Département finance, depuis 2010, ÉRABLES 31 (Ensemble pour Représenter l'Agriculture Biologique Locale, Écologique et Solidaire), association loi 1901, membre de la FRAB (Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques) et qui regroupe les agriculteurs bio, les transformateurs et distributeurs de la Haute-Garonne.

Il appuie également la représentation des agriculteurs bio au sein d'instances locales de gestion de l'eau (ex : Commission Locale de l'Eau Sage Garonne, Comité de bassin Adour-Garonne) au travers de courriers de recommandation auprès du Préfet.

Soutien de l'agroécologie

Le Département accompagne les agriculteurs haut-garonnais dans leur volonté de mise en place de nouvelles pratiques agroécologiques, conciliant performance économique et environnementale. Cet accompagnement (aides financières ou conseil) a pour objectif d'aller au-devant des agriculteurs, en élaborant avec eux des diagnostics et en étant force de proposition pour faire évoluer les pratiques sur le terrain, tout en respectant la responsabilité du choix fait par le chef d'exploitation.

Il contribue par exemple à la réintroduction de l'arbre dans les paysages agricoles tout en maintenant une production des parcelles. Au-delà d'un intérêt agronomique, ces programmes de plantation visent à limiter l'érosion des sols et les coulées de boue, à améliorer la régulation hydrique, à enrichir et renforcer l'étendue de la biodiversité et à réinstaller des équilibres écologiques avec des objectifs de qualité paysagère.



Le programme de plantation de haies permet de planter des haies champêtres (composées d'essences locales) en bordure de parcelle agricole. Les plantations sont principalement mises en œuvre pour des objectifs de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'érosion de sols, de brise-vent, et marginalement, pour des aspects paysagers.
Cette année, le programme a permis la plantation de 19 km de haies chez 57 bénéficiaires. Plus particulièrement, la campagne de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants agricoles à la plantation de haies visant à améliorer la qualité de l'eau sur le périmètre des captages d'eau potable a été reconduite en 2014, pour sa troisième année.

Le Département apporte également une aide à la première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles. L'agroforesterie consiste à planter des rangées d'arbres à l'intérieur des parcelles agricoles. Cette aide s'inscrit dans un programme d'aide national et appelle, à ce titre, une contrepartie financière issue du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.
Pour la première année de mise en œuvre, plus de 20 hectares ont été plantés d'essences précieuses et semi-précieuses (érables, noyers, chênes, alisiers, tilleuls, ormes...) sur les cantons de Cintegabelle, Grenade et Revel.

Enfin, le Département a approuvé, fin 2014, le principe d'une nouvelle aide à la lutte biotechnique par confusion sexuelle en viticulture. Elle vise à inciter les viticulteurs à lutter efficacement contre le ver de la tordeuse de la grappe, tout en respectant l'environnement. Cette nouvelle technique consiste à remplacer l'épandage d'insecticides par l'utilisation de diffuseurs d'hormones de synthèse homologuées en agriculture biologique et qui perturbent la reproduction du ver de la grappe.

Soutien de l'agroécologie
72 K€

ADAPTABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Afin d'anticiper les défis énergétiques, le changement climatique et les risques sanitaires, le Département participe à l'épidémio-surveillance à travers le Laboratoire Départemental, en soutenant notamment la prophylaxie réglementée. Il participe au financement d'actions préventives en matière d'aléas climatiques. En parallèle, il accompagne les agriculteurs dans leurs réflexions sur les possibilités techniques d'adapter leurs pratiques par son réseau de conseillers de terrain.

Politique sanitaire

Le Laboratoire Départemental 31 (LD31) :

- contrôle et prévient les zoonoses, c'est-à-dire identifie et diagnostique les maladies



animales pour prévenir leurs propagations et protéger l'homme. Parmi ces maladies règlementées, on peut citer la brucellose, la tuberculose, les salmonelloses, (etc.),
- aide l'État à l'identification et à la gestion de crises sanitaires,
- limite les impacts économiques sur les revenus agricoles (transactions commerciales nationales ou internationales) ou sur la sécurité des approvisionnements alimentaires, avec, entre autres, la surveillance des maladies animales (fièvre catarrhale ovine, influenza, etc.) et végétales, la veille sanitaire et technique.



Le Département, au travers de son laboratoire, apporte un soutien ciblé aux éleveurs :
- gratuité des analyses obligatoires de prophylaxie annuelle des maladies réglementées nationalement pour les éleveurs du département pour les espèces bovines, ovines, caprines et porcines, dans le cadre du maintien des qualifications sanitaires,
- participation de 50 % aux frais vétérinaires liés à la prophylaxie des maladies réglementées nationalement (visite annuelle, prises de sang et intra-dermo tuberculinations),
- complément de prix sur les analyses liées aux achats, avortements et exports pour les éleveurs de Haute-Garonne.

Le Département apporte également son soutien lors de problèmes sanitaires rencontrés par les éleveurs. C'est notamment le cas avec l'IBR (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine) dans les estives et avec les plans avortements, la diarrhée virale bovine, la partuberculose. Le LD31 apporte ainsi aux éleveurs une aide au diagnostic, un appui technique et scientifique, et réalise avec les différents acteurs concernés, un suivi épidémiologique.

■ Anticipation des changements climatiques et réduction de la dépendance aux intrants

L'intervention du Département en hydraulique agricole vise à soutenir les projets de modernisation de réseaux anciens d'irrigation, de création de retenues collinaires mais aussi de renouvellement de matériel d'irrigation doté d'équipements de maîtrise des apports en eau. En 2014, 75 demandes ont fait l'objet d'un accord de subvention pour un montant total de 256 K€ et 97 dossiers ont été mandatés pour un montant total de 305,9 K€.

Comme les années précédentes, le Département met également à la disposition des agriculteurs plusieurs outils gratuits de gestion de l'irrigation :
- l'avertissement hydrique qui permet d'améliorer l'adéquation entre les apports en eau et les besoins des cultures,
- le bilan hydrique qui est un outil personnalisé permettant de prévoir les besoins en eau de la parcelle et de gérer l'irrigation à l'aide d'un graphique,
- un diagnostic matériel qui permet de vérifier la dose réellement apportée à la culture.

Plus généralement, des actions de conseil sont menées auprès des agriculteurs sur la recherche d'autonomie alimentaire, le rallongement de leurs rotations, la gestion des effluents d'élevage ou la réduction des intrants type azote ou traitements phytosanitaires.

Politique sanitaire
4 203 K€
Anticipation des changements climatiques
441 K€

Total - Adaptabilité des exploitations agricoles
4 644 K€

Voirie

La mise en œuvre des compétences départementales

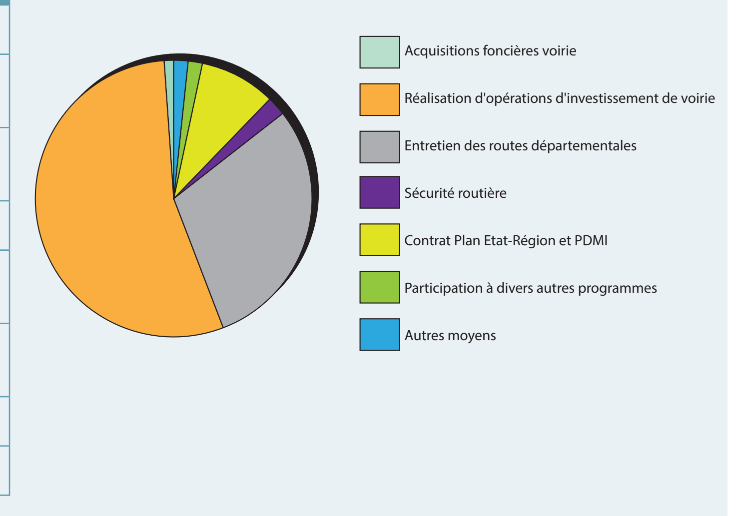
Le Département gère le réseau routier haut-garonnais. À ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'investissement et d'entretien.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Garonne se place au 4e rang des départements ayant le réseau routier le plus important à gérer. En effet, il veille sur un réseau routier de plus de 6 700 km, dont 500 km situés en zone de montagne. Il entretient plus de 2 000 ouvrages d'art.

Au travers de ses missions de gestion, d'entretien et d'exploitation du réseau, le Département concourt à favoriser les déplacements sur le territoire départemental, tout en cherchant à renforcer les conditions de sécurité sur la route.

Dans l'intérêt général et pour un aménagement du territoire dynamique, il accompagne financièrement les grands projets de l'État sur son propre réseau.

Leviers	Montants Réalisés
Acquisitions foncières voirie	639 K€
Réalisation d'opérations d'investissement de voirie	36 478 K€
Entretien des routes départementales	19 882 K€
Sécurité routière	1 443 K€
Contrat Plan État-Région et PDMI	5 923 K€
Participation à divers autres programmes	1 120 K€
Autres moyens	1 284 K€
Total - Voirie	**66 769 K€**





ÉTUDES PROSPECTIVES

Le Département a participé à différentes réflexions majeures sur les déplacements :

- principes, enjeux et objectifs de la politique routière départementale en termes de développement et d'évolution du réseau,
- déplacement et prospective,
- mise à disposition des informations liées à la route via le WebSIG,
- principes du système d'information de la voirie, élaboration et mise en œuvre, en partenariat, des outils métiers correspondants.

Cette réflexion prospective trouve des applications concrètes dans les domaines suivants :

* **Urbanisme :**

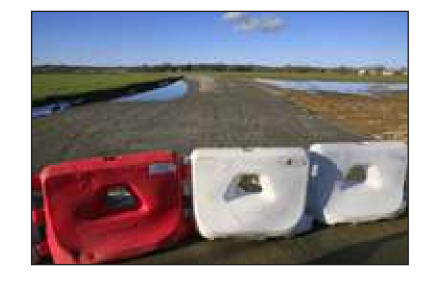
- rédaction des avis sur les PLU et les dossiers CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial),

- examen et rédaction des avis de synthèse sur les dossiers d'aménagement (zones d'activités, lignes haute tension, parcs solaire ou éolien, carrières,…), les plans de prévention (plan de prévention des risques technologiques-PPRT et plan de prévention des risques naturels-PPRN).

* **Déplacements :**
- Suivi des études et réflexion en cours en matière de déplacement (Système de Gestion Globale des Déplacements, ligne à grande vitesse (LGV), sites propres, aménagements routiers…).

* **Outils géomatiques :**
- mise en œuvre et réalisation d'un véritable système d'information pour la gestion décentralisée des données, partage de l'information, élaboration d'outils adaptés au nouvel environnement,
- développement d'un nouvel outil de gestion de base de données routière,
- conception et production cartographique.

ACQUISITIONS FONCIÈRES VOIRIE



Le Département acquiert des terrains préalablement à la réalisation de travaux de voirie (création de routes, de carrefours, élargissements). Chaque opération nécessite l'acquisition de terrains bâtis ou non, réalisée soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Cette dernière procédure, impliquant l'intervention de l'État, est particulièrement lourde et formalisée. En concertation avec France Domaine, le service des affaires foncières du Département fixe les indemnités d'acquisition par référence au marché des transactions locales, négocie avec les propriétaires, les fermiers ou locataires, rédige les actes d'acquisition et procède à leur publication auprès de la Conservation des Hypothèques avant paiement.
Le Département achète également les terrains nécessaires à la réalisation des pistes cyclables départementales.
Des cessions de terrains non affectés à la voirie sont également réalisées.

267 opérations foncières sont en cours.
Parmi celles-ci, au 31 décembre 2014, 30 ont données lieu à 47 transferts de propriété par voie amiable et 7 opérations sous Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ont générées 24 transferts de propriété.

Les opérations foncières en cours les plus importantes impliquent l'acquisition d'un grand nombre de propriétés :
- 44 pour la RD 957B à Saint-Orens et Labège,
- 19 pour la RD 916 à Labège,
- 24 pour la RD 630 à Bessières,
- 55 pour la RD 74 au Vernet,
- 68 pour la RD 117 à His et Castagnède.

Le montant des acquisitions s'est élevé à 617 K€ pour 71 réalisées, dont 5 par voie d'ordonnance d'expropriation, et 1 par décision de la Cour d'Appel de Toulouse.



30 opérations, réalisées dans un cadre amiable, ont conduit à 47 transferts de propriété :
- 33 acquisitions onéreuses,
- 10 acquisitions à 1 €, dont 4 avec des personnes privées et 6 avec des personnes publiques,
- 3 échanges sans soulte,
- 1 acquisition gratuite.

Acquisitions foncières voirie
639 K€

24 transferts de propriété dans le cadre de 7 opérations déclarées d'utilité publique se sont déroulés par accord amiable ou par voie d'expropriation :
- 18 actes amiables sous DUP dont 1 acquisition à 1 € avec une personne publique,
- 5 par voie d'ordonnance d'expropriation,
- 1 par arrêt de la Cour d'Appel.

RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE

Études préalables de voirie
1 103 K€
Travaux de modernisation du réseau
6 860 K€
Travaux de renforcement des couches de surfaces et ouvrages d'art
20 246 K€
Travaux d'urbanisation (Maîtrise d'ouvrage départementale)
5 673 K€
Travaux sur RN transférées
2 596 K€

Total - Réalisation d'opérations d'investissement de voirie
36 478 K€

La Haute-Garonne accueille chaque année de 15 à 20 000 nouveaux habitants. Si l'agglomération toulousaine en est la première bénéficiaire, le reste du département profite aussi de cet accroissement. Ceci se traduit, bien sûr, par une augmentation de la circulation, des risques d'insécurité routière et de dégradation des chaussées.
Face à ce phénomène, le Département cherche des solutions pertinentes et s'efforce d'adapter sa politique routière en conséquence. Il crée, aménage, modernise et entretient le réseau routier afin d'offrir aux usagers des routes de qualité, performantes et sûres.

En tant que maître d'ouvrage, le Département assure le suivi d'études opérationnelles préalables à la réalisation de travaux routiers. Il s'agit des études relatives aux :
- ouvrages d'art avec réparation, consolidation ou remplacement de ponts comme celui de la RD 125 à Luchon ou de travaux d'étanchéité sur les ponts de la Garonne,
- travaux de modernisation du réseau avec mise en place de déviations sur les routes départementales, d'aménagements de voies de circulation, de liaison ou d'aménagements de carrefours,
- travaux d'urbanisation,
- travaux de maintenance des chaussées avec réfection de la couche de roulement.

ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le Département, qui a en charge l'entretien et l'exploitation du réseau routier haut-garonnais, a priorisé une douzaine d'activités principales qui font l'objet de contrats d'objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers :
- l'entretien courant des chaussées,
- l'entretien courant des ouvrages,
- l'entretien des dépendances vertes (fauchage, plantations d'alignement) et bleues (fossés, assainissement),
- la viabilité hivernale,
- l'organisation des interventions sur incidents et accidents (OISIA).



De plus, le Département privilégie depuis plusieurs années tant en entretien qu'en investissement des techniques routières s'inscrivant dans une démarche volontaire de développement durable avec l'utilisation de techniques à faible consommation énergétique, diminution de l'empreinte carbone avec le fauchage raisonné objectifs « zéro Phyto » ou l'emploi de méthodes alternatives au désherbage.

L'entretien des chaussées est indispensable pour maintenir la sécurité et éviter plus tard des réparations bien plus coûteuses. Chaque jour, des travaux sont réalisés parmi lesquels le renforcement des chaussées, le renouvellement des couches de surface ou encore le fauchage et le débroussaillage qui, effectivement, constituent l'essentiel de l'entretien des bords de routes.

Soucieux de l'environnement, le Département entretient des dépendances vertes. En 2014, comme pour les années précédentes (depuis 2010), il poursuit une gestion raisonnée de celles-ci afin de sauvegarder la biodiversité, tout en préservant les garanties de sécurité pour les usagers de la route.

Les actions mises en œuvre s'appuient sur :

- un fauchage raisonné en adaptant les opérations d'entretien selon les espaces et leurs usages, la fréquence des interventions se limite sur le réseau général à 3 coupes/an. La hauteur de coupe est comprise entre 12 et 15 cm et le démarrage des interventions de fauchage est retardé pour un meilleur contrôle de la végétation et un respect de la biodiversité ;
- la réduction de l'utilisation des pesticides en bord de routes départementales avec une forte diminution de leur consommation (plus de 6 000 litres en 2010 à moins de 55 litres en 2013) ;
- la préservation du patrimoine arboré en maintenant les 70 000 arbres d'alignement existants sur le département. Si certains doivent être abattus pour implanter des glissières ou en raison de leur état phytosanitaire déficient, un nombre équivalent est replanté par ailleurs ;
- la poursuite de la préservation des espèces protégées situées sur les dépendances des routes départementales avec la mise en œuvre d'une gestion différenciée pour l'entretien de ces zones qui favorise l'extension ou l'apparition de nouvelles zones.

La viabilité hivernale

À partir des bulletins de prévision météorologiques et des stations de mesure du Département, une évaluation du risque routier est établie chaque jour, de façon à programmer les interventions.
En cas d'incertitude, ces dispositions peuvent être complétées par des patrouilles pour vérifier l'état des chaussées et son évolution prévisible, et ainsi mobiliser les équipes qui interviennent d'abord sur les axes structurants, puis sur le reste du réseau.
Si la situation l'exige, un état des routes est établi quotidiennement, pour les usagers. Comme l'étendue du réseau ne permet pas aux agents d'être présents partout simultanément, un phasage des interventions est organisé en fonction de l'importance des axes (trafic, intérêt économique ou touristique), mais en gardant comme objectif de traiter l'ensemble du réseau. Ainsi, 65 engins de traitement (déneigement et salage) et 20 engins plus spécialisés en zone montagne sont prévus pendant toute la période, avec 140 agents en astreinte pour intervenir dans les meilleurs délais possibles. Cette organisation est formalisée dans le document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH).

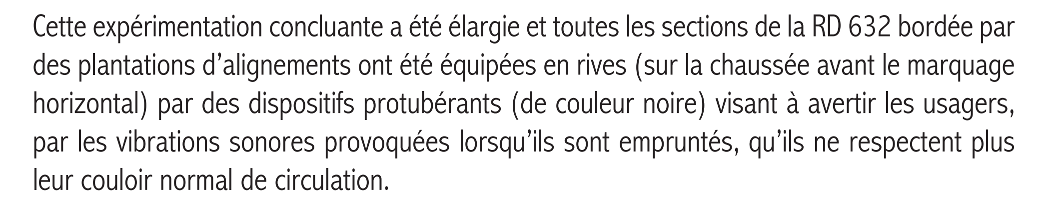


Le coût global de l'entretien des routes départementales s'élève à 19,8 M€.
Par ailleurs, plus de 1,5 M€ ont été consacrés au renouvellement du marquage routier contribuant ainsi à une bonne lisibilité et à la sécurité de la route.

Total - Entretien des routes départementales
19 882 K€

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Département poursuit sa politique en matière de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales.
Aujourd'hui, près de la moitié des tués sur les routes départementales concerne un accident contre obstacle (poteaux, arbres,...) après une sortie de route (souvent inexpliquée). Conscient de cette problématique, le Département a été associé à un projet de recherche européen, dénommé « ROADSENSE » d'une durée de 3 ans (2011 / 2014), qui vise à étudier et à définir des dispositifs de prévention de sortie de chaussée à implanter sur la route. Ce projet comporte différentes phases opérationnelles dont une concerne les « outils et méthodes d'expérimentation » (phase expérimentale choisie par le Département pour la RD 632).



Cette expérimentation concluante a été élargie et toutes les sections de la RD 632 bordée par des plantations d'alignements ont été équipées en rives (sur la chaussée avant le marquage horizontal) par des dispositifs protubérants (de couleur noire) visant à avertir les usagers, par les vibrations sonores provoquées lorsqu'ils sont empruntés, qu'ils ne respectent plus leur couloir normal de circulation.

Au-delà de cette expérimentation, désireux de diminuer les risques encourus par les usagers sur les routes ainsi que le nombre d'accidents et de rendre les routes plus sûres de jour comme de nuit, le Département travaille en étroite collaboration avec les services de la gendarmerie et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Afin d'éliminer les zones accidentogènes, le Département procède à des diagnostics de sécurité en partie grâce à des éléments de trafic et de vitesse. L'ensemble de ces éléments permettent de déterminer l'opportunité ou non de la mise en place de mesures comme les limitations de vitesse, l'aménagement de sécurité concourant à la réduction de vitesse, etc.
Ces bilans constituent une aide à la décision sur laquelle s'appuient les maires dans leurs projets de travaux d'aménagement, à l'intérieur de l'agglomération sur le territoire de leur commune.
Pour ce faire, des documents d'analyse sont élaborés (carte, fiche technique, base de données accident...) sur la base du fichier accident (bulletin d'analyse d'accident corporel).

D'autre part, dans un objectif de prévention, le Département participe au financement d'associations dont la mission éducative consiste à sensibiliser les usagers sur les dangers de la route. L'idée est aussi d'apprendre aux usagers le partage de la route, la cohabitation et la citoyenneté entre les différents types d'utilisateurs (piétons, deux-roues, automobilistes).

Des actions pédagogiques inscrites dans un « continuum éducatif » sont également dispensées directement auprès des collégiens du département. Ces actions de sensibilisation sont organisées en collaboration avec différentes directions, associations partenaires, et sont financées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). (cf chapitre sur l'Éducation)

Enfin, face à l'incident imprévisible ou à l'accident, le Département s'engage à assurer au plus vite, grâce à une organisation en astreinte, le rétablissement de la circulation dans les meilleures conditions de sécurité.

Opérations de mise en sécurité
1 443 K€

CONTRAT PLAN ÉTAT-RÉGION ET PDMI

Tenir compte du réseau routier et autoroutier de l'État est indispensable pour l'évolution rapide du réseau routier et pour la cohérence de la politique du Département. C'est la raison pour laquelle, le Département cofinance, dans le cadre du 12e CPER et du programme de développement et de modernisation des itinéraires 2009-2014 (PDMI), des infrastructures routières nationales.

CPER et PDMI :
Le Département s'est engagé dans le cadre du PDMI à participer dans les prochaines années aux opérations suivantes :

- La mise à 2x3 voies de la rocade de Toulouse entre Rangueil et le Palays : 9,7 M€ de cette opération d'un total de 50 M€ (776 K€ en 2014).
- Les protections acoustiques sur les rocades toulousaines : 3,88 M€ sur 20 M€.
- Les échangeurs de Borderouge : 970 K€ sur un coût total de 20 M€.
- Les dispositifs de régulation du trafic sur les rocades : 776 K€ sur un coût total de 4 M€, dont 284 K€ en 2014.

- La déviation de Saint-Béat : 37,7 M€ sur un coût total de 90 M€, dont 4,9 M€ en 2014.

Pour cette même opération se rajoute le contrat de plan pour un montant de 15,62 M€.

Participation au Contrat État Région et PDM
5 923 K€

PARTICIPATION À DIVERS AUTRES PROGRAMMES

■ Programme autoroutier

Pour tout usager résidant dans le département de la Haute-Garonne sur un itinéraire autoroutier de son réseau, la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) a mis en œuvre un abonnement à tarifs préférentiels dénommé ZAP 31. Cet abonnement permet de bénéficier de tarifs réduits calculés en fonction du nombre de trajets mensuels effectués sur un itinéraire choisi à l'avance (domicile / travail). Le Département participe à hauteur de 32,8 % au coût de réduction de tarifs.

Fin 2014, plus de 48 000 personnes étaient abonnées à ZAP 31, et parmi celles-ci, plus de 15 000 ont pu bénéficier de la gratuité qui s'applique du 23e au 44e trajet mensuel grâce à la prise en charge financière de ces 22 trajets par le Département (1,1 M€).

Programme autoroutier
1 120 K€

AUTRES MOYENS

Pour gérer ce réseau départemental, des moyens humains (800 agents) et techniques sont déployés sur tout le territoire.
Le département est découpé en 9 secteurs routiers. Ce maillage permet d'entretenir une proximité avec les usagers de la route et d'apporter, dans les meilleurs délais, les réponses les plus appropriées en concertation avec les élus locaux.

Outre les 9 secteurs routiers, l'organisation comprend 15 Pôles routiers (où se trouvent les équipes de gestion et d'entretien du réseau), 42 Centres d'Exploitation pour les interventions au quotidien et 4 services études dédiés aux projets de voirie.



La Direction Adjointe Techniques et Prospective initie et met en œuvre les actions transversales intéressant tout le territoire départemental (études et travaux des ouvrages d'art, études et prospectives, entretien, exploitation et moyens).
Un laboratoire des routes départementales a pour mission d'assurer le contrôle qualité des prestations réalisées sur les routes (chaussées et ouvrages d'art).

Le Parc Technique fonctionne avec 126 agents dans des bâtiments reconstruits suite à l'explosion de l'usine AZF. Il est situé à Portet-sur-Garonne. Il assure principalement 4 missions :

- la location de matériel avec mise à disposition d'une flotte d'environ 1900 véhicules, engins et matériels,
- l'entretien et la maintenance des véhicules, engins et matériels,
- l'acquisition et l'approvisionnement des produits, matériels et la gestion des stocks,
- l'entretien des chaussées et des dépendances routières, les équipements de signalisation et de sécurité et la viabilité hivernale, la réalisation de prestations de chantiers à forte technicité liés aux infrastructures routières (poutre de rives, chaussée, enduits, élagage, curages de fossé, RMA (Répandeur Mixte Automatique), FIR (Finisseur d'Intervention Rapide), signalisation horizontale, glissières de sécurité, balayage, et comptage routier ;
- le réseau radio en charge de la maintenance du réseau service radio pour la maintenance et équipement des postes mobiles comptages routiers.

Moyens généraux du Parc
290 K€
Bâtiments d'exploitation des secteurs routiers
260 K€
Équipements des secteurs routiers
42 K€
Moyens de fonctionnement des secteurs routiers
692 K€

Total - Autres moyens
1 284 K€

Le chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 21,8 M€ répartis principalement selon les domaines suivants :

- Réalisation de prestations de travaux publics : 11,7 M€,
- Location de matériels et véhicules : 6,1 M€,
- Approvisionnements et centrale d'achat : moins de 0,7 M€,
- Autres prestations : 0,8 M€.

Le Département est le principal donneur d'ordre. Sur ce chiffre d'affaires, 20,9 M€ en fonctionnement et en investissement ont financé des opérations réalisées au profit de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier départemental.

Transports collectifs

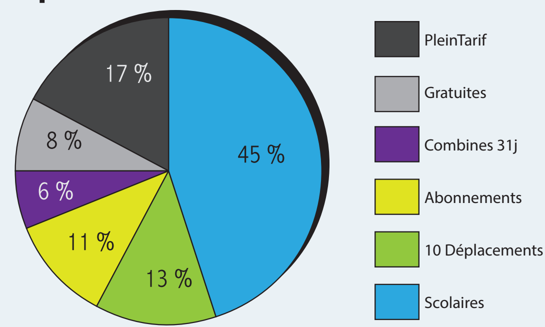
La mise en œuvre des compétences départementales

Le Département organise sur son territoire les services réguliers de transports non urbains de personnes, sauf s'il s'agit de transports d'intérêts nationaux ou régionaux. Il a ainsi créé le réseau des cars interurbains « Arc-En-Ciel ». Il soutient les services de transports à la demande, dont il délègue l'organisation et la gestion aux intercommunalités.
Afin que l'usager puisse se déplacer sur tout le territoire haut-garonnais, le Département met donc en place les services nécessaires pour favoriser les déplacements des personnes et les interconnexions entre les différents modes de transports à partir de la gare routière Pierre Sémard située idéalement à proximité de la gare ferroviaire Toulouse-Matabiau.

Les actions volontaristes

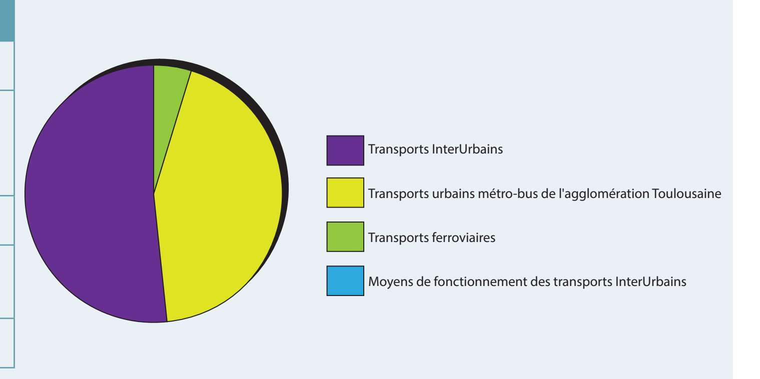
Les transports collectifs répondent à un besoin de solidarité sociale et territoriale. Avec le renchérissement du prix des carburants et la prise de conscience de l'impact environnemental du trafic automobile, ils représentent un levier essentiel dans la politique en faveur du développement durable engagée par le Département de Haute-Garonne.
Pour répondre à la demande croissante de déplacement, le réseau de transport interurbain « Arc-en-Ciel » s'adapte et se développe en cohérence avec les réseaux régionaux et urbains.
Depuis 2010, le Département a mis en place une politique volontariste afin de garantir l'accessibilité et le droit aux transports pour tous grâce à une tarification plus attractive pour l'ensemble des usagers et la gratuité pour les personnes privées d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes âgées.

Répartition de la clientèle sur le réseau «Arc-en-ciel» (sept. 2013 - août 2014)



Le Département a décidé de créer une Régie Départementale des Transports qui a repris, depuis le 25 août 2006, l'exploitation des lignes précédemment gérées par la société d'Économie Mixte des Voyageurs de l'Agglomération Toulousaine (SEMVAT), ainsi que la gestion et l'exploitation de la gare routière Pierre Sémard, propriété du Département.
Il soutient également la réalisation de projets structurants, par le biais de subventions d'investissement pour le développement du réseau urbain métro-tramway-bus de l'agglomération toulousaine et du réseau ferroviaire national (projets de Lignes à Grande Vitesse).
Par ailleurs, il a mis en place, depuis 1984, la gratuité des transports scolaires pour les élèves des écoles, des collèges et des lycées de l'enseignement public et privé.

Leviers	Montants Réalisés
Transports InterUrbains	20 640 K€
Transports urbains métro-bus de l'agglomération Toulousaine	17 538 K€
Transports ferroviaires	1 914 K€
Moyens de fonctionnement des transports InterUrbains	22 K€
Total - Transports collectifs	**40 114 K€**

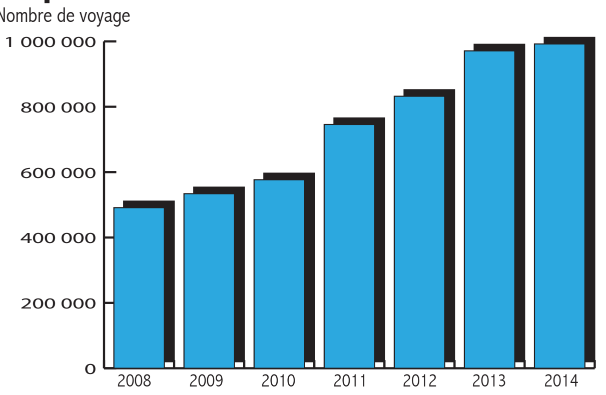




TRANSPORTS INTERURBAINS

Le Schéma Départemental des Transports Collectifs, voté en mars 2010, fixe une nouvelle ambition au réseau pour la période 2010-2020 : doubler le nombre d'usagers d'ici dix ans en répondant mieux à la demande de déplacements des actifs par la mise en place de services adaptés.
Cet objectif a été atteint depuis 2013. En 2014, le réseau « Arc en Ciel » a enregistré 1 780 000 voyages dont 992 000 voyages non scolaires, soit une progression de + 102 % depuis 2008.

Fréquentation de la clientèle commerciale sur le réseau Arc-en-Ciel



Équipements des transports Interurbains

Le Département poursuit également sa politique d'équipement du réseau avec notamment la mise à disposition de 1 785 abribus répartis sur le territoire. En 2014, les cartes du réseau « Arc en Ciel » ont été actualisées pour tenir compte de la mise en service de la nouvelle ligne Rieumes-Lèguevin-Toulouse et de la navette vers la gare SNCF Aulon-Aurignac-Boussens.

Transport à la demande

Cette année, 19 groupements de communes, 320 communes, sont desservis par un transport à la demande (TAD), en complément du réseau interurbain des 58 lignes régulières départementales existantes.

Depuis septembre 2013, un calculateur d'itinéraire multimodal, mis en ligne sur le site internet du Département, permet aux internautes de construire leur voyage en utilisant l'ensemble des transports à leur disposition tout au long de leur voyage en Haute-Garonne.

Travaux réalisés à la Gare routière

Des travaux de réaménagement et d'agrandissement du service de gratuité des transports ont été réalisés en 2014. L'opération a consisté à agrandir le bureau d'accueil pour y aménager un espace « Front office » permettant d'accueillir le public et d'un « Back office » pour y traiter les dossiers. L'ensemble des locaux est maintenant totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Coût total de l'opération : 262 K€.

Études transports InterUrbains
36 K€
Équipements des transports InterUrbains
2 760 K€
Prestation de transport (régie)
7 223 K€
Prestation de transport (autres transporteurs)
9 362 K€
Gare routière (régie)
1 195 K€
Transport à la demande
60 K€
Information et communication
3 K€

Total - Transports InterUrbains
20 639 K€

TRANSPORTS URBAINS MÉTRO-BUS DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Le Département, membre fondateur de Tisséo-SMTC (syndicat mixte des transports en commun), s'est retiré en juillet 2006 de ce syndicat suite à une modification de sa gouvernance imposée par un amendement législatif.
Cependant, le Département reste un soutien de premier plan pour le développement des transports urbains sur l'agglomération toulousaine en maintenant des subventions d'investissement.

En outre, il finance la gratuité des déplacements effectués sur le réseau urbain métro-bus par les scolaires ainsi que les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi (voir chapitre Solidarité / Insertion). Enfin, en complément du réseau urbain Tisséo, il organise lui-même 1 021 circuits scolaires dont plus d'un tiers desservent le périmètre des transports urbains (voir chapitre Transports scolaires).

Pour donner une nouvelle impulsion aux transports urbains, le Département a adopté en janvier 2011 une convention de financement pluriannuelle (2011-2014).
Le Département garantit ainsi à Tisséo un financement sur 4 ans de 6 projets d'investissement identifiés, dont :

- 3 jugés comme prioritaires par Tisséo :
  - le tramway ligne Garonne, entre les Arènes et le Grand Rond, qui a été mis en service fin 2013,
  - le tramway ligne Envol vers l'aéroport,
  - le prolongement de la ligne T1 du tramway vers le nouveau parc des expositions ;
- 3 projets que le Département souhaite porter en priorité dans le cadre de son objectif de rééquilibrage entre les territoires, notamment entre le cœur de ville et les territoires périphériques :
  - le prolongement de la ligne B du métro entre Ramonville et Labège qui a été inscrit au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine approuvé en octobre 2012. En 2013, le Département a validé un avenant à la convention de financement apportant ainsi son soutien au projet de métro, dont la réalisation était initialement prévue sous forme de bus en site propre,
  - le bus en site propre sur la RD 632 entre Plaisance-du-Touch, Tournefeuille et Toulouse,
  - le bus en site propre sur la RD 120 entre Portet-sur-Garonne et Toulouse.



Contribution à l'investissement Métro Bus
17 538 K€

TRANSPORTS FERROVIAIRES

■ LGV Paris - Toulouse

Le Département, associé au Conseil Régional et à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, finance les travaux du tronçon Tours-Bordeaux et les études du projet Bordeaux-Toulouse. Les enquêtes publiques de la ligne nouvelle et des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse se sont déroulées fin 2014.

Études réseaux ferroviaires
1 914 K€

Le Département est également associé aux études de restructuration du pôle d'échange multimodal autour de Matabiau dans le cadre du projet Toulouse Euro Sud Ouest à l'horizon de la mise en service de la LGV Paris - Toulouse.

Dans ce cadre, le Département a lancé une réflexion relative à la programmation fonctionnelle de la gare routière et des transports collectifs interurbains.

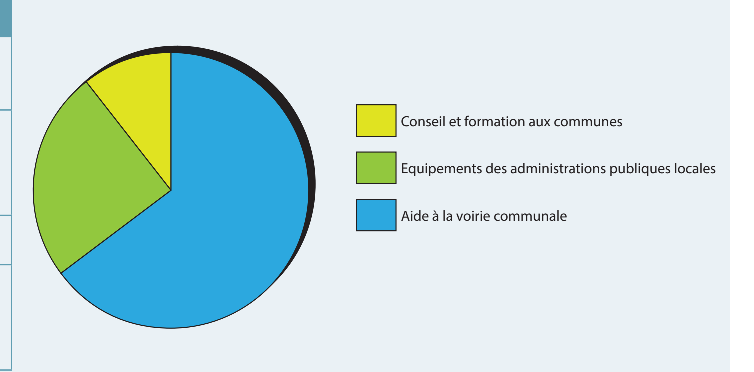
Moyens de fonctionnement des Transports InterUrbains
22 K€

Aides aux Administrations Publiques Locales

Les actions volontaristes

Le Département apporte aux communes qui le demandent, son soutien à l'exercice de leurs compétences comme la réalisation d'équipements indispensables (bâtiments communaux, travaux d'édilité). Cette aide peut également prendre la forme d'assistance et de conseils techniques grâce à des structures associées telles que le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) et l'Agence Technique Départementale (ATD).
Afin de maintenir l'équilibre humain et économique des zones rurales, le Département favorise le maintien de l'ensemble des services nécessaires à la population en milieu rural. Il opère ainsi une péréquation au profit des collectivités les plus petites.
Partenaire des 589 communes de la Haute-Garonne, le Département les soutient financièrement en attribuant des aides directes pour la voirie et les trottoirs communaux dans le cadre d'une enveloppe communale (« pool routier ») ou de subventions attribuées au titre des travaux d'urbanisation.
Il assure également la couverture du territoire en réseau haut débit.

Leviers	Montants Réalisés
Conseil et formation aux communes	3 677 K€
Équipements des administrations publiques locales	8 682 K€
Aide à la voirie communale	22 813 K€
Total - Aides aux Administrations Publiques Locales	**35 172 K€**



CONSEIL ET FORMATION AUX COMMUNES

L'Agence Technique Départementale

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne (ATD31) est un établissement public départemental, créé en 1985 par le Département, afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Elle est en outre un organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de l'Intérieur depuis 20 ans, et a fait du développement de la formation des élus une de ses priorités. L'ATD31 est financée par les cotisations des collectivités adhérentes et par le Département qui prend notamment en charge les salaires et charges sociales des 66 agents mis à disposition.

Au 31 décembre 2014, l'Agence Technique compte 711 adhérents, soit 587 communes (99,66 % des communes de la Haute-Garonne) et 124 établissements publics de coopération intercommunale (soit 71 % des EPCI du département).

En matière de conseil et assistance, le volume global d'affaires traitées en 2014 s'élève à 10 226 sollicitations des adhérents :

- 3 551 dans les domaines juridiques, financiers et de l'urbanisme (+ 10 % par rapport à 2013),
- 6 675 en matière informatique (+ 6 % par rapport à 2013).

En matière de formation, 65 sessions de stage ont été conçues et organisées par l'Agence en 2014 qui ont rassemblé 1 299 participants (+ 57 % par rapport à 2013).

L'importance de l'activité 2014 s'explique notamment par :

- les réformes des scrutins locaux liées aux lois Valls du 17 mai 2013, applicables aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 et de l'entrée dans le mandat des nouvelles équipes municipales et intercommunales ;
- les réformes du droit de l'urbanisme liées à la publication de la loi ALUR du 24 mars 2014.

Par ailleurs, grâce au déploiement du programme « DéSIDé31 » (Déploiement de Sites Internet et Dématérialisation), l'ATD31 a permis la mise en ligne, dans le département, de 14 nouveaux sites Internet communaux et intercommunaux et répondu en matière de dématérialisation des procédures à 824 sollicitations.

■ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Le CAUE a été créé par la loi sur l'Architecture n°77-2 1977 qui lui confie des missions d'information, de sensibilisation, de conseil et de formation. Le CAUE est une association qui effectue les missions de service public :

- promouvoir la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie auprès des différents publics avec la prise en compte de l'identité spécifique de chacun des territoires,
- conseiller les collectivités territoriales dans leur choix en matière d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de développement,
- conseiller les particuliers dans leur projet de construction, de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat,
- former les élus à la connaissance des territoires et de leurs mutations,
- développer, dans une approche pluridisciplinaire, des actions de sensibilisation et des outils pédagogiques,
- former les enseignants afin qu'ils intègrent la connaissance de l'espace bâti naturel dans leurs projets pédagogiques,
- former les professionnels du cadre bâti par des ateliers thématiques, des animations et des visites.



Au cours de l'année 2014, le CAUE a réalisé :

- dans le cadre de ses missions de conseil :
  - plus de 900 interventions auprès des particuliers au titre de l'assistance architecturale gratuite à Toulouse et à Saint-Gaudens,
  - 220 études préalables et conseils techniques dans la plupart des cantons à la demande des élus et des EPCI, en coordination étroite avec l'Agence Technique Départementale,
  - une journée d'étude pour les collectivités sur le thème « Réhabilitation des bâtiments publics dans la période 1945/1975 » dont le compte rendu a été diffusé dans toutes les communes,
  - dans le domaine de l'architecture, l'accent a été mis plus particulièrement sur l'accessibilité des bâtiments, leur mise aux normes et les conditions de réhabilitation,
  - conjointement avec la Direction des Interventions Départementales du Département, une assistance technique de terrain est assurée pour les projets d'hébergements

Agence Technique Départementale
3 500 K€
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
177 K€

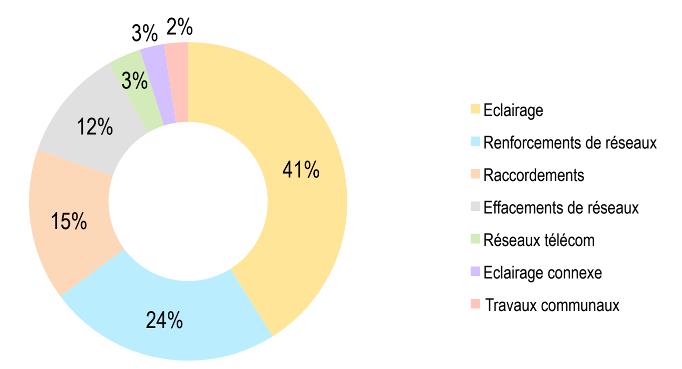
Total - Conseil et formation aux communes
3 677 K€

touristiques et le patrimoine rural non protégé (PRNP) ;
- dans le cadre de ses missions pédagogiques :
  - en partenariat avec la Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement, des formations pour l'installation des jeunes agriculteurs,
  - des actions pédagogiques notamment dans le Pays Sud Toulousain sur le thème « Patrimoine et paysage en partage » et Vélicités avec la Maison du Vélo,
  - des ateliers dans les territoires ruraux, dont 76 interventions dans le cadre scolaire ;
- dans le cadre de ses missions culturelles :
  - des publications avec le tome 3 d'une collection sur le thème « Maisons d'aujourd'hui en Haute-Garonne », un ouvrage « Commune, mémoire, les Monuments aux Morts de la Grande Guerre 1914/1918 », deux « Calepins » diffusés à l'ensemble des élus et institutions du département et des fiches techniques,
  - deux expositions destinées au grand public « Chacun sa maison » de Paul Chemetov, et « Design l'exp(lo)sion »,
  - un concours vidéo « Archi'court » sur le thème « Voisiner mode d'emploi » que le public et les lauréats ont salué.

ÉQUIPEMENTS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public de coopération intercommunale constitué de 588 communes, est le garant du service public de la distribution d'électricité en Haute-Garonne. Il confie l'exploitation de son réseau électrique à ERDF dans le cadre d'un cahier des charges de concession. ERDF et le SDEHG réalisent tous deux des travaux sur les réseaux afin d'améliorer la qualité d'alimentation électrique des Haut-Garonnais.
En plus de sa mission principale de gestionnaire du service public de la distribution électrique, le SDEHG réalise les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public pour le compte de ses communes membres. La maintenance du parc d'éclairage est également assurée par le SDEHG à titre gratuit.

En 2014, le SDEHG a engagé pour 45 M€ de travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité et d'éclairage répartis entre 7 programmes différents.



Les recettes du SDEHG sont réinvesties à 95 % sur les travaux et l'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage, les charges de personnel représentant seulement 5 % de ses dépenses.
11 km de lignes électriques ont été intégrées dans l'environnement, 50 km de lignes ont été renforcées et sécurisées. Plus de 2 000 usagers ont bénéficié d'un raccordement au réseau.
Concernant le parc d'éclairage, le SDEHG assure la gestion de plus de 230 000 points lumineux et a consacré 20 M€ aux travaux d'investissement et 4,5 M€ à la maintenance du parc d'éclairage en 2014.

Les moments forts de l'année 2014 : Le renouvellement du comité syndical.
Suite aux élections municipales de 2014, les communes ont désigné leurs nouveaux délégués pour siéger aux 52 commissions territoriales du SDEHG. Ces commissions, réparties sur tout le territoire du département, sont des espaces locaux de concertation et de travail pour les communes. Les 52 collèges électoraux relevant de ces commissions se sont réunis durant les mois de mai et juin 2014 pour élire leurs 157 représentants au sein du comité syndical.

■ Le projet d'aménagement numérique du département

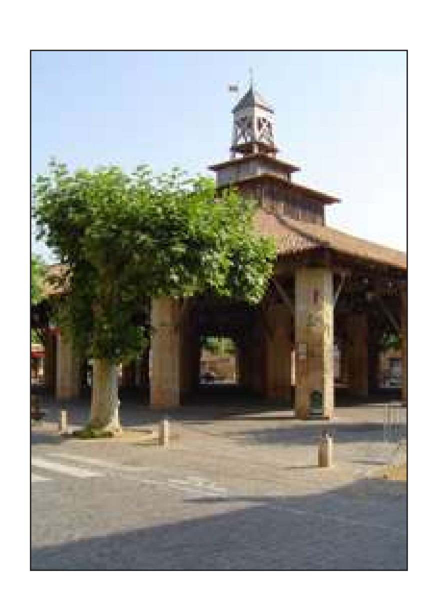
Lors de sa réunion du 1er décembre 2014, le comité syndical s'est prononcé en faveur de l'implication du SDEHG dans le projet de déploiement d'Internet très haut débit proposé par le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Conseil Général. L'objectif est d'apporter à tous la possibilité d'utiliser Internet dans les meilleures conditions. Le très haut débit favorisera par ailleurs l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones rurales.
Les élus ont montré leur engouement pour ce projet. Le SDEHG, structure intercommunale à l'échelle du département, leur a semblé être l'acteur le plus à même de porter ce projet. En effet, celui-ci dispose déjà des compétences techniques essentielles en matière de réseaux pour mener à bien le défi du numérique.

■ Effacement des réseaux télécoms

Le Département subventionne également les communes pour l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications quand ils sont concomitants avec des enfouissements de réseaux électriques.

■ Équipements immobiliers publics

En aidant les communes et les EPCI à financer leurs équipements, il s'agit pour le Département de contribuer à un développement solidaire et équilibré du territoire haut-garonnais.
Ces équipements comprennent les bâtiments recevant le public (tels les mairies, églises, cimetières,...) mais aussi les bâtiments techniques, les bâtiments loués aux services de l'État (gendarmerie, perception et trésorerie, bureaux de poste) et les espaces publics (aménagements d'espaces verts, de jardins publics), qui tous contribuent à la qualité de vie sur le territoire.



Malgré la crise économique et financière qui affecte lourdement le budget départemental, le Département a souhaité maintenir sa politique active d'aide à l'investissement local afin de demeurer un partenaire efficace en matière d'aménagement du territoire.
En conséquence, afin de concilier le maintien de sa politique d'aide et les contraintes budgétaires, le Département a adopté de nouveaux règlements. Ceux-ci répondent à un triple objectif : équité, plus grande efficience de l'aide allouée et simplification.

Subventions des projets communaux :

- Bachos : réhabilitation de la mairie, 53,7 K€,
- Cadours : réaménagement des locaux de la mairie, 212,1 K€,
- Péchabou : rénovation d'un bâtiment pour la nouvelle mairie, 378,5 K€,
- Communauté de Communes du Canton de Salies-de-Salat : construction de l'hôtel communautaire, 400 K€,
- Grenade-sur-Garonne : travaux de restauration de la halle classée Monument Historique, 174,8 K€,
- Fougaron : travaux d'aménagement et d'extension du cimetière communal, 44,1 K€,
- Garidech : travaux de réhabilitation de l'église, 186,8 K€,
- Maurens : travaux de restauration intérieure de l'église classée Monument Historique, 113,4 K€,
- Eaunes : création d'un hangar pour les services techniques, 91,2 K€.

Distribution publique d'électricité et éclairage public
455 K€
Effacement des réseaux télécom
518 K€
Équipements mobiliers publics
584 K€
Équipements immobiliers publics
7 125 K€

Total - Équipements des administrations publiques locales
8 682 K€

Par ailleurs, le Département poursuit sa contribution financière en faveur des cantons touchés par les crues du 17 au 20 juin 2013 :
Montréjeau :

- 5,5 M€ pour les travaux réalisés le long de la Neste : remise en état des terrains de sports de plein air (2 courts de tennis, terrain du fronton et terrain multisports) et confortement du bâtiment de la mairie,
- 26,1 M€ pour la remise en état du golf municipal et de la base de loisirs (réfection des terrains, patrimoine et équipements publics - travaux effectués partiellement en régie).

Par ailleurs, le Département a octroyé des aides exceptionnelles, pour les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat, dont une part est affectée aux réparations sur les espaces et les bâtiments publics.
À la fin de l'année 2014, les aides attribuées pour la réparation de la voirie et des espaces publics s'élèvent à 540 K€.

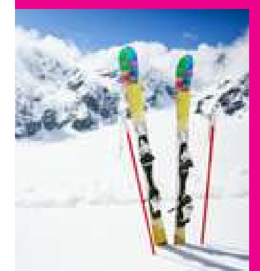
AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE

Pool routier investissement
21 132 K€
Voirie de Toulouse
633 K€
Voirie Communale hors programmation
1 048 K€

Total - Aide à la voirie communale
22 813 K€

Périodiquement, le Département vote un programme de subventions aux communes pour les aider financièrement à maintenir en état leur réseau de voies communales. Le « pool routier » est destiné aux aides à la modernisation de chaussées, bordures et dispositifs d'assainissement pluvial. Toutes les communes de la Haute-Garonne peuvent bénéficier de ce soutien financier.

Tourisme, Sport, Culture

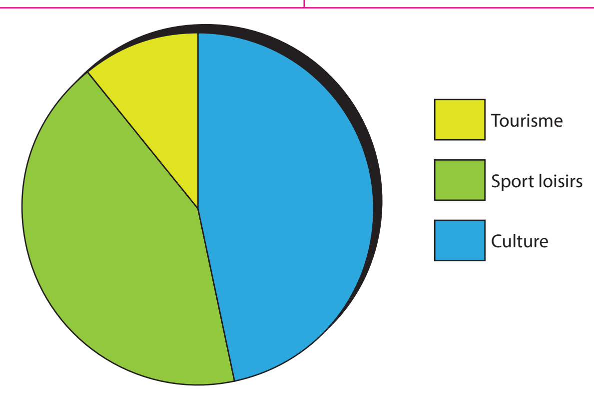





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

TOURISME SPORT CULTURE

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Tourisme	**3 013 K€**
Sport loisirs	**11 882 K€**
Culture	**13 048 K€**
Total - Tourisme sport culture	**27 943 K€**

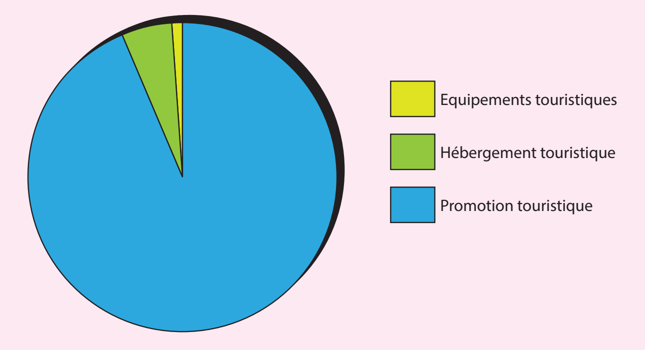


Tourisme

L'industrie touristique est la deuxième activité après l'aéronautique en Haute-Garonne.
L'action du Conseil Général se décline en 3 axes :

- un appui technique, un conseil et une expertise au profit des territoires et de tous les porteurs de projets publics ou privés,
- des aides financières pour soutenir l'effort d'investissement en équipement et hébergement touristique,
- des aides financières en faveur de la promotion touristique du département et de ses divers territoires par le biais d'actions développées avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT), chargé de mettre en œuvre la politique touristique du département.

Leviers	Montants Réalisés
Équipements touristiques	28 K€
Hébergement touristique	164 K€
Promotion touristique	2 821 K€
Total - Tourisme	**3 013 K€**



ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Le Conseil Général accompagne les pôles touristiques structurants, afin de les aider à financer la construction ou la réhabilitation d'infrastructures.
De même, hors cadre contractuel, le soutien financier départemental accompagne les structures publiques pour valoriser le tourisme en Haute-Garonne.
Fort de cette diversité et parce que le développement de l'activité touristique est essentiel en zone rurale, le tourisme constitue pour le Conseil Général une priorité en faveur notamment des quatre stations de ski pyrénéennes (Superbagnères, Le Mourtis, Peyragudes et Bourg d'Oueil).
Cette politique d'investissement du Département s'exerce également en faveur des grands sites comme Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère.
Elle aide ainsi à réaliser certains investissements qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine historique et au rayonnement culturel de la capitale régionale et du département (cf. chapitre Culture).



Actions 2014 :
subvention de 42 k€ pour la modernisation du refuge du lac d'Oô.

Équipements touristiques divers
28 K€

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil Général, dans le cadre de son soutien, poursuit un double objectif :

- participer à la préservation de l'habitat rural traditionnel, en privilégiant la réhabilitation du patrimoine bâti (aide à la création et à la modernisation de meublés de tourisme, de gîtes ruraux, de gîtes de groupe et de chambres d'hôtes),
- proposer aux touristes une large gamme d'hébergements qualifiés (hôtellerie rurale et hôtellerie de plein air avec ou sans habitations légères de loisirs).

Actions 2014 :

- création d'un gîte rural à Boutx : subvention de 13 K€,
- création de 5 chambres d'hôtes (4 à Montesquieu –Lauragais, 1 chambre à Drudas) : subvention de 13 K€.

Subventions en faveur de l'hébergement touristique
164 K€

PROMOTION TOURISTIQUE

Afin de soutenir le tourisme en Haute-Garonne, le Conseil Général finance les actions de promotion touristique notamment par des aides au fonctionnement d'organismes et des partenaires locaux touristiques, en l'occurrence le CDT, les Offices de Tourisme (OT) et les Syndicats d'Initiative.

Les aides au fonctionnement :

- comité départemental de randonnée pédestre : 8K€,
- office de tourisme Portes du Comminges : 4,5 K€,
- office de tourisme du canton d'Aspet : 6 K€,
- office de tourisme Save Garonne : 6 K€,
- office de tourisme de Montréjeau : 6 k€.



Le Conseil Général a adopté un nouveau règlement d'intervention en 2012, privilégiant les structures classées et les structures intercommunales. Il met également à disposition du public des lieux d'accueil et d'information sur le tourisme en Haute-Garonne.

■ Le Comité Départemental du Tourisme

Le CDT est un outil technique qui assure des missions de conseils et d'assistance technique :

- pour le développement du parc d'hébergements : il suit les évolutions quantitatives et qualitatives (labellisation) du parc via différents réseaux tels que les gîtes de France, Clé-vacances et l'hôtellerie classique en zone rurale,
- pour le label «Tourisme et Handicap»,
- pour la promotion et la communication,
- pour la commercialisation des produits touristiques : 102 171 nuitées vendues et 11 938 personnes accueillies chez les partenaires suivis.

Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative
44 K€
Maisons de la Haute-Garonne
30 K€
Comité Départemental du Tourisme
2 747 K€

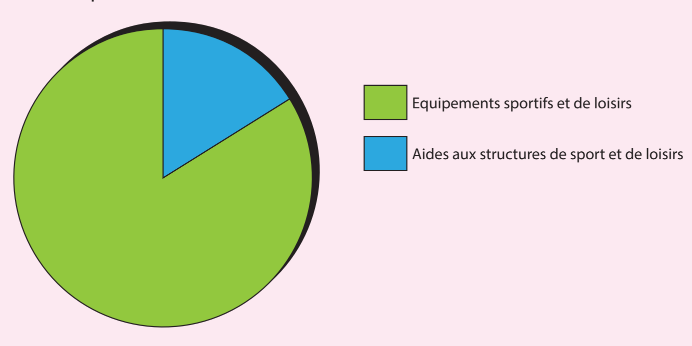
Total - Promotion touristique
2 821 K€

Sport loisirs

Les actions volontaristes

Pour favoriser le sport en Haute-Garonne, le Conseil Général aide les communes et structures intercommunales à investir dans des bâtiments à vocation sportive (stades, gymnase…) ou dédiés à des activités de loisirs telles les salles des fêtes, les salles polyvalentes. Au delà de cet effort, le Département apporte également son concours financier aux partenaires privés qui interviennent dans les activités sportives ou proposent des activités ludiques, par des subventions de fonctionnement ou d'aides à l'investissement.
En conséquence, tous les acteurs publics et privés des activités sportives et de loisirs peuvent, avec le soutien financier du Conseil Général, prendre une part active auprès des habitants du département en répondant à leurs attentes.

Leviers	Montants Réalisés
Équipements sportifs et de loisirs	9 963 K€
Aides aux structures de sport et de loisirs	1 919 K€
Total - Sport loisirs	**11 882 K€**



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS



La participation financière du Conseil Général se concrétise notamment par l'attribution de subventions d'investissement en faveur des communes pour créer et valoriser les équipements publics sportifs, notamment la construction des gymnases liées à l'implantation des collèges.

- 501 K€ à Noé en faveur de la Communauté de Communes Garonne Louge,
- 227,8 K€ à la commune de Colomiers pour la construction d'une maison des Activités Gymniques et la restructuration du Complexe sportif Capitany,
- 369,5 K€ à la commune d'Auterive pour la réhabilitation et l'extension du gymnase situé à proximité du collège,
- 300 K€ à la commune d'Escalquens pour l'extension de l'espace sports du Berjean,
- 300 K€ attribuée à la commune de Plaisance-du-Touch pour la réhabilitation et l'extension du complexe Monestié (partie gymnase),
- 336,5 K€ à la commune de Labarthe-sur-Lèze pour la construction d'un dojo,
- 394,5 K€ à la commune de Lespinasse pour la création d'un complexe sportif,
- 259,4 K€ à la commune de Roques-sur-Garonne pour la réalisation d'un court de tennis couvert et d'un club house,
- 295,8 K€ à la commune de Léguevin pour la création d'un boulodrome couvert.

Le Conseil Général subventionne également les structures polyvalentes de loisirs :

- 220,1 K€ à la commune de Lestelle Saint-Martory pour la construction d'une salle polyvalente,
- 300 K€ à la commune de Castanet-Tolosan pour la construction d'une salle des fêtes,
- 300 K€ à la commune de Plaisance-du-Touch pour la réhabilitation du complexe Monestié (partie socio-culturelle).

Équipements publics de sport et de loisirs
9 921 K€
Équipements privés de sport et de loisirs
20 K€
Bâtiments d'accueil de loisirs
22 K€

Total - Équipements sportifs et de loisirs
9 963 K€



AIDES AUX STRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIRS

Pour encourager le développement du sport et des loisirs en Haute-Garonne, le Conseil Général apporte un concours direct aux acteurs du terrain. Il s'agit d'associations et de sociétés sportives en faveur desquelles le Département octroie des subventions de fonctionnement et plus ponctuellement des subventions pour leurs investissements (matériel, locaux…).
Le Conseil Général apporte aussi son soutien :

- aux Comités Départementaux sportifs : ces subventions sont calculées en tenant compte de la représentativité de la discipline dans le mouvement sportif haut-garonnais, de la réalisation de certaines missions à l'égard des clubs sportifs (formation des athlètes, des cadres techniques bénévoles et salariés), de l'organisation de rencontres sportives fédérales à vocation départementale et du contenu du plan de développement sportif pluriannuel du comité (objectifs sportifs, pédagogiques et d'investissements), soit pour 31 Comités Départementaux, une subvention totale de 115,15 K€ ;
- aux écoles de sport qui accueillent pour 2014 les licenciés de moins de 16 ans pour l'initiation à la pratique sportive. Elles bénéficient du concours départemental avec l'aide à l'acquisition de matériel techno-pédagogique. Les effectifs de ces écoles conditionnent le montant de l'aide qui varie de 610 à 1 640 € ;
- à de « jeunes espoirs sportifs » : la bourse du jeune espoir sportif allouée par le Conseil Général (1 500 € par athlète et par an) récompense selon certains critères sociaux et sportifs, des jeunes sportifs âgés de 14 à 25 ans, soit 30 jeunes en 2014, pour les aider à poursuivre leur formation ou études dans les sections ou centres sportifs de haut niveau, les sports collectifs étant exclus. 18 disciplines sont représentées comme le cyclisme, la pelote basque, le sport de boules, la boxe anglaise, etc ;
- en faveur des structures sportives privées telles que :
  - le comité départemental handisport : 19,5 K€ pour l'achat de matériel adapté,
  - le foyer rural de Launac : 1,7 K€ pour le remplacement de 2 pontons,
  - le comité midi-pyrénées de rugby : 100 K€ pour l'extension et la mise aux normes de la maison du rugby.

Enfin, des objets promotionnels peuvent être distribués aux associations à leur demande et en appui de manifestations qu'elles organisent, soit 1 200 dotations en 2014.

En 2014, 311 écoles de sport ont été aidées représentant 28 945 licenciés et un montant total de subventions de 411,5 K€. Les équipes de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) des collèges haut-garonnais qualifiées pour les phases finales du championnat de France sont récompensées lors d'une cérémonie qui, en 2014, a regroupé 43 équipes de 28 collèges représentant 300 enfants.

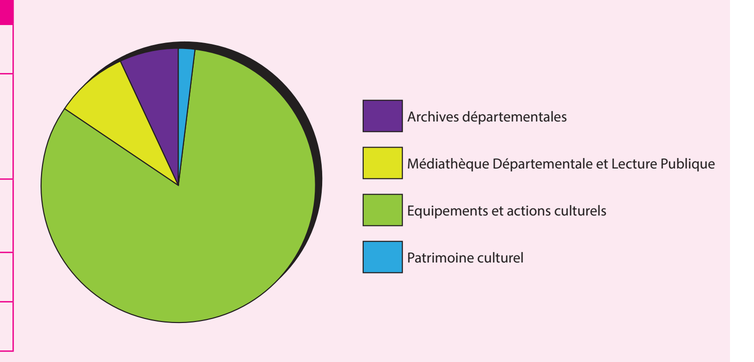
Aides aux structures de sport et de loisirs
1 874 K€
Bourse du jeune espoir sportif
45 K€

Total - Aides aux structures de sport et de loisirs
1 919 K€

Culture

Dans un département qui compte une agglomération importante et près de 600 communes, le Conseil Général a la volonté de mettre en place une culture de proximité en favorisant la diversité des disciplines et des lieux où elles peuvent s'exprimer.
L'action culturelle du Conseil Général représente un véritable service public départemental puisqu'il dispose de services propres, (Médiathèque Départementale et Archives départementales), à la disposition des communes, des écoles, des associations et des particuliers.
Le Conseil Général a également créé le Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation ainsi que le Musée Archéologique Départemental.
Par ailleurs, le Département a la charge de l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et théâtre.
Le Conseil Général participe à la sauvegarde du patrimoine départemental.
Ainsi, le château de Laréole a été acquis en 1984, et fait l'objet d'une restauration progressive.
Structure associée : Association Départementale pour le Développement des Arts de la Haute-Garonne (ADDA31).

Leviers	Montants Réalisés
Archives départementales	870 K€
Médiathèque Départementale et Lecture Publique	1 124 K€
Équipements et actions culturels	10 788 K€
Patrimoine culturel	266 K€
Total - Culture	**13 048 K€**



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales sont chargées de garder et de mettre en valeur le patrimoine archivistique du Département. Il s'agit de collecter, classer, conserver et communiquer les archives qui permettent de sauvegarder les droits des personnes et des collectivités, d'alimenter la mémoire longue de l'administration, de fonder sur les documents l'histoire, l'identité et la culture des hommes et des territoires.
Les Archives départementales contrôlent ou gèrent les archives publiques constituées sur le territoire départemental, quel que soit le statut des services producteurs : services et établissements de l'État (à l'exception des organismes du Ministère de la Défense), collectivités territoriales, notaires, établissements et entreprises publics, organismes privés chargés d'une mission de service public, etc.
Les fonds conservés (41,5 km) sont de nature, de provenance et d'époque très variées :

- archives anciennes depuis le Xe siècle (parlement de Toulouse, Ordre de Malte, chapitre de Saint-Sernin…),
- archives modernes du département de la Haute-Garonne depuis la Révolution,

- archives de toutes les institutions contemporaines, de niveau régional, départemental ou local,
- archives des notaires (depuis le XIVe siècle),
- archives privées,
- riche photothèque,
- bibliothèque d'histoire locale, presse, etc.

Les Archives départementales disposent depuis 1989 d'une antenne à Saint-Gaudens afin d'offrir aux usagers du Comminges un service de proximité (communication des microfilms de l'état civil, accueil des classes, etc.) et de se rapprocher des communes et des administrations du sud du département.

La photothèque, qui constitue l'une des richesses des Archives départementales, a continué de s'accroître (4 032 images) par don, achat et prêt pour reproduction. Les Archives départementales continuent de numériser les documents d'origine privée relatifs à la Première guerre mondiale dans le cadre de la Grande collecte.

■ Classement et description

Les Archives départementales souffrent d'importants retards de classement, qui sont progressivement résorbés tandis que les versements d'archives sont révisés au fur et à mesure. Les chantiers ouverts sur les archives anciennes (fonds judiciaires et réguliers) et modernes avancent régulièrement et ouvrent à la recherche des pans insoupçonnés d'histoire. Il en va de même des archives privées (notamment fonds Brusson de Villemur et archives concernant l'aéronautique).
Enfin, l'accent est mis sur les archives relatives à la Seconde guerre mondiale. L'inventaire des dossiers des juridictions exceptionnelles de l'époque de l'Occupation et de la Libération a été achevé et celui des archives du service régional de la police judiciaire de l'époque de la Guerre est en cours de relecture. Ce sont des fonds essentiels pour l'étude de cette période.
Un nouvel effort est porté depuis 2013 sur les fonds notariaux, tant pour leur collecte que pour leur inventaire. Un état des versements est en cours d'achèvement.
Le classement et l'inventaire des archives communales, la reconnaissance et le traitement fin des considérables fonds d'architectes et le catalogage détaillé des collections figurées se poursuivent à un rythme soutenu. Les quelque 53 000 pièces (tirages photographiques, plaques de verre, négatifs, cartes postales) du fonds Labouche sont désormais terminées.
Au total en 2014, 990 mètres linéaires d'archives et près de 55 000 documents iconographiques ont fait l'objet d'un inventaire normalisé.

■ Conservation du patrimoine

Une des principales responsabilités est la transmission du patrimoine aux générations futures au moyen du conditionnement des documents dans des meubles et des boîtes solides et chimiquement neutres. 61 K€ ont été consacrés à l'achat de boîtes neutres et de papiers neutres. Quant à la restauration des documents, elle est partagée entre des ateliers extérieurs (49,6 K€) et l'atelier du service concerné.

■ Diffusion du patrimoine au public

■ Site Internet et numérisation

Le vecteur essentiel de la diffusion est dorénavant le site Internet qui a reçu 352 053 visites (à comparer aux 315 330 en 2013, soit une augmentation de près de 12 %). On peut considérer que l'enrichissement régulier du site explique aussi cette augmentation de la fréquentation. Le nombre de documents accessibles en ligne atteint 5,5 millions de pages d'archives et 84 000 images.

■ Expositions et actions culturelles

L'année était celle de la commémoration du déclenchement de la Première guerre mondiale.

Les Archives départementales y ont participé de plusieurs manières : mise en ligne des registres de recrutement de 1867 à 1921 ; complément local apporté à l'exposition itinérante acquise par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), exposition qui doit circuler par le réseau de la Médiathèque départementale de prêt ; sélection de documents iconographiques pour l'exposition Galerue à l'Hôtel du Département ; accueil de classes travaillant sur ce thème.
Les journées européennes du patrimoine, ont accueilli 228 personnes. La participation au salon Scientilivres organisé par l'association Délires d'encre à Labège sur le thème de la photographie a été un succès, pour les Archives départementales.
Le programme culturel et éducatif régulier (conférences mensuelles à Toulouse et à Saint-Gaudens), ateliers pour adultes et pour enfants, cours de paléographie, etc.) a drainé une assistance fidèle et concerné près de 1 500 personnes. Construit sur l'année scolaire et non civile, il a fait l'objet d'une communication sous la forme d'une brochure diffusée en septembre.
Le service éducatif a considérablement accru sa fréquentation : 2 170 élèves touchés (967 à Toulouse et 1203 à Saint-Gaudens), soit une augmentation de 30 %.

■ Salle de lecture et recherches

La baisse de la fréquentation des salles de lecture a probablement atteint un étiage : 5 223 séances, comparable aux chiffres de 2012 et 2013. Les usagers utilisent la messagerie électronique, pour leurs recherches d'origine de propriété, jugements, diplômes, etc., soit près de 1 700 recherches dans l'année.

Aide aux communes et contrôle des archives

Le nombre de communes et d'établissements intercommunaux touchés a très fortement augmenté : 155 en 2014 (90 en 2013). Les visas d'élimination ont porté sur 16,5 km linéaires.

Moyens des Archives départementales
219 K€
Équipements des Archives départementales
91 K€
Locaux des Archives départementales
346 K€
Enrichissement du patrimoine local
32 K€
Conservation du patrimoine
88 K€
Diffusion du patrimoine au public
94 K€

Total - Archives départementales
870 K€

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ET LECTURE PUBLIQUE

La Médiathèque Départementale a pour mission de mettre en œuvre la politique de développement de la lecture publique sur le territoire départemental, tout en animant le réseau des bibliothèques municipales, en accompagnant les communes dans leur projet de lecture publique, et en diffusant des collections partout où les bibliothèques sont absentes.

Les objectifs poursuivis sont de :

- mettre à disposition une collection de documents multi supports,
- proposer un catalogue d'animations et d'expositions,
- offrir un programme de formations pour bibliothécaires,
- conseiller les collectivités (élus et bibliothécaires).

L'action de la Médiathèque Départementale couvre les communes de moins de 10 000 habitants, les bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales, les mairies, les écoles, les établissements spécialisés et le public direct.

Outre cette action en direction des établissements de lecture publique, elle offre un service de prêt direct de documents au moyen de 5 bibliobus, 1 médiabus, 1 musibus dans 40 communes.
Elle réalise un dépôt de documents dans 221 mairies, écoles, foyers ruraux et établissements divers situés dans des communes dépourvues de bibliothèque municipale.
Le réseau des bibliothèques et médiathèques municipales est constitué de 152 établissements.
Tout au long de cette année, elle est restée le partenaire privilégié des collectivités dans leur dossier de lecture publique : construction, agrandissement, informatisation, gestion d'établissement, expertise de collections, etc.

Le site web http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/ a poursuivi sa montée en charge et propose des informations bibliographiques actualisées, des actualités, une boîte à outils pour bibliothécaires.

L'année 2014 a été une année de consolidation du fonctionnement général du site labégeois mais aussi de l'objectif territorial de transformation de bibliothèques en médiathèques. L'équipe « quelle offre numérique pour 2015 » a fait une proposition en juin (choix d'un triptyque presse-autoformation-cinéma), le service de navette de documents réservés a été lancé à l'automne et le site web http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/ a permis la diffusion d'outils professionnels modernisés (boîte à « outils 2014 », portail de veille, sélections documentaires…).



Choix pôles	Adultes & Jeunesse	Musique	Cinéma	Total
LABÈGE	225	103		328
SAINT-GAUDENS	37	27	43	107

Les deux sites ont prêté 122 expositions auprès de 70 établissements (68 bibliothèques, crèche du Conseil Général et centre de détention de Muret) et 101 outils d'animation : 36 kamishibaïs (dont 3 à la crèche du Conseil Général), 47 tapis de lecture (dont 5 à la crèche du Conseil Général), 18 valises (dont 1 à la crèche du Conseil Général). Cela représente 10 prêts de plus que l'année précédente. Il convient de mentionner que pour les communes la durée de ces prêts s'est allongée pour atteindre 1 mois et demi afin d'optimiser des expositions proposées hors vacances scolaires (février, avril, décembre et bien sûr juillet/août), car elles travaillent en priorité avec le public scolaire (écoles et collèges).

En 2014, 79 animations ont été organisées dans les bibliothèques municipales. Ces séances ont touché un public varié : petite enfance (tout public et/ou crèches et RAM), jeunesse (tout public et/ou écoles et centres de loisirs) pour plus de 2 000 spectateurs au total.

28 formations de bibliothécaires ont été proposées sur un total de 51 jours. 92 établissements y ont participé (91 bibliothèques, crèche du Conseil Général) représentant 402 inscriptions.

La Médiathèque départementale a rencontré les élus de 38 communes pour faire le point sur la situation de la lecture publique. A ces visites en mairie s'ajoutent les accueils sur le site de Labège d'élus de Vieille-Toulouse, Lévignac et Auterive.

Cette même année 2014, de nouvelles bibliothèques-médiathèques municipales ont été inaugurées à Labastide-Clermont, Saint-Gaudens, Loubens-Lauragais, Pechbonnieu, Labarthe-Isnard. Dans les bibliothèques existantes, un nouveau service d'offre musique-cinéma a ouvert à Villefranche de Lauragais, Marquefave, Soueich, Clarac, Lévignac, Seilh.

Dans le cadre du règlement d'aide aux bibliothèques-médiathèques (adopté l'année précédente en 2013) le Conseil Général a accompagné l'investissement de 57 communes pour les travaux, les mobiliers et l'informatique de leurs établissements.

Moyens généraux de la Médiathèque
188 K€
Locaux de la Médiathèque
59 K€
Prestations de service aux établissements de Lecture Publique
79 K€
Desserte et prêt direct
36 K€
Politique documentaire
762 K€

Total - Médiathèque Départementale et Lecture Publique
1 124 K€

ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS CULTURELS

Le Département s'engage auprès des institutions publiques et des partenaires privés pour doter la Haute-Garonne d'équipements afin de favoriser la diversité des disciplines et des lieux d'accès à la culture.

Ainsi, le Département aide les communes et EPCI à créer et aménager sur leur territoire des équipements culturels, en leur apportant un soutien financier :

- 144,5 K€ à la commune de Blagnac pour la reconstruction du cinéma Rex,
- 258 K€ à la commune de Castelmourou pour la construction d'une médiathèque,
- 181,9K€ à la commune de Villeneuve-lès-Bouloc pour la construction d'une médiathèque,
- 300 K€ à la Communauté de Communes du Saint Gaudinois pour la création d'une école de musique.

■ Actions culturelles

De même, le Département s'engage dans une politique d'aide au fonctionnement des associations culturelles, à l'organisation de manifestations sous l'égide des communes et des organismes privés.

- Cinémathèque : 19 430 € pour l'achat d'équipements techniques,
- Cinéfol 31 : 5 157 € pour l'achat d'un camion.

En outre, le Conseil Général a mis en place un schéma départemental d'enseignement musical ayant pour double but de :

- proposer un enseignement musical de qualité au plus grand nombre,
- permettre à tous les Haut-Garonnais, quel que soit le lieu où ils habitent, de pouvoir bénéficier d'un enseignement musical.

Il octroie des aides aux structures publiques ou associatives culturelles pour leur fonctionnement et l'organisation de manifestations :

- Music'halle, école des musiques vivantes à Toulouse : 35 K€,
- graines d'artistes à Fonsorbes : 10 K€,
- le conservatoire de Colomiers : 45 K€,
- le conservatoire de musique intercommunal Guy Lafitte Saint Gaudinois : 51 K€.

■ Musées départementaux

■ Musée départemental de la résistance et de la déportation

Le Musée départemental de la résistance et de la déportation inauguré en 1994 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Libération de Toulouse et du Département, a une triple vocation : il est destiné à être tout à la fois un musée d'histoire, un lieu de mémoire et un centre de recherche, notamment en liaison avec l'Université Toulouse-le Mirail et les Fondations Nationales de la Résistance et de la Déportation.



Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a fait du public scolaire une priorité. Il accueille tous les ans plus de 10 000 élèves, essentiellement de troisième et de terminale. Des visites pour les plus jeunes (CM2) sont également prévues, adaptées à leur niveau et à leur sensibilité. Un véritable partenariat s'est créé avec les établissements toulousains et haut-garonnais.

Une salle réservée aux expositions temporaires vient compléter les collections permanentes du musée. Ces présentations sont le moyen d'approfondir différents aspects de la guerre, souvent peu connus ou occultés, ou bien de faire le lien avec l'actualité des droits de l'Homme dans le monde.

Le musée accueille régulièrement des sessions de formations destinées aux enseignants sur les thématiques de la seconde guerre mondiale, de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire. Sur 2014, ce sont en tout 4 sessions qui se sont déroulées, en tout ou partie, dans ses murs (professeurs de collèges/lycées, de lycées professionnels ou de primaire).

En 2014, le Musée a marqué son 20e anniversaire par plusieurs événements : ce fut d'abord le cas en début d'année avec une exposition consacrée à la Retirada, l'exil républicain espagnol en Haute-Garonne, qui a rencontré un très grand succès, avec près de 8 000 visiteurs individuels qui s'y sont succédés.

Musée archéologique départemental



Le Musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges a été créé en 1985 par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Dépositaire de l'ensemble des objets issus des fouilles qui ont été menées à Lugdunum, chef-lieu de la cité des Convènes (le Comminges moderne) de 1920 à 2005, le musée a pour vocation d'en promouvoir l'étude et la mise en valeur. Il est également dépositaire d'un important fonds photographique et de l'ensemble de la documentation archéologique qui se rapporte aux fouilles et, pour une part, à l'archéologie du Comminges.
Le Musée dispose, en outre, d'une riche bibliothèque de recherches, spécialisée en histoire ancienne et en archéologie, ouverte aux chercheurs qu'ils soient professionnels ou amateurs.
Fragments de statues colossales, empereur cuirassé, portraits privés, monument triomphal, sculptures funéraires ou religieuses, l'intérêt de la collection convène tient autant à la qualité des œuvres conservées qu'à leur diversité.
Riches de plus de 15 000 pièces archéologiques, ces collections renseignent sur les grandes étapes du développement et de l'histoire de la ville romaine et de son territoire.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, le Conseil Général présente au Musée une exposition sur la Libération de la Haute-Garonne et le retour à la République.
Enfin, le Musée reste la structure essentielle à l'échelle du Département (et même de l'Académie) pour la préparation du Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation, qui mobilise chaque année de nombreux élèves (plus de 1 900 inscrits en Haute-Garonne en 2014). À cette occasion, le Conseil Général édite et diffuse une plaquette de préparation du Concours à destination des élèves et des enseignants, basée sur les archives et documents du Musée, et qui vient compléter les publications antérieures (Prison Saint-Michel, la vie quotidienne en Haute-Garonne pendant la guerre, etc.).
Le point commun de tout ce travail de médiation culturelle réside dans une recherche la plus poussée possible du travail en interne : les expositions et les publications, basées sur les fonds du Musée, sont rédigées par ses équipes de médiation, avec l'aide du service Communication.
Ce nouveau mode de fonctionnement a permis au service de développer largement ses productions, tout en baissant considérablement le coût de fonctionnement et supprimant ou limitant très fortement les achats d'ouvrages, la location d'expositions extérieures, etc.

Espace Roguet

Propriétaire des lieux depuis de nombreuses années, le Conseil Général concrétise sa volonté d'installer une offre culturelle de proximité renouvelée au cœur du quartier Saint-Cyprien à Toulouse. En créant l'Espace Roguet en 2013, le Conseil Général propose une programmation très variée ouverte à tous, tout en assurant le soutien à la création et à la diffusion des artistes du département.

Véritable lieu de culture, de rencontres, de découvertes et d'échanges, l'Espace Roguet propose aux visiteurs et spectateurs une salle d'expositions (6 expositions par saison) entièrement rénovée et une salle de spectacles de 150 places (25 spectacles théâtre, musique, danse).

Un accueil est assuré tous les jours du lundi au vendredi de 11 h à 18 h et le samedi de 12 h à 17 h. En 2014, ce sont près de 11 000 personnes qui ont été accueillies à l'Espace Roguet.

Programmations expositions et spectacles proposés par le Conseil Général avec le soutien technique de l'ADDA 31 et le CDT de la Haute-Garonne.

ADDA 31

Créée en 1974 par le Conseil Général de la Haute-Garonne et l'État, l'Association Départementale pour le Développement des Arts de la Haute-Garonne participe à la définition et à

la mise en œuvre de la politique culturelle du département dans toutes ses expressions : l'information, l'enseignement de la musique et de la danse, les pratiques amateurs, l'éducation artistique, le spectacle vivant. Relais entre les différentes institutions, les acteurs de la vie culturelle et les publics, l'ADDA 31 engage diverses actions dans la recherche constante d'une meilleure structuration de la vie artistique et de l'élargissement des publics.
Elle collecte et diffuse des informations relatives à la vie culturelle du département, apporte une information juridique et un conseil technique au grand public comme aux professionnels.

Elle exerce cette même activité de conseil et d'orientation auprès du Conseil Général. Ainsi les aides apportées par le Conseil Général constituent-elles un véritable outil de l'aménagement culturel du territoire.

Elle dynamise le développement des pratiques collectives instrumentales et vocales avec par exemple le Big Band 31 Cadet ou l'orchestre MusiKa. Elle anime le réseau des écoles de musique et de danse dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, en proposant entre autres le Brevet Musical Départemental.
En relation avec l'Éducation Nationale, elle sensibilise les collégiens au spectacle vivant avec différents parcours dans le domaine de la danse contemporaine, du théâtre et du jazz.

Organisatrice des festivals 31 Notes d'Été, Laréole le Château se donne en spectacle, Jazz sur son 31, de concerts pour la Fête de la musique et de la saison de l'Espace Roguet, elle développe sur le terrain les orientations du Département en matière culturelle : permettre l'accès du plus grand nombre à la culture et favoriser la création artistique haut-garonnaise.

Équipements culturels publics
4 510 K€
Actions culturelles
5 310 K€
Musées départementaux
68 K€
Espace Roguet
22 K€
Équipements culturels privés
121 K€
ADDA 31
757 K€

Total - Équipements et actions culturels
10 788 K€

PATRIMOINE CULTUREL

La Haute-Garonne ayant hérité d'un riche patrimoine culturel, le Conseil Général intervient lorsque les nécessités le demandent pour restaurer les monuments historiques du département :

- en partenariat avec l'État : la Cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, (classée au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle),
- en participant au financement des investissements communaux : la restauration des églises, des halles, des places publiques, des orgues (cf. chapitre Aides aux administrations publiques locales),
- en direct sur le patrimoine culturel départemental.

Le Conseil Général est également sensible à la préservation du patrimoine rural non protégé.

■ Le château de Laréole

Construit en 1579 sur commande de Pierre de Cheverry, notable toulousain et héritier d'un grand marchand de pastel, le château entre en 1927 à l'inventaire des Monuments Historiques.
Pourtant, il tombe très vite dans l'oubli et reste dans un état de quasi-abandon. Il est racheté par le Conseil Général de la Haute-Garonne en 1984 dans un objectif de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine du département. Dès lors, le Conseil Général entreprend de grands travaux de restauration en vue de la sauvegarde du bâti, de l'aménagement des communs ou encore de la remise en état du parc.
Au pied du château Renaissance s'étend un jardin à la française. Tapis vert bordé de buis, successions de terrasses, allées de tilleuls prennent place dans un parc de 24 hectares, dont les surfaces engazonnées occupent à elles seules une surface de 4,5 hectares. Le verger d'autrefois reprend vie, grâce à une vingtaine d'espèces d'arbres fruitiers et six cépages récemment plantés. Des amandiers « princesse », des cerisiers « cœur de pigeon », des pêchers de vigne ou du raisin « dattier de Beyrouth » agrémentent le décor du jardin.



Aujourd'hui, ce château est ouvert au public qui peut découvrir son étage noble, ses galeries, ses tours et son parc. Dans le bâtiment des communs se trouvent une librairie et un espace d'accueil offrant documentation et informations sur Laréole et de ses alentours.

Travaux 2014 :

- Achèvement des réaménagements du salon de thé (38 K€),
- Installation d'un système de vidéosurveillance des salles d'exposition (32 K€).





■ Site de Saint-Bertrand-de-Comminges

■ Les Olivétains

Situé sur le parvis de la cathédrale Sainte-Marie, cet ancien couvent construit au XIXe siècle, a été rénové et transformé en centre culturel et touristique par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Il accueille depuis 1992, d'avril à octobre, des expositions d'artistes contemporains invités par le Conseil Général.

■ L'Ancienne Gendarmerie

Au cœur de la cité médiévale, ce bâtiment datant du XVIIIe siècle était autrefois occupé par la maréchaussée. Rachetée et rénovée par le Conseil Général, l'Ancienne Gendarmerie accueille depuis 2005 le Musée d'archéologie départemental et des expositions d'art contemporain chaque été.

■ Patrimoine rural non protégé

La loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements la gestion des crédits de conservation du patrimoine rural non protégé. La participation départementale a pour objectifs d'aider à la rénovation de ce patrimoine ainsi qu'à faciliter son accès au public.

Il est à noter que le Conseil Général a doublé les crédits de paiement de l'État.

Les projets sont soumis à l'avis du comité consultatif pour la sauvegarde du Patrimoine rural non protégé (PRNP) composé notamment du CAUE, CDT et Fondation du Patrimoine.

Les opérations subventionnées sont sélectionnées en fonction de l'intérêt patrimonial.

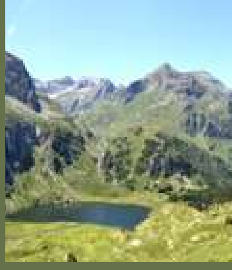
En 2014, le Comité Consultatif a donné son avis sur 16 dossiers, 9 ont connu un avis favorable et une décision d'octroi de subvention en Commission Permanente. Ainsi, 101 K€ d'aides financières ont été attribués au titre de ce dispositif pour la restauration d'éléments emblématiques du patrimoine haut-garonnais comme un puits, un pigeonnier, une ferme, une grange et un château.

Château de Laréole
157 K€
Site de Saint bertrand de Comminges
24 K€
Patrimoine rural non protégé
85 K€

Total-Patrimoine culturel
266 K€

Protection de l'Environnement





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Exemplarité du Conseil Général :
Depuis 2009, le Conseil Général s'est engagé dans une démarche d'éco-responsabilité afin de traduire son exemplarité en matière de Développement Durable. Cette démarche se décline notamment à travers les actions suivantes :

- Développer une politique d'achat responsable et intégrer dans ses marchés publics des critères environnementaux, sociaux et économiques.

En 2014, des sessions de formation à l'achat responsable ont été réalisées pour accompagner les services dans cette démarche.

- Élaborer le schéma départemental d'actions « Tendre vers le zéro phyto ».

Les objectifs de cette action sont multiples : réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, faire évoluer les pratiques de gestion et d'entretien des espaces départementaux pour limiter l'exposition de la population et préserver la ressource en eau, la qualité de l'air, des sols et la biodiversité. Dans le cadre du programme national eco-phyto visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides à horizon 2018, l'ensemble des conseillers agricoles ont été certifiés pour apporter leurs aides et leurs conseils aux agriculteurs.

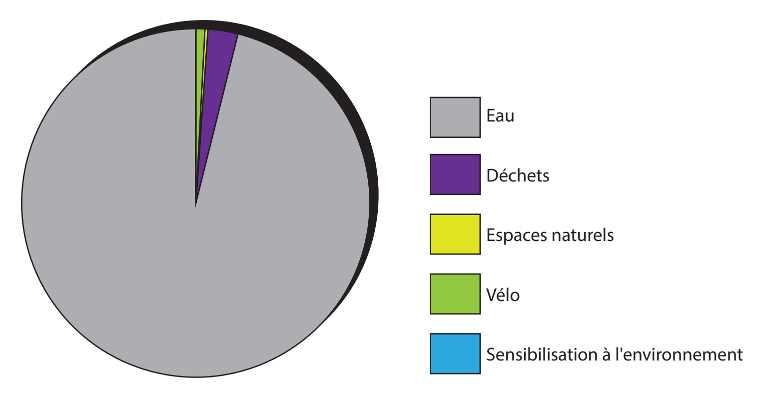
- Introduire des produits de qualité et de proximité dans les services de restauration des collèges. Cette action, dénommée « Miam31 », vise plusieurs objectifs : promouvoir une alimentation privilégiant la fraîcheur et la saisonnalité des produits, l'éducation au goût, soutenir une agriculture locale durable, de qualité et de circuits courts contribuant ainsi à la protection de l'environnement. En 2014, des réunions d'échange ont eu lieu en direction des producteurs et des collèges, ainsi que des actions de communication, sous le slogan « Mangez malin les bons produits du coin ! ». Des actions de formations sont également proposées aux cuisiniers et personnels de restaurations. Il convient de souligner que les produits locaux de qualité sont également intégrés dans la prestation de restauration du restaurant administratif de l'Hôtel du Département.
- Réaliser un Plan de Déplacements de l'Administration (PDA).

Cette action nommée « Circul'Action31 », initiée en 2012, a pour objectif d'optimiser la mobilité des agents dans leurs déplacements professionnels et domicile travail en favorisant l'usage du vélo, du covoiturage, des transports en commun et en modifiant éventuellement l'organisation du travail.

- Une gestion des déchets structurée. Cette action a pour but d'optimiser la gestion des déchets au sein de la collectivité. Un registre partagé de suivi des déchets, notamment dangereux, produits sur l'Hôtel du Département a été mis en œuvre.
- Une valorisation des bios déchets de la restauration.

Les déchets organiques, initialement jetés et mélangés avec les déchets ménagers résiduels, peuvent faire l'objet d'une valorisation par compostage sur une plateforme dédiée et ainsi servir d'amendement organique des sols. Le Conseil Général a lancé une expérimentation, dès février 2014, sur la collecte et le traitement des bios déchets sur les restaurants administratifs, des élus et la crèche de l'Hôtel du Département ainsi que sur 10 collèges volontaires. Ainsi, plus de 110 tonnes ont été collectées sur la période Février – Décembre 2014.
Enfin, en 2011, le Conseil Général s'est également engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Départemental (PCED) pour connaître et réduire de manière significative ses émissions, anticiper l'augmentation des coûts des énergies fossiles et s'adapter aux conséquences inéluctables du réchauffement du climat.

Politiques Publiques	Montants Réalisés
Eau	**22 838 K€**
Déchets	**671 K€**
Espaces naturels	**67 K€**
Vélo	**176 K€**
Sensibilisation à l'environnement	**56 K€**
Total - Protection de l'environnement	**23 808 K€**



Eau

La mise en œuvre de la politique départementale

Le Conseil Général inscrit son action en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usagers dans les cadres réglementaires définis par l'Union Européenne (Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)...), l'État (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, Lois Grenelle I et II de l'Environnement...) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) du Comité de bassin Adour-Garonne. Il a approuvé les orientations de sa politique Eau en 2011.
Ainsi, il propose un ensemble d'actions et de financements visant :

- à mieux gérer la ressource en eau par la gouvernance et la solidarité interdépartementale,
- à rechercher un équilibre raisonné en période d'étiage,
- à accompagner les collectivités locales dans l'aménagement du territoire haut-garonnais (équipements d'adduction d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, de maîtrise des eaux pluviales, de défense incendie, travaux en rivière...),
- à préserver les milieux naturels.

Le Conseil Général, avec l'appui de ses conseillers agricoles, contribue, par un accompagnement technique auprès des irrigants, à la mise en œuvre d'une politique de l'eau, axée sur des objectifs de développement durable, visant à économiser et préserver la ressource en eau sans porter atteinte à la qualité de vie et à l'activité économique du territoire.
Les dernières études relatives au changement climatique montrent que la disponibilité de la ressource en eau dans le Sud Ouest sera plus limitée et confortent ainsi la nécessité de poursuivre une politique d'optimisation et de préservation de la ressource.

Les actions volontaristes

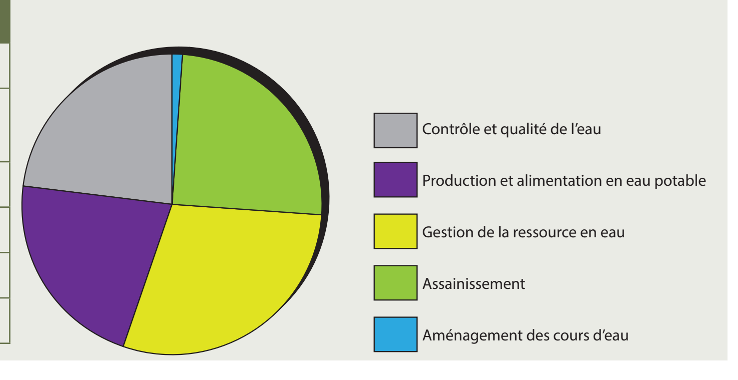
■ Le Laboratoire Départemental Eau - Vétérinaire - Air (LD31 EVA)
Le Département met au service des utilisateurs d'eau, un outil technique d'analyse, de prélèvement et de conseil compétent dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'air (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de loisirs (piscines et baignades), eaux thermales, eaux du milieu naturel, eaux usées urbaines et industrielles, eaux diverses (process, milieu hospitalier, hémodialyse,...), boues, sédiments, mâchefers.

■ Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) et la Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB).
Dans le domaine de l'assainissement collectif, le SATESE et la MVAB assurent un rôle d'information et d'animation territoriale en mutualisant les retours d'expérience et les évaluations techniques sur les procédés utilisés.
La reconquête de la qualité des milieux et le maintien de la ressource en eau représentent un enjeu essentiel pour les prochaines décennies, d'où l'importance du maintien et de l'amélioration du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.

■ La Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB) a pour objectif l'utilisation rationnelle par l'agriculture des boues des stations d'épuration présentant une composition compatible avec l'usage agricole. Pour y parvenir, la MVAB met au point et diffuse une information générale auprès des publics d'agriculteurs et de producteurs de boues principalement. Elle assure un conseil technique pour la mise en place de filières correctes d'élimination ou de valorisation des boues.
La MVAB a un rôle d'acquisition et de centralisation des données : recueil de tous les plans et suivis d'épandage, alimentation d'une base de données couplée à un système d'information géographique, élaboration de synthèses départementales (origine, quantité, qualité, devenir des boues produites,...).

■ Le Conseil Général est adhérant au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA31) et assure le suivi de l'activité du SMEA31 sur les missions transférées.

Leviers	Montants Réalisés
Contrôle et qualité de l'eau	5 224 K€
Production et alimentation en eau potable	4 971 K€
Gestion de la ressource en eau	6 641 K€
Assainissement	5 698 K€
Aménagement des cours d'eau	304 K€
Total - Eau	**22 838 K€**





CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU

L'activité du LD31EVA - Pôle Hydrologie - Environnement - Air, assimilée à un service à caractère industriel et commercial, ne reçoit pas de participation financière du Conseil Général. Les dépenses générées par l'activité doivent être équilibrées par les prestations d'analyses réalisées.
Les clients du laboratoire sont les collectivités locales, les syndicats, les administrations de l'État, les cliniques et hôpitaux, l'ARS, les industriels, les bureaux d'étude, les particuliers.

Les missions sont réalisées dans le cadre de :

- Contrôles réglementaires,
- Auto-surveillance des utilisateurs,
- Pollutions accidentelles,
- Soutien technique apporté aux collectivités locales (SATESE, MVAB, RSA),
- Études diverses.

Les domaines géographiques d'intervention sont :

- La Haute-Garonne pour 50 %,
- Le bassin Adour Garonne pour 15 %,
- Les autres départements de Midi-Pyrénées pour 35 %.

En 2014, le Conseil Général a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un réseau complémentaire départemental (RCD31) de suivi des eaux superficielles et souterraines. Ce réseau financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne permet de suivre et d'analyser la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'anticiper les impacts potentiels sur la ressource en eau dûs aux changements climatiques, à des pollutions accidentelles ou chroniques : analyses physico-chimiques et mesures d'indices biologiques. Les mesures ont commencé en juin 2014 pour les eaux superficielles, sur 10 rivières ou ruisseaux et en décembre 2014 pour les eaux souterraines sur une quinzaine de puits, forage ou source.

En 2014, le LD31EVA - Pôle Hydrologie - Environnement - Air a été accrédité pour les prélèvements et analyses de la qualité de l'air intérieur, suite au Grenelle de l'environnement (décret du 5 janvier 2012) imposant le contrôle de l'air intérieur dans les établissements recevant du public et notamment pour les crèches et écoles maternelles avant le 1er janvier 2015.
Ces mesures consistent en l'installation de capteurs pendant une semaine dans les établissements (en été, en hiver) pour :

- Doser du formaldéhyde, indicateur de contamination intérieure,
- Doser du benzène, indicateur de contamination par l'air extérieur,
- Mesurer l'indice de confinement (taux de CO^2).

Pour cette nouvelle activité, le LD31EVA a beaucoup investi. Mais en octobre 2014, le Ministère de l'Écologie a suspendu l'application de cette réglementation. Cet arrêt a induit un préjudice important pour le LD31EVA qui avait des retours prometteurs pour cette activité. Une cinquantaine d'établissements ont cependant été contrôlés en 2014.

Les locaux du LD31EVA sont chaque année entretenus, les principaux travaux ont porté sur : la réfection des réseaux de courant fort et courant faible (6 mois de travaux) ; construction d'un nouvel espace « accueil » ; changement d'autocom ; joints des salles de confinement P3 refaits ; arrêt des P3 pendant une semaine pour nettoyage - désinfection en profondeur et petits travaux intérieurs et enfin, étude sur l'aéraulique de tout le laboratoire.

Moyens de fonctionnement du Laboratoire de l'Eau
4 671 K€
Équipements du Laboratoire de l'Eau
290 K€
Locaux du Laboratoire de l'Eau
263 K€

Total - Contrôle et qualité de l'eau
5 224 K€

PRODUCTION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des collectivités, le Conseil Général aide les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'équipement visant à garantir à tous l'accès à l'eau potable.
Le Conseil Général appuie en particulier les opérations visant la sécurisation de l'alimentation ainsi que la modernisation des réseaux (contribuant ainsi à réduire les pertes) et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée, afin de faire face aux enjeux de santé publique.
En 2014, une nouvelle programmation départementale a été adoptée. Elle comporte 33 opérations pour une autorisation de programme de 0,8 M€. Sur les 6 programmations annuelles (depuis 2009) encore valides :

- 21 dossiers ont été engagés en Commission Permanente pour un montant total de 1 M€ ;
- 44 dossiers payés pour un montant total de 1,16 M€.

Subventions en eau potable
4 971 K€

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les usagers de la Haute-Garonne utilisent des ressources en eau très variées, parfois créées de toute pièce par l'homme. Depuis longtemps, le Conseil Général s'est associé à des départements voisins pour créer et gérer des ressources supplémentaires :

- Le Système Neste entre les Hautes-Pyrénées, le Gers et la Haute-Garonne,
- Les barrages de la Montagne Noire entre le Tarn, l'Aude et la Haute-Garonne,
- Le barrage de la Ganguise entre l'Aude et la Haute-Garonne,
- Le barrage de Montbel entre l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne,
- Le barrage du Filheit entre l'Ariège et la Haute-Garonne.

Le Conseil Général participe financièrement à des opérations de soutien d'étiage sur la Garonne, le Tarn, l'Hers-Mort et les bassins de l'Ariège Hers-Vif.

Il poursuit son implication dans le suivi des documents de planification, notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la vallée de Garonne et le bassin de l'Hers Mort Girou, actuellement en cours d'élaboration. Fin 2014, le Conseil Général a été sollicité règlementairement pour rendre un avis.

En 2011, le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un inventaire départemental des zones humides.
La première phase de cet inventaire (2012-2013), portant sur l'analyse des données existantes, a permis d'identifier 29 000 ha de zones humides potentielles, soit 4,5 % du département.
En 2013, une deuxième phase de l'inventaire des zones humides (phase de prospection terrain) a été décidée. L'étude a été attribuée au groupement ECOTONE / NATURE Midi Pyrénées en juillet 2014 pour un coût total de 550 K€ et une durée de 30 mois (2014-2016).
Les prospections terrain ont débuté à l'été 2014 : 18,5 % des Zones Humides Potentielles soit 4 500 ha.

En 2014, le Conseil Général a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un réseau complémentaire départemental de suivi des eaux superficielles et des eaux souterraines (RCD). L'objectif est d'orienter les politiques du Conseil Général en matière de préservation de la ressource en eau, d'eau potable, d'assainissement et d'agriculture afin d'atteindre le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Participations aux institutions interdépartementales
1 023 K€
Soutien d'étiage
266 K€
SMEA
5 352 K€

***Total* - Gestion de la ressource en eau**
6 641 K€

Les prélèvements et analyses sont réalisés par le Laboratoire Départemental 31. Les prélèvements ont commencé depuis juillet 2014.

■ Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA31)

Pour le territoire haut-garonnais, le Conseil Général a impulsé la création du SMEA31 qui fédère près de 216 communes et 30 groupements de communes. Ce syndicat est un outil de mutualisation des moyens : 190 agents sont mis à disposition par le Conseil Général pour la défense du service public et des consommateurs. Il vise à faire avancer la prise en compte de l'environnement dans les projets relatifs à l'eau : eau potable, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, gestion des milieux notamment.

ASSAINISSEMENT

Assainissement rural
2 624 K€
Assainissement urbain
2 277 K€
Assainissement pluvial
231 K€
Mission de Valorisation Agricole des Boues
157 K€
Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration
406 K€
Projet de réhabilitation du bassin de l'Aussonnelle
3 K€

Total - Assainissement
5 698 K€

Le Conseil Général aide les communes et leurs groupements dans leurs projets d'aménagement et d'équipement pour le traitement des eaux usées nécessaires à la santé publique et à la protection des milieux aquatiques haut-garonnais. En effet, si le traitement des eaux usées est avant tout une question de santé/salubrité publique, il est aujourd'hui également lié à la nécessité d'atteindre un bon état écologique des eaux, dans le cadre d'une politique de développement durable permettant de concilier préservation du cadre de vie et développement économique des Haut-Garonnais.

En 2014, une nouvelle programmation départementale a été adoptée.
Elle comporte 32 opérations pour une autorisation de programme de 1,76 M€.
En 2014, sur les 6 programmations annuelles (depuis 2009) encore valides :
- 35 dossiers ont été engagés en Commission Permanente pour un montant total de 2,24 M€ ;
- 113 dossiers ont été payés pour un montant total de 4,89 M€.

Le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) effectue au moins une visite par an sur chaque système d'assainissement pour faire le point sur la collecte, la station d'épuration (état, entretien, résultats épuratoires, dysfonctionnements et aménagements éventuels,...) et la gestion des sous-produits. Si les bilans d'autosurveillance sont peu fréquents (cas des petites stations) un prélèvement ponctuel est réalisé en sortie pour avoir un aperçu de la qualité du traitement.

AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU



Les collectivités et syndicats qui ont la charge de la restauration et l'entretien des rivières et ouvrages perçoivent une aide du Département. L'aménagement des cours d'eau contribue à la restauration des milieux aquatiques et à la protection de la faune et de la flore. Il permet de multiples usages (alimentation en eau potable, activités de loisirs...). Le Conseil Général participe également à la protection des biens et des personnes en aidant les collectivités qui engagent des travaux sur leurs cours d'eau, contribuant à favoriser la prévention contre les inondations.
En 2014, 32 dossiers d'aménagement durable de cours d'eau ont été présentés en Commission Permanente pour un montant total de subventions de 173,3 K€. Par ailleurs, 21 dossiers ont été payés pour un montant total de 196,7 K€.

Le Conseil Général a décidé d'apporter son aide aux territoires sinistrés en votant des modalités d'intervention exceptionnelle pour soutenir les personnes, les collectivités territoriales et acteurs économiques touchés par les crues du 17 au 20 juin 2013.

Une enveloppe de 800 K€ a notamment été allouée pour les travaux d'urgence et de remise en état des cours d'eau. Ceux-ci concernent le nettoyage des cours d'eau (enlèvement d'embâcles et de déchets) et la restauration et la protection des berges endommagées lors de ces évènements climatiques exceptionnels.
Dans ce cadre, 5 dossiers inondations (relatifs à la remise en état de cours d'eau suite à la crue) ont été présentés en Commission Permanente en 2014 pour un montant total de subventions de 207,8 K€ et 8 dossiers ont été payés pour 107,3 K€.

Aménagement des cours d'eau
304 K€

Déchets

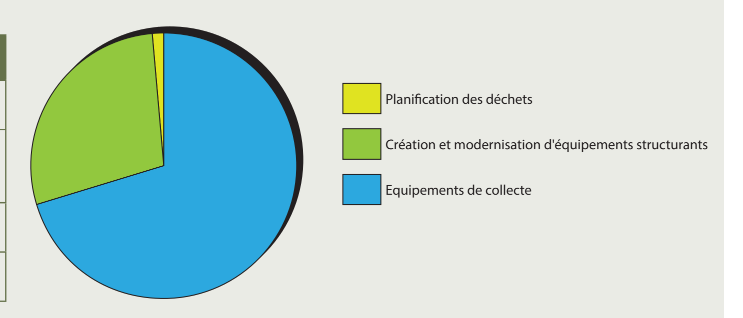
La mise en œuvre des compétences départementales

Suite à la parution de l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 et du décret n°2011-828 du 11 juillet 2011, la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés devra aboutir à un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) qui a pour objectif de permettre la réduction des quantités de déchets produites sur le territoire. La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan a fixé les orientations des travaux à mener pour arriver à cet objectif.

Les actions volontaristes

Depuis 2011, le Conseil Général s'est doté d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets (PDPD) et anime la réflexion des collectivités concernées pour réduire les quantités de déchets.
Parallèlement, le Conseil Général, apporte son soutien financier aux collectivités compétentes pour mettre en œuvre cette planification en matière d'équipements de collecte, mais aussi pour la création et la modernisation d'équipements structurants.

Leviers	Montants Réalisés
Planification des déchets	77 K€
Création et modernisation d'équipements structurants	15 K€
Équipements de collecte	579 K€
Total - Déchets	**671 K€**





PLANIFICATION DES DÉCHETS

Le Conseil Général a en charge l'élaboration du PPGDND. Cette mission est assurée en concertation avec la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan, instance composée de représentants du Conseil Général, des chambres consulaires, des collectivités locales compétentes en matière de gestion des déchets ménagers, des services de l'État ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement.
Le Conseil Général anime également plusieurs groupes de travail composés notamment de collectivités locales afin de favoriser un travail collaboratif entre les différents partenaires et une réflexion sur la gestion durable des déchets à l'échelle du département. En 2014, deux groupes de travail se sont réunis sur la tarification incitative des déchets et sur l'évolution du gisement des déchets.

En 2014, le Conseil Général a poursuivi son action de sensibilisation et de prévention des déchets notamment sur le gaspillage alimentaire auprès du grand public et des collégiens par des animations lors de la Journée Nationale de Lutte contre le gaspillage alimentaire, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ou encore pour la 12e édition du Salon International de la Sécurité et de la Qualité Alimentaire (SISQA).

Plan Départemental de Prévention des Déchets
77 K€

CRÉATION ET MODERNISATION D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

L'objectif est d'apporter un soutien financier aux collectivités compétentes qui créent ou optimisent des équipements structurants de traitement conformes au PPGDND de la Haute-Garonne, c'est-à-dire les déchetteries, les centres de tri et les unités de compostage. Il apporte également son soutien financier à la réhabilitation des décharges.
En 2014, le Conseil Général a retenu 6 projets à la programmation déchets ménagers pour un montant de 260 K€.
Trois opérations ont été engagées pour un montant de 15 K€ :
- Aménagement des bas de quais de la déchèterie de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS,
- Travaux de voirie sur le site de l'ancienne décharge de DREMIL LAFAGE,
- Travaux de mise aux normes sur le site de l'ancienne décharge de VILLENEUVE LES BOULOC.

Programmation des équipements
15 K€

ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

Depuis plusieurs années, la collecte sélective est en place, en apport volontaire ou en porte-à-porte, dans tout le département.
En 2014, les collectivités se sont encore attachées à poursuivre leurs efforts d'investissement en optimisant les collectes pour augmenter les performances de tri et limiter les coûts. Ainsi, le Conseil Général est intervenu sur 29 projets portés par 17 collectivités bénéficiaires.
Au final, le Conseil Général a engagé 499 K€ pour soutenir le développement de leurs équipements de collecte.

Subventions pour équipements de collecte
383 K€
Prêts pour matériels mobiles de collecte
196 K€

Total - Équipements de collecte
579 K€

Espaces naturels

La mise en œuvre des compétences départementales

La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 permet aux départements de s'engager dans la protection de leur patrimoine naturel et de leurs paysages. En effet, le Conseil Général est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) boisés ou non.

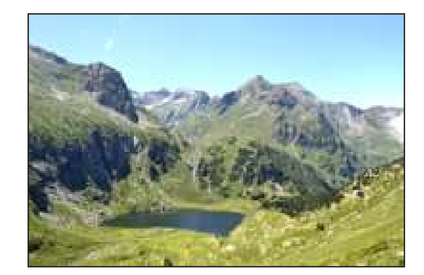
Afin d'orienter ses politiques et ses pratiques dans une démarche de préservation du patrimoine naturel, de progrès social et d'efficacité économique, le Conseil Général a instauré en 2011, la part départementale de la Taxe d'Aménagement. Cette taxe a pour objet le financement d'actions et d'opérations de protection des espaces naturels sensibles, la préservation et la gestion de la ressource en eau ainsi que la préservation des continuités écologiques.

Les actions volontaristes :

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général accompagne, finance et réalise en maîtrise d'ouvrage ou en régie, des investissements et des travaux en matière de protection et de gestion des espaces naturels, au travers notamment :

- De la gestion durable de la forêt départementale de Buzet,
- De son soutien à des projets de mise en valeur de la forêt communale,
- De son soutien à la production d'arbres champêtres,
- De l'aménagement durable des cours d'eau et des zones humides.

Leviers	Montants Réalisés
Gestion et aménagement des milieux naturels et des forêts	67 K€



GESTION ET AMÉNAGEMENT DES MILIEUX NATURELS ET DES FORÊTS

Le Conseil Général de la Haute-Garonne est un acteur de la préservation de la biodiversité départementale. Conscient de la richesse des patrimoines naturel, géologique et paysager de la Haute-Garonne encore préservés malgré les pressions foncières, il a défini entre 2012 et 2014 le schéma d'orientation, de préservation et de valorisation du patrimoine naturel sur la période 2014-2020.

Le plan d'actions 2014-2020 est constitué de 19 actions :

- Action n° 1 : Poursuivre et conforter la gestion multifonctionnelle de la forêt de Buzet,
- Action n° 2 : Mettre en place des plans de gestion sur les propriétés départementales,

- Action n° 3 : Poursuivre l'accompagnement technique des territoires dans leur projet de préservation et valorisation de leur patrimoine naturel, géologique et paysager,
- Action n° 4 : Participer à la gestion de la future Réserve Naturelle Régionale Confluences Garonne Ariège,
- Action n° 5 : Poursuivre et renforcer le soutien aux acteurs locaux en faveur de la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, géologique et paysager,
- Action n° 6 : Soutenir les programmes d'actions pour la préservation des espèces et des habitats à enjeux pour la Haute-Garonne,
- Action n° 7 : Participer à la lutte contre les espèces invasives,
- Action n° 8 : Prendre en compte le patrimoine naturel dans l'aménagement et la gestion des routes,
- Action n° 9 : Poursuivre et renforcer le soutien aux projets d'aménagement de cours d'eau et de lutte contre l'érosion intégrant un volet relatif au patrimoine naturel,
- Action n° 10 : Etudier la prise en compte des ouvrages d'art en matière d'accueil de la biodiversité et engager les travaux d'aménagement,
- Action n° 11 : Définir un programme « arbre » : développement, en lien avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, d'une politique en faveur d'une gestion durable du patrimoine forestier et des espaces forestiers,
- Action n° 12 : Soutenir des opérations de préservation ou de restauration des trames vertes et bleues,
- Action n° 13 : Soutenir la gestion de la biodiversité dans les espaces forestiers et agricoles,
- Action n° 14 : Soutenir l'aménagement des cheminements cyclables et pédestres sur les espaces naturels en Haute-Garonne,
- Action n° 15 : Organiser le porté à connaissance par la mise en place d'observatoires,
- Action n° 16 : Finaliser l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire,
- Action n° 17 : Favoriser l'accessibilité des publics sur les espaces naturels,
- Action n° 18 : Sensibiliser et informer sur le patrimoine naturel en s'appuyant sur les supports de communication existants,
- Action n° 19 : Réaliser un atlas des paysages.

■ Forêt départementale de Buzet

Le Conseil Général de la Haute-Garonne est propriétaire de 460 ha de la forêt de Buzet depuis 1981. Ce massif forestier est un espace multifonctionnel, accueillant toute l'année des familles, des écoles et des randonneurs. Il compte plus de 65 km de sentiers et chemins, fréquentés par 69 000 personnes par an.

En matière de sécurité du public, la responsabilité de la collectivité pour défaut d'entretien du massif forestier peut être engagée et le gestionnaire est tenu de prévenir les risques potentiels. Bien qu'une surveillance régulière et une mise en sécurité des lieux et des sentiers existants par la coupe des branches et arbres morts soient assurées quotidiennement par les agents, un plan de gestion du patrimoine arboré a été mis en place dès 2012.
Cela permet à la collectivité de disposer d'un outil de surveillance régulière et systématique, justifiant des moyens mis en œuvre par la collectivité, d'une part, pour prévenir les usagers des risques potentiels et d'autre part, pour limiter les risques par une mise en sécurité des sentiers. Le bilan de la 2e année de mise en place de cet inventaire montre que le massif est sain.

Les grandes orientations de la gestion de la forêt sont inscrites dans un plan d'aménagement forestier décliné chaque année en programme de travail et validé par la Commission de gestion de la forêt. Les objectifs sont de préserver la multifonctionnalité de la forêt (loisirs et production de bois) tout en préservant le milieu naturel. Ainsi, cette gestion forestière durable respectueuse des bonnes pratiques sylvicoles a permis la labellisation de la forêt de Buzet, par le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) depuis 2006.

L'année 2014 a été marquée par l'acquisition de 4,89 hectares. Les études préalables ont permis de confirmer, encore une fois, la haute valeur en termes de biodiversité de la forêt de Buzet (chiroptères, lépidoptères).

■ Soutien aux travaux sylvicoles publics

Le Conseil Général accompagne, depuis 1988, au travers de son règlement d'aide à des travaux sylvicoles et de voirie forestière, des projets de mise en valeur de la forêt communale relevant du régime forestier.
Le Conseil Général a apporté son soutien financier en 2014 pour la réalisation de 4 projets de travaux sylvicoles (dépressage, girobroyage, dégagement), de plantations et de voirie forestière sur les cantons d'Aurignac et Salies du Salat.

En 2014, son intervention en faveur du patrimoine naturel s'est renforcé par :

- La validation du périmètre (dont 6,6 ha de propriétés départementales) de la future Réserve Naturelle Régionale « Confluences Garonne Ariège » ainsi que les modalités de gestion,
- Les 3 premiers projets d'installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles,
- La mutualisation des moyens humains et des compétences (expertise de patrimoine arboré, élagage en hauteur) du Conseil Général et du CNFPT (organisme de formation des collectivités).

Forêt de Buzet
36 K€
Soutien aux travaux sylvicoles publics
31 K€

Total – Gestion et aménagement des milieux naturels et des forêts
67 K€

■ Restauration écologique

Elle est mise en œuvre sous forme d'échanges ou de conseils techniques au sein du Conseil Général par la mutualisation des compétences.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES

Selon l'article R 515-2 du Code de l'Environnement, le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières de manière à assurer une gestion harmonieuse et durable des ressources naturelles.
Instrument d'aide à la décision du Préfet, le schéma est utilisé pour délivrer les autorisations d'exploitation de carrières qui doivent être compatibles avec ses orientations et ses objectifs.
En sa qualité de membre de la Commission Départementale des Espaces Naturels, des Paysages et des Sites (CODENAPS), formation spécialisée « carrières » et dans le cadre de ses avis sur les demandes d'ouverture ou d'extension de carrières, le Département reste très vigilant au respect du cadre de vie des riverains, mais également à la protection de l'environnement et du patrimoine communal et départemental. En 2014, 14 projets ont été étudiés (dont 3 concernaient des demandes d'autorisation d'exploitation) au cours de 2 CODENAPS.

Lutte contre les nuisances sonores

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le conseil Général est sensible aux impacts du bruit sur la population.
Les riverains des 10 principaux aéroports de France peuvent bénéficier d'une aide financière pour insonoriser leur logement lorsqu'ils subissent une gêne réelle constatée par un plan de gêne sonore (PGS).
La question du financement des établissements sanitaires, sociaux et scolaires est toujours à l'étude suite à la collecte, par la Préfecture, des permis de construire de ces établissements situés dans le Plan de Gêne Sonore. Des réflexions sont toujours en cours concernant la priorisation des travaux d'insonorisation pour ces établissements.
Par ailleurs, le Conseil Général élabore un plan de prévention des nuisances sonores dans l'environnement générées par les infrastructures routières départementales.

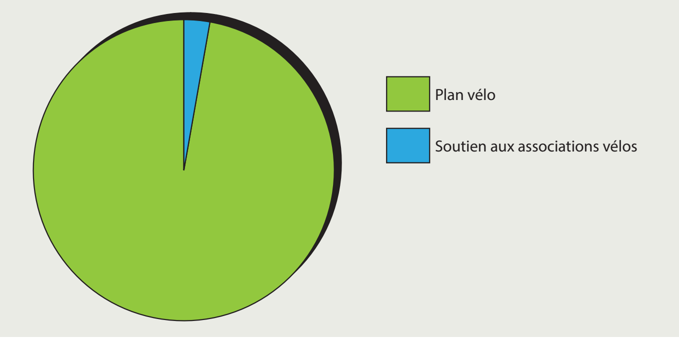
Vélo

Le Département a des compétences obligatoires en matière cyclable en tant que gestionnaire d'un réseau routier. Depuis la mise en place de son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en 1997, le Conseil Général soutient très concrètement les déplacements à vélo et toutes les initiatives qui peuvent encourager la pratique de ce mode de déplacement « doux ».
Les deux axes définis dans ce schéma directeur sont :

- l'axe des canaux, dont les parcours cyclables du canal du Midi, du canal de la Garonne et de la Rigole de la Plaine ont été réalisés respectivement en 1991, 2002, la partie lac de Saint-Ferréol jusqu'au lac de Lenclas en 2008 (17 km),
- l'axe de la vallée de la Garonne, dont quatre sections du parcours cyclable de la Garonne sont à ce jour ouvertes entre Cierp-Gaud et Carbonne (environ 110 km).

Ces aménagements destinés à un public familial sont des aménagements en site propre (canal du midi, canal de Garonne et Rigole de la Plaine) ou des itinéraires partagés (parcours cyclable de la Garonne).
Un montant d'environ 220 K€ est consacré chaque année à l'entretien courant des pistes cyclables départementales.
Le Conseil Général achète également les terrains nécessaires à la réalisation des pistes cyclables départementales.

Leviers	Montants Réalisés
Plan vélo	171 K€
Soutien aux associations vélo	5 K€
Total - Vélo	**176 K€**





PLAN VÉLO

En 2013, des études environnementales dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique ont débuté afin de finaliser le parcours cyclable de la Garonne (inscrit au schéma directeur des itinéraires cyclables du Conseil Général), dans sa partie nord vers l'agglomération toulousaine.
Un montant de 168 K€ a été inscrit sur 4 ans dont 18,9 K€ ont été consacrés à la poursuite de l'étude environnementale.
Concernant les aides financières aux collectivités pour leurs aménagements cyclables, le Conseil Général a retenu, dans sa programmation 2014, 25 projets d'aménagements cyclables pour 11 maîtres d'ouvrage différents : le montant total des travaux retenus s'élève à environ 2,75 M€ HT pour un montant total possible de subventions de 636,4 K€ environ.

En 2014, 11 opérations ont été engagées pour un montant de 162 K€ de subventions.

Itinéraires cyclables départementaux
171 K€

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS VÉLOS

Membre de l'Association des Départements et des Régions Cyclables (ADRC), le Conseil Général apporte sa contribution à la promotion du vélo et de son usage.
Au sein de cette association, qui constitue un lieu d'échange d'idées et d'expériences, il participe au développement et à la promotion des véloroutes et voies vertes qu'il aménage sur son propre territoire.

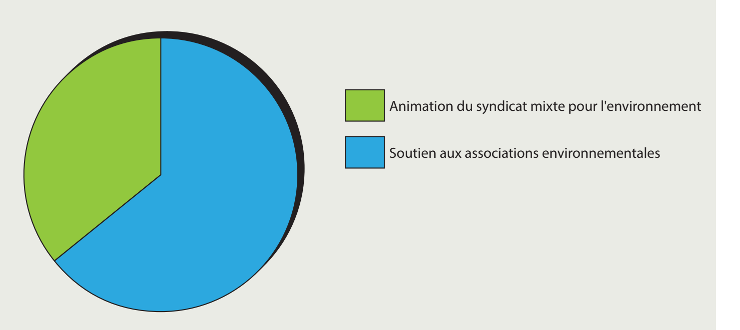
Participation à l'association des départements cyclables
5 K€

Sensibilisation à l'environnement

Les actions volontaristes

Le Syndicat Mixte pour l'Étude et la Protection de l'Environnement (SMEPE) qui regroupe le Conseil Général et 265 communes volontaires associe également 43 associations de protection de l'environnement et différents partenaires institutionnels et socio-économiques du département. Son objectif est d'informer des élus sur les questions environnementales prégnantes.
Le Conseil Général soutient également les associations environnementales en attribuant des subventions en matière de protection et de sensibilisation sur les domaines de l'environnement, des milieux naturels et de la biodiversité selon son règlement de 2013.

Leviers	Montants Réalisés
Animation du syndicat mixte pour l'environnement	20 K€
Soutien aux associations environnementales	36 K€
Total - Sensibilisation à l'environnement	**56 K€**



ANIMATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



En plus de sa mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des jeunes collégiens, le SMEPE s'est donné une mission d'information et de concertation. Ouverte aux membres du SMEPE (élus) et aux associations, aux acteurs institutionnels et économiques de l'environnement, des réunions, des débats, des colloques et des visites sont organisés sur différents thèmes liés à l'environnement.
L'objectif est d'apporter de l'information, de favoriser le débat et l'échange d'expériences, de sensibiliser les élus locaux à la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques.

En 2014, le syndicat a poursuivi son cycle de rencontres-débats et visites sur plusieurs thématiques : la gestion des zones humides, la qualité de l'air intérieur, la gestion des déchets avec la visite de TRIFYL dans le Tarn et la mise en œuvre de la tarification incitative, la problématique de l'énergie nucléaire avec la visite de la centrale de Golfech.

Participation au syndicat mixte pour l'environnement
20 K€

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil Général soutient financièrement les associations, dans leurs actions de protection et préservation de l'environnement.

En 2014, la convention de 4 ans signée en 2012 entre le Conseil Général et l'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) est entrée dans sa troisième année avec pour objectifs :

- de mettre à jour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques sur le département de la Haute-Garonne, sur la base de données fournies par le Conseil Général,
- de fournir des informations sur la qualité de l'air et des cartes de prévisions mises à disposition des communes du département.

Subventions aux associations environnementales
36 K€

Dans le cadre de cette convention de partenariat, le Conseil Général a contribué à l'amélioration des connaissances de la qualité de l'air en participant à une étude d'évaluation des produits phytosanitaires dans l'air ambiant en zone agricole.

Sécurité

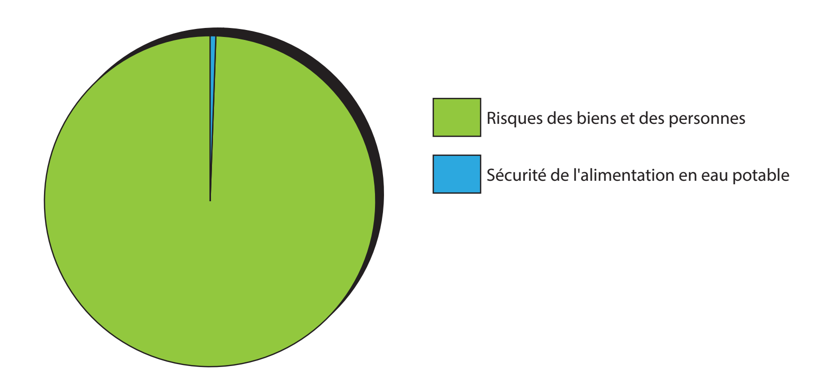





Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

SÉCURITÉ

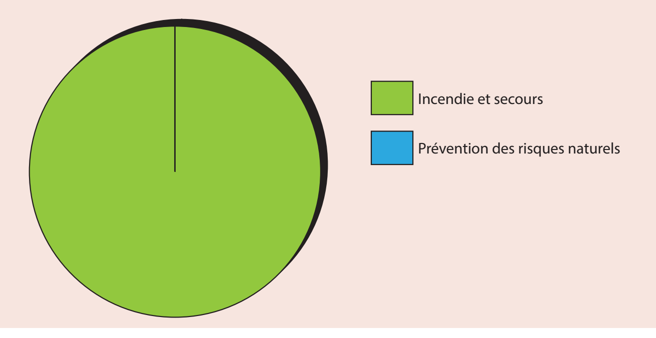
Politiques Publiques	Montants Réalisés
Risques des biens et des personnes	**49 210 K€**
Sécurité de l'alimentation en eau potable	**409 K€**
Total – Sécurité	**49 619 K€**



Risques des biens et des personnes

La sécurité civile a pour objet de prévenir les risques de toute nature, d'informer et d'alerter les populations, ainsi que de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes.
Le Conseil Général contribue à la mise en œuvre de ces missions, avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) créé en 1992 et « départementalisé » en 1996. Il intervient également avec les missions développées par le laboratoire départemental.

Leviers	Montants Réalisés
Incendie et secours	49 127 K€
Prévention des risques naturels	83 K€
Total - Risques des biens et des personnes	**49 210 K€**



INCENDIE ET SECOURS



■ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

- La prévention, la protection et la lutte contre l'incendie,
- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Le SDIS en quelques chiffres :

■ La participation du Conseil Général se scinde en deux parts :

- 46,084 M€, soit 60,50 % des ressources de fonctionnement, en progression de 1,5 % par rapport à 2013,
- 3 M€, soit 7,04 % des ressources d'investissement.

■ Les ressources totales de l'établissement s'élèvent à 118,77 M€ :

- 76,173 M€ en section de fonctionnement soit 64,13 %,
- 42,597 M€ en section d'investissement soit 35,87 %.

■ Le nombre d'interventions s'est élevé à 54 144 en 2014, réparties comme suit :

- 4 818 incendies,
- 45 616 opérations de secours à personnes,
- 3 710 interventions diverses (risques technologiques, hyménoptères, fausses alertes, inondations, fuites d'eau, ouvertures de portes, personnes bloquées dans un ascenseur…),

Soit une intervention toutes les 10 minutes.

En 2014, le nombre d'interventions par jour est de :

- 55 pour les centres d'incendie et de secours de Toulouse,
- 16 pour le centre d'incendie et de secours de Colomiers,
- 13 pour celui de Ramonville-Saint-Agne,
- 10 pour celui de Muret,
- 9 pour Rouffiac-Tolosan,
- 5 pour Saint-Gaudens-Comminges,
- entre 2 et 3 pour les centres d'incendie et de secours de : Cazères, Revel, Montréjeau, Fronton, Villefranche-de-Lauragais, Saint-Lys, Auterive, Saint-Jory et Grenade sur Garonne,
- entre 1 et 2 pour les centres d'incendie et de secours de : Aurignac, Aspet, Rieux Volvestre, Montesquieu Volvestre, L'isle en Dodon, Le Fousseret, Saint Martory, Boulogne sur Gesse, Cadours, Saint-Béat- Marignac, Verfeil, Rieumes, Cintegabelle, Salies du Salat, Caraman, Villemur-sur-Tarn, Carbonne, Bagnères de Luchon.

Activités opérationnelles par Centre d'Incendie et de secours

Les centres avec plus de 700 Interventions par jour :

Centres d'Incendie et de secours	Total Sorties d'engins de secours	Total interventions	Sorties d'engins de secours / jour	Interventions/jour
Toulouse Vion	13 035	9 913	35,7	27,2
Toulouse Lougnon	12 798	10 223	35,1	28,0
Colomiers	7 524	5 929	20,6	16,2
Ramonville	6 324	4 660	17,3	12,8
Muret	5 065	3 703	13,9	10,2
Rouffiac Tolosan	4 305	3 280	11,8	9,0
Saint-Gaudens-Comminges	2 748	1 779	7,5	4,9
Grenade sur Garonne	1 610	1 169	4,4	3,2
Saint Jory	1 607	1 054	4,4	2,9
Auterive	1 349	989	3,7	2,7
Saint Lys	1 129	935	3,1	2,6
Cazères	1 117	728	3,1	2,0
Villefranche-de-Lauragais	1 087	803	3,0	2,2
Fronton	1 042	787	2,9	2,2
Revel	1 009	730	2,8	2,0
Montréjeau	973	758	2,7	2,1
Bagnères de Luchon	944	678	2,6	1,9
Carbonne	918	672	2,5	1,8
Villemur-sur-Tarn	902	678	2,5	1,9
Caraman	742	474	2,0	1,3



Organisation :

D'un point de vue opérationnel, le SDIS est composé :

- de quatre groupements territoriaux (Nord-Ouest, Nord-Est, Centre et Sud),
- de trois Centres de Traitement de l'Alerte,
- de deux Centres d'Incendie et de Secours Principaux sur Toulouse,
- de trente-deux Centres d'Incendie et de Secours répartis sur l'ensemble du département.

Effectif :

L'effectif de l'établissement public est de 2 104 agents, dont un effectif féminin de 282 per-

sonnes (62 % de personnel administratif, technique et spécialisé, 13 % de sapeurs-pompiers volontaires et 3 % de sapeurs-pompiers professionnels).

Parmi ces agents, 1 164 sont Sapeurs Pompiers Volontaires, 766 sont Sapeurs Pompiers Professionnels, 174 sont Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés.

■ Aides à la protection incendie

Le Conseil Général intervient auprès des communes et de leurs groupements afin de les aider à financer les dispositifs de défense incendie et leur raccordement au réseau d'eau potable.

En 2014, 17 dossiers sont passés en Commission Permanente pour un montant de 29,50 K€.

Dotation au SDIS
49 105 K€
Aides à la protection incendie
22 K€

Total - Incendie et secours
49 127 K€

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Le Conseil Général accompagne les communes pyrénéennes pour la réalisation de travaux de sécurisation relatifs à la restauration des terrains en montagne.
Celle-ci a pour objectifs de dévier ou de stopper les phénomènes naturels pour assurer la sécurité directe des personnes et des biens et d'empêcher la naissance du phénomène naturel. Elle nécessite la mise en œuvre de techniques de génie civil (seuils, banquettes, gabions, filets dynamiques et filets plaqués…) et de génie végétal et écologique (reboisements, fascinage, végétalisation des berges et lits des torrents…).

Restauration des terrains en montagne
83 K€

Sécurité des aliments

La mise en œuvre des compétences départementales

Au-delà de son action en faveur de la santé animale (voir chapitre agriculture), le Laboratoire Départemental Eau-Vétérinaire-Air apporte son expertise dans le domaine de la sécurité sanitaire à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire :

- Réalisation de contrôles officiels pour le compte des services vétérinaires à la fois lors de suspicion de toxi-infections alimentaires, d'inspections vétérinaires mais également lors de la réalisation des plans de surveillance et de contrôle en bactériologie et en chimie des résidus. Le laboratoire est réquisitionnable par le Préfet en cas d'atteinte à la santé publique.
- Accompagnement des professionnels de la transformation agro-alimentaire locale et de la production artisanale dans l'application de la réglementation dite du « Paquet hygiène » à travers des prestations de formation, de conseil et d'analyse dans le but, in fine, de protéger les consommateurs.

Les actions volontaristes

Le Conseil Général porte une attention particulière aux domaines de la restauration collective et scolaire du secteur public (hors collèges, voir chapitre contrôle sanitaire des collèges) par l'intermédiaire d'une prise en charge à hauteur de 30 % sur les tarifs pratiqués au laboratoire.



SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Les missions de santé publique et d'épidémiosurveillance (telles que définies dans le Code Rural) sont maintenues. En tant qu'acteur du sanitaire, il s'agit de contrôler et prévenir les zoonoses, c'est-à-dire identifier et diagnostiquer les maladies animales pour prévenir leurs propagations et protéger l'homme ou limiter les impacts économiques sur les revenus agricoles.

En tant que plateforme technique, le laboratoire est en charge des analyses dans le cadre de la surveillance et du contrôle du niveau sanitaire de la production animale, végétale ainsi que de la sécurité des aliments. Face à la mondialisation des échanges et à l'apparition régulière sur le territoire de nouvelles maladies ou la réémergence d'anciennes maladies, le laboratoire a également pour mission de travailler en anticipation des problèmes et crises sanitaires.

Dans le cadre de ses missions de santé publique et sécurité sanitaire, le Conseil Général participe au maintien technique de la plateforme analytique du laboratoire à travers :

- Le maintien des accréditations et agréments délivrés par le Ministère de l'Agriculture,
- Le maintien à niveau et l'entretien du bâtiment et des équipements,
- Le fonctionnement dans des conditions permettant de garantir la radioprotection ainsi que la biosécurité et la biosûreté conformément à la réglementation relative à la détention de micro-organismes pathogènes,
- Le maintien des activités de veille sanitaire et la participation aux dispositifs de sécurité nationale relevant des compétences du laboratoire,
- Le maintien à niveau des effectifs et de la capacité d'intervention du Laboratoire.

Le Laboratoire Départemental, en complément de ses actions de santé publique vétérinaire, contribue également à aider les éleveurs afin de mieux contrôler les introductions d'animaux, les causes d'avortements et les problèmes sanitaires rencontrés.

Sécurité de l'alimentation en eau potable

Les actions volontaristes

Depuis 1998, le Conseil Général protège en continu les ressources en eau potable du département grâce à son réseau de stations de surveillance de la qualité des eaux superficielles.
En Haute-Garonne, plus de 90 % de l'eau consommée est d'origine superficielle (308 communes, soit 825 000 habitants représentant 88 % de la population) : fleuves, rivières, canaux, barrages, gravières... Pour protéger ce potentiel, un réseau de stations d'alerte a été implanté.

Leviers	Montants Réalisés
Détection des pollutions	409 K€

DÉTECTION DES POLLUTIONS



L'objectif est de détecter les pollutions accidentelles 24 h/24. Pour cela, un service d'astreinte de 7 personnes est en place au laboratoire départemental pour intervenir en cas d'alerte pollution et prendre les dispositions nécessaires pour protéger la population, en concertation avec les administrations d'État concernées.
La Garonne et ses affluents sont une ressource indispensable pour produire l'eau destinée à la consommation. Pour préserver ce potentiel, le Département a mis en place des stations d'alerte, installées au fil de l'eau et reliées à un poste central de commande. Actuellement, six stations assurent cette surveillance sur les cours d'eau Garonne et Ariège.

- sur la Garonne : stations de Montespan, Saint-Julien, Portet et Toulouse (au Bazacle),
- sur l'Ariège : station de Lacroix-Falgarde,
- sur le canal de Saint Martory : station du Lherm.

Le laboratoire assure l'exploitation de quatre stations (Montespan, Saint Julien, Bazacle et le Lherm) et gère le poste central de supervision pour les 6 stations.
Ce dispositif signale en permanence les pollutions aux exploitants afin de protéger les prises d'eau alimentant les usines de production d'eau potable.
Les données collectées en permanence sur les rivières par ces stations intéressent certains prestataires (traiteurs d'eau, industriels, syndicats…). Le Département signe avec eux des conventions de mises à disposition.
Le réseau de stations d'alerte de la Haute-Garonne est souvent cité comme modèle pour la protection des ressources en eau superficielle et fait régulièrement l'objet de visites de collectivités ou d'administrations de départements limitrophes.

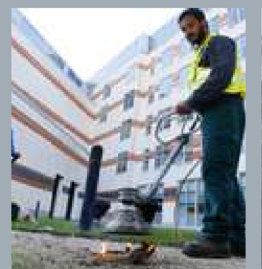
Bilan des interventions 2014 :

- 60 interventions terrain, pour 140 opérations,
- 3 épisodes de pollution à « Montespan » [dépassement du Carbone Organique Total (COT) en raison des campagnes résineux].

Réseaux des Stations d'Alerte
409 K€

Moyens généraux




Rapport d'activités 2014
Conseil Général de la Haute-Garonne

Fonction gestion de l'Assemblée

Au cours de l'année 2014, le Service de l'Assemblée Départementale, au vu de son positionnement et de sa transversalité, a été transformé en Direction de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente (DADCP).

Missions

La DADCP a pour missions :

- Gérer les sessions du Conseil Général et les réunions de la Commission Permanente :
  - organiser les sessions et les réunions (convocations, ordres du jour, rapports) et procéder à l'élaboration des procès-verbaux, et à la transcription des débats des sessions,
  - rédiger également les délibérations et les rendre exécutoires (contrôle de légalité et mesures de publicité) dans les délais les plus restreints.
- Assurer la gestion des représentations du Conseil Général par le suivi et la centralisation des désignations.
- Conseiller et assister les services dans la rédaction des rapports et des délibérations notamment par le biais du projet des délibérations-type.
- Assurer les formations, le suivi et le pilotage de l'évaluation de Pos-Actes (logiciel de dématérialisation des rapports et délibérations).

La DADCP a entamé une réflexion avec la DIT sur la dématérialisation des séances du Conseil Général et de la Commission Permanente (solution transitoire d'envoi des fascicules du Budget Primitif 2015).

Objectifs

- Assurer dans le respect du règlement intérieur le secrétariat administratif de l'Assemblée départementale.
- Garantir la conformité administrative et juridique du processus décisionnel et des délibérations tant sur la forme que sur le fond.
- Assurer la publicité des délibérations.
- Conseiller et assister les directions et services dans l'élaboration des rapports et délibérations, ainsi que dans l'utilisation du logiciel de gestion dématérialisée des rapports et délibérations.

Périmètre

Les sessions du Conseil Général et les réunions de la Commission Permanente ainsi que leurs délibérations.



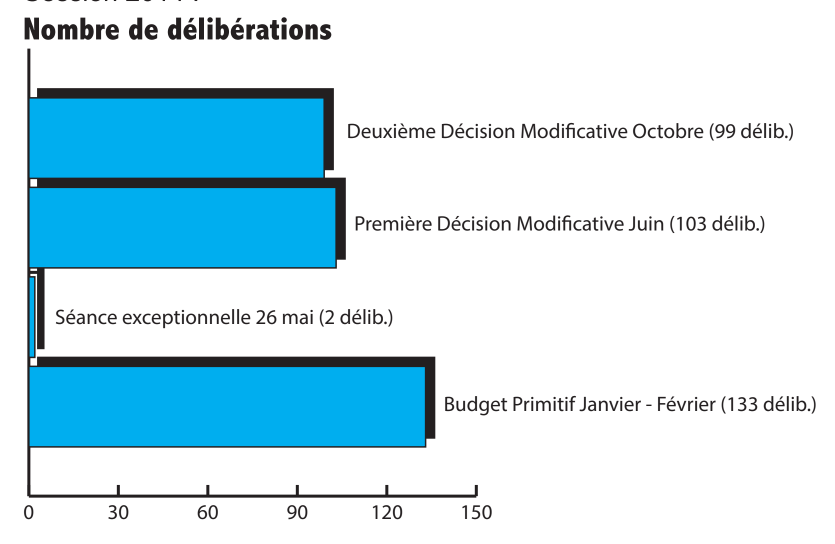
Réalisations 2014 :

Gestion des sessions du Conseil Général et de ses délibérations :

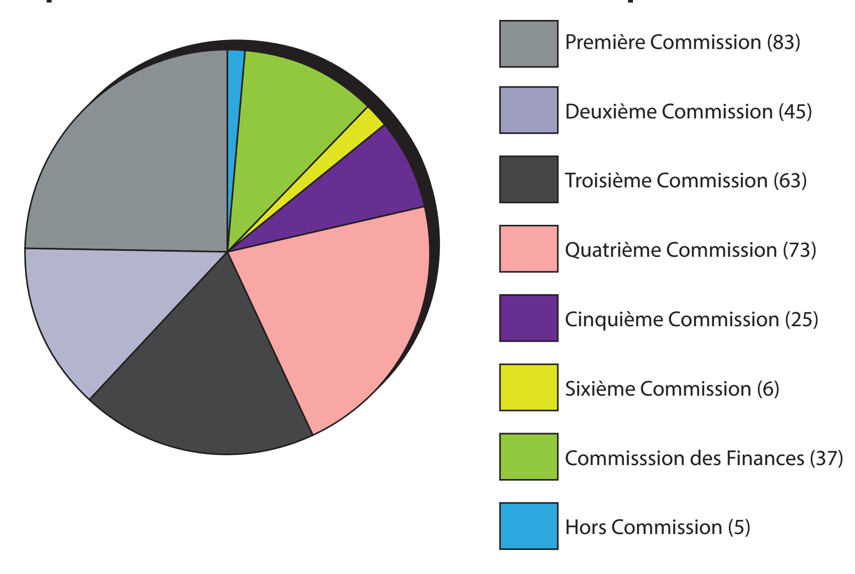
- organisation de 4 sessions (3 sessions budgétaires et 1 session extraordinaire),
- élaboration de 15 procès-verbaux,
- transcription des débats de séances représentant en traitement de texte 476 feuillets,
- établissement de 337 délibérations,
- publication de 3 Recueils des Actes Administratifs.

Session 2014 :

Nombre de délibérations



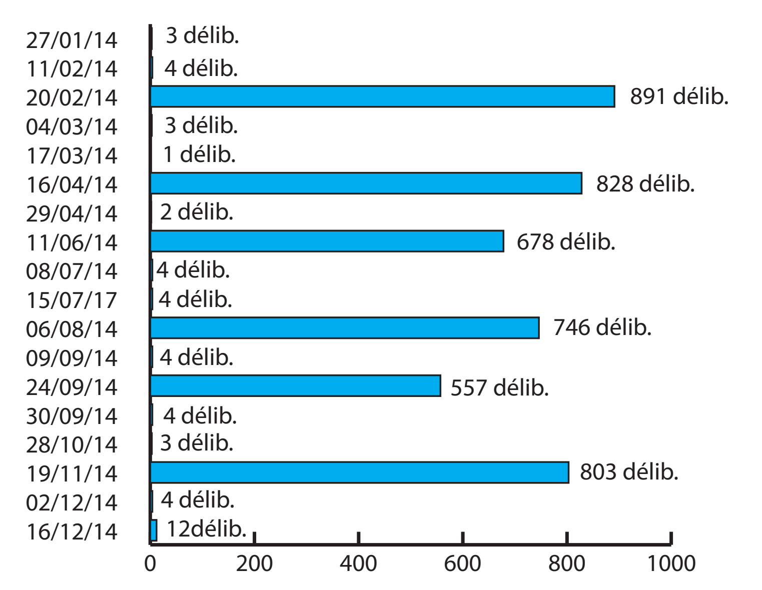
Répartition des délibérations du Conseil Général par Commissions

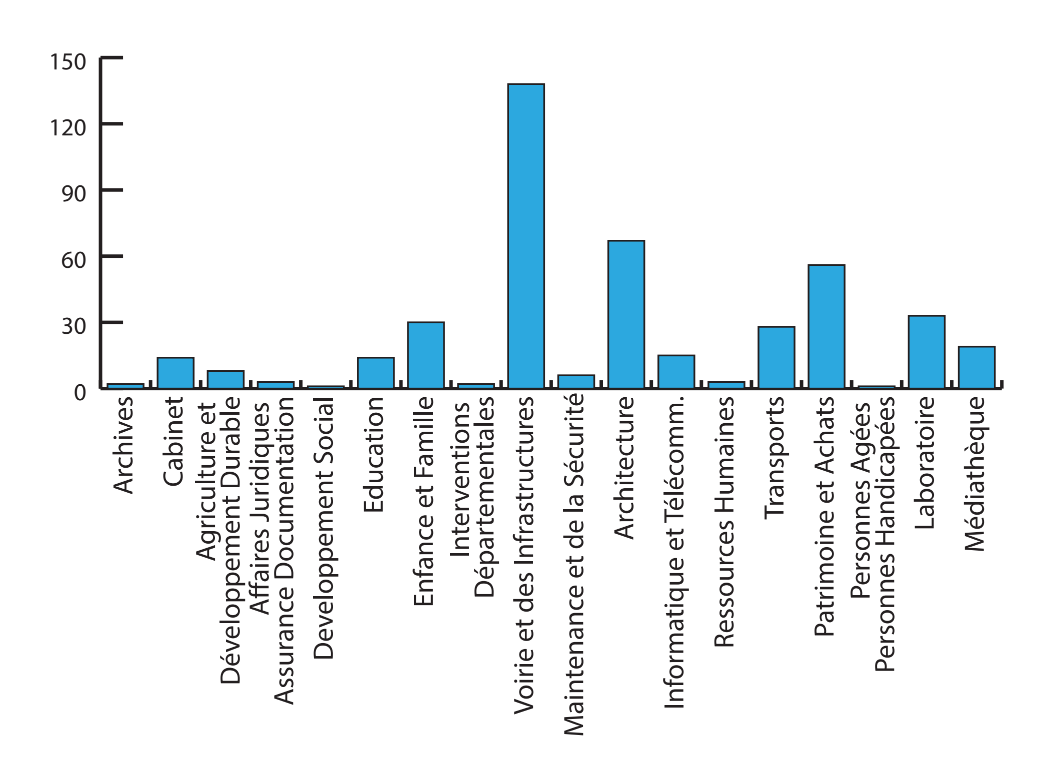


Gestion des réunions de la Commission Permanente et de ses délibérations :

- organisation de 18 réunions (8 ordinaires et 10 à huis clos),
- élaboration de 22 procès-verbaux,
- établissement de 4 551 délibérations.

Répartition des délibérations de la Commission Permanente par Secteur d'Activités





Formations Pos-Actes :

- 4 journées de formation « Nouveaux utilisateurs » : 20 agents,
- 1 journée de formation « Référents Pos-Actes » : 3 agents,
- 50 demi-journées de formation « Recyclage Instructeurs et Valideurs » : 224 agents.

Tout au long de l'année, la DADCP assure l'administration fonctionnelle du logiciel et conseille les agents utilisant Pos-Actes.

Attributions des Commissions

Première Commission :

Gestion du personnel - Routes et infrastructures de transport - Tous modes de transport et de déplacement.

Deuxième Commission :

Enseignement et Éducation - Sports - Culture - Loisirs - Programmation scolaire - Archives et documentation.

Troisième Commission :

Agriculture et aménagement de l'espace rural - Environnement - Milieux naturels - Eau potable - Assainissement - Déchets - Hydraulique générale et agricole - Mines et Carrières - Chasse - Pêche - Production - Transport et distribution d'énergies de toute nature - Défense contre les incendies et secours.

Quatrième Commission :

Patrimoine Départemental - Urbanisme - Logement - Tourisme - Affaires économiques et développement local - Affaires administratives générales - Dossiers à caractère politique - Télécommunications, technologies de l'information.

Cinquième Commission :

Actions sanitaires et sociales - Enfance et famille - Personnes âgées - Personnes handicapées - Insertion.

Sixième Commission :

Équilibre, Solidarité et développement des territoires - Cohésion territoriale - Phénomène métropolitain - Réforme territoriale - Intercommunalité.

Commission des Finances

Fonction logistique

MAINTENANCE ET SÉCURITÉ

Gestionnaire	Réalisé
DMS - Service intérieur	613 K€
DMS - Service entretien	309 K€
DMS - Service maintenance	2 009 K€
DMS - Service sécurité	77 K€
DMS - Comminges	211 K€
Total - Direction Maintenance et sécurité	**3 219 K€**

Grandes lignes d'activités :

La Direction de la Maintenance et de la Sécurité assure les prestations nécessaires à la vie quotidienne des services départementaux, la mise en propreté des locaux, la maintenance et l'exploitation des équipements techniques des services ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Missions transversales

- Assurer le traitement de plus de 10 000 appels par an pour des problèmes de bâtiment, sécurité et propreté,
- Assurer la gestion des besoins liés à l'activité (magasin, logiciel métier).

Objectifs

Améliorer le traitement des demandes d'intervention et le suivi des interventions (coût, temps passé…).

Périmètre

220 bâtiments départementaux et 48 sites espaces verts.

SERVICE INTERIEUR

Missions

Assurer l'entretien des différents sites départementaux dans les domaines suivants : espaces verts, peinture, revêtement de sol, serrurerie, métallerie, cloison sèche, transport et déménagement, préparation des manifestations, soit un total de 500 interventions.

Exemples de réalisation en 2014 :

- Travaux d'aménagement d'une cuisine au Château de Laréole (en collaboration avec la Direction de l'Architecture).
- Aménagements sur le site de la Flambère : vestiaires, salle de détente, stockage des chapiteaux. Mise en place d'un règlement interne d'utilisation des locaux.
- Remplacement des moquettes au sein de l'Hôtel du département.
- Déménagement de la MDPH.
- Formation des agents (permis PL, formation au transport des ouvrages d'art).
- Optimisation dans le montage des petits chapiteaux, reprise des conventions de prêt.

Objectifs

Général

- Finaliser les travaux d'aménagement du site de la Flambère.
- Réaliser un registre interne de prévention des risques professionnels pour les différentes équipes du Service Intérieur (réalisé et mis en œuvre pour l'équipe des espaces verts).

Bâtiments et espaces verts

- Réaliser un état des lieux de l'ensemble des peintures de l'Hôtel du Département, continuer le remplacement des moquettes.
- Réaliser des travaux d'aménagement des espaces verts de certains sites.
- Diversifier les travaux de soudure au niveau de l'atelier de métallerie (soudure TIG et MIG MAG, soudure autogène).

Logistique

- Créer une zone de lavage des bâches de chapiteau sur le site de la Flambère.
- Optimiser le montage des chapiteaux en aluminium.

Château de Laréole

Réaliser des travaux de peinture (portails, portes en chêne, plafonds de certaines salles d'exposition).

Périmètre

220 bâtiments départementaux et 48 sites espaces verts.

SERVICE ENTRETIEN

Missions

- Assurer la mise en propreté de l'ensemble des bâtiments départementaux.
- Veiller à assurer une qualité de service de mise en propreté, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et le respect des collègues agents de propreté.

Objectifs

- Valoriser le travail des agents de propreté, professionnels de l'hygiène.
- Permettre la prise en charge dans les meilleures conditions des nouveaux bâtiments : nouvelle organisation de travail pour les agents de l'Hôtel du Département, ouverture d'une zone de tri sélectif, s'inscrivant dans la démarche de développement durable.
- Permettre au personnel de développer des compétences personnelles et professionnelles grâce à la formation, à l'information, à l'accompagnement par les coordonnateurs et responsables de secteur.
- Poursuivre le travail de réorganisation sur les sites extérieurs pour limiter les déplacements des 71 agents multi-sites des 9 agents de propreté volants qui assurent les remplacements.

Périmètre

Le service assure la mise en propreté de 197 sites, représentant un total de 168 140,32 m² (environ 1/3 de circulations, parkings et sous-sols).

En 2014, l'équipe AIDES - Assistance, Interventions, Déchets, Entretien, Salons - a assuré la mise en place de 180 réceptions et réunions, 100 remises en état de sites extérieurs et la remise en état de 250 bureaux sur l'Hôtel du Département.

SERVICE MAINTENANCE

Missions

- Assurer le fonctionnement des équipements techniques des bâtiments entretenus en s'appuyant sur des prestataires (marchés de maintenance) et une équipe d'intervention interne (régie).
- Organiser le suivi des demandes de dépannages.
- Effectuer l'information des usagers et responsables concernés lors des visites de maintenance préventive.
- Contrôler périodiquement les installations techniques départementales y compris collèges.

Objectifs poursuivis

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens à travers les contrôles techniques réglementaires des équipements techniques, gérer le planning des visites, prévenir les responsables des sites par envoi d'avis de passage, lecture des rapports et diffusion des observations en interne et aux autres directions, suivi des levées de réserves.
- S'assurer que les équipements techniques (chauffage, climatisation, anti-intrusion, alarme incendie, fermetures motorisées, ascenseurs...) répondent aux besoins des usagers toute l'année et 24h/24.
- Maîtriser les coûts de maintenance.
- Développer le savoir-faire de l'équipe en régie sur les métiers du périmètre du service maintenance.

Périmètre

Environ 220 bâtiments sur tout le département (167 000 m²) et 97 collèges (soit 532 687 m²).

Actions

- 4 990 interventions curatives (dépannages),
- 13 700 contrôles préventifs,
- 80 travaux d'amélioration,
- 800 contrôles techniques réglementaires.

SERVICE SÉCURITÉ

Missions

- Assurer la sûreté (sécurité des personnes et des biens) et la sécurité incendie de l'Hôtel du Département.
- Assurer l'assistance aux responsables des sites extérieurs en matière de sécurité incendie (en priorité la formation des agents et l'aide à l'organisation des exercices d'évacuation).
- Participer à l'accueil du public.
- Veiller au respect du règlement intérieur.
- Intervenir ponctuellement sur les MDS en cas de situation de violence (à la demande de la DAST).
- Assurer la gestion du quai de livraison.
- PC sécurité : activité 24h/24.
- Prise en compte des appels d'urgence du réseau routier départemental (en dehors des heures ouvrables) et des services de l'État (Préfecture, DIRSO, Gendarmerie, Police…).
- Assurer la sécurité de la Cité Roguet en dehors des heures ouvrables.

Objectifs

- Appliquer la réglementation incendie en vigueur dans les établissements recevant du public (hors collèges).
- Former les agents à la sécurité incendie.
- Effectuer les exercices d'évacuation en conformité avec la réglementation.
- Assurer la protection des agents face à la violence des usagers (HDD et MDS à la demande de la DAST).

Périmètre

- Hôtel du Département (sécurité incendie et sûreté).
- Cité Roguet : sûreté.
- 220 bâtiments départementaux (hors collèges) : assistance aux sites extérieurs en matière de sécurité incendie.

■ Réalisations 2014 :

Sur l'ensemble des sites,

- Formation en sécurité : 2 684 agents formés, 322 sessions de formations (durée variable de 2h à la journée),
- Nombre d'exercice d'évacuation : 37,
- 691 interventions sur les MDS (équipe mobile Agents de Prévention DMS).

Sur le siège situé « Bd de la Marquette »,

- 79 secours à personnes,
- 23 désincarcérations ascenseurs,
- 47 interventions sur « détection incendie »,
- 8 986 réceptions enregistrées au quai,
- 343 rendez-vous à risques.

■ SERVICE COMMINGES

Missions	Objectifs
Assurer l'exploitation des installations de l'Antenne du Conseil Général à Saint-Gaudens et l'entretien des bâtiments départementaux du secteur sud du département (hors collèges). Ce service regroupe l'ensemble des services de la DMS sur l'Hôtel du Département avec 50 agents.	• Assurer l'entretien général du bâtiment et des équipements techniques des bâtiments du sud du département. • Suivre et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de maintenance et les bureaux de contrôle. • Organiser en régie les dépannages de 1er niveau tous corps d'état. • Assurer en régie la mise en propreté quotidienne des bâtiments départementaux du sud du département (30 agents). • Assurer l'entretien des espaces verts du secteur sud (régie). • Assurer la mise en place des manifestations du secteur sud et plus particulièrement à Saint-Bertrand de Comminges (régie). • Veiller à la sûreté du site, intervenir ponctuellement sur les MDS du secteur sud en cas de situation de violence et assurer l'application des règles de sécurité incendie de l'antenne de Saint-Gaudens et des Archives départementales. **Périmètre** 60 sites dans le sud sur un territoire de 7 000 km² pour une surface bâtie de 19 000 m².

■ Réalisations 2014 :

- 1 500 interventions sur les bâtiments,
- 120 actions d'agents de prévention sur des situations à risques.

PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Gestionnaire	Réalisé
DPA - Patrimoine immobilier	4 983 K€
DPA - Bureau des achats	2 521 K€
DPA - Approvisionnement	2 920 K€
Total - Direction du Patrimoine et des Achats	**10 424 K€**

La gestion du patrimoine départemental concerne tant les biens immobiliers (bâtiments et construction-gestion des bâtiments) que les biens mobiliers et les services associés.
L'activité relative aux biens meubles et aux services est mise en œuvre par les services « Achats » et « Approvisionnements » et celle relative à l'immobilier par les services « Patri-

moine Immobilier » et « Affaires Foncières » et la Direction de l'Architecture pour les bâtiments neufs.
Outre les acquisitions et les cessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis, le Conseil Général assure le suivi juridique, foncier et financier de l'ensemble des biens immobiliers dont il est propriétaire ou pour lesquels il dispose de la jouissance. Ces biens sont nécessaires à l'exercice de ses missions.

Achats et approvisionnement
5 441 K€

PATRIMOINE MOBILIER : ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS

Missions

- Piloter la définition et la mise en œuvre d'une politique d'achat au niveau de la collectivité.
- Assurer des achats transversaux : mobiliers et matériels divers, véhicules, fournitures et prestations de service.
- Assumer une fonction logistique : aménagements de mobiliers, gestion des stocks, de l'inventaire, des approvisionnements et du parc commun de véhicules.

Objectifs

- Rationaliser et améliorer les procédures d'achat en vue notamment de réaliser des économies en mobilisant les leviers d'optimisation.
- Assurer la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics.
- Contribuer avec réactivité à l'efficacité des commandes et à la satisfaction des besoins exprimés.
- Prendre en compte les fortes contraintes budgétaires liées au contexte économique actuel tout en maintenant la qualité de la prestation.

Périmètre

L'ensemble des sites départementaux accueillant du personnel, soit 312 sites.

Activités 2014

L'activité 2014 a été orientée pour :
A – Améliorer la performance de l'achat public.
B – Moderniser les modes de gestion.
C – Développer la dimension responsable de l'achat.

A - Améliorer la performance de l'achat public :

1. Recherche d'économies d'échelle par la massification :
   - Coordination des procédures d'achat pour le Département et les collèges publics :
     - groupement pour l'achat de gaz en réseau : les économies attendues au titre du marché lancé en 2014, sont estimées à 350 K€ TTC par an (soit 12% d'économie) ;
     - groupement pour l'achat de gaz propane stocké en citernes et la location-maintenance de citernes ;
     - organisation de l'achat d'électricité compte tenu de l'ouverture du marché à la concurrence ;
     - incitation à la mise en œuvre d'un marché commun passé en 2014 pour les contrôles des installations techniques.
   - Globalisation de marchés entre plusieurs directions :
     - pour l'acquisition de matériel de sport, de matériel technique d'atelier et d'espaces verts
     - pour l'entretien des vêtements de travail. Après une phase d'expérimentation sur 3 pôles routiers, un marché a été lancé pour l'ensemble des agents de la voirie départementale. La solution de nettoyage couvre 16 points de collecte sur le lieu de travail et 498 agents, sur la base d'une logistique simplifiée permettant des coûts raisonnables. La généralisation de la prestation de nettoyage est préparée pour

l’ensemble des directions conformément aux obligations du code du travail.

2. Amélioration des processus d’achat et optimisation des coûts :
- Animation de groupes de travail constitués de directions acheteuses en vue d’accroître l’efficience des pratiques d’achat internes.
- Standardisation des fournitures et prestations et « remise en cause du besoin » pour éviter la sur-qualité et les surcoûts d’exécution :
  - Résultats :
    - Fournitures de bureau : recentrage des besoins sur une gamme d’articles plus restreinte et moins chère : économie de 6 % ;
    - Mobilier administratif de rangement : économie de 11 % par les mêmes moyens ;
    - Consommables médicaux : référencement ciblé des produits et maîtrise des coûts administratifs et logistiques par l’optimisation du processus de commande : économie de 29 % ;
    - Articles pour la restauration : élargissement de la concurrence notamment par la suppression des prestations de déballage et d’installation : gain espéré de 10 % ;
    - Flotte automobile : descente en gamme et motorisation des véhicules en location longue durée : économie annuelle de 13 K€ pour 11 véhicules ;
    - Vêtements de travail & Equipements de Protection Individuelle : modalités de renouvellement établies désormais selon les besoins, dans le double objectif de supprimer les surconsommations et les stocks inutiles, liés au renouvellement automatique des dotations forfaitaires antérieures, et de renforcer la protection des agents par l’optimisation du processus de réponse aux besoins. Ce nouveau dispositif couvre plus de 1 200 agents.
- Pratique accrue de sourcing (veille technique et commerciale) pour cerner l’offre du marché, l’état de la concurrence et accompagner les petites entreprises dans l’accès à la commande publique :
  - Résultats :
    nouveaux fournisseurs référencés sur plusieurs consultations et amélioration générale de la performance des offres, notamment pour les marchés de mobilier administratif, plateaux de self, vaisselle, matériel sportif et consommables médicaux.
- Adaptation des procédures d’achat :
  La diminution de la durée, et donc du montant de certains marchés, a permis d’élargir le recours aux procédures adaptées. Des gains financiers sont escomptés ainsi qu’une amélioration de l’offre grâce à la possibilité de négociation autorisée par le Code des marchés publics.

Résultats :

diminution du taux d’offres infructueuses, performance globale des offres améliorée, mise en conformité des offres mieux-disantes. Exemples : marchés d’acquisition de vaisselle et de matériel sportif.

■ B - Moderniser les modes de gestion pour la flotte automobile, les stocks et l’approvisionnement de fournitures courantes :

Le déploiement d’applications informatiques a permis une amélioration des processus de gestion, la dématérialisation des commandes internes et la mise à disposition auprès des services utilisateurs d’outils de maîtrise de leurs dépenses :
- Flotte automobile : un outil informatique dédié est en cours d’élaboration afin notamment de maîtriser le coût complet, d’optimiser l’exploitation de la flotte et d’ajuster sa dimension et sa composition.
- Petits matériels médicaux : le logiciel mis en place permet de gérer une répartition optimale des matériels entre les médecins et les puéricultrices des Maisons des Solidarités Départementales. Il garantit le suivi des réparations, des remplacements et des prêts.
- Vaccins : l’outil mis en œuvre rend possible un partage d’informations entre la logistique de la Protection Maternelle et Infantile et les acheteurs.

- Vêtements de travail et équipements individuels de protection : l'application permet un suivi partagé avec les services utilisateurs du renouvellement des dotations des agents en fonction des besoins.

La dématérialisation a permis de traiter 2 643 demandes des services.

■ C – Développer la dimension responsable de l'achat :

1. Valorisation des critères de développement durable dans le cadre des consultations.
Ont été valorisés :

- Les certifications environnementales :
  Ex : marque NF-OEC (Office Excellence Certifié) et NF environnement, attestant de la conformité réglementaire des mobiliers de bureau (solidité, dimensions...) et de la mise en place et du suivi des engagements sociétaux et environnementaux, pour le marché de mobilier administratif notamment ;
- Certaines caractéristiques techniques :
  - Pour le marché du Laboratoire des Routes, une attention particulière est portée sur le niveau sonore des appareils, les sources de pollution, les éclairages sur les matériels d'essai, le traitement et recyclage des pièces détachées et des appareils en fin de vie ;
  - Pour le marché de casiers à cartable, les peintures sans solvant sont valorisées ;
  - Pour les mobiliers administratifs et de rayonnages, l'ergonomie est prise en compte : facilité de montage et démontage des mobiliers ou de leur manipulation par une seule personne.

2. Prévention de maladies professionnelles :

Un effort important a été porté sur les aménagements de postes des agents suite à prescription de la médecine préventive. Ainsi, en 2014, 96 aménagements de poste de travail ont été effectués contre 58 en 2013, soit une augmentation de 65 %, pour un coût global de 31 K€ contre 20 K€ en 2013.

3. Achat de consommables informatiques remanufacturés :

- Le principe de ces consommables est de donner une deuxième vie à des consommables déjà utilisés une première fois. En 2014, les consommables remanufacturés couvraient 57 % des besoins, dont une part prépondérante (84 %) pour le laser. Ce taux de couverture, qui dépend étroitement de la composition du parc d'imprimantes, permet de stabiliser la dépense (26 K€ d'économies).
- La démarche englobe également la collecte et la valorisation en fin de vie par une filière spécialisée d'élimination des déchets. Ce sont ainsi 1 800 Kg de consommables qui ont été récupérés dans les sites départementaux.

L'activité des Services Achats et Approvisionnements a généré en 2014 :

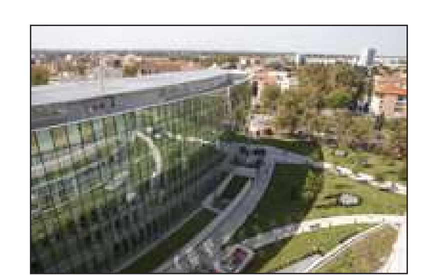
- 42 nouveaux marchés publics, portant le nombre de marchés suivis dans l'année à 124 ;
- 2 080 bons de commande émis auprès des fournisseurs ;
- Recours à des entreprises adaptées et à des centres d'aide par le travail, pour la fourniture de 27 050 articles de bureau et 16 411 dossiers médico-sociaux pour un montant de 36 K€ ;
- 3 960 distributions de fournitures de bureau effectuées dans les services ;
- 12 328 réservations de véhicules de service enregistrées pour un total de 935 740 kilomètres parcourus.

PATRIMOINE IMMOBILIER ET AFFAIRES FONCIÈRES

Patrimoine immobiliers
4 983 K€

Missions	Objectifs
Remplir pour le compte du Département, les rôles de notaire, syndic, agent immobilier, gestionnaire de biens, bailleur de logements sociaux et avocat (dans les cas d'expropriation).	• Adapter en permanence la gestion du patrimoine départemental aux missions et objectifs du Conseil Général afin d'obtenir une adéquation optimum entre les besoins de la collectivité et le patrimoine départemental. • Mener au meilleur prix, en investissement, les actions de vente et d'acquisitions, de locations, pour permettre de créer des marges de manœuvres financières. • Poursuivre la recherche d'économies en fonctionnement par une gestion optimale du patrimoine tenant compte de différents critères (financier, fonctionnel et opérationnel).

La gestion du patrimoine immobilier du Département implique :
A – des opérations foncières d'acquisitions et de cessions,
B – des opérations quotidiennes de gestion juridique, financière et comptable,
C – la gestion d'une cité locative.





A - Opérations foncières : activité de notaire et avocat pour les expropriations

- Acquisition à l'amiable de biens immobiliers bâtis et non bâtis pour l'hébergement des services départementaux et pour les besoins de la voirie (négociations, rédaction des actes en la forme authentique, formalité de publicité…).
- Acquisition et cession de biens par voie d'expropriation, y compris la rédaction de mémoires et la défense des dossiers devant le juge.
- Cessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis devenus inutiles au Département.
- Création de droits réels sur les biens immobiliers.
- Régularisation de l'assise foncière du linéaire des routes départementales et nationales (20, 88, 13, 17, 126 et 125) transférées par l'Etat au Département.
- Suivi des remaniements cadastraux.

Cette activité a généré, en 2014 :
- 98 actes de cessions et acquisitions de biens immobiliers sans intervention de notaire,
- 8 mémoires soutenus devant le juge de l'expropriation sans assistance d'avocat,
- 5 créations de servitudes.

B - Opération de gestion patrimoniale : activités d'agent immobilier, de syndic et de gestionnaire de biens

- Recherche de biens immobiliers et négociations à l'achat, la vente et la location (30 opérations environ par an).
- Rédaction de baux nouveaux ou renouvelés.
- Gestion quotidienne des incidents techniques, réclamations et litiges divers.
- Suivi des différents contrats ou marchés.
- Gestion comptable et financière.
- Cartographie en cours de 8 000 parcelles pour une représentation graphique du patrimoine départemental.

Cette activité concerne les divers sites départementaux, dont notamment :
- Les collèges et les cités scolaires (102 sites pour 96 collèges),

- Les maisons des solidarités (95), les Centres de Planning et Education Familiale (7),
- Les bâtiments liés aux activités sanitaires et sociales (14) et les clubs de prévention (22),
- Les sites bâtis et non bâtis nécessaires à la voirie et infrastructures départementales (82),
- Les bureaux des Conseillers Agricoles (29),
- Les bâtiments administratifs (25), les bâtiments départementaux liés aux activités culturelles, touristiques et de loisirs (17),
- Les bâtiments départementaux mis à disposition de l'Etat ou loués à l'Etat (15).

La gestion courante de ces biens a nécessité :
- La rédaction des renouvellements de baux et conventions d'occupation sur 80 sites pris en location et 37 sites mis en location,
- La résiliation des baux devenus inutiles,
- La gestion des fluides des bâtiments : soit 614 contrats pour 1 311 compteurs à gérer avec une moyenne de 60 interventions par an (résiliation, raccordement, fuite…),
- La surveillance des sites par la passation et la gestion d'un marché de télésurveillance et de gardiennage portant sur 69 sites télé surveillés et 3 Maisons des Solidarités gardiennées à l'année (Bellefontaine, Bagatelle et Faourette). Par ailleurs, des rondes ou gardiennages ponctuels sont réalisés en fonction des tentatives d'intrusion ou des dégradations des systèmes de fermeture ou de sécurité avec une moyenne de 70 interventions par mois.

■ C - Gestion directe d'une cité de 420 logements à vocation sociale, qui regroupe plus de 1 000 habitants

1. Gestion technique :
   - Le petit entretien des parties communes des bâtiments et des équipements techniques incombant au propriétaire,
   - La gestion des relations avec les sociétés de maintenance (identification des pannes ascenseurs, détection incendie…et organisation des interventions),
   - L'entretien des espaces verts,
   - La mise en propreté des espaces de jeux pour enfants, remise en forme pour adultes,
   - Les états des lieux entrants et sortants,
   - L'accueil des entreprises et la coordination des gros travaux effectués (70 appartements à rénover chaque année en moyenne),
   - La gestion des rapports locatifs de proximité : accueil, renseignement, premier traitement des litiges liés au quotidien,
   - La surveillance du site (incivilités, stationnement de personnes extérieures,…).

2. Gestion des dossiers de demande de logement :
   - Demandes de logements, avec de nombreuses réponses négatives pour une location (438 demandes actives en attente à rapprocher du nombre total de 420 logements de la cité).
   - Traitement des demandes de mutation de logement.

3. Gestion financière :
   - Etablissement du budget,
   - Etablissement des 420 loyers mensuels,
   - Paiement des factures,
     soit 5 400 mandats, titres et certificats de paiement.

4. Gestion locative :
   - Etablissement des baux et des courriers associés,
   - Suivi des dossiers des impayés,

- Elaboration des dossiers d'aide (FSL, ALS) en liaison avec les services sociaux du Conseil Général et de la CAF,
- Gestion des contentieux en lien avec la DAJAD,
- Gestion des conflits et litiges sérieux et des relations avec la police.

5. Gestion des marchés : 20 marchés, notamment de maintenance des installations techniques.
   - Elaboration des dossiers de consultation des entreprises et analyse des offres,
   - Suivi administratif et technique des marchés.





BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Gestionnaire	Réalisé
Architecture	**918 K€**

Missions

Mise à disposition et entretien des bâtiments administratifs à usage des services départementaux.

Objectifs

- Pérennité et sécurité des bâtiments existants,
- Réalisation de surfaces supplémentaires le cas échéant, pour s'adapter aux effectifs.

Périmètre

Ensemble du patrimoine bâti administratif et en cours de construction dont l'Hôtel du Département, son extension, le Centre Administratif Départemental (CAD) de Saint-Gaudens, et les locaux des conseillers agricoles.

■ Réalisations 2014 :

- Hôtel du Département : remplacement d'un groupe froid = 430 K€ dont 325 K€ en 2014,
- Lancement de l'opération de rénovation des ascenseurs = montant prévisionnel de la 1re tranche : 660 K€ dont 85 K€ en 2014,
- Changement du système de sécurité incendie : montant prévisionnel = 700 K€ dont 37 K€ en 2014,
- Remplacement de modules de régulation sur ventilo convecteurs : montant prévisionnel = 380 K€ dont 75 K€ en 2014.

Fonction informatique et télécommunications

Gestionnaire	Réalisé
DIT - Télécommunications	4 016 K€
DIT - Informatique	2 331 K€
DIT - Support et relation utilisateur	3 334 K€
DIT - Architecture exploitation des réseaux	2 081 K€
DIT - Système d'information	2 078 K€
Total - Direction de l'Informatique et des Télécommunications	13 840 K€

Missions

La principale mission de la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) est de maintenir en condition opérationnelle le Système d'Information (SI) de la collectivité et garantir son évolution. Ainsi, elle a en charge :

- L'ensemble des infrastructures et moyens informatiques et de télécommunication nécessaires au bon fonctionnement des services et établissements relevant de la responsabilité du Département,
- Le maintien et l'évolution des Systèmes d'Information du Département,
- La garantie de la qualité de service, et d'un niveau de sécurité conforme aux attentes de la collectivité,
- L'aménagement numérique du territoire.

Périmètre

- 4 800 postes informatiques répartis sur plus de 200 sites distants interconnectés,
- 131 serveurs physiques à l'Hôtel du Département, 70 serveurs physiques sur sites extérieurs, 20 à Théogone, 196 machines virtualisées + 13 partitions AIX,
- Stockage total (utilisé + libre) 200 TO sur 3 baies de disques à l'Hôtel du Département, 1 baie de 60 TO en cours de mise en production, 27 TO aux archives départementales, 6 TO au CAD de Saint-Gaudens,
- 8 000 postes téléphoniques : 2 600 sur le siège et le reste est réparti sur 200 sites,
- plus de 1 000 mobiles,
- 300 autocommutateurs principalement sur IP aujourd'hui,
- plus de 20 000 demandes d'intervention par an,
- 17 000 postes de travail et 4 000 TBI (tableaux blancs interactifs) installés dans les 96 collèges du département, tous équipés d'une liaison haut débit de qualité,
- 200 applications en production, la grande majorité étant des progiciels,
- 2 000 abonnés au réseau haut débit grand public de la Haute-Garonne.

Objectifs

Garantir un niveau d'équipement en adéquation avec l'évolution des besoins des services tant sur le matériel que sur les applications logiciels.

Les faits marquants de l'année 2014 :

- L'évolution de l'infrastructure informatique avec notamment :
  - modernisation architecture technique centrale,
  - maîtrise des licences systèmes, SGBD et postes de travail,
  - modernisation réseau LAN et WAN,
  - mise en place d'une salle miroir,
  - poursuite de la modernisation des postes de travail (écrans 22 pouces et Windows Seven),
  - étude sur la boîte à outils bureautique,
  - intégration du nomadisme,
  - généralisation outils de communication,
  - équipement de plusieurs salles et postes pour la visioconférence.
- La mise en œuvre et l'évolution de projets informatiques :
  - une centaine de projets achevés en 2014, 250 en cours et 300 à venir dont 20% déjà planifiés,
  - poursuite de la mise en place de processus dématérialisés dans le domaine comptable (bordereaux, journaux avec signature électronique),
  - refonte du site internet et intégration de nouvelles fonctionnalités (télé procédures, SIG…),
  - dans le champ de la Solidarité : poursuite de la modernisation des postes et du déploiement de Iodas Web dans les MDS, CESU / télégestion pour l'autonomie, finalisation extranet RSA, cadrage projet MDPH,
  - pour les Transports : déploiement de la nouvelle solution logicielle (PEGASE) pour la gestion et la cartographie du réseau des transports,
  - élargissement de l'usage de l'outil de gestion et suivi des équipements bâtis et non bâtis KIMOCE à différentes directions (DMS, DPA, DVI, DIT) avec partage des référentiels,
  - mise en place d'un référentiel agents,
  - mise en œuvre de projets dans les domaines du collaboratif et de l'aide à la décision,
  - poursuite de projets dans les directions :
    - DVI : conception routière, évolution Autocad, gestion des ouvrages d'art, cartographie, aigle Route, tablettes pour relève terrain,
    - DRH : projet sur l'évaluation des agents, dématérialisation des demandes de formation CNFPT, évolutions réglementaires ...,
    - DADRE : référentiels agriculture, eau et déchets, observatoire eau et déchets, évolution des outils existants…
- La poursuite de la politique volontariste dans le domaine de l'éducation :
  - la restructuration du collège d'Auterive et l'extension du collège de Nailloux,
  - généralisation de l'Environnement Numérique de Travail « e-Collège 31 » et mise en place de la version mobile permettant aux familles d'accéder à l'ENT à partir d'un smartphone,
  - mise en place de lien avec débit garanti 8M pour les 96 collèges,
  - reconduction du plan pluriannuel d'équipement informatique et téléphonique (TICE),
  - prise en compte du projet « refondation de l'école », échange avec le rectorat, évaluation en cours de la prise en charge de la maintenance des équipements informatique et télécommunications par le Conseil Général.

Fonction Contrôle de gestion, Évaluation

Gestionnaire	Réalisé
DCE - Gestion des elus	8 K€
DCE - Service du contrôle	56 492 K€
Total - Direction Contrôle et Évaluation	**56 500 K€**

Missions

La Direction du Contrôle et de l'Évaluation (DCE) contribue à la prévention des risques financiers et de gestion par l'exercice d'une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation dans un objectif d'optimisation de la gestion interne de la collectivité.

Objectifs

- Renforcer la prévention des risques encourus par la collectivité en priorisant les contrôles d'organismes externes et en développant le contrôle et l'audit d'associations.
- Poursuivre le développement du système de pilotage de la collectivité.
- Animer des démarches transversales et des projets stratégiques de modernisation.
- Partager et faire vivre la culture de gestion.
- Accompagner les directions et services dans l'amélioration constante de l'efficacité et de l'efficience des politiques départementales.
- Assurer une veille stratégique sur les problématiques de gestion intéressant la collectivité.

Périmètre

La DCE apporte des prestations diversifiées aux services et directions en fonction de leurs besoins : bilan de politiques, calcul de coûts, expertise financière, élaboration de tableaux de bord, accompagnement en méthodologie de projet, conseil en méthodes et outils de gestion interne et d'évaluation.

Elle assure un suivi particulier d'organismes proches du Conseil Général (ATD, ADDA, CDT, SDIS, notamment) de l'instruction de la demande de subvention jusqu'au contrôle budgétaire et financier. Elle produit des analyses financières détaillées selon un plan de contrôle annuel priorisé (obligations légales, associations subventionnées à partir de 75 K€, structures bénéficiant de garanties d'emprunt ou subventionnées sur la base d'un risque existant).

La DCE assure également la gestion administrative des élus (indemnités, remboursement des frais de déplacement, mandats spéciaux, formation).

■ Réalisations 2014 :

■ Mission d'accompagnement et de développement de démarches transversales :

- Etude sur les fonctions support,
- Conduite du changement : préparation aux changements législatifs et budgétaires.

■ Mission d'audit interne/externe :

- Contrôle qualité gestion du Fonds Social Européen.

■ Contrôles financiers des associations subventionnées et accompagnement des services instructeurs :

- 274 analyses financières simples (à partir de 15 K€ de subventions),
- 168 analyses financières détaillées (dans le cadre du plan annuel de contrôle),
- appui technique des directions opérationnelles sur des points comptables particuliers (DADRE et DPTI pour exemple).

■ Mission contrôle de gestion et pilotage :

- Production de rapports d'activités cantonaux relatifs à la dernière mandature,
- Analyse des conséquences financières de possibles transferts de compétences,
- Pilotage financier de la Direction Enfance et Famille,
- Méthodologie de calcul du coût de revient au paramètre du laboratoire départemental,
- Réalisation d'études de benchmaking sur les indicateurs de gestion intéressant les grandes politiques départementales.

■ Missions liées à la gestion des élus :

- Gestion mensuelle des indemnités, veille juridique et sociale, déclarations annuelles, contrôle et remboursement des frais de déplacement, rédaction des mandats spéciaux, gestion des demandes de formation, préparation du renouvellement de l'Assemblée Départementale de 2015.

Fonction organisation & méthode

Missions

Le Service Organisation & Méthode apporte conseil et assistance dans la maîtrise et l'optimisation de l'organisation.
Il assure une mission de coordination dans le cadre de missions transversales et dans la gestion des risques majeurs.
Il gère le standard général.
Ce service est constitué de consultantes internes formées au pilotage de projets et à l'accompagnement au changement.
Une adjointe au chef de service gère l'équipe du standard.

CONSEIL ET ASSISTANCE DANS L'OPTIMISATION DE L'ORGANISATION

Périmètre d'intervention

Le service intervient auprès de l'ensemble des directions du Conseil Général, à la demande de la Direction Générale, des directeurs ou chefs de service.
Ses missions s'effectuent toujours dans un cadre bien défini, établi sur la base d'un dialogue avec le commanditaire : analyse de la demande, lettre de mission, note de cadrage qui spécifie les modalités d'intervention et la durée de la mission.
Le S O&M s'appuie sur une « charte déontologique ».

COORDINATION DE MISSIONS TRANSVERSALES

Il assure une mission de coordination de missions transversales.

- Gestion des risques majeurs : cohérence entre les différentes procédures de gestion de crise des directions concernées, gestion de la salle de crise, ainsi que du site « Astreintes et gestion des risques ».
- Travail en lien avec la préfecture/ARS pour certains risques.
- Plan de continuité de l'activité (PCA).

Périmètre d'intervention :

Le service assure la coordination des missions transversales, les directions restent quant à elles responsables de l'élaboration de leurs procédures.

LA GESTION DU STANDARD GÉNÉRAL

L'équipe du standard est constituée de 8 agents, animée par l'adjointe au chef de service.

Le standard répond aux appels de 8 h à 19 heures.
Il a pour mission de toujours rechercher l'interlocuteur sollicité.
En 2014, le standard a reçu 118 800 appels d'usagers.
Les standardistes, quant à eux, ont répondu à 300 000 appels au total, en tenant compte des retours au standard pour non réponse.

LES MISSIONS RÉALISÉES EN 2014

Durant l'année 2014, le Service Organisation & Méthode a travaillé avec l'ensemble des DGA.

■ Optimisation de l'organisation :

- Chef de projet Organisation : réalisation d'un diagnostic de l'existant au sein d'une direction, audit arborescence des dossiers partagés et proposition d'une démarche de projet participative pour la mise en place d'une nouvelle organisation.
- Chef de projet Organisation : accompagnement d'une équipe dans la réorganisation de ses processus d'accueil du public. Optimisation de l'organisation et techniques de co construction.
- Dans le cadre d'un travail inter-directionnel : cartographie des processus. Modélisation des processus, modélisation de certaines Procédures d'intérêts.
  Analyse des Processus et préconisations.

■ Gestion opérationnelle de projets :

Accompagnement au chef de projet « Open Data ». Cadrage du projet, techniques d'animation des groupes thématiques inter- directions et co construction. Co-Animation de groupes.

■ Aide à la mise en œuvre de démarches qualité :

Accompagnement au chef de projet : participation et appui à l'animation du système qualité, réalisation d'un audit interne, accompagnement méthodologique sur audit de suivi.

■ Aide à la mise en œuvre de systèmes d'information :

- Chef de projet Organisation pour l'acquisition d'un logiciel : garant de la méthodologie et adéquation des solutions proposées, accompagnement au changement et coordination des besoins utilisateurs avec le support technique.
- Accompagnement au chef de projet pour acquisition d'un nouveau système d'information au sein d'une direction opérationnelle : accompagnement à l'élaboration du cahier des charges et préparation de la conduite du changement avec l'équipe de direction.

■ Coordination :

- Accompagnement au chef de projet pour le recâblage réseau d'une direction : coordination entre différentes directions support. Animation du groupe projet.
- Chef de projet coordination pour la mise en place d'une Gestion Electronique de Documents (GED) au sein d'une DGA.
- Chef de projet pour la coordination du « risque Ebola » : proposition d'une démarche, co animation de groupes de travail inter directionnels. Coordination et suivi de la mise en place des procédures.

■ Optimisation de l'organisation dans la gestion des risques majeurs :

- Participation à différentes réunions à la préfecture, sur la mise à jour de certains plans de gestion des risques.
- Administration fonctionnelle des outils de gestion des risques : site « Astreinte et gestion des risques », Système d'envoi en nombre de SMS.

Fonction finances

Gestionnaire	Réalisé en dépenses	Réalisé en recettes
DFD - Budget gestion financière	285 356 K€	1 635 885 K€
DFD - Bureau de la comptabilité	2 259 K€	356 K€
Total - Direction des Finances Départementales	287 615 K€	1 636 241 K€

Missions

Gestion Financière

- Préparation budgétaire, édition des budgets,
- Gestion des dettes directe et indirecte,
- Prévision et gestion des recettes départementales,
- Assistance et conseils aux directions sur des missions spécifiques.

Comptabilité

- Contrôle, mandatement des dépenses et titrage des recettes de la collectivité,
- Gestion des intérêts moratoires de la collectivité et de l'action récursoire auprès du Payeur,
- Suivi des prévisions mensuelles des services en compte administratif, et anticipation du besoin d'emprunt annuel,
- Elaboration du compte administratif et de plusieurs de ses annexes,
- Tableaux de bord financiers,
- Gestion des opérations patrimoniales (amortissements, cessions, mises à disposition, sorties de biens…),
- Contrôle de la procédure des rattachements et des apurements,
- Création ou modification des régies d'avances et de recettes,
- Etudes TVA,
- Production du rapport financier annuel de la collectivité.

Système d'Information financière

- Administrer le logiciel financier Astre et le logiciel de gestion des immobilisations Immos,
- Assurer les formations et l'assistance aux utilisateurs d'Astre et Immos,
- Élaborer des états de restitution à l'attention de la DFD,
- Mettre en œuvre la dématérialisation de la chaîne comptable et financière,
- Moderniser les moyens de paiement.

Objectifs poursuivis

En gestion Financière :

- Préparer le budget du Département en relation avec les Directions,
- Élaborer des prospectives,
- Optimiser la dette directe et indirecte,
- Évaluer les recettes à venir et anticiper les évolutions législatives.

En comptabilité :

- Assurer un contrôle efficient des dépenses et des recettes basé sur les règles comptables et juridiques (notamment marchés publics) en vigueur,
- Mandater sans délai les sommes dues aux fournisseurs, et aux allocataires des aides sociales,
- Mettre en application la Convention de Service Comptable et Financier signée en 2009 avec le Payeur Départemental, charte de bonnes pratiques et d'échanges mutuels,
- Assurer une information et une assistance quotidienne aux directions opérationnelles ainsi qu'aux régisseurs de la collectivité,
- Suivre les projets de dématérialisation,
- Suivre la règlementation comptable et mettre à jour les procédures,
- Fiabiliser la tenue de l'actif du Département.

Pour le système d'information financière :

- Optimiser la gestion financière dans Astre en intégrant les évolutions réglementaires, fonctionnelles et organisationnelles,

Périmètre
Budget principal et 8 budgets annexes : **1,65 milliard** d'euros.
BP 2014 : 1 490,12 M€ hors CLTR
DM1 2014 : 373,00 M€
DM2 2014 : - 4,78 M€
Ensemble agents comptables, chefs de services et directeurs de la collectivité.

- Assurer une aide fonctionnelle aux directions opérationnelles : recenser les besoins et diffuser l'information,
- Moderniser les procédures et les outils de la chaîne budgétaire, comptable et financière.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2014

Pilotage des finances départementales :

Administration :

- 3 sessions budgétaires,
- 23 réunions d'arbitrage budgétaire,
- 13 rédactions de rapports/délibérations concernant la reconduction des exonérations fiscales,
- 16 arrêtés de nomination de régisseurs ou de mandataires.

Tableaux de bord :

- Tableaux budgétaires de synthèse,
- Etablissement des tableaux d'AP/CP par gestionnaire et du tableau récapitulatif pour chaque stade budgétaire,
- Tableaux de bords mensuels recettes : DGF, DGD, DGE, APA, PCH, MDPH, FMDI, TSCA, TICPE, CAUE, DMTO, DCRTP, FNGIR, Avances de Fiscalité (FB – CVAE- IFER), Compensations Fiscales (etc.),
- Elaboration des Etats DGE et FCTVA,
- Suivi des encaissements des recettes importantes (fiscalité, dotations, FCTVA…),
- Suivi des impayés du Fonds Solidarité Logement,
- Compte de trésorerie 515,
- Suivi trimestriel des indicateurs avec la Paierie départementale…

Gestion budgétaire et comptable :

- Emission de 98 305 mandats sur l'année (Gestion des annulations (218), des rejets de mandats (121), et des corrections (48)),
- Emission de 65 448 titres de recettes (649 annulations),
- Admissions en non valeur (422 dossiers) et créances éteintes (71 dossiers),
- Mise en œuvre d'une procédure pour un suivi rigoureux des délais d'exécution des marchés,
- Elaboration du rapport d'orientation budgétaire et de prospective financière,
- Elaboration du rapport financier annuel.

Dette :

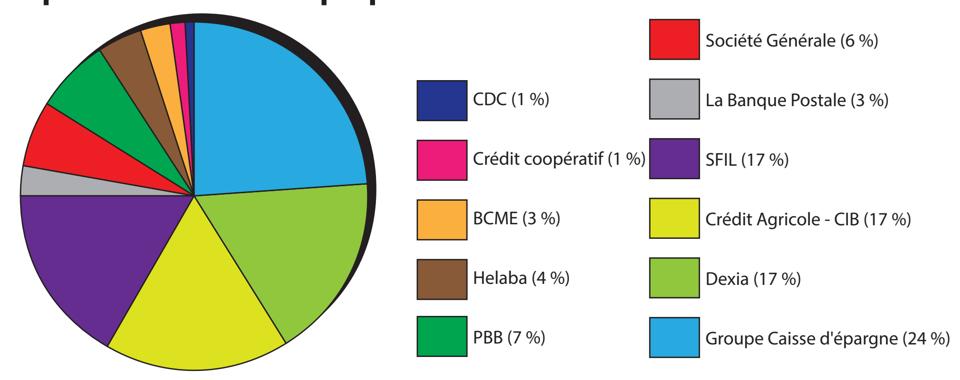
- Gestion de la dette :
  - Taux moyen d'intérêt : 2,60 %,
  - Encours de la dette : Tous budgets confondus : 640 327 480 €.

Répartition par nature de taux :

- 47 % à taux variable,
- 53 % à taux fixe.

La dette du Conseil Général ne comporte aucun emprunt structuré. L'encours est considéré sans risque de taux (classification des risques Gissler : 100 % sur A-1).

Répartition de l'encours par prêteur



Pas de consultation bancaire en 2014 mais il a été conclu, en août 2014, un accord de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de l'enveloppe spécifique de 20 milliards d'euros de prêts au secteur public local.
Cet accord porte sur 2 prêts d'un montant total de 52,9 M€ visant à financer les opérations de subventions au logement social d'une part, et de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics d'autre part.

- Dette indirecte :
  - Gestion et suivi de 2 353 dossiers de garanties d'emprunts dont 68 nouveaux.
  - Gestion et suivi de 830 dossiers de subventions en annuités.
  - Gestion et suivi de recouvrement de 2 337 dossiers de prêts dont 270 nouveaux.

■ Suivi de l'actif patrimonial :
Gestion des sorties de biens vendus et des mises au rebus, des cessions à l'euro symbolique, ou à titre onéreux, des écritures d'amortissement…

■ TVA :
Mise en application de la réforme fiscale sur l'auto liquidation de la TVA des sous-traitants par les titulaires de marchés publics.
Accompagnement des services au changement des taux de TVA au 01/01/2014.
Etude TVA sur l'exploitation des transports par la Régie Départementale des Transports en lien avec notre consultant fiscal.

■ Système d'information financière

■ Administration et accompagnement à l'utilisation des outils métiers (ASTRE et IMMOS) :
- Assistance sur les logiciels financiers (700 utilisateurs),
- Organisation et dispense de formation (20 jours),
- Déploiement du suivi de facture dans les directions pilotes,
- Administration de l'interface « fichier des guichets domiciliataires » de la banque de France.

■ Dématérialisation de la gestion financière :
- Suivi de la dématérialisation des mandats et des titres,
- Suivi de la dématérialisation des bordereaux journaux de dépense et de recette avec signature électronique,
- Démarrage du projet de dématérialisation des documents budgétaires (TOTEM),
- Dématérialisation des flux créance au titre du RSA (indus).

■ Modernisation des moyens de paiement :
- Mise en place de la norme SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros),
- Mise en place du mode de paiement prélèvement automatique.

Etudes ponctuelles et dossiers particuliers :

- Amélioration de la transmission et des échanges relatifs aux informations fiscales.
- Fonds de péréquation : calculs de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) au titre de 2014 ; calculs de répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux droits de mutation au titre de 2014.
- Etudes ponctuelles :
  - Suivi de la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation.
  - Réalisation de nombreuses simulations dans la cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) porté par la DIT. Etablissement du budget prévisionnel du SDAN et suivi collaboratif du dossier.
  - Suivi et estimation de deux nouveaux fonds de péréquation crées par la LFI 2014 dans le cadre du financement Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) (issus des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de l'assiette des DMTO).
- Conseil et accompagnement des directions dans des projets transversaux : gestion directe du FSL, modification des modalités de paiement de certaines aides sociales et frais de séjour (CESU, télégestion des services à domicile, CPOM), création d'un laboratoire des routes, regroupement des laboratoires de l'eau et vétérinaire, intégration des clubs de prévention, modification de divers règlements d'aide à l'investissement.

Fonction personnel

Gestionnaire	Réalisé
RH - Moyens	268 331 K€
RH - Formation	742 K€
Total - Ressources Humaines	**269 073 K€**

Missions des Directions des Ressources Humaines

■ **Veiller à :**
- la prévision et la maîtrise de la masse salariale,
- ajuster les moyens humains à l'activité des services,
- dynamiser le fonctionnement des services, en facilitant la mobilité interne, en offrant des formations adaptées en vue d'améliorer la qualité du service rendu,
- assurer par les recrutements et la gestion emploi / compétences une bonne adéquation entre les missions à effectuer et les effectifs mis à la disposition des services,
- assurer un suivi et un développement des carrières en cohérence avec les missions exercées et les compétences requises.
- Les directions des Ressources Humaines contribuent également à l'aide à l'insertion en permettant à des agents non titulaires d'accéder à des postes de fonctionnaires et en recrutant des personnels handicapés. Elles participent aussi à la formation de futurs professionnels par l'accueil de stagiaires, d'apprentis, ou d'emplois d'avenir.

■ **Garantir le respect du statut de la Fonction Publique Territoriale** (Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984) et des règlements applicables dans le cadre :
- de la gestion des carrières des agents tout au long de leur vie professionnelle (formation promotionnelle et professionnelle, suivi statutaire, avancement, rémunération, retraite…),
- de l'organisation des instances paritaires (C.T.P, C.H.S, C.A.P.) et du suivi de leur saisine. Elles garantissent la qualité du dialogue avec les partenaires sociaux.

  Elles mettent à la disposition des agents un service de médecine préventive attentif à leurs problèmes de santé et à leur environnement de travail (Décret n° 85-603 du 10 juin 1985) et contribuent à la mise en œuvre par l'autorité territoriale de la politique d'hygiène et de sécurité dans la collectivité.

  Elles vérifient les conditions d'application des règles définies à l'article 3 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

■ **Être également des directions ressources.** Elles :
- conseillent et accompagnent les directions sur tous les sujets relatifs aux ressources humaines ;
- conseillent et accompagnent les directions et les agents en matière de prévention dans les domaines de la santé et de la sécurité ;
- contribuent à la formation des agents en assurant la constitution et la mise en œuvre du plan de formation de la collectivité ;

Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre une politique d'optimisation et de valorisation des ressources humaines en cohérence avec les orientations politiques et budgétaires de la collectivité.
- Accompagner les agents sur tous les aspects de leur vie professionnelle.

- développent l'information des agents, quel que soit le domaine d'intervention :
  - réunions d'information et entretiens individuels pour les agents de l'État mis à disposition de la collectivité, ou pour les personnels relevant de structures privées dont les missions sont reprises en régie,- conseil en matière de déroulement de carrière : positions administratives, CAP, entretiens d'évaluation, accueil individuel des agents, accompagnement des agents en recherche de mobilité,
  - accompagnement des agents souhaitant développer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles,
  - accompagnement des agents rencontrant des difficultés dans l'exercice de leurs missions,
  - conseil aux séniors : accompagnement des agents afin de faciliter la transition entre l'activité professionnelle et la retraite, etc. ;
- élaborent les outils de communication interne ;
- gèrent les organigrammes de l'ensemble des services ;
- mettent à disposition de la Direction Générale des outils d'aide à la décision et au pilotage.

Périmètre

- Effectif global à décembre 2014 : 6787 agents dont 510 assistants familiaux
- Montant des dépenses de personnel : 269,1 millions d'€
- Dont 2,56 millions d'€ au titre de la formation des agents

Chiffres-clés

949 entretiens de recrutements ont été réalisés en 2014, ils ont permis :

- à 283 agents titulaires de bénéficier d'une mobilité interne,
- le recrutement externe de 60 agents titulaires,
- le recrutement de 227 agents non titulaires (dont 18 emplois d'avenir et 9 apprentis),
- la nomination de 154 non titulaires en qualité de stagiaires,
- 58 agents ont également réintégré la collectivité.

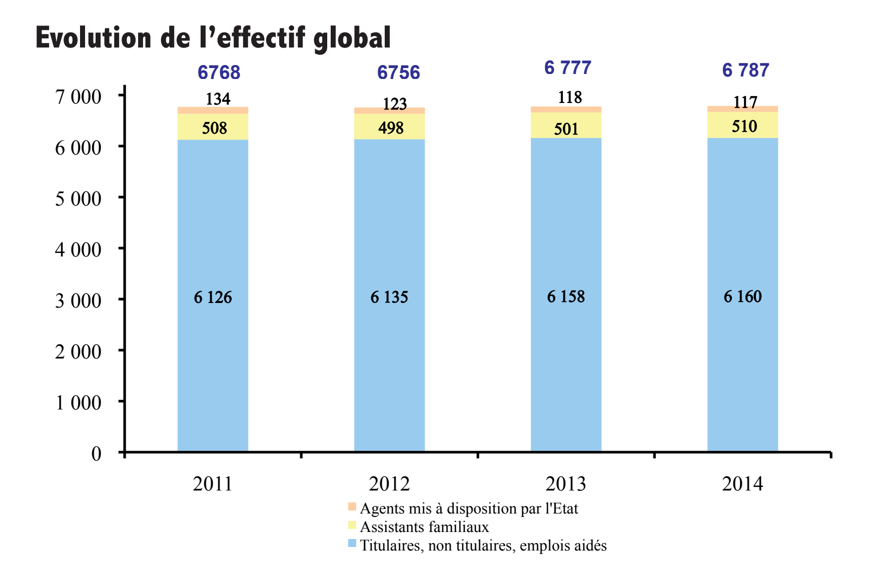
Par ailleurs, 137 agents ont pris leur retraite.

Nombre d'agents ayant bénéficié :

- d'une formation en 2014 : 4 700 agents,
- d'un avancement de grade : 575,
- d'une promotion interne: 51,
- d'un avancement d'échelon : 2011.

Planification, organisation et suivi de 10 CTP, 5 CHS, et 6 CAP.

Evolution de l'effectif global



La stabilisation des effectifs est un enjeu majeur pour la collectivité, dans un contexte financier contraint. Adapter la gestion des ressources humaines à cet enjeu a été la démarche poursuivie en 2014. Ainsi, tout comme en 2013, les effectifs ont été stables en 2014, nonobstant les recrutements de jeunes en contrat d'avenir et la reprise en régie de 4 clubs de prévention.

■ I. L'évènement social marquant de l'année 2014 : les élections professionnelles

Le 4 décembre 2014 ont eu lieu les élections professionnelles dont l'objet est le renouvellement général des représentants du personnel élus aux Commissions Administratives Paritaires et au Comité Technique ; les représentants des personnels au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) faisant désormais l'objet d'une désignation par les organisations syndicales représentées au CT.
Les 3 directions des ressources humaines ont été mobilisées toute l'année pour la préparation de ces élections. Le pilotage de ce projet était assuré par un chargé de projet affecté au service des relations sociales de la direction de la formation, de la médiation et des conditions de travail et a demandé un travail étroit des directions des carrières et des moyens. Au total, ce sont plus de 100 agents qui ont été sollicités au sein de plusieurs directions et services de la collectivité durant le second semestre 2014. 4 scrutins ont été organisés concomitamment pour permettre à plus de 6 000 agents de voter selon deux modalités : à l'urne et par correspondance. 20 bureaux de vote ont été constitués (dont 4 à Saint-Gaudens). Ils ont recueilli 3 243 votes auxquels s'ajoutent 3 831 votes par correspondance. Le taux de participation global s'est élevé à 59,72 %.

■ II. L'activité Ressources Humaines

■ Les dispositifs règlementaires :

Poursuite de la mise en œuvre de la loi n°2012-347 du 12/03/2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels :
Cette loi permet à certains agents non titulaires remplissant les conditions de services publics effectifs accomplis auprès de la même collectivité et/ou d'âge, d'accéder à l'emploi titulaire grâce à deux dispositifs mis en œuvre dans la collectivité sur 2 ans (2013/2014).
En 2014, 25 agents non titulaires ont ainsi pu être nommés stagiaires (16 nommés au titre des sélections professionnelles et 9 au titre des recrutements réservés sans concours).

Poursuite des dispositifs destinés à favoriser l'emploi des jeunes :

- Recrutement des emplois d'avenir :
  La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des emplois d'avenir afin de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes sans, ou avec peu de qualification et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. En 2014, 19 jeunes ont été recrutés en emploi d'avenir, portant ainsi leur nombre à 58.
- Accueil d'apprentis :
  La loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 a ouvert la possibilité pour les collectivités territoriales de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. En 2014, 20 apprentis ont été accueillis conformément à l'engagement de la collectivité (délibération du 24/01/2013).

Mise en œuvre et accompagnement de nouveaux dispositifs règlementaires liés à l'accueil des stagiaires :
La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires », renforce le statut des stagiaires et le suivi institutionnel de ces derniers. Elle révise également le montant de la gratification des stages de plus de 2 mois. La collectivité a accueilli plus de 500 stagiaires en 2014 et versé 99 K€ au titre de la gratification des stages de plus de 2 mois.

Les réformes statutaires :

- Reclassement des catégories C et B :
  La parution au journal officiel du 31 janvier 2014 des décrets n°2014-78, n°2014-79 et n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifie à compter du 1er février 2014 les grilles

indiciaires et la carrière des fonctionnaires de catégorie C et B (augmentation du nombre d'échelons, révisions des durées dans certains échelons, évolution des indices de traitement pour les catégories C). Au total, 1 048 agents de catégorie B et 3 283 agents de catégorie C ont été concernés par ce reclassement pour un coût en année pleine de 1 614 K€.

- Création du nouveau cadre d'emplois des Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux par les décrets n°2013-490 et 2013-493 du 10 juin 2013 entrés en vigueur le 13 juin 2013 :
  Ce cadre d'emplois relevant de la catégorie B est ouvert par concours aux agents sociaux titulaires du diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). 10 agents sociaux ont été nommés dans ce cadre d'emplois au 01/01/2015 par voie de promotion interne à titre dérogatoire.
- Reclassement des Médecins :
  Les décrets n°2014-922 et 2014-924 du 18 août 2014 modifient le statut particulier et l'échelonnement indiciaire des médecins territoriaux à compter du 1er septembre 2014. Les décrets ont pour objectif de revaloriser la carrière des médecins. 52 médecins territoriaux bénéficient de ce reclassement à compter du 1er septembre 2014 pour un coût en année pleine de 175 K€.
- Création du nouveau cadre d'emplois des Puéricultrices :
  Le décret n°2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier des puéricultrices territoriales prévoit l'intégration directe des puéricultrices relevant de la catégorie sédentaire au 1er septembre 2014. Le cadre d'emplois est pourvu d'un nouveau grade de puéricultrice hors classe. 98 puéricultrices sont concernées par ce reclassement à compter du 1er septembre 2014 qui représente un coût en année pleine de 154 K€.

L'intégration de nouveaux agents

- Intégration des agents du Parc Technique :
  Le décret n°2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des Ouvriers des Parcs et Ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes (OPA) prévoit, sur la demande des agents, leur intégration au 1er janvier 2015. 92 OPA ont exercé leur droit d'option en 2014 pour une intégration au 01/01/2015.
- Reprise en régie directe des missions de prévention spécialisée (Colomiers, Mirail, Toulouse Est et Saint-Gaudens).

Valorisation des ressources humaines en interne

En maintenant les dispositifs existants :

- La bourse interne de l'emploi : depuis 2013, la bourse interne de l'emploi permet de recenser annuellement les souhaits de mobilité des agents. Ce recueil de souhaits correspond à un acte de candidature sur les avis de vacances internes, de redéploiements internes ainsi que sur les possibilités de permutations de l'année en cours. 205 agents se sont inscrits lors de la campagne de recensement 2014 et 41 agents ont obtenu une mobilité dans l'année grâce à ce dispositif.
- La mobilité pour les métiers à fort effectif : cette procédure, mise en œuvre 2 fois par an, a pour objectif d'organiser de manière équitable le recrutement et la mobilité des agents qui représentent une population importante et dont le métier est implanté sur tout le département. Elle concerne les personnels territoriaux des collèges, les agents routiers, les agents de propreté et les assistants socio-éducatifs des Maisons des Solidarités. Elle a par ailleurs l'avantage de permettre à partir d'un petit nombre de postes vacants à de nombreux agents de bénéficier d'une mobilité (de nouveaux postes étant libérés du fait des cascades).
  Au total, 96 postes ont été mis à la vacance dans le cadre de la mobilité des grands effectifs. Ils ont finalement permis à 160 agents de bénéficier d'une mobilité en 2014 (mouvements de titulaires et nominations stagiaires d'agents non titulaires).

- L'accompagnement individuel : la demande croissante du nombre d'agents souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans leur recherche de mobilité ont amené la collectivité à renforcer les moyens dédiés à cette mission en 2014. Une cellule dédiée composée de 3 personnes, a été créée au sein du service Emploi Recrutement Mobilité. 314 agents ont été accompagnés en 2014 : cet accompagnement passe par diverses actions telles que l'identification des postes adaptés à leur profil, l'aide à la rédaction de leur curriculum vitae et/ou de leur lettre de motivation, ou encore la préparation aux entretiens.
- Le dispositif des postes relais pour les agents en démarche de reclassement pour inaptitude médicale : cette procédure permet aux fonctionnaires en attente de reclassement de bénéficier à titre transitoire d'un poste dans un autre cadre d'emplois. Les agents entrant dans ce dispositif se voient proposer des missions de remplacement ou renfort principalement dans des services administratifs. Ils bénéficient de formations personnalisées ainsi que d'un accompagnement individuel à la mobilité afin de faciliter leur recherche de poste ultérieure. 6 postes d'adjoint administratif sont dédiés à ce dispositif géré transversalement au sein des directions des Ressources humaines.

En favorisant la formation et la communication avec les agents :

- Reflets 31, le journal interne : support écrit et électronique sous forme de magazine. Il vise à communiquer sur l'activité des services et directions, sur les métiers déployés au sein de la collectivité et à permettre de renforcer la cohésion interne par le développement d'une interconnaissance des personnels. En 2014, 2 numéros ont été réalisés et diffusés à l'ensemble des agents de la collectivité en juin et en novembre.
- Flash Info Instances Paritaires : support de communication écrite sous forme de lettre d'information. Réactif il a pour objectif de diffuser rapidement un compte rendu synthétique du déroulement et des principales conclusions des instances paritaires (CHS, CTP). 14 numéros ont été réalisés en 2014.
- Accompagnement des agents proches de la retraite : 12 réunions d'information à destination des agents à 5 ans de l'âge légal de départ ont été réalisées en 2014 et 140 agents ont répondu présents. Afin de permettre à un maximum d'agents d'y participer, 5 de ces réunions se sont déroulées dans les Maisons des Solidarités, Médiathèque, Collèges et au Centre Administratif de Saint-Gaudens. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, le dispositif des entretiens individuels pour les agents qui sont à 2 ans de l'âge légal de départ. L'objectif de ces entretiens étant de réaliser une étude personnalisée ainsi que de conseiller les agents tant sur les démarches liées à la retraite que sur les dates de départ les plus adaptées. Ce dispositif a concerné 176 agents en 2014.
- Favoriser l'intégration des agents dans la collectivité et dans la fonction publique territoriale :
  - par la réalisation de demi-journées d'accueil pour les agents nouvellement recrutés. Elles permettent aux agents nouvellement recrutés de faire connaissance avec le Conseil Général et d'obtenir les premières informations utiles à leur vie au sein de la collectivité. 139 agents ont ainsi participé aux deux demi-journées d'accueil organisées en 2014 ;
  - par la réalisation de sessions de travail intitulées « mon environnement professionnel » qui sur une journée ont pour objectif de permettre aux agents d'acquérir des connaissances sur l'environnement institutionnel, professionnel et sur la fonction publique territoriale. En 2014, 79 agents ont participé aux 6 sessions organisées (dont 3 à destination des personnels techniques des collèges).
- Mise en place d'une action de formation collective à l'attention de l'encadrement de la collectivité : intitulée « manager au Conseil Général de la Haute-Garonne », cette action d'envergure a pour ambition de jouer la carte de l'échange de pratique afin de tendre vers une culture commune bâtie autour de principes managériaux collectivement partagés. Cette formation prend toute sa place dans le plan formation dont l'ensemble des

actions vise à développer les compétences des agents de la collectivité.
- Le développement des compétences des agents des RH en matière de paie : des formations spécifiques sur la paie à destination des agents des 3 RH ont été menées tout au long de l'année. Ainsi 90, agents ont suivi la formation en initiation et 75 en perfectionnement.
- Mise à jour des guides et brochures sur la thématique de la formation : au-delà du plan formation édité tous les ans, le règlement formation a fait l'objet d'une mise à jour. La Formation Statutaire Obligatoire a également fait l'objet d'une communication dédiée afin d'accompagner au mieux les agents engagé dans ce dispositif. Ces documents sont destinés à faciliter l'accès des agents à la formation, explicitant de façon simple les textes qui régissent le droit à la formation.

En préservant les conditions de travail :
- Le conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
  Le taux d'emploi légal des travailleurs handicapés (6 %) est atteint depuis 2013 et la collectivité compte 7 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi cette année. La politique d'intégration des agents en situation de handicap demeure un enjeu majeur pour la collectivité. Aussi, le Conseil Général a concrétisé cette année cet engagement en conventionnant avec le FIPHFP.
  L'objectif de cette convention est de permettre à la collectivité de poursuivre les actions d'ores et déjà menées en matière de soutien aux travailleurs handicapés afin qu'ils continuent à exercer leur activité dans les meilleures conditions possibles.
  Elle permettra également le financement de nouvelles actions en matière de : maintien dans l'emploi, recrutement de travailleurs handicapés, d'information et de formation au handicap, de structuration du dispositif handicap. La convention avec le FIPHFP, d'un montant total de 2,2 M€ a été officiellement signée le 5 décembre 2014 par le Président.
- Développement de la démarche bien-être au travail : après sa présentation en CHS, le référentiel des vecteurs de bien-être au travail a fait l'objet en 2014 d'une diffusion auprès des cadres de la collectivité par le biais de l'organisation d'ateliers d'une demi-journée au cours desquels un cas pratique était proposé. L'enjeu de la demi-journée étant de proposer à l'aide des éléments contenus dans le référentiel, des pistes d'actions de nature à améliorer la situation décrite initialement (7 ateliers bien être ont été organisés à destination des cadres).
- Choix de la méthode et mise en œuvre de l'évaluation des risques psychosociaux (RPS) dans le cadre du document unique : en 2014, une méthode d'évaluation des facteurs de risques psychosociaux (inspirée de la méthode ED 6140 de l'INRS) a été définie et sera mise en œuvre en 2015 suite à sa présentation en CHS, devenant une étape supplémentaire de la méthode d'évaluation des risques professionnels.
  Cette démarche d'évaluation conduite par le service prévention des risques se poursuit et a bénéficié de l'arrivée d'un agent supplémentaire afin d'accélérer la mise en œuvre du document unique dans la collectivité.

En développant de nouveaux outils :
- Mise en production du logiciel pour l'élaboration du document unique : 2014 a été marquée par un travail important de développement du logiciel KITTRY qui vise à faciliter la saisie et l'exploitation des données et mettre en synergie des informations utiles à l'ensemble des acteurs de la prévention.
- Elaboration d'un référentiel des compétences : le référentiel des compétences est un outil qui répertorie et classe, à partir des fiches métiers, toutes les compétences nécessaires à la collectivité pour assurer ses missions.
  L'objectif poursuivi à travers la création d'un tel référentiel est d'identifier puis d'adapter les ressources existantes (= les compétences des agents) aux besoins de la col-

lectivité (par la formation par exemple). Le référentiel des compétences doit également contribuer à favoriser la mobilité des agents, avec l'identification des compétences transversales.

■ Tout en contenant la masse salariale :

- Pourvoir les nouveaux besoins en emploi sans création de postes en privilégiant les redéploiements (de postes vacants ou d'agents). Dans la mesure du possible, les nouveaux besoins en emplois des directions ou services dont l'évolution des missions nécessite l'octroi de moyens supplémentaires sont pourvus par le biais de redéploiement de postes et/ ou d'agents. Cette procédure permet de répondre à de nouveaux besoins sans surcoût pour la collectivité.
- Poursuivre la rationalisation des remplacements : en 2014, 10,3 M€ ont été consacrés au remplacement d'agents absents par des non titulaires (suite à maladie, maternité, congé parental, disponibilité..) soit une diminution de plus d'1 M€ par rapport à 2013. Diminution qui s'explique à la fois par la pérennisation de non titulaires dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 (certains remplacements étant effectués par des pools de titulaires) et par l'effort fait par la collectivité pour contenir ces dépenses.
- Renforcer les contrôles en matière de frais de déplacement : les contrôles réguliers et rigoureux de frais de déplacement présentés par les agents ont été effectués conduisant à la production de statistiques par direction. Un guide des frais de déplacement a été réalisé afin d'aider les agents à renseigner au mieux leurs états de frais de déplacement.

■ Les projets en cours 2014/2015

- Développement de l'information sur le bulletin de salaire (bulletin interactif sur intranet),
- Rédaction d'un guide du cumul d'emplois,
- Mise en place d'ateliers mobilité,
- Migration et développement de l'Intranet RH,
- Mise en œuvre de l'entretien professionnel,
- Poursuite des formations des agents sous contrat emploi avenir et de leurs tuteurs, avec une orientation vers des formations certifiantes et diplômantes, et un axe fort autour de la culture territoriale notamment.

Fonction sécurité juridique

Gestionnaire	Réalisé
DAJAD - Assistance juridique	242 K€
DAJAD - Assurances	1 937 K€
Total - Direction des Affaires Juridiques, des Assurances et de la Dacumentation	**2 179 K€**

ASSISTANCE JURIDIQUE ET ASSURANCE

Missions
- Le conseil et l'assistance juridique,
- La gestion des contentieux,
- La gestion des contrats d'assurance.

Objectifs
Améliorer la sécurité juridique des actes pour prévenir les contentieux.

Périmètre
Toutes les compétences départementales.

Le conseil et l'assistance juridique
494 dossiers ayant donné lieu à des études juridiques ont été traités par les juristes de la Direction des Affaires Juridiques, des Assurances et de la Documentation (DAJAD).

La DAJAD a, cette année encore, été saisie par l'ensemble des directions du Conseil Général sur des sujets très variés, tant pour des questions ponctuelles qu'en accompagnement de dossiers ayant duré plusieurs mois.

La DAJAD a notamment été associée à la préparation et à l'organisation des élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre 2014. Elle est également intervenue en accompagnement des directions de la solidarité départementale pour la mise en place de procédures internes ou de partenariats externes.

S'agissant des études plus ponctuelles qu'elle a pu fournir, il est possible de citer celles relatives au respect des règles de communication en période préélectorale en vue des prochaines élections départementales ou encore les conseils dispensés aux directions de la solidarité départementale concernant le traitement, au regard des dispositions relatives au secret professionnel, de demandes de communication de dossiers administratifs par des usagers ou de réquisition de documents émanant des services de police et de gendarmerie.

Concernant la protection fonctionnelle, sur les 17 demandes reçues, 11 ont été accordées, 4 sont en cours d'instruction, et 2 ont été refusées.

La gestion des contentieux
En 2014, le nombre de dossiers contentieux traités par la DAJAD, hors dépôt de plaintes pour fraudes à l'allocation de RSA, est resté constant par rapport à l'année précédente.

En matière de plaintes déposées pour fraude à l'allocation de RSA, une très forte augmentation était intervenue en 2013. En 2014, ce nombre a baissé (111 plaintes déposée en 2014, contre 208 en 2013), pour revenir à un niveau comparable à celui des années antérieures.
Concernant particulièrement la gestion de ces contentieux en matière de RMI/RSA, la DAJAD a poursuivi sa démarche de prise en charge de dossiers directement par la collectivité, sans recourir aux services d'un avocat, ce qui a engendré une économie directe de plus de 41 K€ en 2014.

■ La gestion des contrats d'assurance

Par différents contrats d'assurance, le Conseil Général s'assure pour les risques suivants :

- Responsabilité civile générale,
- Responsabilité civile professionnelle des architectes départementaux,
- Dommages aux biens (vol, incendie, dégâts des eaux…),
- Expositions,
- Flottes automobiles et marchandises transportées.

■ Le coût total des dépenses d'assurance (primes essentiellement) est de 2 M€ (ce montant comprend des ajustements des primes 2012 et/ou 2013, ceux de 2014 n'étant pas encore connus). A titre indicatif, les dépenses ont été de 1,9 M€ en 2013.
L'augmentation des dépenses en 2014 est notamment dûe aux montants des deux nouveaux marchés d'assurance « Dommages aux biens » (1re ligne et 2e ligne) ayant pris effet le 1er janvier 2014, plus élevés que les précédents.

■ Le coût total des recettes d'assurance perçues dans le cadre des contrats d'assurance souscrits est de 655 K€ (dont un acompte n° 3 de 400 K€ perçus pour l'indemnisation des gros dommages causés dans le sud du Département en juin 2013, notamment à la cité scolaire de Bagnères-de-Luchon). A titre indicatif, les recettes ont été de 1,3 M€ en 2013.
Déduction faite de cet acompte, la diminution des recettes en 2014 est dûe à l'augmentation du montant de la franchise du nouveau marché d'assurance 1re ligne (20 K€ / sinistre au lieu de 1,5 K€ / sinistre dans le précédent marché).

Le Conseil Général est par ailleurs son propre assureur :

- D'une part, pour les risques statutaires (accidents du travail, congés maternité, congés maladie, accidents de trajet des agents). Lorsque la responsabilité d'un accident d'un agent du Conseil Général incombe à un tiers, la collectivité exerce un recours auprès de l'assureur de ce tiers pour le remboursement des frais qu'elle a engagés.

En 2014, le Département a perçu la somme globale de 77 K€ dans le cadre de ces recours.

- D'autre part, pour les atteintes au domaine public routier départemental. Le Conseil Général exerce des recours contre les auteurs (ou les assureurs) des dégradations commises sur le domaine public routier départemental.

En 2014, le Département a perçu la somme de 137 K€ dans le cadre de ces recours.

Fonction Marchés publics

Gestionnaire	Réalisé
Marchés publics	151 K€

Missions
- Assistance et conseil auprès des directions,
- Contrôle du respect de la législation afin de garantir la sécurité de la commande publique,
- Gestion des procédures administratives, des consultations et des marchés publics,
- Veille juridique de la législation des marchés publics,
- Contrôle visant à remplir les obligations règlementaires en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Objectifs
- Forte réactivité afin d'analyser l'impact pour la collectivité de l'évolution de la réglementation et de proposer des procédures actualisées,
- Veille juridique pour tenir compte également des apports jurisprudentiels en la matière,
- Mise en conformité des « DCE » (Dossier de Consultation des Entreprises) au regard de la législation en vigueur,
- Uniformisation des pratiques au sein de la collectivité.

Périmètre
Toutes les compétences départementales.

Au-delà de ses compétences « régaliennes », depuis 2013, la Direction des Marchés Publics (DMP) s'implique fortement dans les démarches nouvelles initiées au niveau de la collectivité. C'est ainsi qu'il a été désigné des référents de la direction pour :
- la démarche d'achat responsable,
- la démarche de politique achat,
- la refonte de l'internet du Conseil Général,
- le plan de déplacement de l'Administration,
- le plan Climat Energie.

En 2014, les actions menées dans le cadre de la démarche achat responsable se sont traduites par :
- 5 sessions de formation organisées pour sensibiliser et inciter les agents des directions acheteuses à intégrer dans les marchés publics des clauses économiques, sociales ou environnementales,
- la mise en œuvre d'une évaluation de la démarche au moyen d'un questionnaire accessible à partir du site intranet de la DMP destiné à recueillir les retours d'expérience et à identifier les freins et les difficultés rencontrés par les services pour intégrer la démarche,
- la poursuite des réunions du groupe personnes ressources dont le rôle est de diffuser et d'harmoniser les pratiques d'une commande publique responsable.

Au titre de la politique achat : participation au groupe de travail d'analyse des méthodes et moyens de la collectivité sur les achats de fournitures et services dans l'objectif de mutualiser tout en maintenant la sécurisation de la fonction achat, élaboration d'une nomenclature achat adaptée spécifiquement à notre collectivité.

Au titre de la refonte internet : suivi dans l'actualisation du site sur le volet « marchés publics ».

Au titre du plan de déplacement de l'Administration, l'étude s'est axée, dans un second temps, sur des sites extérieurs (hors HDD) tests, comme la Médiathèque, la MDS de Balma ou encore le CAD de Saint-Gaudens. Le rôle de la direction a donc été mineur.

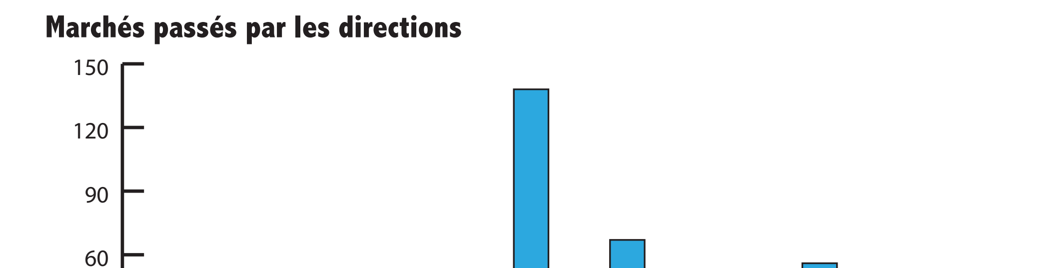
Au titre du plan Climat Energie et dans le cadre de la démarche de développement durable du Conseil Général, la DMP va être de plus en plus impliquée.

Parallèlement à la participation de la DMP à ces projets transversaux, la nomination d'un référent « contrôle de gestion-DMP » devrait permettre d'appréhender et de partager cette démarche commune de contrôle de gestion au sein de la collectivité, initiée par la Direction Contrôle et Evaluation au début de l'été 2014.

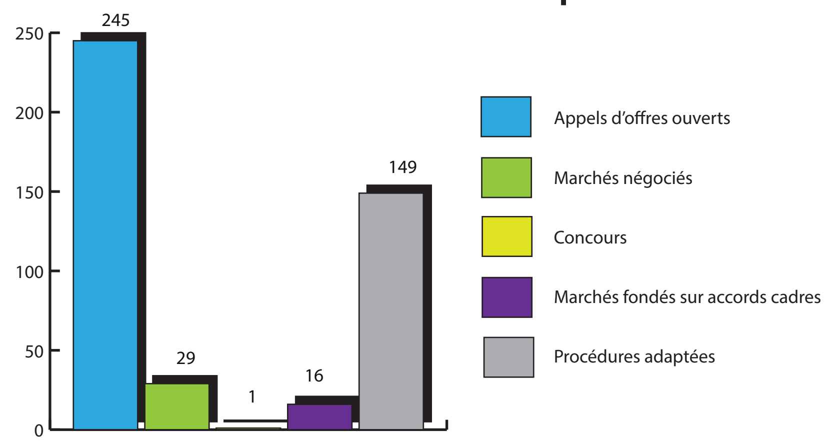
La Direction des Marchés Publics a lancé 222 procédures (92 en procédure adaptée et 130 en procédure formalisée) et organisé 23 réunions de la Commission d'Appel d'Offres et 5 réunions de Jury de Concours qui ont généré la passation de 440 marchés.

La Direction des Marchés Publics a reçu 1 020 offres dont 122 de façon dématérialisée soit une stabilisation (± 10 %) par rapport à l'an dernier, ce qui dénote encore un manque d'appropriation des procédures dématérialisées de la part des candidats.

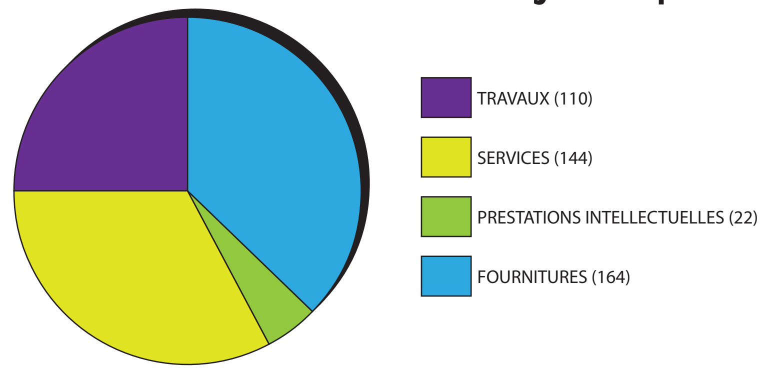
Marchés passés par les directions



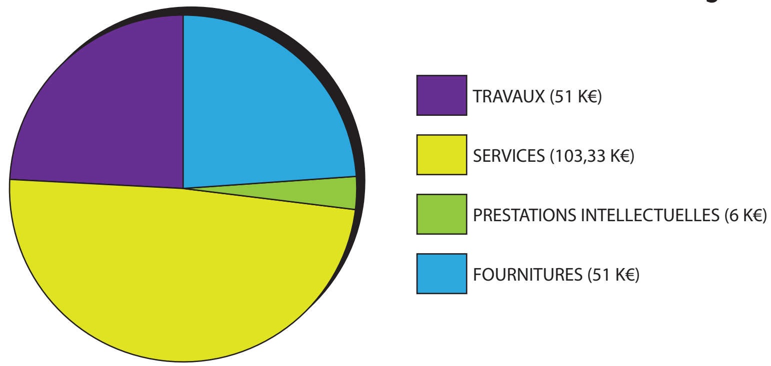
Nombre de marchés classés en fonction des procédures



Nombre de marchés en fonction de la catégorie des prestations



Montant total des marches classes en fonction de la categorie des prestations



Fonction documentaire

Gestionnaire	Réalisé
Documentation	326 K€

Missions
La recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des services.

Objectifs
- Rendre l'information rapidement et facilement accessible,
- Anticiper les besoins des utilisateurs, répondre à leurs demandes et les aider dans les recherches complexes.

Activités
- Mise à disposition de documentation,
- Diffusion de l'information,
- Formation des utilisateurs - Actions auprès des services.

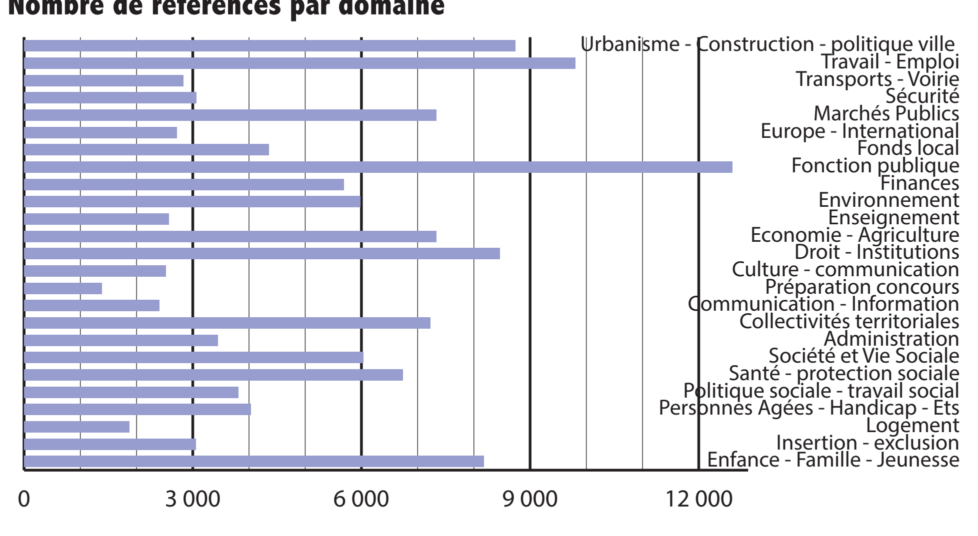
Périmètre
- 126 243 références bibliographiques,
- 500 sites internet en lien,
- Gestion de 969 abonnements.

Mise à disposition de la documentation :

Le Centre de Documentation gère l'acquisition des documents tant pour l'attribution aux services que pour la constitution du fonds documentaire. Celui-ci est mis à disposition des utilisateurs pour consultation en salle de lecture ou par prêt mais également en ligne sur l'intranet.

Il assure :
- la diffusion de l'information,
- le prêt de documents (ouvrages, audiovisuel, périodiques),
- une veille thématique quotidienne, des veilles personnalisées et des recherches à la demande,
- une assistance aux utilisateurs sur place ou à distance,
- la mise à jour de l'intranet documentaire.

Nombre de références par domaine



La base des délibérations du Conseil Général permet d'effectuer des recherches précises sur 54254 références : les délibérations de l'Assemblée Départementale (depuis 1982), les rapports du Président (depuis 2008), les procès-verbaux de la Commission Permanente (depuis 1999), les délibérations de la Commission Permanente (depuis 2008).

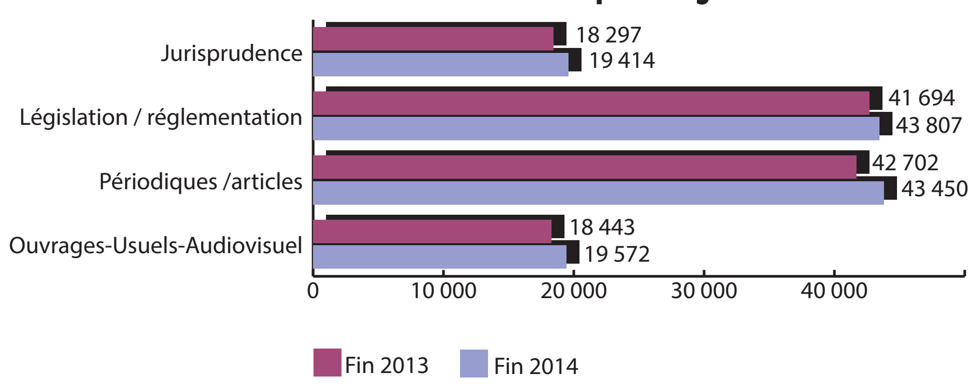
Acquisitions

En 2014, le coût des abonnements pour l'ensemble des services a été de 262 K€ (80 % des dépenses totales).
245 abonnements sont exploités dans le fonds documentaire.
Un montant de 42 K€, soit 16 % du coût total des abonnements, a été consacré à 37 contrats pour l'accès à des ressources en ligne payantes.
Les commandes d'ouvrages représentent 60 K€.
26 K€ ont été affectés à des commandes en documentation pédagogique pour trois CADP (Centre d'Animation et de Documentation Pédagogique).

Evolution des fonds

Les collections de documents évoluent en fonction d'une actualisation régulière par ajout et suppression de références présentées ci-dessous par catégorie.

Evolution 2013-2014 du nombre de références par catégorie



En 2014, l'analyse documentaire a abouti à l'accroissement de 5 107 notices bibliographiques.
L'alimentation des bases a été considérablement réduite sur le volet législatif pour prioriser la mise en ligne directe d'informations sur l'intranet.
On constate une progression constante des ressources électroniques.

Recherches et veille documentaires

Les utilisateurs du service sont à 91 % des agents du Conseil Général. Les demandes externes (9 %) émanent notamment d'autres collectivités principalement dans le cadre d'un réseau d'échanges (Interdoc).

Les utilisateurs ont emprunté 2 664 documents.
Les demandes se font à 42 % par messagerie, 31 % par téléphone, 27 % par visite. 80 % des réponses sont désormais données par messagerie.

La demande de veille sur des sujets ciblés à destination d'utilisateurs identifiés (agents, directions ou services) est en forte progression : veille en continue de 36 thématiques, sous forme de diffusion sélective de l'information ou d'alertes électroniques. Ces produits, souvent proposés sous forme de synthèse, sont diffusés par mail avec des liens internet.

Outre la veille documentaire, le Centre de documentation met à disposition 695 dossiers thématiques actualisés au jour le jour.

■ Diffusion de l'information :

Mis à jour quotidiennement, le portail intranet du Centre de documentation propose une organisation par rubriques facilement accessibles dont :

- La presse aujourd'hui,
- Des brèves,
- Une sujet d'actualité en « Fil de la Doc »,
- Une sélection de livres hebdomadaire,
- Le kiosque avec des sommaires et la liste des périodiques disponibles,
- Des produits documentaires diffusés par messagerie tels que la Lettre mensuelle d'information sociale et une nouvelle newsletter hebdomadaire, le Fil de l'Info, compilation de liens internet et de références de documents, sélectionnés dans l'actualité des collectivités territoriales,
- Les zooms : dossiers thématiques numériques enrichis de sélections directement extraites des bases de données documentaires. Zooms réalisés en 2014 : la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire, la restauration scolaire, les emplois d'avenir, la lutte contre la pauvreté, la loi sur la transition énergétique…
- Les ressources : veille documentaire, catalogues,
- Une sitothèque (en cours de réorganisation),
- Des documents internes dont les recueils des actes administratifs (depuis 2005),
- Le mémento de l'action sociale,
- Des informations pratiques.

■ Formation des utilisateurs - Actions auprès des services :

En complément des démonstrations personnalisées régulièrement proposées, le personnel du Centre de documentation contribue à l'assistance aux utilisateurs.
Dans le cadre du plan formation 2014, le Centre de documentation a organisé trois stages destinés aux agents du Conseil Général sur l'utilisation d'internet pour des recherches juridiques allant des fondamentaux au perfectionnement.
Les interventions pour des points d'information aux membres de la commission d'agrément en vue d'adoption et pour la formation des assistants familiaux ont été reconduites.
Des bibliographies sélectives mensuelles ont été présentées dans le cadre des P'tits Déj' des parents et des Quid'Ados pour la Maison Départementale des Adolescents.
La création de bibliographies dans le cadre du dispositif d'accompagnement des pratiques et des postures professionnelles ont été mises en place pour la mission de cohésion sociale.
A noter aussi la participation au groupe projet réutilisation des données publiques vers l'open data.



Politique publique
Ensemble cohérent et organisé de prestations publiques, articulées autour d'un objectif stratégique, défini par la collectivité, sur un territoire donné.

Levier
Thématiques d'interventions ou objectifs que s'assigne la collectivité pour mettre en œuvre la politique publique

Bénéficiaires (dans les encarts)
Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant perçu une prestation au moins 1 jour dans l'année (et non le stock en fin de période).

Les chiffres financiers dans les encarts correspondent à du mandaté, c'est-à-dire les dépenses réellement payées dans l'année. Les chiffres des décisions du Conseil départemental (engagées dans l'année) peuvent aussi figurer dans le corps du texte.

Liste des acronymes utilisés

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAT	Addictions Accueil Thérapeutique
ACI	Ateliers Chantiers d'Insertion
ACVA	Aide Complémentaire à la Vache Allaitante
ADDA31	Association Départementale pour le Développement des Arts de la Haute-Garonne
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADRC	Association des Départements et des Régions Cyclables
AED	Aide Educative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AESF	Aide Educative Sociale et Familiale
AFNOR	Association Française de Normalisation
ALAE	Accueils de Loisirs Associés aux Écoles
ALSH	Accueils de Loisirs Sans Hébergement
AMFPAD	Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes A Domicile
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APAS	Ateliers de Pratiques Artistiques
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATD	Agence Technique Départementale
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CA	Contrat d'Avenir
CADP	Centre d'Animation et de Documentation Pédagogique
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAM	Communauté d'Agglomération du Muretain
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CBE	Comités de Bassin pour l'Emploi
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDACi	Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDEF	Centre Départemental Enfance et Famille
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CDPEF	Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CDVL	Commission Droit aux Vacances et aux Loisirs
CEEI	Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CESU	Chèque Emploi Solidarité Universel
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHSCT	Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODENAPS	Commission Départementale des Espaces Naturels, des Paysages et des Sites
CODERPA	Comité DEpartemental des Retraités et Personnes Agées
CORAFIN	COoRdination des Aides FINancières
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEL	Commission de Prévention des Expulsions Locatives

CPER	Contrat de Projets État-Région
CROSMS	Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
CTP	Comité Technique Paritaire
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CUTM	Communauté Urbaine Toulouse Métropole
DALO	Droit Au Logement Opposable
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DOVH	Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EHPAD	Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
ENS	Espaces Naturels Sensibles
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPCI	Etablissement public de Coopération Intercommunale
EPSTB	Equipe de Prévention Spécialisée de Toulouse Bagatelle
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ESAT	Etablissements et Services d'Aide par le Travail
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FDAE	Fonds Départemental d'Aide à l'Économie
FDMJC	Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
FH	Foyer d'Hébergement
FIC	Fonds d'Industrialisation du Comminges
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FV	Foyers de Vie
GAL	Groupe d'Action Locale
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIPA	Garantie des Impayés de Pension Alimentaire
GPV	Grand Projet de Ville
GTV	Groupement Technique Vétérinaire
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IGP	Indication Géographique Protégée
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
JPA	Jeunesse au Plein Air
LD31EVA	Laboratoire Départemental Eau-Vétérinaire-Air
LEADER	Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MAIA	Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
MAJ	Mesure Accompagnement Judiciaire
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Départementale des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison des Solidarités
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MJC	Maisons des Jeunes et de la Culture
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MVAB	Mission de Valorisation Agricole des Boues
OCCE	Office Centra l de la Coopération à l'Ecole
ODAS	Observatoire National de l'Action Sociale
ONC-VG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
PA	Personne Agée
PAC	Politique Agricole Commune
PALULOS	Prime à l'Amélioration des Logements à Utilisation Locative et à Occupation Sociale
PCED	Plan Climat-Energie Départemental
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDA	Plan de Déplacements de l'Administration
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes

	Défavorisées
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PDMI	Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires
PDPD	Plan Départemental de Prévention des Déchets
PEFC	Programme Européen des Forêts Certifiées
PETR	Pôle d'Equipement Territorial et Rural
PGS	Plan de Gêne Sonore
PH	Personne Handicapée
PIJ	Point Information Jeunesse
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLS	Prêt Locatif Social
PLSA	Prêt Social de Location Accession
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Protection Maternelle et Infantile
	Petites et Moyennes Industries
POS	Plan d'Occupation des Sols
PDPD	Plan Départemental de Prévention des Déchets
PPGDND	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRNP	Patrimoine Rural Non Protégé
PRS	Projet régional de Santé
PSLA	Prêt Social Location-Accession
PSRS	Plan Stratégique Régional de Santé
PTC	Personnels Territoriaux des Collèges
RAM	Relais d'Assistants Maternels
RASED	Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté
RCD	Réseau Complémentaire Départemental
RD	Route Départementale
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RN	Route Nationale
RSA	Revenu de Solidarité Active
	Réseau de Stations d'Alerte (LD31)
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAPA	Service d'Action Préventive pour Adolescents
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCI	Société Civile Immobilière
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDEHG	Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SICOVAL	Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain
SISGA	Salon International de la Sécurité et de la Qualité Alimentaire
SITPA	Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées
SMEA31	Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne
SMEPE	Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement en Haute-Garonne
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SRDE	Schéma Régional pour le Développement Economique
SROMS	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
SROS	Schémas Régionaux d'Organisation des Soins
STL	Section de Temps Libéré (PH)
TAD	Transport A la Demande
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
TISF	Techniciens en Intervention Sociale et Familiale
TLPL	Temps Libre Prévention Jeunes
TMS	Travailleurs Médico-Sociaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VVV	Ville Vie Vacances
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Sommaire détaillé



Conseil départemental
de la Haute-Garonne
1, boulevard de la marquette
31090 TOULOUSE cedex 09
05 34 33 32 31

Création & impression CG31/14/04/0676-8644